BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME VIII.



MOULINS,

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS.

MDCCCLXIII.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES).

TOME VIII.



MOULINS,

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS.

MDCCCLXI.





Dessiné par E. Tudot. Gravé par A. Gusman.

PEINTURE ANTIQUE TROUVÉE A NERIS ET RESTAURÉE.



EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMUMULATION.

—

ANNÉE 1861.

—

Séance du 11 *Janvier*.

La Société reçoit plusieurs publications, entre autres un opuscule de M. Protat, membre correspondant, et plusieurs ouvrages d'archéologie (en anglais) de M. Roach Smith, qui remercie la Société de l'envoi qu'elle lui a fait de son Bulletin.

M. Esmonnot donne pour la bibliothèque, un ouvrage sur le jury, publié en l'an X. par M. Canard, professeur de mathématiques au Lycée de Moulins.

M. Gille, conducteur des ponts et chaussées, fait don au Musée de plusieurs monnaies du moyen-âge, trouvées en Bretagne.

M. Bertrand remet pour le Musée, de la part de M. Mercier père, employé au chemin de fer, une chaîne en bois taillée dans un seul bloc.

— M. Tailhand, membre titulaire, écrit à la Société pour la prier d'agréer sa démission.

Cette démission est acceptée.



— M. de l'Estoille donne lecture d'un travail (traduit de l'anglais) de M. Roach Smith sur l'ouvrage publié récemment par M. Tudot : *Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine*.

— La Société procède au renouvellement annuel de son bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1861 :

Président : M. le comte de l'Estoille.

Vice Présidents. MM. Méplain aîné, *Sciences*
De Bure, *Arts*.
Legagneur, *Lettres*.

Secrétaire archiviste, M. Alary.
Secrétaire-adjoint, M. Bouchard.
Trésorier, M. Gueston.

– M. le Baron de Labrousse donne lecture d'une lettre de Henri IV aux échevins de Moulins nouvellement publiée dans un recueil imprimé à Tours.

— MM. de Labrousse, de Mora et de Chateauneuf présentent en qualité de membre associé libre, M. Louis Rambourg, membre du Conseil général de l'Allier, à La Ferté Langeron, (Nièvre).

Séance du 1er Février 1861.

M. le Secrétaire archiviste fait connaître les publications nouvellement reçues; de ce nombre se trouve la 1re partie du tome IV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie* de Chalons-sur-Saône, qui demande en retour l'échange des publications de la Société d'Emulation. Il est pris note de cette demande, et la Société de Châlons sera inscrite sur la liste des Sociétés correspondantes.

— M. le président du Congrès des Délégués des Sociétés savantes écrit pour prévenir la Société d'Emulation que la session de 1861 s'ouvrira à Paris le 2 avril et sera close le mardi suivant. Il invite la Société à envoyer des délégués à cette réunion.

M. le président se charge de faire les démarches nécessaires pour que la Société soit représentée au Congrès.

— M. Bougarel donne pour le Musée une épée fort ancienne trouvée dans la terre sur son domaine du Parc, commune d'Iseure, où était autrefois une demeure des ducs de Bourbon.

— M. Méplain aîné, président sortant, lit son Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1860.

— M. le président entretient la Société du travail relatif au *Répertoire archéologique* du département, réclamé par M. le Ministre de l'Instruction publique. La Commission qui en est chargée demeure ainsi composée : MM. Chazaud, Clairefond, Dadole, Esmonnot, Tudot.

— M. Legagneur lit un nouveau fragment de ses Études sur les *causes de l'inégalité de civilisation parmi les races humaines.*

— M. de l'Estoille donne lecture d'une pièce de poésie, *l'hiver*, par M. L. C. Aufauvre, membre correspondant.

— M. Queyroy demande la parole pour faire une proposition :

Il rappelle qu'un Concours régional agricole doit avoir lieu à Moulins au mois de Mai 1862. Il propose à la Société de saisir cette occasion pour organiser au chef-lieu du département une exposition des objets d'art qui peuvent se trouver soit chez les particuliers, soit dans les établissements publics. Ces sortes d'exhibitions ont produit les meilleurs effets partout où elles ont été tentées ; il faut espérer qu'il en sera de même parmi nous. En conséquence, il demande la nomination d'une commission qui serait chargée d'étudier les voies et moyens relatifs à ce projet.

M. Tudot croit qu'il y a dans le département de l'Allier peu d'éléments pour une exposition comme celle que l'on propose.

M. Queyroy répond que rien n'empêcherait de s'adresser pour ce même objet aux départements voisins.

M. Méplain pense aussi que rien n'empêche de généraliser cette exposition.

M. le président ramène la discussion à la proposition de M. Queyroy qui a pour objet la nomination d'une commission.

La Société consultée, vote la nomination d'une Commission qui est ainsi composée : MM. Bertrand, Croizier, Esmonnot, Queyroy, Tudot.

— La Société procède à la nomination de ses trois Commissions annuelles : de Lecture ou du Bulletin, des Comptes et du Musée; elles se trouvent ainsi composées.

1° *Commission du Bulletin* : MM. Clairefond, Legagneur, Méplain aîné.

2° *Commission des Comptes* : MM. Giat, de Labrousse, Perrot.

3° *Commission du Musée.* — MM. De Bonand (Adolphe), Dadole. Queyroy.

— M. Louis Rambourg est nommé membre associé-libre pour la classe des arts.

Séance du 1er *mars* 1861.

M. le Président remet à M. Méplain aîné, pour en faire l'objet d'un rapport, l'ouvrage intitulé : *Les Libre-Echangistes et les Protectionnistes conciliés*, par M. J. Du Mesnil-Marigny, adressé par l'auteur à la Société d'Emulation.

— Il est donné lecture de la lettre suivante de M. Bertrand, relative à des fragments d'antiquités reconnus à Cognat-Lyonne et aux environs.

Moulins, 26 février 1861.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'une découverte de vingt vases romains vient d'être faite, en creusant un ancien puits comblé, auprès de l'église de Cognat-Lyonne (Allier).

Ce puits, de près de 27 mètres de profondeur, avait été reconnu lors des fouilles des fondations du nouveau presbytère,

qui furent reculées de manière à pouvoir l'utiliser ; le curage et la refaçon devant être moins dispendieux que le forage d'un puits qui était de toute nécessité.

Dans les déblais successifs on a retiré beaucoup de tuiles à rebords, dont quelques-unes entières, sans marques de fabrique, une belle meule à bras, en lave d'Auvergne, des ossements d'animaux que l'on a reconnus pour des génisses, des béliers, chèvres, et des pierres et plusieurs pièces de bois, dont quelques-unes carbonnisées, disposées en châssis, de manière à protéger les vases qui occupaient le fond ; la plupart de ces vases sont intacts, à quelques-uns, manquent les lèvres des goulots, quelques-uns sont en poterie grossière, sans engobe extérieure, d'autres sont vernissés, un seul en forme d'aiguière est à couverte blanche ; l'un d'eux, en forme d'urne, a reçu avant la cuisson, un saupoudrage de paillettes de mica qui lui donnent une apparence dorée.

Quatre d'entre eux, à peu près de la forme du précédent, ont de petits mascarons en reliefs sur les anses, et un seul a en outre sur cette partie un entrelas de lianne ; leur extrémité d'anses, dans le vide du goulot, devait être terminée par des têtes d'animaux, à en juger par les cassures qu'on y remarque et par l'une d'elles qui est formée de la tête d'un lézard ; toutes ces poteries varient entre 0 m 25 c et 0 m 45 c de hauteur : les profils indiquent une belle époque et les galbes sont de formes pures.

Il a été aussi trouvé un outil en fer, se rapprochant de la forme de l'herminette de nos charpentiers, elle est beaucoup plus étroite et sa douille indique que le manche devait en être courbé.

Il n'a été rencontré que des fragments de poteries à couvertes rouges, cependant un couvercle de cette nature, retiré en morceaux qui pouvaient se recoller, n'a pas été conservé. Aucun des vases de la trouvaille n'a de sigles.

Je me suis rendu à Cognat, où j'ai pu voir tous ces objets, afin de vous en rendre compte. J'ai appris là que trois autres

puits, anciennement comblés, existaient dans le voisinage de celui-ci; il serait à désirer que de nouvelles constructions nous missent à même de savoir ce qu'ils recèlent depuis si longtemps.

M. le maire de Cognat, M. le marquis de Montlaur, à Paris en ce moment, et l'un des honorables membres de notre Société, a été informé de cette découverte par M. le curé Laurencerye. Il y a tout lieu de penser que le généreux dévouement de M. de Montlaur, pour tout ce qui se rattache à la dotation du Musée, sera pour la Société une occasion de voir ces poteries prendre place parmi les collections du Musée.

Nous devons de vifs remerciements à M. l'abbé Laurencerye, pour avoir recueilli, avec beaucoup de soin, toute cette trouvaille.

Je suis etc.

BERTRAND ALFRED,
Membre correspondant de la société d'Emulation.

— M. le Président promet d'écrire à M. de Montlaur pour l'informer de cette découverte et obtenir, s'il y a lieu, sa coopération pour faire des fouilles.

— M. le Président entretient ensuite la Société de la découverte d'objets antiques faite à Charroux. Ces objets ont été acquis pour le Musée, où ils sont maintenant déposés. Il exprime le regret que des communications aient été faites à ce sujet aux journaux, avant que la Société en eût été elle-même informée.

M. Bulliot, président de la Société Eduenne, présent à la séance, a pris connaissance des objets antiques trouvés à Charroux; il donne des détails intéressants sur la destination de ces objets, dont plusieurs, ajoute-t-il, sont pareils à ceux qui ont été trouvés à Autun. Il conclut en disant qu'on a maintenant à Moulins, au Musée formé par la Société d'Emulation, les éléments les meilleurs pour faire un travail complet sur l'ornementation militaire des Gaulois.

— M. de Bure annonce que la Société Historique et Archéologique d'Ypres (Belgique) demande à échanger ses publications avec celles de la Société d'Emulation.

Cette demande est agréée par la Société.

— M. le Président entretient l'Assemblée des travaux relatifs aux Répertoires Géographique et Archéologique. Quant au premier, M. Chazaud s'en est chargé ; il fera tout le travail et le remettra au ministère au nom de la Société d'Emulation.— Pour le Répertoire Archéologique, plusieurs membres ont déjà recueilli de nombreux documents.

— La Commission nommée à la dernière séance pour examiner la proposition de M. Queyroy, relative à une Exposition à faire à Moulins au mois de mai 1862, a chargé M. Croizier de faire un Rapport dont il est donné lecture :

Messieurs,

Une exposition d'Archéologie et des Beaux Arts à Moulins en 1862, pouvait vous paraître, il y a quelques jours, une témérité, et dans votre sagesse vous avez pensé qu'il fallait d'abord s'enquérir des éléments de réussite. Ce problème est aujourd'hui résolu, à votre grande satisfaction. L'idée en est donc heureuse, et l'auteur de la proposition doit se réjouir de la bonne fortune qu'il va procurer à notre cité.

Votre commission, qui a voulu s'appeler préparatoire, afin de ne pas trop engager votre responsabilité et de réserver votre initiative, s'est mise à l'œuvre avec tout le zèle que vous lui aviez communiqué. Elle peut considérer aujourd'hui sa mission comme finie, et vient vous rendre compte du mandat que vous lui avez confié.

Sa première démarche a été de rédiger une circulaire, pour inviter les détenteurs d'objets d'art et tous les hommes de bonne volonté, à lui signaler les choses dignes de figurer dans une exposition de cette nature. Cette circulaire dont vous connaissez le contexte, a été répandue à profusion dans le

département, et les journaux du chef-lieu et des arrondissements l'ont reproduite. En l'accompagnant de chaleureuses exhortations, ils ont prêté à notre œuvre le concours de leur intelligente publicité.

Les principales autorités du département nous ont dès l'abord, et avec le plus gracieux empressement, assuré de leur bienveillant appui. Nous avons besoin des objets d'art que renferment nos églises ; monseigneur l'évêque de Moulins les met à notre disposition ; il nous faut des vitrines pour serrer ces objets précieux à plus d'un titre, ainsi que ceux qui nous seront confiés : Monsieur le Préfet, donne l'ordre de construire de suite les vitrines dont plus tard le Musée départemental aura besoin, et il nous en offre l'usage. Un vaste local, enfin, nous est nécessaire pour étaler toutes nos richesses ; monsieur le maire de la ville de Moulins vient au devant de notre embarras et nous promet les salons de l'hôtel-de-ville. Notre première parole doit donc être un témoignage de reconnaissance et l'expression de nos remerciements pour ce haut patronage qui nous accueille si favorablement à notre début.

Sous de tels auspices, l'œuvre devait marcher vite et bien ; aussi notre tentative a-t-elle été couronnée d'un succès que nous pouvons espérer complet. Il a, nous osons le dire, dépassé toutes nos espérances. Si toutes les personnes auxquelles nous avons adressé notre circulaire n'ont pas encore répondu à notre appel, d'autres nous ont amplement dédommagés par l'activité de leur concours et le grand nombre de leurs utiles renseignements.

Pour n'en citer que quelques-uns: MM. de Bure, Esmonnot, Jémois, Queyroy, Tudot, nous fournissent à eux seuls un noyau d'exposition fort intéressante ; M. Foullut, secrétaire de la mairie de Moulins, un véritable musée d'armes anciennes et étrangères, et plusieurs autres, nous regrettons de ne pouvoir nommer tout le monde, des tableaux et nombre d'objets rares et précieux ; chacun enfin, ce qu'il possède, le tout offert avec un zèle dont nous devons les remercier.

M. le baron de Veauce, député de l'arrondissement, nous fait prévenir de l'envoi de plusieurs pièces curieuses ; M. le marquis de Montlaur, par une lettre des plus flatteuses, met ses richesses artistiques, et elles sont nombreuses, à la disposition de la Société ; enfin, pour terminer, M. Sadourny, juge de paix de St-Pourçain, a fouillé son canton pour y découvrir ce qui pourrait vous convenir; la nomenclature des objets qu'il indique, avec la promesse de son concours pour les obtenir, nous promet de ce côté un important appoint.

Pour résumer les divers envois, nous pouvons dès à présent compter sur :

100 Tableaux.

70 Armes.

40 Ivoires,

60 Emaux.

30 Bronzes antiques.

350 pièces de céramique.

20 meubles.

12 pièces d'orfèvrerie.

20 manuscrits.

60 objets de serrurerie.

20 vitraux.

Et 40 pièces diverses.

Tous objets de prix et d'une véritable valeur artistique;

Sans y comprendre la collection du Musée de la Société, les raretés que possède M. Bertrand, ni la galerie importante que M. le comte de Chateauneuf a eu l'obligeance de nous promettre.

N'y est pas compris non plus ce que nous recevrons de MM. de Veauce et de Montlaur, ainsi que de plusieurs autres personnes, aucune désignation ne nous ayant été remise à cet égard.

N'y a-t-il pas, dans cette simple énumération qui précède, tout un catalogue de Musée remarquable? Comme la réussite appelle le succès, que ne devons-nous pas attendre encore

d'une recherche plus minutieuse et des excitations d'un aussi bel exemple ?

En présence de ce résultat inespéré, la Commission a pensé qu'il était bien de borner cette exposition à l'Archéologie et aux œuvres d'Art anciennes ou même contemporaines, mais d'auteurs décédés ; que l'adjonction d'œuvres des artistes modernes et vivants dépasserait peut-être le cadre restreint dans lequel nous sommes obligés de nous mouvoir, et surtout les ressources financières dont le Comité de l'Exposition pourra disposer.

Une autre question avait été agitée ; mais en dehors de la Commission qui a été unanime pour la repousser. Cette question doit vous être soumise ; car il importe, comme point de départ, qu'elle soit dès à présent résolue. L'opinion avait été émise d'appeler à cette exposition les huit départements qui forment la région dont le Concours en 1862 s'ouvre à Moulins.

Messieurs, remarquez-le, il ne s'agit pas ici d'un concours industriel, où chacun peut profiter des idées émises par ses collègues ou même ses concurrents, et où le résultat se traduit par un bien-être matériel dont tout le monde profite. Si nos collègues régionaux nous envoient beaucoup d'objets, le local dont nous pourrons disposer sera insuffisant ; cette mesure sera inutile et sans profit s'il ne nous vient que peu de chose. Les possesseurs des objets précieux consentiront-ils à les confier aux hasards quelquefois dangereux auxquels sont exposés les colis en chemin de fer ? Ne préfèreront-ils pas les garder pour s'en parer eux-mêmes une autre année, lorsque leur tour sera venu ? Il s'agit ici d'une fête de l'intelligence, à laquelle nous convions nos hôtes. N'est-ce pas le cas de prouver aux amateurs qui viendront nous visiter, tout le prix que nous attachons à leur approbation, par le soin que nous aurons mis à leur ménager d'exquises jouissances.

Si telle est votre manière de voir, l'exposition doit donc être locale, et c'est surtout au point de vue de l'histoire du Bour-

bonnais qu'elle nous a paru devoir être d'un grand intérêt pour la Société.

En résumé, Messieurs, la Commission a l'honneur de vous proposer de décider, d'après les considérations qui précèdent :

1° Qu'une exposition d'Archéologie et des Beaux Arts aura lieu à Moulins en 1862, à l'époque du Concours régional ;

2° Qu'elle sera seulement locale et particulière au département de l'Allier ;

3° Que cette exposition ne comprendra pas les œuvres d'artistes modernes et vivants ;

4° Et qu'une commission de 14 membres pris dans la Société sera nommée, avec faculté de s'adjoindre 7 autres membres pris en dehors pour former un Comité d'Exposition.

Messieurs, en vous remettant les pouvoirs que vous lui aviez délégués momentanément, la Commission préparatoire est heureuse d'avoir planté les jalons d'une œuvre éminemment utile. Les espérances que fait concevoir le début fructifieront, et nous ne doutons pas qu'un magnifique résultat ne vienne couronner vos généreux efforts.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

M. Legagneur voudrait que l'on articulât les motifs pour lesquels on exclurait de l'exposition projetée les œuvres des artistes vivants.

M. Tudot répond en développant les motifs qu'il avait déjà exposés dans une précédente séance, et d'après lesquels il croit qu'une pareille admission entraînerait des difficultés trop grandes, des déceptions peut-être, et dans tous les cas des frais extraordinaires.

Après quelques autres observations présentées par divers membres, M. le Président fait appeler successivement chacune des conclusions de la Commission :

« 1° Une exposition d'Archéologie et des Beaux-Arts aura « lieu à Moulins en 1862, à l'époque du Concours régional « agricole. »

Cette conclusion ne donnant lieu à aucune discussion, est définitivement adoptée.

« 2° Elle sera seulement locale et particulière au département de l'Allier. »

Cet article donne lieu à une discussion, à la suite de laquelle il est modifié et adopté dans les termes suivants :

« Elle sera *essentiellement départementale*. »

« 3° Cette Exposition ne comprendra pas les œuvres des artistes modernes et vivants. »

Cet article donne lieu à une discussion, à la suite de laquelle M. le Président lit l'amendement qui lui est transmis et conçu en ces termes :

« La Commission d'Exposition aura à examiner s'il convient d'admettre les œuvres des artistes vivants. Sa résolution, pour être définitive, devra avoir la sanction de la Société d'Emulation, à laquelle elle sera soumise dans une séance obligatoire. »

La Société, consultée, donne la priorité à cet amendement, qui est adopté.

« 4° Une commission de quatorze membres pris dans la Société, sera nommée, avec faculté de s'adjoindre sept autres membres, pris en-dehors, pour former un Comité d'Exposition. »

Cet article est adopté.

Sur la demande de M. de Labrousse, la Société décide que la Commission de quatorze membres sera nommée par le bureau.

Cette liste est ainsi arrêtée, séance tenante :

MM. Bertrand, de Bonand, de Bure, l'abbé de Conny, Croizier, Dadole, Esmonnot, de l'Estoille, de Fradel, Jémois, de Labrousse, Queyroy, de Séréville, Tudot.

— M. Diégérick, vice-président de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, par MM. de Bure, Méplain aîné et Alary.

Séance du 15 *mars* 1861.

M. le Président annonce que M. de Montlaur a promis son concours pour la recherche des objets antiques dont il pourrait être trouvé des vestiges à Cognat-Lyonne.

La commission nommée dans la séance précédente, s'est constituée ; elle a déféré la présidence d'honneur à M. le maire de la ville de Moulins, qui a accepté et promis de faire tous ses efforts pour seconder la Société dans son projet d'exposition. Le rapport de la Commission sur la question importante qui lui a été renvoyée, sera fait dans la prochaine séance.

Séance du 22 *mars* 1861.

M. Queyroy donne lecture du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars par la Commission chargée d'étudier la question de l'Exposition. Après avoir nommé son bureau, la Commission a discuté la question qui était soumise à son examen et qui a été provisoirement tranchée en ce sens que l'exposition universelle, adoptée par huit voix, aurait été rejetée par neuf autres voix. C'est à la Société tout entière à se prononcer définitivement dans la séance de ce jour.

Après une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, M. le Président invite M. Croizier à relire la proposition qu'il a faite à la Commission, en commun avec MM. de Bure et Queyroy, et portant « qu'une exposition « universelle de tableaux et d'œuvres d'artistes vivants « sera adjointe à l'exposition d'archéologie et des beaux-« arts. »

Cette proposition est adoptée.

M. le Président demande qu'une somme de 150 fr. soit mise entre les mains du trésorier de la Commission pour faire face aux premiers frais, et cela, uniquement à titre d'avance.

3

Cette proposition est adoptée.

—Il est donné lecture d'une lettre de M. Desfernaux sur les fouilles et les découvertes faites récemment à Charroux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'aviez prié, lorsque j'irais à Charroux, de prendre quelques notes touchant la découverte de la dépouille d'un gaulois faite dans cette localité.

Je m'empresse de vous transmettre les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur les lieux.

C'est sur le penchant d'un coteau d'une assez grande étendue, exposé au couchant dans un terrain argilo-silicieux, coloré en rouge par l'oxide de fer très-abondant dans cette partie de la commune, qu'a été faite la découverte en question.

Ce coteau se trouve a un peu plus d'un kilomètre de Charroux et à un kilomètre environ de la rivière de Sioule qui coule au levant. Il domine la voie romaine qui allait de Chantelle à Clermont, et que la tradition, d'accord du reste en cela, avec la carte des voies romaines de l'Allier, fait passer au pied de l'éminence sur laquelle est bâtie la petite ville de Charroux, pour aller franchir la Sioule, à quelque distance de Bègues, entre Neuvialles et le moulin Boutevin.

La découverte a été faite par un cultivateur, à peu de distance de la Petite Varenne, dans un terrain dit Champ des Brûlés. Ce champ, cultivé depuis longtemps en céréales, avait été jusqu'alors labouré à l'araire, très-peu profondément; le propriétaire actuel ayant compris qu'il était plus avantageux pour lui de le cultiver désormais à la bêche, a nécessairement creusé le sol cette année à une profondeur plus considérable. C'est en effet à vingt centimètres de la superficie que la bêche a ramené à la surface quelques-uns des objets antiques que vous connaissez et qui ont attiré l'attention du paysan.

Ce brave homme, avec lequel je me suis entretenu près d'une heure, m'a dit que depuis longtemps la partie supérieure du pot contenant les insignes d'un gaulois, avait dû être brisée et chassée loin de l'endroit où il était enfoui, car il n'en a trouvé sur place aucun vestige.

Ce vase, qui semble avoir été fabriqué avec une terre semblable à celle dans laquelle il a été découvert, contenait, au dire de l'inventeur, un bien plus grand nombre d'objets que ceux déposés au Musée.

Après avoir fait sa trouvaille, il l'avait, m'a-t il dit, portée dans sa maison, et, n'y attachant aucun prix, il l'avait reléguée dans son grenier ; c'est là qu'il permit à chacun de venir la voir et de prendre ce qui lui ferait plaisir. Sans nul doute tout eût été perdu, si le maire n'avait eu par hasard connaissance de cette découverte. Mais dix jours, s'étaient déjà écoulés ! et malgré toute son activité et son bon vouloir, ce magistrat n'a pu sauver du naufrage que ce que vous connaissez.

L'auteur de la trouvaille m'a avoué en effet que tout n'était pas entre nos mains, monsieur le Président ; plusieurs bracelets ont été brisés ou pris ; un objet en bronze, qui affectait, dit-il, la forme d'une toute petite hachette avait été dénaturé au feu d'une forge de maréchal ; de petites plaques en métal très-minces ainsi que des espèces de médailles ont été enlevées ou anéanties, ainsi que d'autres pièces d'une forme bizarre. Il m'a été impossible d'obtenir de ce jeune paysan une plus ample description des objets que j'indique ; mais, il est avéré pour moi que les morceaux les plus précieux de cette découverte ont été dispersés.

Dans ce même champ, et dans les champs voisins de celui-ci, on trouve souvent, m'a-t-on dit, des débris de vases en terre cuite et un grand nombre de clous rouillés L'automne dernier, un des propriétaires des terrains dits Champs des Brûlés, a reconnu l'enceinte d'une tour ou d'un vaste puits rempli d'une terre rapportée, noirâtre et n'ayant aucune

ressemblance avec les terres voisines. Ces champs étant ensemensés en froment, il ne m'a pas été possible de vérifier l'exactitude de ces on-dit.

Mais, monsieur le Président, au mois de septembre prochain, quand le propriétaire qui n'a pas même eu la curiosité de fouiller *cette terre noirâtre*, cultivera de nouveau son champ, je ferai en sorte de me trouver sur les lieux, de présider aux recherches, et de stimuler le zèle de ce cultivateur en faisant luire à ses yeux l'appât d'une récompense pécuniaire.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée :

A. DESFERNEAUX.
Membre de la Société d'Emulation de l'Allier.

Moulins, le 18 mars 1861.

— Sont présentés comme membres de la Société:

M. Lefaure, architecte à Moulins, membre titulaire pour la classe des arts, par MM de Bure, Dadole et Tudot.

M. Bourgeois, propriétaire à Moulins, membre associé libre, pour la classe des arts, par MM. de Bure, de l'Estoille et Tudot.

M. le marquis de Foudras, homme de lettres, à Moulins, membre titulaire pour la classe des lettres, par MM. Clairefond, Giat et Méplain jeune.

— La Société admet au nombre de ses membres correspondants pour la classe des arts, M. Diegerick, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Séance du 19 *avril* 1861.

La Société reçoit pour le Musée un beau vase en bronze de l'époque gallo-romaine, trouvé dans la partie du département qui touche à la Loire, et donné par M. Desvernois, docteur en médecine à Beaulon.

— Sur la proposition de M. Tudot, il est décidé que l'un des deux exemplaires de l'ouvrage de M. Bouillet sur les Corps de Métiers de l'Auvergne, actuellement à la bibliothèque de la Société, sera rendu à l'auteur en échange de quelqu'une de ses autres publications. De ces deux exemplaires, l'un avait été acheté, l'autre avait été adressé à la Société par M. Bouillet.

Séance du 3 *mai* 1861.

M. Jutier, ingénieur des mines, membre correspondant, donne pour le Musée divers fragments d'antiquités provenant des fouilles faites à Plombières dans les ruines des anciens thermes romains.

— La Société reçoit divers ouvrages de M. Regnault, médecin-inspecteur des eaux de Bourbon-l'Archambault, et de M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces.

— M. le Président annonce que la commission chargée de préparer l'exposition de 1862 est en pleine activité et s'est déjà plusieurs fois réunie.

— M. Legagneur lit la dernière partie de ses études sur *Les causes de l'inégalité de civilisation parmi les races humaines*.

— M. de l'Estoille donne lecture d'une Notice de M. Tudot sur Néris-les-Bains.

— La Société admet au nombre de ses membres :

M. Lefaure, architecte à Moulins, membre titulaire, pour la classe des arts.

M. Bourgeois, propriétaire à Moulins, associé libre, pour la classe des arts.

M. le marquis de Foudras, homme de lettres, à Moulins, membre titulaire, pour la classe des lettres.

COMPTE-RENDU

DES PUBLICATIONS

ADRESSÉES

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE 1861.

Revue des Sociétés savantes; janvier, février et mars 1861.

Séances du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :* — Le Comité s'occupe très activement du dictionnaire géographique et du répertoire archéologique de la France Plusieurs départements ont fourni des travaux prêts à être livrés à l'impression. — Il reçoit un grand nombre de communications sur des points historiques et archéologiques, entre autres, sur les fouilles faites à Bourges sur l'emplacement du palais du duc Jean; une note de M. Protat sur les inscriptions d'Alise; plusieurs documents recueillis par M. Anatole Dauvergne dans les Basses-Pyrénées; une note sur les *cachets d'oculistes romains*, à l'occasion d'un de ces monuments trouvé à Mandeure, arrondissement de Montbéliard (Doubs), en janvier 1860; une notice sur les monuments celtiques, gallo romains, etc., du département de la Creuse.

Rapports sur les Travaux des Sociétés savantes des départements. Confiés à des hommes spéciaux, ces rapports faits avec beaucoup de soin, donnent une idée très complète du mouvement intellectuel des divers départements et de l'activité, on ne peut plus louable, qui anime les diverses Sociétés savantes.

Parmi les communications diverses faites au Comité et les études historiques qui ont trouvé place dans la *Revue*, nous citerons :

De nombreuses inscriptions et des estampages recueillis par M. Georges de Soultrait, dans l'arrondissement de Cosne (Nièvre), à Tournus, à Autun, à Montbrison, Varzy, Chartres, Sury-le-Comtal, où il a relevé sur une cloche fondue en 1531, la formule *Rex venit in pace, Deus homo factus est*, qui s'est rencontrée sur plusieurs cloches du Bourbonnais. — Histoire des *Etats d'Artois*, depuis la réunion de cette province au territoire français jusqu'en 1789. L'auteur de cette remarquable étude, M. François Filon, dit en terminant : « Il en a » été des Etats provinciaux comme de toutes les institutions » politiques qui ont été, à leur origine, l'expression d'une » nécessité sociale, qui sont restées debout tant qu'elles ont » répondu au vœu public, et qui sont tombées le jour où elles » se sont trouvées en désaccord avec l'esprit et les besoins » nouveaux...... L'organisation actuelle de la France a » tellement dépassé les anciennes institutions provinciales, » qu'on ne saurait vraiment les regretter. Mais on a trop » oublié les services que les assemblées d'Etats ont rendus aux » provinces. Les preuves du bien que les États d'Artois ont » fait au pays subsistent encore de nos jours ; les Artésiens » reconnaissants doivent se souvenir que de ces antiques » assemblées où siégeaient leurs pères, est émanée plus d'une » mesure qui contribue encore aujourd'hui à la prospérité du » département. » — Etude de M. Dauban sur la vie et les ouvrages de Ligier Richier, sculpteur lorrain, dont les œuvres principales sont à la bibliothèque impériale, au Musée du

Louvre, à Saint-Mihiel, sa patrie, à Bar-le-Duc, à Nancy, à Saint-Dizier, etc. — Louis XI, protecteur de la confédération italienne, par M Huillard-Bréholles. Les événements survenus depuis deux ans dans la Péninsule italique donnent à cette étude un caractère particulier d'actualité. Les éléments en ont été fournis à l'auteur par un manuscrit conservé à la bibliothèque de Bourges, qui renferme des documents inédits sur les négociations de Louis XI en Italie, dans les années 1478 et 1479; c'est M. de Girardot, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, qui en avait le premier signalé l'existence. Il s'agissait d'établir une confédération italienne, une ligue destinée à consolider la paix dans la Péninsule entière et à réunir toutes ses forces contre l'ennemi extérieur, l'invasion Ottomane, qui s'avançait en Europe. C'est surtout avec Florence, Venise et Naples, les trois principaux Etats, que Louis XI entretenait des relations suivies. Tout marchait à souhait, quand éclata, le 26 avril 1478, la conjuration des Pazzi, dans laquelle figurèrent les parents et les créatures du pape Sixte IV, qui avait conçu contre les Médicis un vif ressentiment. L'assassinat de Julien, la blessure de Laurent, les vengeances populaires motivées par ces crimes odieux, les représailles que le pape exerça en jetant l'interdit sur Florence, et en excommuniant Laurent avec les principaux magistrats, rejetèrent l'Italie dans la guerre. La fédération italienne se trouva brisée et la Péninsule fut partagée en deux camps : d'un côté, le pape et le roi de Naples, que Sixte avait entraîné dans son parti ; de l'autre, Florence unie au duc de Ferrare, aux Vénitiens et au souverain de Milan. Dans ces circonstances critiques, la politique sage et désintéressée de la France ne se démentit pas. Loin de profiter de cet antagonisme pour intervenir à main armée dans des vues de conquête, Louis XI, quoique parvenu au plus haut degré de la puissance, ne songea à faire sentir sa force que par une médiation amicale et sincère. Protéger les Florentins, ses plus anciens amis, et peser en même temps sur le pape par le souvenir des services

rendus au Saint-Siège, pour obtenir de lui le rétablissement de la ligue italienne, tel fut le but qu'il se proposa et qu'il poursuivit dans une série d'importantes négociations. Il commença par envoyer Philippe de Commines à Florence, mais celui-ci n'avait point d'armée à ses ordres, et il ne put que promettre aux Florentins l appui de la France, sans réussir à empêcher l'ouverture des hostilités et la dévastation de la Toscane. Les représentations acerbes et presque menaçantes de Louis XI (*Utinam Sanctitas Vestra dignaretur considerare quod egit ! .. Utinam a tam nephandis rebus Sanctitas Vestra immaculata foret!*), n'ayant eu aucun effet sur la cour romaine, il prit ses mesures pour intimider le pape. Il convoqua à Orléans, sous la présidence de son gendre Pierre de Bourbon, un concile national auquel prirent part trois cents députés du clergé, outre les grands et les seigneurs laïques. Un article de cette assemblée portait que « jusqu'à ce que le » pape, mieux conseillé, eût déposé les armes qu'il avait » prises contre les chrétiens, aucun regnicole, aucun sujet » appartenant à la ligue italienne ou aux puissances confédé- » rées avec le roi, ne devait porter d'argent à la cour romaine » pour l'obtention des bénéfices ou l'acquittement des annates, » de peur que cet argent ne fût employé à la continuation de » la guerre. » — Ce concile national, fait observer M. Huillard-Bréholles, a échappé à la plupart des historiens. — Cette décision du Concile d'Orléans fut aussitôt sanctionnée et appliquée par l'autorité temporelle. Cependant le roi fit partir, au mois de septembre, deux nouveaux ambassadeurs, avec la mission d'interposer son arbitrage entre les deux puissances du Midi et la ligue italienne du Nord. Il se flattait que l'animosité des deux partis aurait eu le temps de s'amortir, et que les progrès des Turcs, qui menaçaient déjà l'Istrie et le Frioul, démontreraient la nécessité d'avoir égard à ses représentations pacifiques.

Les négociations traînèrent jusqu'au mois de juin suivant ; elles furent infructueuses et les hostilités reprirent leur cours

avec plus de violence que jamais. Les Florentins furent battus. Alors Laurent de Médicis entreprit d'enlever au Pape l'alliance du roi de Naples ; il y parvint. Sixte IV n'en poursuivit pas moins la guerre contre la ligue. Mais l'active intercession de Louis XI et les préparatifs menaçants des Turcs pour l'invasion de l'Italie ne tardèrent pas à le rendre plus traitable. Une nouvelle ligue fut conclue entre le roi de France et les principaux États d'Italie, et quelque temps après le Pape lui-même y adhéra.

La politique de Louis XI dans ces circonstances maintenait la légitime influence de la France dans la Péninsule, sans porter atteinte à l'indépendance des Etats italiens, et sans détruire leur équilibre. Sa mort et celle de Sixte IV ne changèrent rien à l'état des choses. D'une part, la régente Anne de Beaujeu suivit à l'égard de l'Italie la politique bienveillante de son père ; d'autre part, le nouveau Pape Innocent VIII, se déclara, dès son avènement, l'ami de Laurent de Médicis. La mort de ce dernier et celle d'Innocent VIII, jointes aux glorieuses folies de Charles VIII, vinrent malheureusement replonger l'Italie dans une série de guerres qui n'eurent d'autre résultat que de livrer ce pays épuisé, terrifié et muet, à l'omnipotence de la maison d'Autriche.

Bulletin de la Société de Géographie ; Janvier, Février et Mars 1861. — L'Afrique est toujours l'objet des investigations les plus persévérantes et les plus fécondes en observations et en découvertes utiles. Dans la relation d'un voyage exécuté en 1860, dans le Sahara occidental, par M. le capitaine d'Etat-major Vincent, nous lisons entre autres renseignements, les lignes que voici :

« Le désert a ses Universités comme les pays civilisés. Les marabouts savants ont une classe et chaque élève a plus ou moins de réputation suivant le degré de renommée du maître qui l'a instruit. — L'étude a lieu dans la journée et se prolonge avant dans la nuit, à la lueur d'un grand feu. — Le travail classique est toujours le même : réciter certaines poésies des

grands maîtres; savoir littéralement des versets du Coran gravés sur des tablettes en bois. — Ces tablettes font partie du bagage du marabout quand il voyage; il emmène généralement son élève favori placé derrière lui sur la même monture et lui récitant ces versets. Le temps du voyage est donc employé à l'étude. — Il faut remarquer que les guerriers ne font pas donner d'instruction à leurs fils; ce qui présente une certaine analogie avec ce qui se passait chez nous au moyen-âge. Tout chef important a auprès de lui un marabout érudit qui lui fait sa correspondance et qui a souvent une grande influence dans son conseil. »

Les *Recherches sur la Topographie de Tyr*, par M. Poulain de Bossay sont destinées à élucider plus d'un passage des auteurs anciens qui nous ont transmis quelques traits des splendeurs et des revers de cette célèbre métropole de la Phénicie.

Des notices sur l'idéographie des Peaux-Rouges d'Amérique; sur les productions et les peuplades géophages des bords de l'Orénoque et sur le poète voyageur Dom Luiz de Camoëns, sont également de nature à piquer la curiosité.

Ajoutons que la Société de Géographie ouvre tous les jours non seulement à ses membres, mais encore à tous les savants français et étrangers qui ont des recherches à faire, la belle bibliothèque qu'elle a fondée, il y a déjà quarante ans, et qui est, comme spécialité géographique, une des plus curieuses et des plus complètes de Paris, nous pourrions dire de l'Europe.

Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation; Janvier, Février et Mars 1861. — Cette Société multiplie ses efforts pour introduire en France et y domestiquer ou y multiplier les espèces utiles dans le règne animal et le règne végétal, et chaque jour de nouveaux succès viennent confirmer la haute idée que l'Europe a conçue, dès l'abord, d'une si louable entreprise. Les trois livraisons de ses travaux, que nous avons aujourd'hui sous les yeux, nous offrent des notices intéressantes

sur l'introduction de la race ovine Graux de Mauchamp, sur la domestication de l'Autruche à Alger, sur la domestication des Alpacas, sur la pomme de terre de Sainte-Marthe, sur le repeuplement des huîtres sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée. En outre la Société a ouvert des conférences et établi des lectures qui ne peuvent être que très favorables au but qu'elle s'est proposé.

Nous devons borner là notre analyse; mais il est de notre devoir d'emprunter à une note de M. Pépin les lignes qu'il a consacrées aux services rendus à l'acclimatation par notre illustre compatriote Péron. — C'est de l'expédition à la Nouvelle-Hollande, de 1801 à 1804, que le savant et infatigable zoologiste Péron, et Lesueur, peintre d'histoire naturelle, rapportèrent en France les premiers Kangurous, le Cygne noir et le Casoar. Ces premiers Casoars (*Dromaius ater*), avaient le plumage noir et étaient de petite taille. Ils avaient été rapportés de l'île des Decrès en 1803 : c'était la seule espèce connue alors; ils sont morts à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle en 1822. Cette espèce n'a pas été retrouvée depuis, et ce sont les seuls qui furent importés en Europe. On peut les voir dans les galeries où est placée la riche et nombreuse collection de zoologie du Muséum. Les Casoars ou Dromées, que l'on possède aujourd'hui sont beaucoup plus grands et plus gros que ceux rapportés par Péron, et leur plumage grisâtre diffère essentiellement de celui des premiers.

Des cinq zoologistes partis sur le *Géographe et le Naturaliste*, Péron était resté seul. Dans cette position, il redoubla de zèle et de dévouement, et Lesueur réunit ses efforts aux siens pour s'occuper avec un soin égal de rechercher toutes les classes d'animaux des terres australes. Ils rapportèrent en France, en animaux de toutes sortes, grands et petits, 2,500 à 3,000 espèces presque toutes nouvelles, qui enrichirent considérablement les collections, et particulièrement celles du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Péron décrivait les mœurs de ces animaux, leurs habitudes, les noms qu'ils recevaient des naturels, leurs usages divers, etc. Lesueur les dessinait avec un grand soin.

Péron avait, à son retour, emporté de l'île de France cent jeunes poissons d'eau douce connus sous le nom de Gouramis Mais avant d'atteindre le travers du canal Mozambique, la mauvaise qualité de l'eau donnée pour remplacer une partie de celle que contenaient les vases occasionna la mort de tous ces poissons. Péron n'a pas été plus heureux que le bailli de Suffren; il n'a pu réussir à doter la France du fameux poisson Gouramis.

Cette expédition a donc puissamment contribué au progrès de la Science, et surtout de la zoologie; mais la botanique s'est également enrichie alors par les végétaux de toutes sortes rapportés de l'Australie. Les plantes de la Nouvelle-Hollande ont, comme ses animaux, des caractères tout spéciaux; les arbres de ce continent étaient inconnus en Europe, et c'est encore à l'expédition dont Péron faisait partie, que l'horticulture et l'arboriculture sont redevables d'arbres et arbustes qui, presque tous, sont aujourd'hui naturalisés dans plusieurs de nos départements de l'Ouest et du Midi, et dont un très grand nombre figurent avantageusement dans nos provinces algériennes. Antoine Guichenot, né à Paris, fut le seul des trois jardiniers de l'expédition qui survécut aux fatigues et aux privations; c'est lui qui, animé d'un courage presque égal à celui de Péron, rapporta en France tous ces curieux et magnifiques végétaux qui enrichirent les collections de botanique, et ornent encore aujourd'hui nos serres et nos jardins par leur port et leurs belles et curieuses fleurs. Il nous suffira de citer les *Metrosideros*, les *Acacia*, les *Leptospermum*, les *Melaleuca*, *Hokea*, *Banksia*, *Correa*, *Embothrium*, *Protea*, les *Casuarina*, si précieux par la solidité et les riches marbrures de leurs bois; les *Xanthorrhea*, dont la tige sécrète abondamment une résine très odorante; le *Phormium Tenax*, de Botany-Bay, nommé lin de la Nouvelle-Zélande, pour les

fibres textiles de ses feuilles ; enfin les diverses espèces d'*Eucalyptus*, ces puissants arbres, ces géants des forêts de l'Australie.

C'est un devoir pour la Science d'unir dans un même tribut d'éloges et de gratitude les trois noms de Péron, Lesueur et Guichenot qu'avait déjà réunis un même dévouement au progrès de l'histoire naturelle et à la gloire de leur patrie.

Bulletin de la Société académique de Laon; tomes VII, VIII, IX et X. — La société académique de Laon ne date que de 1851, et en moins de dix ans elle a publié dix volumes de ses travaux. Instituée dans un pays presque neuf sous le point de vue des recherches historiques et archéologiques, mais riche en souvenirs et en trésors tout prêts à se révéler, elle s'est mise à l'œuvre avec une ardeur infatigable : archives publiques et privées, souvenirs, traditions, monuments, ruines, tout a été exploré, consulté et tout à répondu. Ainsi nous voyons figurer dans les quatre volumes que nous venons de recevoir des études sur le diocèse de Laon et sur un grand nombre d'églises et d'établissements religieux de la contrée, des recherches consciencieuses sur les monuments celtiques et sur les voies romaines du département de l'Aisne, la bibliographie historique du même département, des rapports sur des fouilles qui ont amené de précieuses découvertes d'objets antiques, une notice généalogique sur Racine, etc. Un volume entier est consacré aux procès-verbaux et aux mémoires du *Congrès archéologique* tenu à Laon par la Société des Antiquaires de Picardie les 31 août et 8 septembre 1858. Là se trouvent traitées, au point de vue local et par les hommes compétents, toutes les questions comprises dans le programme de ces sortes de réunions.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, et commerce du Puy; tome 22, années 1857 — 1858. — C'est surtout au point de vue de l'histoire, de l'industrie et de l'agriculture de la Haute-Loire que ce volume, de 900 pages environ, peut être consulté. Cependant, en parcourant les

procès-verbaux nous avons remarqué une mesure prise par la Société du Puy et qui mériterait bien de trouver des imitateurs. On sait combien les études historiques et les recherches paléographiques gagnent à être faites sous une même impulsion, à centraliser leurs résultats entre des mains expérimentées et loyales. Ces considérations ont amené la Société à créer auprès d'elle une Commission permanente des études historiques et des recherches paléographiques. En outre, elle a décidé que le titre de membre correspondant de la Commission serait offert à un certain nombre de savants et de membres de la société non résidants. L'aperçu produit à l'appui de la proposition qui a amené cette création, est un augure assuré des bons résultats qu'elle doit amener.

Dans la seconde partie du volume se trouvent imprimés les rapports et les mémoires communiqués par les sociétaires en dehors des discussions des séances. Nous y trouvons le mémoire de M. de Payan Dumoulin sur les poteries et figurines gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier, dans les fouilles auxquelles a pris part la Société d'Emulation.

Mémoires de l'Académie du Gard; année 1860. — Parmi les mémoires contenus dans ce volume, nous avons remarqué un *essai sur les médailles de Nemausus*, qui sera fructueusement consulté par les numismates, car on sait que les monnaies de Nîmes se retrouvent, dans les fouilles, sur un grand nombre de points de la France; un mémoire sur la Tour-des-Vents à Athènes; une étude sur les pierres tumulaires de Nîmes et une visite à l'abbaye de Cluny. M. l'abbé Azaïs auteur de cette étude archéologique, s'est rendu à Cluny en traversant le Mâconnais; empruntons-lui quelques lignes, car l'histoire de la célèbre abbaye a eu trop de points de contact avec celle du Bourbonnais pour que nous ne soyons pas quelque peu curieux d'en entendre encore parler :

« Après avoir salué Milly et redit le nom du poète qui a si bien chanté ces lieux, le voyageur franchit une dernière hauteur, et voit se dérouler à ses pieds une vallée, coupée de

champs et de prairies, et arrosée par une petite rivière qui coule lentement entre deux longues lignes de hauts peupliers.

« Des tours, des bastions, des clochers commencent à poindre à l'horizon, c'est Cluny. A mesure qu'on approche, on distingue les remparts avec leurs créneaux et les portes ornées encore de leurs machicoulis. La ville semble conserver dans sa physionomie quelque chose de monastique, qui rappelle la paisible cité d'Assise, dans l'Ombrie. On s'engage dans des rues étroites et sinueuses qui montrent encore leurs belles maisons romanes avec leurs fenêtres géminées à plein ceintre et leur ornementation sculpturale du XIIe siècle. On arrive en face d'une construction immense qui a été pendant plusieurs siècles l'âme et la vie de Cluny, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une grande ruine : c'est l'abbaye. En face de ces débris imposants, on aime à évoquer les noms des hôtes illustres de cette demeure, et il semble qu'on voit planer sur les ruines de l'antique basilique les nobles figures de saint Odon, de saint Maïeul, de saint Odilon, du moine Hildebrand et de Pierre-le-Vénérable.

« .... Le berceau de la célèbre abbaye fut humble et petit comme tout ce que Dieu appelle à grandir. Vers l'an 909, Guillaume-le Pieux, duc d'Aquitaine et Seigneur de Mâcon, voulant, sur ses vieux jours, fonder un monastère pour le bien de son âme, appela un religieux qui dirigeait une abbaye voisine, le pieux abbé Bernon, et l'invita à chercher dans ses terres un emplacement qui convînt à cette fondation religieuse. On arriva à un lieu éloigné de toute société humaine et plein de solitude, de repos et de paix, et comme le duc objectait que c'était là qu'il tenait sa meute pour la chasse : « Eh bien ! chassez les chiens, répondit agréablement l'abbé Bernon, et placez-y des moines. » Ainsi commença, au milieu des forêts, sous de pauvres huttes de feuillage, cette abbaye qui devait être le berceau d'une ville. »

Après avoir esquissé rapidement la vie de saint Odon qui

développe l'œuvre à peine ébauchée par Bernon, voici en quels termes M. l'abbé Azaïs parle de saint Maïeul.

« Parmi les successeurs de Saint-Odon, nous remarquons Saint-Maïeul, qui gouverna pendant quarante ans le monastère. Il avait refusé l'archevêché de Besançon ; plus tard il refusa la tiare. Il était également versé dans la connaissance des auteurs profanes et dans la science de l'Eglise ; il aimait tant l'étude que, lorsqu'il voyageait, à pied ou à cheval, il avait toujours un livre à la main. Il eut d'illustres amitiés ; il fut le confident et le conseiller d'Othon-le Grand, et le savant Gerbert, depuis Sylvestre II, entretint avec lui des relations intimes. Parmi les monastères qu'il soumit à la réforme de Cluny, nous devons citer le célèbre monastère de Lérins, qui avait fourni tant d'évêques à la Gaule méridionale, et qui commençait à décheoir de son antique splendeur. »

Après avoir successivement passé en revue toutes les splendeurs de Cluny, l'auteur termine ainsi :

« Que reste-t il aujourd'hui de la grande basilique bâtie par saint Hugues? Un clocher, le seul debout des cinq qui ornaient autrefois l'église, et la partie méridionale du transsepts qui nous fait comprendre les vastes dimensions du monument. Il reste encore, à côté des ruines de la basilique, un gracieux édifice qui rappelle la sainte chapelle de saint Louis à Paris ; c'est la chapelle Bourbon, élevée au XVe siècle, dans toute la richesse de l'art gothique, mais triste, nue, dépouillée de ses tableaux, de ses autels et de ses statues ; pauvre chapelle ! que la protection administrative a sauvée de la destruction, pour en faire un reliquaire où reposent les débris admirables de quelques chapiteaux, une magnifique pierre sculptée d'autel roman, quelques tronçons de colonnes, des fragments de tombeaux et une partie de l'inscription sépulcrale gravée sur la tombe de saint Hugues, le fondateur de l'église. Le voyageur peut encore admirer les belles et nombreuses fenêtres ogivales des appartements destinés à recevoir les étrangers. Ce sont de beaux restes de l'art

gothique, qui ont échappé au vandalisme des modernes démolisseurs. La vaste abbaye reconstruite au milieu du XVIII[e] siècle est toujours debout. Mais que sa destination est changée ! La mairie, l'audience du juge de paix, l'école des enfants, la prison des malfaiteurs, la salle de spectacle, de nombreux locataires, tout est réuni et confondu dans les vastes bâtiments du monastère ! Et maintenant de toutes les splendeurs du passé il ne reste plus que des ruines informes et un souvenir... »

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône : tome IV, 1[re] partie. Cette livraison comprend, outre le compte-rendu des travaux de la Société, une notice sur un groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion, sujet reproduit par une belle photographie. — Recherches sur deux estampilles de produits céramiques gallo-romains. — Notice sur une crosse en ivoire, dite de Saint-Loup, seul débris qui ait échappé, à Châlon, aux pillages de 1793. Cette crosse peut remonter aux dernières années du XI[e] siècle. — Notice sur une croix processionnelle émaillée, du XIII[e] siècle, de l'église de Saint-Pierre de Châlon. — Notice sur un chandelier de l'époque romane trouvé dans un hameau de La Chapelle-Saint-Sauveur. Ces trois descriptions sont accompagnées de belles planches. — La livraison se termine par une étude sur les mœurs monastiques du XII[e] siècle.

Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, année 1860. — Cette Société a été reconnue comme Établissement d'utilité publique, par décret du 9 janvier 1861, et le volume que nous avons sous les yeux ouvre la 2[e] Série de ses publications plus spécialement consacrées aux études d'histoire et de géographie locale. Dans les mémoires que contient ce premier volume, nous trouvons : une étude étendue sur Jules César Scaliger, dont de Thou avait dit : « L'antiquité eut à peine un homme supérieur à Jules » César Scaliger, et notre siècle ne peut montrer son pareil ; » c'est le plus grand prodige de ce siècle. » — L'histoire de

l'hôtel de la préfecture d'Agen, écrite par le préfet du département. Successivement palais épiscopal, siége du directoire du département, et enfin hôtel de la préfecture, cet édifice fournit à l'auteur le cadre d'un tableau historique des plus intéressants, et qui mériterait bien d'être pris pour modèle dans d'autres départements — De l'expression du sentiment religieux dans les tragédies de Polyeucte, Esther et Athalie, par M. de Tréverret, professeur de rhétorique au lycée d'Agen. — Notice sur la voie antique de Toulouse à Agen. — Du rôle de l'accent dans la versification moderne, par un ancien inspecteur d'académie. — Catalogue des documents intéressant le département de Lot-et-Garonne, conservés aux archives impériales et aux archives de la Gironde. — Dissertation sur les livres liturgiques de l'Eglise d'Agen.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES; année 1860. — Parmi les nombreux travaux contenus dans ce volume, nous citerons : *Dictionnaire des terres et seigneuries* du comté Nantais et de la Loire-Inférieure; des Nannètes aux époques celtique et romaine; des rapports sur les concours de bestiaux de boucherie, et plusieurs documents relatifs à l'histoire locale.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE; année 1860 — L'archéologie et l'histoire de l'Anjou, la philosophie, les sciences physiques et naturelles, les mathématiques sont tour à tour représentées dans ce recueil qui a mérité de fixer plusieurs fois l'attention des hommes spéciaux chargés d'apprécier les travaux des Sociétés savantes des départements et d'en présenter l'analyse dans la *Revue* publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE de la Seine-Inférieure; années 1858 à 1860. — Ce volume comprend spécialement des Rapports sur des concours ou sur des questions relatives au commerce et à l'industrie locale. Une question d'intérêt général y a néanmoins trouvé place, c'est une étude sur les moyens à prendre

pour empêcher les progrès de l'ivrognerie, sur ses inconvénients au point de vue de la constitution de l'homme et ses conséquences morales. Ce travail consciencieux et amplement développé se termine par des conclusions pratiques dont voici les deux principales :

« Suppression de presque tous les débits de boissons fortes,
» notamment les cabarets, et défense absolue de la vente
» d'eaux-de-vie provenant du seigle, des betteraves et des
» pommes de terre. »

« Institution de prix pour la recherche des principes toxi-
» ques de ces eaux-de-vie de qualité inférieure, et pour sa-
» voir si celles du riz et du sorgho sont d'une espèce qui les
» rapproche de l'eau-de-vie tirée directement du vin, selon
» l'opinion déjà reçue par quelques chimistes et quelques
» physiologistes. »

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS ; année 1859. — De l'union de la philosophie et de la littérature au XVIIe siècle, par M. de Margerie, professeur à la faculté de Nancy ; recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot ; mémoire sur la chûte des Jésuites ; l'esprit de Moïse ; le Panthéon Bouddhique ; recherches sur le premier livre imprimé en Lorraine ; un grand nombre de mémoires sur la physique, parmi lesquels un travail très étendu de M. Nicklès, professeur à la Faculté de Nancy, sur les électro-aimants et l'adhérance magnétique appliquée aux roues des locomotives sur les chemins de fer ; tels sont en somme les écrits les plus importants dans les deux volumes que vient de nous adresser l'Académie de Stanislas.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE ; année 1859. — Notre attention a été spécialement fixée, en parcourant ce volume, sur un mémoire relatif à la topographie, jusqu'au Ve siècle, de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne. Ce travail, destiné à répondre aux questions posées par M. le Ministre de l'Instruction publique, comprend les voies ro-

maines, les enceintes fortifiées, les camps et tumulus, des recherches approfondies sur la bataille de 451, dans les plaines Catalauniques, entre Attila et les troupes sous le commandement du général romain Aetius; la désignation des communes où il a été fait des découvertes de monuments et objets de l'époque gauloise et de l'époque gallo-romaine, et des communes où il en existe encore, avec la description succincte mais bien caractérisée de ces objets. Ce dernier travail mériterait d'être imité dans tous les départements qui ont eu le soin de faire des recherches archéologiques. Nous signalerons encore une étude historique sur la statuaire au moyen-âge, une étude sur les monuments celtiques en général et sur ceux de la Marne en particulier, et enfin les récits d'un vieux sauvage, pour servir à l'histoire ancienne de Havaii, recueillis sur place en 1853.

Recueil des publications de la Société havraise; année 1859. — Nous signalerons dans ce recueil : l'ancien Hâvre, étude historique; dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Hâvre; naufrages le long des côtes, quantité toujours croissante, moyen d'en réduire le nombre; revue critique de jurisprudence maritime; études sur Joseph de Maistre; devoirs et vertus du soldat; la mode et la toilette des femmes dans l'antiquité; le commerce du Hâvre en 1858, comparé à celui de la France entière. Il résulte de cette dernière étude que le Hâvre est placé parmi les villes commerciales de France :

I. *D'après le poids des marchandises*, au 2e rang pour les exportations; au 3e pour les importations et pour l'ensemble des opérations du commerce.

II. *D'après la valeur réelle des marchandises*, au 1er rang pour les exportations et l'ensemble des opérations commerciales; au 2e pour les importations.

III. *D'après les droits perçus*, au 1er rang.

En somme, pour le poids, le commerce du Hâvre est au commerce de la France comme 1 est à 13. Mais en valeurs,

parce qu'il s'applique à des marchandises élevées, il est à peu près le quart de celui de toute la France.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée de la variété et de l'importance des travaux publiés par la Société hâvraise, ajoutons que les recherches archéologiques, les statistiques commerciales ne l'empêchent pas de faire bon accueil à la poésie.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1860. — Cette livraison est importante ; elle contient le répertoire archéologique du département de la Vienne.

Actes de l'académie de Bordeaux ; 3e trimestre de 1860.— Nous avons remarqué plus spécialement une étude sur les nombres appliqués à la science musicale.

Journal de la Société de la morale chrétienne ; 6e n° du tome X. — Cette livraison nous fournit, entre autres publications intéressantes, une étude très complète sur la plaidoirie, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, discours prononcé à la rentrée de la conférence des avocats, à Paris, par M. François Beslay.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ; n° 4 de l'année 1860. — Sur le lieu d'où Jules César partit de la Gaule pour l'invasion de la Bretagne et l'endroit de son débarquement dans cette île ; étude traduite des Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres. Après une ample discussion des textes et une étude sérieuse des points topographiques, l'auteur, Georges-Biddel Airy, est amené à conclure que le *Portus Itius*, où s'embarqua Jules César, était l'estuaire de la Somme, et que le point de son débarquement en Bretagne est, selon toutes les probabilités, ou Saint-Léonard ou Pevensey.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône ; janvier, février et mars 1861. — On peut consulter fructueusement les observations pratiques contenues dans une note sur la culture de l'ailanthe ou vernis du Japon, et sur l'éducation des vers à

soie qui vivent sur cet utile végétal. On sait maintenant que, en outre d'une nouvelle production séricicole, l'ailanthe a enrichi l'art médical d'un précieux remède; on tire de son écorce, et à peu de frais, un spécifique efficace pour l'expulsion du ténia ou ver solitaire.

RAPPORT fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres (INSTITUT), au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, le 7 décembre 1860.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN ; suite du tome X ; année 1860. — Cette livraison est presque exclusivement consacrée à une étude sur les traductions et imitations patoises des fables de La Fontaine.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ALLIER ; nº 3 du tome III.

ETUDES SUR LES FÉCULES LES PLUS USITÉES, et moyen de reconnaître leurs différentes altérations, à l'aide du microscope, par le docteur Saugerres (de l'Allier).

En donnant à la Société d'Émulation, pour être déposé dans sa bibliothèque Bourbonnaise, l'opuscule du docteur Saugerres, tout récemment enlevé à sa famille et à la science, M. Lomet, membre de la Société, y a joint une courte note dans laquelle nous voyons que M. Saugerres, médecin-major au 5ᵉ régiment de ligne, membre de plusieurs Sociétés savantes, se livrait avec ardeur à l'étude des sciences ; en dehors du service médical, il savait mettre à profit tous ses moments de loisir. Auteur d'un ouvrage de botanique appliquée à la médecine et aux arts, il pensait pouvoir, à son retour de Syrie, y mettre la dernière main, lorsque la mort vint le frapper au moment où il se disposait à revenir en France.

Le Secrétaire-archiviste,

L. J. ALARY.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PENDANT L'ANNÉE 1860,

LU PAR M. MÉPLAIN AINÉ, LE 1er FÉVRIER 1861.

MESSIEURS,

En quittant les fonctions dont vous m'aviez honoré, je suis heureux de remplir la dernière tâche qu'elles m'imposent, en vous retraçant le tableau des travaux de la Société pendant cette année 1860. L'inventaire n'est inférieur à celui d'aucune de ses devancières.

La meilleure part en est due à notre collègue M. Chazaud. La publication exceptionnelle que vous avez accordée aux fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, tiendra dans nos Annales une place des plus honorables. A la patience laborieuse qui soulève la poussière des archives pour en dégager les parchemins, les chartes et les titres anciens, ces témoins authentiques de l'histoire ; à la science paléographique qui

déchiffre les signes surannés de leur écriture, traduit leurs idiômes oubliés, notre collègue a joint, dans une composition qu'il intitule introduction (qui est à mon sens la partie solide, le corps même de l'ouvrage), le mérite de l'historien qui rapproche, coordonne et compare les témoignages, et par des déductions que la logique approuve, met en évidence des vérités jusque-là incertaines ou ignorées. L'inventeur et le traducteur des chartes nous font connaître ces documents précieux ; c'est l'historien qui nous les fait comprendre ; et dans cette monographie de l'un de nos plus anciens établissements religieux, un lecteur attentif et intelligent saura découvrir le secret des rapports d'alliance ou d'antagonisme qui tantôt unissaient et tantôt divisaient les institutions cléricales et l'aristocratie du moyen-âge ; il y saisira sans peine les causes et les moyens d'accroissement en richesse et en autorité de ces anciens ordres religieux, qui, obéissant tous au même esprit et tendant au même but, n'ont tous qu'une même histoire. L'importance du travail de notre collègue est donc bien plus ample que ne l'annonce son titre modeste qui promet une compilation fragmentaire, et donne une composition historique aussi intéressante qu'elle est instructive.

Dans une analyse critique de l'essai du P. Ventura sur le pouvoir public, M. Dubief a sondé, d'un point de vue élevé qui lui est personnel, les bases de ce pouvoir, et, avec un tact judicieux, a su pousser cet examen jusqu'aux limites permises par nos statuts, sans les dépasser. Cette habileté n'est facile qu'aux esprits modérés qui savent respecter chez les autres ce qu'ils veulent qu'on respecte chez eux.

M. de l'Estoile, en vous communiquant les impressions produites sur son esprit par la lecture d'un grand ouvrage de M. Viollet-Leduc, vous a développé une large théorie de l'art.

Ainsi, par un double exemple, MM. Dubief et de l'Estoile vous ont montré le parti que chacun peut tirer de ses lectures particulières pour l'avantage commun de notre Société et le charme de nos réunions.

Dans une suite d'études psychologiques, M. Legagneur fournit une thèse d'anthropologie qui semble emprunter aux circonstances un intérêt particulier. Une doctrine monstrueuse qui émeut en ce moment la civilisation sur le sol américain ne prétend-elle pas en effet appuyer ses justifications et ses preuves, sur des sophismes arrachés aux notions faussées de la nature de l'homme, comme si l'étincelle divine dont le créateur a marqué la race humaine était dépendante de la couleur de son enveloppe matérielle ? Malgré l'évidence qui frappe tous les yeux et proclame que l'intérêt le plus matériel est ici seul en jeu, on ne peut qu'applaudir aux essais qui tendent à pénétrer de plus en plus les secrets de l'organisation humaine ; car sur ce sujet toute étude sérieuse doit aboutir à des vérités protectrices de la morale et de l'humanité.

Un même intérêt d'actualité, mais dans un ordre tout différent d'idées, s'attache aux recherches historiques sur l'origine et la progression de la maison d'Autriche, que nous devons à M. de Laguérenne. La lecture que vous avez entendue d'une partie de ce travail vous en a plutôt dénoncé l'importance qu'elle ne vous l'a fait apprécier. L'auteur a si rigoureusement rejeté tout ce qui pouvait être d'une utilité douteuse ou d'une valeur purement ornementale, que les faits s'y pressent à ce point que l'oreille est impuissante à les retenir, et vous avez jugé que ce travail était surtout fait pour les yeux. C'est bien en effet aux pages du bulletin que vous le retrouverez dans la plénitude de son utilité.

Des productions moins graves vous ont été présentées ; une notice sur le fief de Buchepot, par M. Boudant ; le récit d'une excursion dans les Pyrénées, par M. de Montlaur ; une étude de mœurs judiciaires au XVIIe siècle, par M. Méplain aîné. Vous avez entendu des vers de M. Faure, de M. de Chavigny, et de M. l'abbé Fayet

Vous unissant au désir souvent exprimé par M. le Préfet de fonder un Musée départemental, vous avez accordé que votre

collection servirait de noyau à cet établissement. Vous ne devez pas moins à la bienveillance constante de ce magistrat, et aux témoignages d'intérêt que vous avez reçus du Conseil général.

Vous avez concouru l'année dernière, par un travail important, à l'œuvre entreprise sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique pour la description géographique des Gaules. Cette année, les membres d'une commission ont préparé les matériaux d'un nouveau travail destiné à l'œuvre du répertoire archéologique; quelques parties manquent encore à son ensemble; l'activité dont votre nouveau président vous a donné tant de preuves en amènera le prompt accomplissement, et sera un nouveau témoignage du zèle avec lequel la Société s'associe aux pensées élevées qui ont pour objet les lettres, l'art ou la science.

MÉPLAIN AINÉ.

ETUDE SUR NÉRIS.

PAR M. E. TUDOT.

NÉRIS-LA-VILLE-ANTIQUE.



Néris a, comme Janus, une physionomie qui présente deux profils : d'un côté la cité antique, et de l'autre Néris-les-Bains. — Nos recherches auront pour principal objet la ville romaine (1).

C'était en 1806 ; le docteur Barailon, de la Creuse, correspondant de l'Institut, publiait sur notre ancienne cité, une étude commençant ainsi : « Néris fut sous les Romains une des plus belles et des plus grandes villes des Gaules ; son étendue était telle, qu'un homme, allant à pied, ne

(1) La distance de Paris, au point du chemin de fer le plus rapproché

pouvait dans quatre heures en parcourir la circonférence. » Seize années après, Boirot-Desserviers, inspecteur de l'établissement thermal, répétait mot à mot le texte de Barailon; et successivement une foule d'écrivains, n'ayant rien à y ajouter, ont constamment reproduit les assertions du savant académicien. A son tour, l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais* constate, qu'il n'y a plus à Néris « pour suppléer au silence de l'histoire, que des ruines amoncelées. » Effectivement, des fouilles nombreuses ont été pratiquées jusqu'à une très grande distance des sources thermales, et, comme elles ont généralement été suivies de la démolition des parties découvertes et de la dispersion des objets trouvés, il reste peu d'espoir de réédifier, par la pensée, une ville ensevelie sous ses propres ruines. Car il faut bien le reconnaître, la fondation Celte ou Romaine de Néris, l'origine de son propre nom, l'époque de sa splendeur et celle de son anéantissement sont enveloppées d'une obscurité profonde.

Cependant Néris se trouve indiqué sur la carte Théodosienne; Grégoire de Tours a parlé d'un couvent de filles situé dans cette localité, et Pépin a signé plusieurs chartes datées du même lieu. A ces documents, ajoutons encore que,

de Néris, est d'à peu près quatre cents kilomètres; il ne reste plus, lorsqu'on arrive à cette station qui est celle de Commentry, qu'un myriamètre à parcourir, en suivant une route agréablement ombragée.

Un touriste doit visiter Commentry, ville récemment créée, ainsi que sa grande tranchée houillère si pittoresque d'effet; il sera frappé d'un singulier contraste : tout auprès de la cité aux ruines silencieuses, se sont élevées deux villes naissantes, consacrées à l'industrie et déjà animées de la vie et du mouvement des grands centres de population. Il semble que Montluçon et Commentry soient placés là pour nous montrer, à côté d'une longue suite de générations ensevelies, une génération s'ouvrant des voies nouvelles; à côté des glorieux souvenirs du passé, les espérances de l'avenir; n'est-ce pas un parallèle fait pour ranimer la foi dans le progrès?

selon l'opinion la plus répandue, Néron après avoir fait embellir la ville lui a donné son nom ; et que les monnaies votives rencontrées dans le sol, particulièrement les médailles à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, de Galien et de Constantin, reportent l'époque de la plus grande splendeur de Néris au temps de ces empereurs. Des fouilles exécutées sur l'emplacement des thermes antiques ont permis de constater trois réédifications successives de cet édifice. Les voies avaient de même été refaites. Elles étaient superposées et séparées par des décombres d'habitations incendiées; la route la plus ancienne se trouvait à près de quatre mètres au-dessous du sol moderne; et parfois encore, dans la vallée, on rencontre des fondations enfouies à cinq et six mètres de profondeur. Enfin, sur les dalles qui recouvraient le grand aqueduc, on a vu des restes d'inscription qui ne pouvaient provenir que des premiers monuments détruits.

D'après Barailon, le plus ancien saccagement de la ville daterait de l'an 355, époque de l'une des principales irruptions de barbares dans la Gaule. Le second se serait produit en 507, sous Clovis. Enfin les Normands qui ravagèrent les provinces du centre, sous Charles-le-Chauve, auraient encore, avec la hache et la torche, renversé les édifices rétablis; mais cette fois, les monuments tombèrent pour ne plus être relevés.

Telles sont les données historiques qu'il nous a été possible de recueillir. Elles ne jettent qu'une faible lumière sur une importante question pour nous, celle de savoir si « Néris était une des plus grandes et des plus belles cités de la Gaule? Cependant un des grands édifices de la ville antique subsiste encore en partie, et peut-être l'examen de cette ruine nous fournira-t-il la solution du problème proposé.

L'aspect le plus pittoresque de Néris, est celui qui se présente de la route de Chantelle, la *Cuntilia* de la table Théodosienne. Cette route était la voie militaire de Clermont à

Brest. Une colonne itinéraire, trouvée à Alichamps, indique encore une autre voie allant sur Bourges (1).

Néris-les-Bains est dans un fond, et rien, en arrivant, n'annonce la ville antique : cependant il n'est pas dans le Bourbonnais, parmi les lieux où les Romains ont longtemps séjourné, un seul point qui ait conservé comme Néris l'empreinte de la grandeur et du luxe des conquérants de la Gaule. Pour concevoir l'ensemble de la cité romaine, nous nous placerons sur un promontoire nommé le *Champ des Rivales* ; il domine le bourg et sépare deux riantes vallées. De ce point, un coup d'œil jeté sur la campagne d'alentour, nous permettra de reédifier idéalement, et à leurs places respectives, tous les monuments que le temps a détruits (2). Voyez ci-contre notre dessin d'une vue de Néris.

A nos pieds, une pente rapide mène aux sources minérales et aux nouveaux bains, situés sur le même emplacement que les thermes antiques. Le plan du premier édifice formait un rectangle dont le grand côté n'avait pas moins de cent mètres. Devant la façade principale s'élevait un temple consacré à Diane ; du moins on le suppose, parce qu'une statue en bronze, représentant cette déesse accompagnée d'un chien, a été trouvée près des débris du temple (3). Ensuite venaient les nau-

(1) Voyez notre carte des voies romaines de l'Allier. Paris, Rollin 12, rue Vivienne.

(2) Nous eussions désiré joindre à la vue de Néris, dans son état actuel, la restauration de ses anciens monuments, c'eût été déchirer le voile qui couvre l'œuvre des siècles. Et lors même que l'absence de données positives ne permettrait, en quelque sorte, qu'une approximation, ce travail n'en aurait pas moins, selon nous, un haut intérêt en perpétuant le souvenir de la vieille cité romaine.

(3) Ce bronze, d'un mètre de hauteur, a été vendu à des étrangers ; on croit que ce sont des officiers hollandais qui en ont fait l'acquisition. Un Mercure de même grandeur serait également sorti de France. Au



VUE GÉNÉRALE DE NÉRIS.

machies, suivies de constructions luxueuses, s'étendant jusqu'au bas d'une colline couronnée par un camp romain. La ville basse se développait de chaque côté sur la pente des coteaux.

A notre droite, la ville haute occupait les terrains ondulés que nous voyons couverts d'une riche végétation ; un vaste palais s'élevait au centre ; c'est sur les restes de cet édifice qu'au moyen-âge on avait bâti une tour qui s'est écroulée en 1728 ; elle était appelée tour de Néron, sans qu'on sût dans quelle circonstance le nom du fils d'Agrippine lui avait été donné. Aujourd'hui, l'église entourée de frais ombrages, domine seule à la place où ces ruines se sont succédées. En suivant des yeux les mêmes monticules, nous voyons apparaître au milieu des arbres touffus d'une promenade, les restes d'un théâtre adossé à la colline. Non loin de ce monument, une fouille a mis à découvert les murs d'une construction considérable qui, peut-être, était un hôpital. On y remarquait des chambres n'ayant d'issue qu'à leur partie supérieure, bien qu'elles fussent de plein pied avec le sol du dehors et que la décoration des murs présentât des ornements et des fleurs. De là, en se dirigeant vers le ruisseau des sources, on retrouve quelques portions de murailles, derniers restes du rempart de la cité.

Derrière nous, depuis Arces, toutes les sources d'eaux froides avaient été captées ; Ronnet, qui est à plus d'un myriamètre de distance, a encore des restes d'aqueducs ; on en retrouve aussi à Durdat, Villebret et Marcoin. Les eaux venaient jusque près de nous au clos des Villattes ; et de là une portion lon-

reste, l'attribution du temple à Diane n'a rien d'invraisemblable ; c'était à cette divinité que les chasseurs, dans la Gaule, consacraient les prémisses de leurs chasses ; et peut-être les fragments de bois de cerf si fréquents dans les tombeaux de l'époque gallo-romaine se rattachent-ils au même culte.

geait la ville haute et suivait la colline dans la direction du théâtre ; l'autre allait à l'établissement thermal. Il est à remarquer que le sol granitique de Néris se trouve dépourvu de sources froides, condition qui, jusqu'à un certain point, explique comment, après la destruction des ouvrages romains, cette localité a été bientôt abandonnée.

Jetons maintenant les yeux sur la partie à gauche du tableau qui se déploie devant nous. Au-delà du second plan se trouve le champ de la Pelle ; disons en passant que, de ce mot, on a fait *palle* et ensuite Pallas ; de même que de champ des Quarts on a fait champ des *Kars*, puis enfin champ de Mars ; ajoutons Mercure pour Marcoing, Villas pour Villates, et nous aurons donné une idée des licences que se donnent certains étymologistes dans l'interprétation des noms de *lieux*. Le champ de la Pelle paraît avoir été une nécropole ; on en a exhumé des urnes en verre d'une dimension et d'une beauté remarquables. Près de ce lieu, aux Petits-Quarts, un palais, dit du Gouverneur, et admirablement situé, montrait au loin son architecture splendide, du moins si l'on en juge par les colonnes cannelées en marbre blanc dont on a décombré de nombreux fragments. Ce fut sur les ruines de cet édifice que s'éleva, vers le milieu du huitième siècle, la royale demeure de Pépin-le-Bref. Elle fut renversée par les Normands, et il n'en reste pas la moindre trace. Sur un plan plus éloigné, existait une forteresse rectangulaire dont les grands côtés mesuraient plus de 40 mètres ; elle était en avant de la porte orientale du camp romain, à la distance d'une centaine de pas ; une construction analogue avait déjà été remarquée près du camp de Drevant, ville romaine située plus bas à peu de distance, sur les bords du Cher. Le camp de Néris se reconnaît très bien ; il est sur un cap dont les pentes rapides descendent dans des ravins profonds (1).

(1) Généralement nous n'avons reproduit que les assertions les plus



Du promontoire d'où l'on découvre ainsi les principaux points de la cité antique, on a encore pour horizon une riante campagne baignée par le Cher, et telle est l'heureuse situation de la vallée des sources thermales que, pendant l'été, le soleil, à son coucher, reflète sa brillante lumière sur les eaux limpides qui serpentent jusque dans le lointain.

Faut-il ajouter que pour la construction des édifices dont nous avons indiqué l'emplacement, c'était à travers les forêts de la Gaule qu'on était allé chercher les marbres les plus variés et les plus rares ; la pierre blanche seule provenait du pays des Bituriges. Des artistes supérieurs avaient mis ces matériaux en œuvre ; statues et vases de bronze ou de marbre, mosaïques, peintures, rien ne fut négligé pour donner aux temples, aux palais et même aux villas, une grande somptuosité. De tant de magnificences, il ne reste plus que les débris d'un théâtre ; de tant d'œuvres qui semblaient devoir durer toujours, celle-là seule survivra (1).

Laissons maintenant notre beau site pour aller voir une foule d'objets antiques recueillis dans la localité. C'est au milieu de riantes habitations semées sur de vertes collines garnies d'arbres touffus, que nous descendrons vers les sources. En 1818 commençait la construction des nouveaux thermes ; leur exploitation date de 1838, et la fin des travaux est récente.

accréditées, mais il en est encore dans ce nombre qui sont empreintes d'exagération : ainsi des doutes se sont élevés au sujet de l'origine romaine du camp retranché de Néris, et l'on a reporté sa formation à une époque moins ancienne. Nous ne saurions résoudre cette question ; disons seulement que ce camp a peu d'étendue ; sa forme est celle d'un triangle scalène, et la somme des côtés donne 546 mètres ; les plus petits côtés sont défendus par des pentes abruptes, et le troisième par un fossé et des terres palissadées.

(1) Les vestiges de ce monument ont inspiré une charmante pensée au marquis de Pastoret : « La vue d'une ruine, dit-il, est un nuage qui passe sur l'azur de nos espérances. »



Sous les galeries intérieures de l'édifice, une collection de fragments de sculpture, d'inscriptions et d'objets divers a été formée par les soins de M. Esmonnot, architecte auquel on doit la remarquable décoration du salon de l'établissement.

Les inscriptions découvertes à Néris ne manquent pas d'intérêt, aussi croyons-nous devoir les rapporter toutes ici. Parmi celles qui proviennent de monuments lapidaires, la seule complète est la suivante :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
ET IVNONIBVS
VICANI
NERIOMAGIENSES. (1)

(1) Cette inscription, gravée sur une plaque de marbre blanc, a été découverte en 1776, au champ du Péchin, dans la haute ville, lieu où se rencontrent souvent des antiquités. La hauteur des lettres est en moyenne de 72 millimètres. Postérieurement, et encore au Péchin, on a décombré la même inscription mais abrégée, ainsi que plusieurs fragments de statues avec des fûts et des bases de colonnes, ce qui a fait supposer l'existence d'un temple dans ce lieu. Un autre champ, celui des Villattes, avait fourni, vers la même époque, beaucoup d'objets curieux : sculptures, vases, bijoux, monnaies de divers métaux, objets de luxe et ustensiles de tout genre. Mais ces pièces ont eu le sort de la plupart des autres antiquités recueillies depuis deux siècles à Néris ; elles ont été dispersées de tous côtés. Heureusement, une partie de ces richesses archéologiques a depuis été placée dans une des collections de la bibliothèque impériale ; nous avons pu voir beaucoup de ces pièces au milieu d'un grand nombre d'objets de provenances diverses ; les circonstances qui ont fait entrer en possession de ces antiquités l'établissement de Paris, honorent assez le caractère de l'un des enfants du Bourbonnais pour que nous aimions à les rappeler ici :

En 1720, Garcau-Chérol, savant antiquaire de Montluçon, voulant prévenir la dispersion des pièces rares qu'il avait recueillies dans des fouilles à Néris, fit don à la bibliothèque Sainte-Geneviève de toute sa collection

La découverte des fragments qui suivent date de 1853.

NVMINIB. AUG. ET NERI
......AS. FIL. EQVESTER. IIVIR. II....
........LVCII. IVLII. EQVESTRIS. FILII ....
.......AS. PORTICVS. QVIBVS FONTES.....
...CVM. OMNIBVS. SVIS ORNAMENTIS......

Hauteur avec les bordures : 0 m. 68.

......P. B.....
...MEN........
.....R FLAMIN.....
....THERMA EP. ...
...FLAMINIO....

....NVIS FILIVS....
....MENTIS FAL....

LIVI. IVLI. EQVESTRIS....
EX. DECRETO............
BITORI. ATAI............ (1)

M. Esmonot, dans un rapport à la Société d'Emulation de l'Allier, fait remarquer que la plus grande de ces inscriptions

d'antiquités. L'importance de ce présent parut telle, dit Boirot-Desserviers, que l'administration de cette bibliothèque décida qu'un buste en marbre blanc, représentant Gareau-Chérol, serait placé dans la grande salle des séances. Aujourd'hui ces antiquités ont été transférées à la bibliothèque impériale, et une partie se trouve dans la pièce qui est située au-dessus du cabinet des médailles. Mais le catalogue des objets ainsi recueillis n'étant pas achevé, il est très difficile de connaître entièrement la part qui revient à l'Allier.

(1) Voyez pour plus de détail notre carte des voies romaines.

permet de résoudre une question relative au mot Néris : « Ce nom, dit-il, est contesté par Danville ; dans sa Notice sur l'ancienne Gaule, il propose la version *Aquæ Neræ*, s'appuyant sur ce que ce lieu est appelé par Grégoire de Tours *Vicus Nereensis*, contradictoirement à la version de la Table théodosienne qui porte *Aquæ Neri*. D'après l'inscription qui vient d'être découverte, cette dernière version serait la véritable. » Elle nous apprend en outre que les fontaines et aqueducs de Néris ont été embellis par un duumvir du nom de Lucius Julius, ou son fils, et par un autre personnage dont le nom n'est pas suffisamment indiqué ; c'était sans doute le second des duumvirs sous les auspices desquels ces monuments avaient été érigés.

M. de Soultrait a cité, au Congrès archéologique tenu à Moulins en 1854, une inscription inexpliquée, ainsi conçue :

CASSIA NEMI ET. NERIO VSV II

C'est à Néris que le cinquante-huitième cachet d'oculiste datant de l'époque romaine a été découvert. On sait que ces cachets ont, à très peu d'exceptions près, été trouvés en France. Notre cachet est façonné dans une petite pierre grise dont le grain est très fin. La surface, presque carrée, a de côté cinquante-deux millimètres, et quatorze d'épaisseur. Les légendes gravées en creux occupent deux tranches opposées ; sur l'une on lit :

L IVL PROCVLI DIAMY
SVS ADDIATHESIS

Sur la seconde :

L. IVL. PROCVLI. DIAS
MYRN. POST. IMP. EX OVO

Comme on le voit, ce collyre, composé par Lucien-Julien Proculus, avait principalement pour base la myrrhe mélangée avec de l'œuf.

Des tuiles, portant la marque de la huitième légion augustale, ont aussi été décombrées dans le champ de la Pelle (1).

Vers la partie ouest des thermes, il s'est trouvé dans un aqueduc en pierre un fort tuyau de plomb avec cette inscription : C. ATT. MARCELL. C'était la marque de fabrique du plombier Marcellus (2).

Sur des ustensiles en bronze on lit également le nom de

(1) Cependant aucun document ne porte à croire que la huitième légion ait séjourné à Néris. Bien que nous ayons déjà plusieurs fois reproduit la marque de cette légion, nous croyons devoir encore lui donner place ici. Notre dessin est réduit à la moitié de l'original.



Déjà en 1731 Schœpflin avait exhumé des tuiles sur lesquelles la marque de cette même légion était estampillée. Les exemplaires que nous avons recueillis présentent deux variétés ; sur l'une, on lit : LEGVIIIAVG ; sur l'autre LEGVIIIAVGLAPPIOLEG. Le nom d'Appius étant historique, et les attributions d'un légat pouvant être militaires, cet Appius a dû commander la légion. Nous pensons donc que l'inscription doit être lue : LEGIO OCTAVA AUGVSTA LUCIO APPIO LEGATO.

(2) Ces gros tubes en plomb conduisaient l'eau minérale sur des points très éloignés, avec le précieux avantage de la maintenir au même degré de température qu'à la source. Tant de recherches sous la domination romaine, contraste singulièrement avec l'état de choses qui existait encore au commencement de notre siècle ; car sur le même emplacement où passait ce tube, on a vu des tuyaux de bois faits de la manière la plus rustique, servant à conduire l'eau chaude dans des hôtels hors des thermes ; et là, elle remplissait des baignoires creusées dans le sol. C'étaient les seuls bains offerts aux malades. Ajoutons que les maîtres d'hôtel cumulaient en outre les fonctions de médecin : il est vrai qu'en revanche, plus tard, des médecins se firent à leur tour maîtres d'hôtel.

CANDIDVS; et quant aux marques de potiers qui se rencontrent à Néris, elles sont trop nombreuses pour que nous en donnions ici la liste (1).

Plusieurs estampilles en cuivre découvertes à Néris font partie de la collection Gareau-Chérol. Ces poinçons ou cachets diffèrent entre eux par la manière dont les lettres sont gravées, ce qui décèle plusieurs moyens d'en faire usage. Ainsi, pour estampiller des substances molles, de l'argile par exemple, les lettres sur le poinçon étaient exécutées en creux, afin que l'empreinte les rendît en relief. Au contraire, fallait-il placer une marque sur un corps souple ou résistant, tel qu'une étoffe, on découpait les lettres en saillies; alors l'estampille devait laisser une empreinte colorée, exactement de la même manière que cela a lieu de nos jours dans les imprimeries typographiques. Il n'est donc pas douteux que dans la Gaule, sous la domination romaine, l'usage d'apposer une marque de fabrique sur les produits de tout genre était général, et pour les objets de qualité supérieure il est rare de rencontrer des exceptions.

L'examen des morceaux de sculpture recueillis au musée des thermes, présente à son tour un sujet d'étude plein

(1) Cette liste a été publiée dans notre travail concernant les céramistes de l'Allier, chez Rollin, 12, rue Vivienne. Presque toutes ces marques étaient estampillées sur de la poterie rouge, unie ou ornée de dessins en relief. Quelques-unes présentent ce caractère singulier d'avoir pour champ du nom de potier, la plante d'un pied dont les doigts forment l'F du mot FECIT.





Remarquons encore, à propos de ces vases rouges vernissés, que la finesse de leur pâte et l'élégance de leurs formes, sont de beaucoup supérieures à tout ce qu'on rencontre sur les autres points du département.

d'intérêt; et cependant la plupart de ces fragments appartiennent à des édifices dont ils ne reste pas pierre sur pierre ; aussi ne nous arrêterons nous que devant un très petit nombre de sculptures.

Des fouilles récentes viennent de faire découvrir au-dessous des gros murs de l'hôpital moderne, construit en 1724, une large voie conduisant aux anciens thermes et probablement réliée à quelque palais d'alentour. C'était un chemin pratiqué dans le roc, décoré de bas reliefs et de portiques simulés, qui formaient comme une muraille masquant le rocher. Ces sculptures en pierre, d'une très grande dimension, représentent des trophées largement exécutés, mais d'un dessin médiocre. Elles ont été enlevées et déposées au musée des thermes. Plusieurs grandes statues en pierre, d'une époque de décadence, ont encore été exhumées de différents points, ainsi qu'un petit groupe en pierre dont nous donnons ici un dessin. L'original a 22 centimètres de hauteur (1).



(1) Le musée lapidaire de Dijon renferme deux groupes semblables à celui-ci, mais d'une dimension beaucoup plus grande. La déesse, dans

Arrêtons nous maintenant devant des chapiteaux composites qui ont décoré le temple de Diane, du moins l'édifice placé dans le prolongement de l'un des côtés latéraux des Thermes. Ce monument faisait face à la galerie qui bordait les Naumachies ; il était donc situé dans un lieu peu élevé par rapport aux spectateurs. Nous insistons sur ce point, afin de démontrer que c'est à une entente parfaite de la perspective qu'il faut attribuer le choix des dimensions données à ces chapiteaux.



ces groupes, tient d'une main la corne d'abondance et de l'autre une patère ; mais l'attribut du personnage masculin diffère complétement ; sur l'un des groupes il a un glaive, et sur le second au lieu du glaive, il tient un marteau. Malheureusement notre sculpture est trop fruste pour qu'il soit possible de voir jusqu'où peut aller le rapprochement.

En 1822 on a découvert dans la villa d'Espaly, près du Puy en Velay, des chapiteaux semblables à ceux de Néris, avec cette différence cependant que les rapports de dimensions ne sont plus les mêmes. Les premiers ont une largeur égale aux quatre cinquièmes de leur hauteur, et au contraire, dans nos chapiteaux, la dimension en largeur est la plus grande. Or la position des monuments auxquels ces sculptures ont appartenu, nous paraît expliquer la cause de cette différence. D'un côté, le temple se trouvait dans le fond d'une vallée et très peu élevé par rapport au sol de la promenade publique ; de l'autre, au contraire, le monument était situé sur une hauteur. A Espaly, l'horizon du spectateur restait au-dessous de l'édifice, tant qu'on était éloigné, et dans ce cas les proportions allongées du chapiteau des colonnes avaient leur raison d'être ; de même à Néris, des proportions plus développées en largeur étaient imposées par le point de vue peu élevé du spectateur. Assurément, on ne peut attribuer ces modifications au type commun, qu'à une entente parfaite des artifices de la perspective. Et si, au premier aspect, les chapiteaux de Néris paraissent lourds, c'est qu'ils ne sont pas à la place qui leur était destinée ; certainement là, ils produiraient un excellent effet (1).

(1) Un monument, quelqu'étudié qu'il soit, ne peut pas être également bien sous tous ses aspects, et nous regardons comme un excellent principe celui d'examiner sur un modèle réduit, le point de vue d'où cet édifice se présentera le plus avantageusement, afin de sacrifier beaucoup, de la régularité des plans, pour obtenir de ce point le meilleur effet possible.

Certainement les architectes du moyen-âge avaient, comme ceux de l'antiquité, adopté ce principe : leurs églises en font foi ; la régularité et la symétrie y sont souvent sacrifiées à l'avantage d'obtenir du point donné un aspect saisissant ; par cette préoccupation, souvent ils sont arrivés à produire des effets magiques, qu'on ne rencontre plus dans les œuvres de nos contemporains.

Il paraît même établi que des architectes dans l'antiquité, ont poussé



Après avoir visité le musée des Thermes, on peut voir un reste de pan de mur sur lequel on découvrait, il y a quelques années, les traces d'une peinture ancienne représentant des baigneuses. (Voyez la gravure mise en tête de cette notice). La peinture dont il s'agit avait été retouchée par une main maladroite qui, prétendant faire revivre les parties effacées par le temps, n'était parvenue qu'à ôter à la figure, vue en profil, son véritable caractère. Nous avions fait autrefois un dessin de cette peinture ; aujourd'hui qu'elle n'existe plus, sa reproduction peut offrir de l'intérêt, vu surtout qu'il ne reste à Néris aucune peinture des temps anciens (1).

Beaucoup d'autres objets antiques mériteraient également une attention particulière, mais leur description nous entraînerait trop loin ; cependant il est encore une sculpture que nous ne pouvons négliger, et dont nous donnons le dessin ci contre.

Cette statue en pierre, haute de 51 centimètres, a été découverte en 1858 près de la voie romaine allant de Néris à Chantelle et à peu de distance du village de Beaune.

Nous croyons voir, dans cette femme qui s'appuie sur un vase d'où s'échappe une source d'eau, la figure allégorique de Néris. Trois petits génies accompagnent cette deïté ; l'un est penché sur son épaule, il orne la coiffure ; l'autre, dont le

la recherche de l'effet produit, d'un point de vue déterminé, jusqu'à courber légèrement, dans la réalité, les droites horizontales placées au-dessus du niveau des yeux du spectateur, parce qu'alors, la courbure naturelle de l'œil, en redressant ces lignes, on faisait percevoir une image plus parfaite.

(1) On montrait, il y a peu d'années, des fleurs peintes au milieu de panneaux encadrés par des dessins d'ornement, et un fait curieux à signaler, c'est que le sol de chaque pièce ainsi ornée, était peint d'une couleur appropriée à chaque système de décoration, de telle sorte que, la couleur donnée à l'aire dans les différentes pièces, n'était que rarement la même. Il n'y a peut-être là qu'un cas particulier ; et dans beaucoup de villas, on ne trouve que des mosaïques formées de dés en verre.



corps est en grande partie mutilé, ajustait sans doute le vêtement, et le troisième se tient aux pieds de la déesse. Il semble heureux de voir la félicité dont jouit la bienfaisante naïade, qui vraisemblablement était une divinité topique des Thermes (1).

(1) Parmi les figurines en argile blanche qui sont un produit céramique particulier à la Gaule, et qu'on sait ne se rencontrer nulle part aussi

Donnons encore le dessin d'un chapiteau dorique d'une riche ornementation; il a été décombré près du théâtre, et l'on croit qu'il ornait quelque partie de cet édifice.

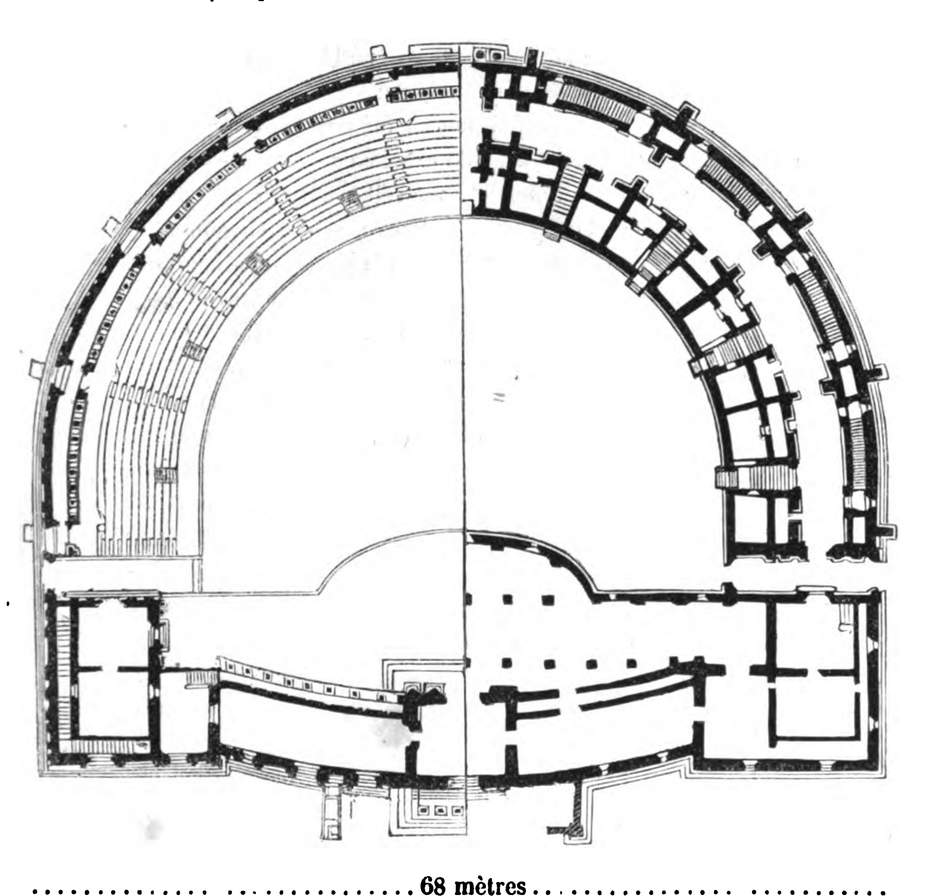


Ce chapiteau reporte notre attention sur les ruines que nous devons visiter. La promenade dite du Cirque nous mènera directement au théâtre. Mais d'abord, y avait-il un cirque ou hippodrome à Néris? Il eût été placé devant le théâtre dans la direction des Thermes. Cette supposition est assez vraisemblable, cependant elle ne se fonde que sur une tradition.

Arrivé devant les ruines, une nouvelle question se présente immédiatement à la pensée : la plupart des antiquaires s'accordent à dire qu'on a trouvé au théâtre, dans la partie semi-

abondamment que dans l'Allier, il y en a plusieurs qui proviennent de Néris : les têtes placées au commencement et à la fin de cette notice sont de ce nombre. Voyez pour d'autres statuettes de même provenance, la collection que nous avons publiée chez Rollin, Paris, 12, rue Vivienne.

circulaire et inférieure des gradins, « beaucoup d'ossements humains et des restes d'animaux féroces. » Doit-on admettre qu'il y ait eu à Néris un amphithéâtre ou enceinte circulaire, et, dans cette hypothèse, quelle pourrait être la cause des modifications que l'on aurait apportées ultérieurement à la construction primitive? Peut-être est-il arrivé qu'après l'édit de Constantin, qui abolit les spectacles de combats d'animaux et les luttes de gladiateurs, le monument ait été transformé ; c'est-à-dire qu'on aurait établi, sur une portion de l'amphithéâtre, un *proscenium* ou scène des acteurs, ce qui explique-



rait le caractère mixte de l'édifice. On aime à penser que l'immense progrès qui suivit l'édit de Constantin se soit immédiatement réalisé à Néris, et qu'alors, les Gaulois et les Romains aient pu goûter ensemble les plaisirs de l'intelligence et applaudir, dans un même élan, les pièces de Térence et de Sénèque. Quoi qu'il en soit de cette transformation de l'édifice primitif, l'existence d'un théâtre est le seul fait qui doive fixer notre attention.

L'un des auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, Ch. Dufour, après avoir étudié les ruines de ce théâtre, a essayé une restauration de tout le monument ; nous reproduisons ci-dessus l'esquisse de son plan ; les parties laissées en blanc sur la gravure n'étaient pas terminées dans l'original.

D'après les données qu'il nous a été possible de recueillir, l'ensemble de ce plan s'accorde exactement avec les portions de murs encore existantes, et avec celles qui ont été vues à diverses époques. Les parties restaurées seules laissent à désirer : ainsi, la colonnade qui règne à la partie supérieure des gradins, tout en étant motivée par le grand nombre de fragments de colonnes décombrés dans les ruines, devait être différemment disposée. L'auteur ne paraît pas avoir assez cherché la destination des dix tourelles engagées dans la partie circulaire du mur d'enceinte. Barailon a prétendu que ces tours étaient destinées à recevoir le sable qu'on jetait dans l'arène ; cette hypothèse n'est guère admissible ; ne serait-il pas plus vraisemblable qu'elles aient servi pour la suspension de la toile qui ombrageait les spectateurs ? Alors, cette voile, *vela*, au lieu d'être fixée à des mâts, ainsi que cela se pratiquait généralement, aurait été tendue par le moyen de cordages attachés à des contre-poids placés dans l'intérieur des tours : Ces câbles, passant sur des poulies, faisaient mouvoir les contre-poids lorsque le vent agitait la voile.

Terminons l'examen du théâtre par une observation qui pourra satisfaire à la question posée précedemment, savoir : les assertions du docteur Barailon sont-elles fondées ?

Les dimensions d'une salle de spectacle, dans les temps anciens comme de nos jours, devaient certainement être calculées sur le chiffre de la population qui pouvait assister aux représentations. Or l'étendue du théâtre de Néris étant parfaitement connue, la solution du problème devient assez facile.

Sans entrer dans le minutieux détail des chiffres, disons tout de suite que le maximum du nombre des spectateurs était au-dessous de trois mille. A l'appui de cette proposition, nous devons citer les théâtres d'Herculanum et de Pompéï, dont les dimensions se rapprochent beaucoup de celles du théâtre de Néris. La façade du premier n'a qu'un mètre de moins, mais l'espace réservé pour le public étant beaucoup plus petit, 1650 spectateurs seulement pouvaient y trouver place (1). La salle de Pompéï, moins large mais plus profonde que la nôtre, était encore pourvue d'un nombre beaucoup plus grand de gradins; aussi 3500 personnes pouvaient-elles y jouir du spectacle.

Les théâtres d'Herculanum et de Pompéï, comparés à celu de Marcellus à Rome, qui recevait treize mille spectateurs, descendent nécessairement à un rang inférieur; ils étaient, du reste, au nombre des plus petits de l'Italie.

Dans la Gaule, Arles et Orange possédaient des salles de spectacle n'ayant pas moins de 6800 places Il faut donc reconnaître que Néris, avec un théâtre contenant environ deux

(1) C'est le chiffre fixé par M. Auguste Caristie dans son bel ouvrage sur le théâtre d'Orange. Il calcule les places à 50 centimètres par personne. Partant de cette donnée, nous avons trouvé an théâtre de Néris deux mille huit cents places environ.

Par une erreur inconcevable, Mongez, en parlant des masques scéniques nécessaires aux acteurs dans les salles spacieuses, dit qu'à Herculanum le théâtre contenait trente-cinq mille personnes. Remarquons encore qu'il n'est peut-être pas un seul théâtre antique dont le chiffre des places n'ait été exagéré de la manière la plus fabuleuse.

mille huit cents personnes, ne pouvait-être qu'une ville de troisième ordre et non « une des grandes cités de la Gaule. »

Ajoutons encore à cette observation qu'en suivant à pied la ligne qui forme autour de Néris les limites extérieures de tous les endroits où se trouvent des traces de constructions antiques, il ne faudra pas plus d'une heure pour revenir au point d'où l'on sera parti. Il est donc bien évident que Barailon a été dans l'erreur autant sur l'importance de la population de Néris à l'époque Gallo-Romaine, que sur l'étendue de cette ville (1).

NÉRIS-LES-BAINS.



Dès la première page de cette étude on a vu que notre excursion dans Néris-les-Bains serait très-restreinte. Et cependant ce bourg est pittoresque ; partout s'offrent de vertes collines couronnées d'arbres touffus, ou de ravissants paysages éclairés par un soleil radieux. D'ailleurs, lorsqu'on vient de suivre dans leurs dé-

(1) Par suite d'une erreur typographique, il faut lire l'inscription inexpliquée ainsi qu'il suit :

CASSIA NEMIE F. NERIO VSV II.

tails, les époques historiques de la ville ruinée, comment ne pas aimer à revoir les bienfaisantes déités des sources, versant encore, après tant de siècles et tant de désastres, leurs ondes abondantes. Et puis, on respire là un air pur, salubre et tempéré, assaini par les gaz qui se dégagent des sources ; il vivifie sans cesse les riants coteaux que nous venons de parcourir.

Le volume des sources est considérable ; les eaux jaillissent avec force, et la température varie de 49 à 52 degrés. Ce n'est qu'en 1832 qu'on est parvenu, grâce à des travaux intelligents, à concentrer et à dépouiller les eaux minérales de tout mélange, et maintenant elles viennent jaillir à un niveau beaucoup plus élevé que dans les temps anciens.

Du temps des Romains, il n'y avait à Néris que trois sources ; aujourd'hui on en compte deux de plus, dont l'une, par un phénomène remarquable, s'est manifestée en 1735, à la suite du tremblement de terre de Lisbonne. Avant qu'on eût groupé les eaux, il existait un grand nombre de puits ; deux seulement ont été conservés : *Le puits de César et le puits de la Croix.* Les eaux du premier s'emploient pour les douches et pour les bains ; celles du second fournissent à la consommation des buveurs. On évalue la quantité d'eau fournie chaque jour par toutes les sources à onze cents mètres cubes. Elles alimentent l'établissement thermal, plusieurs maisons particulières et un hôpital où les filles de Saint-Vincent-de-Paul remplissent leur noble mission avec un dévoûment que la religion seule peut inspirer.

En terminant, qu'il nous soit permis de hasarder quelques réflexions à propos des diverses opinions qui ont été émises sur l'efficacité des eaux de ces sources.

Certainement, ces eaux n'ont pas la puissance de guérir toutes les maladies, mais il serait injuste de prétendre qu'elles soient sans effet, et d'émettre, par exemple, cette singulière opinion que les eaux de Néris n'ont pas d'autre vertu que celle de l'eau chaude ordinaire. Etrange assertion, contre laquelle

protestent une foule de malades qui chaque année s'en retournent, sinon guéris, du moins notablement soulagés.

Nous pensons donc, qu'en dépit des sceptiques et des incrédules, Néris verra toujours affluer à ses sources de nombreux visiteurs. Et, lors même que l'imagination aurait une certaine part dans les cures merveilleuses que chaque saison voit s'opérer, peu importe, dès que le résultat est obtenu. Aussi aimerions-nous à voir placer, sur chaque côté de la principale source thermale, les grandes et belles figures allégoriques de la foi et de l'espérance. La foi, fera toujours des miracles, et le doux sourire de l'espérance allègera bien des maux.

E. TUDOT.



DANS LES PYRÉNÉES.

LUZ ET SAINT-SAUVEUR[1]

PAR M. EUGÈNE DE MONTLAUR, MEMBRE CORRESPONDANT.

LETTRE A UN AMI.

Me voici bien loin de vous, mon ami, et depuis un mois bientôt au milieu des montagnes. J'y suis venu chercher la paix et ce bien si peu apprécié quand on en jouit, le plus grand de tous cependant, — la santé. L'air qu'on respire ici est si pur, le calme si profond ; on y oublie si bien, au milieu des grands spéctacles que la nature vous donne à toute heure du jour, les mesquines agitations de la ville, que le sang rafraichi circule plus librement dans les veines ; qu'il semble qu'on retourne, fortifié ainsi par de salutaires haleines, aux heures les plus dorées de l'ardente jeunesse ; que le mal s'en va, et qu'enfin l'on se sent revivre, tout prêt à continuer sa marche, avec une vigueur nouvelle, dans ce grand chemin trop sou-

(1) Ces pages ont été écrites un mois avant l'arrivée de l'Empereur dans cette station thermale (1859). Depuis, une chapelle a été construite, et un beau pont jeté sur le Gave ; la route qui conduit à Gavarnie a été élargie. Ces grands travaux qu'une volonté puissante a en quelque sorte improvisés, ont transformé la vallée de Luz et les Eaux de Saint-Sauveur.

E. DE M.

vent rempli de poussière et de bruit, où Dieu nous a donné notre relais à faire.

Je suis entré dans la vallée de Luz, mon ami, par une belle soirée d'été. J'avais quitté Tarbes le matin, où toutes les rues retentissaient de chants et de cris joyeux. Les conscrits s'y rendaient de toutes les parties de la montagne, pour être dirigés sur les corps auxquels ils appartenaient désormais. De petites charrettes attelées de ces chevaux pleins de feu, aux jarrets d'acier, et dans les veines desquels circule le sang ardent de l'étalon Arabe, les amenaient par toutes les routes et versaient ces jeunes défenseurs de notre France héroïque, — les frères de ceux qui le jour même gagnaient la bataille de Magenta, — sur la place bruyante du chef-lieu des Hautes-Pyrénées. Après m'être arrêté quelques heures à Lourdes, passant les heures brûlantes de la journée où l'accablement s'empare de tout votre être, où le sommeil vous gagne, je m'étais remis en route ; et traversant l'admirable plaine d'Argelès, si fertile et si bien cultivée, dont les plantations de maïs ondulaient sous la brise qui venait de s'élever, voyant à droite, sur la hauteur, l'antique monastère de Saint-Pavin, à gauche, presque en face, les ruines de Beaucens, que S. E le Ministre d'Etat, qui en est devenu acquéreur, restaure en ce moment, j'étais bientôt arrivé à Pierrefitte. Pendant la saison des eaux des Pyrénées, le petit village de Pierrefitte est un lieu de rendez-vous qui ne désemplit pas. Situé au débouché des deux routes qui mènent, l'une à Cauterets, l'autre à Saint-Sauveur et à Barèges, c'est là qu'arrivent par bandes les baigneurs qui vont chercher la santé, les touristes qui vont chercher le plaisir. A tout instant, les diligences, les calèches, les véhicules de toute sorte, les cavalcades précédées de leur guide coiffé du berret bleu, la ceinture rouge roulée autour des reins, font leur entrée dans la large cour de l'hôtel de la poste. C'est un bruit continuel et assourdissant de chevaux qui hennissent, de voitures qu'on charge et décharge, de malles qui roulent sur le pavé, de claquements de fouets, de jurements, de bou-

teilles d'eau de seltz dont les bouchons sautent en l'air, de joyeux éclats de rire. En voyant toute cette animation, toute cette gaieté, tout cet entrain, toute cette vie surabondante, on se sent un peu incrédule à l'endroit des cures merveilleuses des eaux thermales des montagnes, on croit bien plus volontiers aux distractions qu'elles procurent. On cherche en vain les malades, l'on ne rencontre que des visages animés et des gens heureux de leur sort. Puis, n'est-ce pas aujourd'hui une règle généralement admise, qu'il est indispensable de passer deux mois hors de chez soi, sous prétexte de maladie chronique. Cette maladie, c'est le fardeau des affaires, des préoccupations de tout genre que l'on secoue quelques moments ainsi ; c'est le spleen, que l'on fuit à toute vapeur ; mais hélas ! trop souvent le spleen, — *atra cura*, — prend place dans l'express à vos côtés.

En quittant Pierrefitte, l'extrémité de la vallée d'Argelès se rétrécit de plus en plus ; les montagnes deviennent plus escarpées, et se dressent de chaque côté du Gave, dont les eaux d'un vert blanchâtre écument et bondissent sur les quartiers de roches noires qui ont roulé dans son lit et lui font obstacle La route se suspend aux montagnes, elle s'attache à leurs flancs, elle court de l'une à l'autre, se repliant sur elle-même comme un serpent qui glisse en déroulant ses anneaux. On aperçoit toujours devant soi cette ligne blanche, sinueuse, tracée par la mine et l'outil de hardis ouvriers, à égale hauteur entre la cime des montagnes et le gouffre noir, des profondeurs duquel monte jusqu'à vous la voix puissante du torrent et la poussière humide qu'il répand dans l'air. A certains moments, les deux parois de rochers nus et d'un jaune rougeâtre entre lesquels on court, ou pour mieux dire on glisse, sont si rapprochées, que le Gave se distingue à peine et qu'il semble qu'on le franchirait aisément d'un bond. C'est là la porte gigantesque que la nature a en quelque sorte crénelée, mieux que tous les Vauban passés ou futurs, par laquelle on pénètre dans la vallée de Barèges. Ce sont, à chaque tournant

du chemin, de merveilleux effets d'ombre et de lumière, à tenter les pinceaux audacieux qui aiment le bizarre et l'impossible. Au moment où notre voiture allait s'engager dans le défilé, un homme debout sur une roche élevée, nous fit signe de nous arrêter, en agitant un drapeau. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que, pareilles au fracas d'une formidable artillerie, des mines, auxquelles on venait de mettre le feu, éclataient, lançant en l'air des quartiers de roches, dont quelques uns, décrivant une parabole au-dessus du torrent, allaient retomber sur les flancs de la montagne en feu. Ce feu d'artifice, dont les fusées étaient des blocs de pierre, était à peine tiré, que les ouvriers occupés à la rectification de la route, retournaient se suspendre à leurs cordes, à une hauteur à donner le vertige à d'honnêtes touristes qui n'ont jamais chassé l'izard ou gravi, le bâton ferré à la main, le pic du Midi, et reprenaient pacifiquement leur rude tâche.

Mais voici que, peu à peu, les sombres murailles s'écartent; la route enjambe le Gave sur un pont où les habitants ont élevé un petit monument en souvenir de la reine Hortense, qui a passé de longues journées dans ce coin si abrité et si calme des Pyrénées. L'horizon s'élargit. A la nature sauvage et désolée de tout à l'heure succèdent de riantes perspectives. Les villages, dont les maisons blanches gravissent, suspendues comme des chèvres aux buissons, les pentes escarpées, apparaissent de tous côtés. Le torrent coule plus librement et prend ses aises; de vertes prairies, bordées de peupliers, descendent jusqu'à lui. Voici enfin Luz, sa vieille église et les tours ruinées du château de Sainte-Marie; derrière le bourg, la vallée se referme ou du moins se resserre, et l'on perd bientôt de vue la route qui conduit à Barèges, situé à deux lieues de là, dans une gorge étroite et sauvage. Au lieu de se diriger sur Luz, on s'élève à droite par une pente douce, et l'on traverse bientôt l'unique rue qui forme la station thermale de Saint-Sauveur, sur la rive gauche du Gave.

La nuit était presque venue, une de ces douces nuits d'été

aussi claires que le jour. La lune versait ses blanches et molles clartés sur la vallée de Luz et découpait en noir sur le ciel les ruines de l'ancienne chapelle qui couronne le mamelon de Saint-Pierre. Les cascades descendant de tous côtés, dans les sentiers qu'elles se sont creusés, comme à travers les prairies dont elles courbent l'herbe d'un vert d'émeraude, pour aller rejoindre le Gave tout en bas, emplissaient la campagne environnante d'un murmure sourd et continu. L'air était si tiède et si pur ! le paysage si grandiose ! On se sentait plongé dans une si profonde rêverie, que je ne pus me décider à gagner la chambre qui m'attendait, et que j'allai m'asseoir sur le rustique parapet qui borde la rue et domine la petite promenade que l'on nomme un peu ambitieusement « le Jardin anglais, » sans doute à cause des petites allées tortueuses qu'un paysagiste un peu inexpérimenté a tracées dans un moment de désœuvrement La nature est ici un sublime paysagiste qui n'a que faire de la main maladroite et impuissante de l'homme. J'étais là, le menton dans ma main, aspirant à pleins poumons les brises rafraîchissantes de la nuit. Je songeais que j'étais venu m'asseoir en cet endroit, il y a vingt ans, — presque au sortir du collége, — et je réveillais tous mes souvenirs d'alors, les comparant aux impressions d'aujourd'hui ; puis, faisant un retour sur moi-même, je parcourais par la pensée ce grand espace de temps qui s'était écoulé entre les deux voyages, me retrouvant de nouveau, mais avec un visage différent, mais avec des pensées tout autres, à cette même place, et déjà las du chemin parcouru. Que de changements accomplis dans l'intervalle ! que de choses graves et folles, que de rires joyeux, que de tristes réalités ! que d'horizons franchis, que de passions délaissées, que de pas enfin sur cette route poudreuse, pierreuse et passablement embroussaillée que l'on appelle la vie ! — Je ne sais combien de temps je restai là, mais la nuit était tout à fait venue, et toutes les lumières éteintes dans les maisons voisines, lorsque je songeai à me retirer.

Si les soirées dans les montagnes, mon ami, ont un charme



mélancolique et pénétrant, les matinées sont pleines de magnificences. Dès que le premier rayon vient à percer les brouillards flottants, tout éclate et resplendit à la fois. Ces prés verts qui escaladent le Bergonz, ces bois de sapins au-dessus, puis ces cimes nues sur lesquelles les vapeurs se traînent nonchalamment, roulées à droite et à gauche par un souffle de vent; et semés à profusion, à toutes les hauteurs, les chalets isolés, dont le toit laisse échapper une fumée bleuâtre qui monte en se tordant, et s'évapore bientôt dans l'air raréfié; les villages au fond d'une gorge ou sur un petit plateau, du milieu desquels s'élève le clocher aigu de l'église romane; enfin le sourd murmure des cascades dont les eaux blanches jettent des éclairs à travers les arbres, comme de gigantesques colliers de diamants qu'agiterait la main d'une femme, basse monotone sur laquelle se détache le tintement clair et aigu des sonnettes des chèvres intrépides qui s'éparpillent sur les rochers taillés à pic et s'élancent par des sentiers impossibles; comme tout cela est beau, comme tout cela est superbe et simple en même temps! comme la nature fait son œuvre avec une majesté et une tranquillité souveraine! comme bientôt on oublie tout ce qui vous entoure, si bien que le monde avec ses rires moqueurs, ses allures affairées, ses ambitions grotesques, ses cris désespérés, semble ne plus exister! Plongée au sein de cette immortelle et bienfaisante nature, l'âme la plus troublée retrouverait bientôt sa sérénité perdue!

Les eaux de Saint-Sauveur, assurent les médecins, guérissent infailliblement les malades qui viennent les prendre. Si cela est, — et je n'oserais pour ma part l'affirmer, — elles accomplissent cette œuvre méritoire, discrètement, sans tapage, sans bruyante réclame comme leurs voisines de l'autre côté de la montagne Le philosophe Saint-Martin, ce rêveur du commencement du siècle, qui a laissé d'étincelantes pages trop peu lues aujourd'hui, et qui moisissent sur quelque rayon obscur des bibliothèques, a écrit quelque part: — « Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit. » On met ici

cette maxime en pratique. C'est vraiment un coin de terre où les songeurs peuvent poursuivre en toute liberté leurs rêves, sans être distraits par d'importunes rumeurs. On s'est couché à la nuit tombante, on se lève quand le jour vient et l'on se rend en hâte à l'établissement des bains ; un petit temple grec avec une double rangée de colonnes en marbre gris. Les cabinets de bains, au nombre de seize, si j'ai bien compté, s'ouvrent à droite et à gauche. Une étroite terrasse, plantée d'odorants tilleuls, domine le ravin ; et c'est là qu'on s'asseoit, et c'est là qu'on cause, pendant que les baignoires se vident et se remplissent. L'eau minérale qui a servi aux salutaires ablutions, s'élance de dessous cette terrasse dans le gouffre, et va rejoindre les flots verdâtres du Gave, en bondissant à travers un fouillis impénétrable d'arbres et de rochers. A voir cette construction d'un style antique, on se croirait volontiers encore à l'époque où Rome conquérante semait les Thermes à chaque pas qu'elle faisait en avant sur le sol de la Gaule conquise. On se prend involontairement à chercher entre ces colonnes, au centre de cet *impluvium*, l'autel d'Esculape, sur lequel quelque consul, descendant d'un pas grave l'escalier, la toge relevée sur le bras gauche, les cheveux ras, les sandales aux pieds, suivi de son cortège habituel de clients, va sacrifier un coq, victime agréable à la divinité du lieu.

Par quelle alchimie mystérieuse, ces eaux acquièrent-elles une action puissante sur l'organisme humain ? Comment s'opère le mélange ? A quelle profondeur dans les flancs du globe est caché le creuset où le gaz et les matières animales se combinent ? — Par quelle force inconnue les eaux chargées de molécules invisibles sont-elles poussées jusqu'à la surface ? — Par quelles fissures l'inextinguible feu souterrain arrive-t-il aux couches supérieures ? Qui pourra le dire ? Quel œil a plongé dans ces abîmes insondables et que Dieu seul connaît ? — Quand on pénètre par la pensée dans ces mondes de souffre et de feu où la nature est plus puissante encore qu'elle ne se montre à nos yeux, dans la froide atmosphère qui nous

baigne, où elle se livre à de formidables combinaisons dont les éruptions volcaniques nous revèlent par moments les secrets, où les éléments luttent entre eux avec fureur, on se sent épouvanté, anéanti, en se voyant si petit, debout sur cette fournaise horrible, dont nous sépare la couche plus ou moins épaisse formée sous nos pieds par la poussière des générations anéanties! Quelle puissance gigantesque, quelle poésie dans ces phénomènes, quel problême confus dont la curiosité humaine cherchera toujours la solution sans jamais la rencontrer! — Les médecins qui sont des réalistes, disent tout simplement sans plus se préoccuper de ce qui se passe là-bas, que les eaux thermales de St-Sauveur sont un mélange de sulfure et de chlorure de sodium, de sulfate et de silicate de soude, de silicate de magnésie, d'alumine et de potasse, d'iode, d'acide borique et d'azote, et les rangent parmi les eaux sulfurées sodiques. Vous déclarez-vous satisfait de l'explication? — Tout est pour le mieux, après tout, si ce mélange que la chimie ne parvient pas à refaire, — car il y a toujours au fond de la cornue un élément insaisissable que l'opérateur ne retrouve pas, et dont Dieu garde le secret, — peut rendre la force et donner une nouvelle vie au corps épuisé par le travail de la pensée, par les souffrances de toutes sortes auxquelles il est en proie, par ces douleurs de l'âme qui le minent sourdement, douleurs qui sont notre plus beau titre de gloire, et nous font bien réellement les maîtres incontestés du monde créé!

Un homme d'infiniment d'esprit qui a publié, il y a quelques années, un livre charmant sur les Pyrénées, livre ou l'ironie succède à la rêverie, où l'amour passionné de la nature se révèle à côté d'observations pleines d'humour, dont les chapitres pourraient être signés alternativement par Vauvenargues, Nodier ou Bernardin de Saint-Pierre, — j'ai nommé M. Taine, — a consacré quelques lignes fort amusantes aux pourvoyeurs d'hôtels. C'est ainsi qu'il nomme cette foule haletante, besogneuse, importune, qui se précipite sur le voyageur

et ses bagages à sa sortie de cette machine roulante qu'on appelle diligence, s'empare de lui, en fait sa chose, et le tiraille en tous sens, à droite et à gauche, en avant et en arrière, malgré les cris furibonds ou plaintifs de la victime et ses réclamations. Mais ce tourment réservé aux touristes, que Dante a oublié de mentionner dans son poëme, n'est pas le seul qui les attende dans les stations thermales des Pyrénées. Tout n'est pas dit lorsqu'on a fait choix de son gîte, et de petites persécutions sans cesse renouvelées, vous sont réservées chaque jour dès que vous mettez le pied dans la rue. C'est d'abord le marchand de minéraux, qui se promène un panier au bras, et qui ne vous abandonne que lorsqu'il a rempli vos poches d'échantillons fort pesants de cristal de roche, de dendrites du lac Bleu, de pyrithe de cuivre, d'antimoine, d'amphybole, de tourmaline et de grenats du pic du Midi, voire même de deux ou trois paires de cornes d'izard. Ce sont ensuite les loueuses d'ânes; elles vous suivent avec acharnement et sans se rebuter, traînant par la bride leurs pacifiques quadrupèdes, au poil inculte et ébouriffé; elles vous vantent leurs qualités, la douceur de leurs allures, la sûreté de leurs jambes d'acier; elles déroulent la liste, plus longue que celle de Don Juan, des excursions à faire, des points de vue dont la visite est indispensable, des cascades dont le souvenir restera gravé dans votre esprit, des pics à escalader, des villages dont l'église offre quelques détails intéressants. Il est bien rare, si peu curieux que l'on soit, qu'on ne succombe pas de temps à autre à la tentation. D'autres baigneurs vous imitent, et voilà bientôt une petite troupe improvisée qui se dirige sur tel ou tel point. Il n'y a, à vrai dire, que l'embarras du choix; et malgré leurs éloges intéressés, ces braves écuyères sont encore bien au-dessous de la réalité; le spectacle qui vous attend, quelle que soit l'excursion que vous entreprendrez, vous paiera et au-delà des fatigues du chemin. On part donc, un peu contrarié, et l'on revient d'ordinaire le cœur content, rafraîchi, fortifié par l'air pur et balsamique dans

lequel on s'est baigné, emportant dans sa tête le tableau qui y est entré et s'y est fixé d'une façon durable, comme si un grand peintre était venu l'accrocher à l'un des murs de votre cabinet de travail ; tableau que vous retrouverez dans plusieurs années, toutes les fois que vous fermerez les yeux, et dont le temps n'altérera pas les couleurs harmonieuses. Gagnez seulement la route de Gèdres, et vous voyez se développer, comme attaché aux flancs de la montagne de Lèze, le petit bourg de St-Sauveur, dont les maisons aux larges balcons de bois s'élèvent au milieu de massifs verts qui roulent jusqu'au fond pêle-mêle ; en face de vous le pic de Bergonz, du haut duquel la vue est admirable, et qui, par sa position centrale, est le meilleur observatoire pour embrasser d'un coup d'œil toute la chaîne des Pyrénées. A mi-côte, au milieu des prairies que l'on fauche justement en ce moment, et derrière quelques bouquets de sapin, le petit châlet de *la Vieille*, où l'on arrive par un étroit sentier pierreux, dont aucun agent-voyer ne s'est préoccupé vraisemblablement d'adoucir les pentes ; les chèvres seules s'en accommodent à merveille, mais les ânes en question le trouvent un peu trop accidenté, à en juger par leurs nombreux temps d'arrêt et les corrections énergiques que leur infligent leurs guides impitoyables. A l'est, les crêtes du Bugaret et de Braila ; plus loin, là-bas, le pic d'Ayré et le gigantesque Lizey, qui nous sépare de Cauterets. Que ce soit vers l'une ou l'autre de ces montagnes que vous dirigiez la tête de votre monture, des paysages faits pour le plaisir des yeux, comme dit Fénelon, et changeant à chaque pas, ne vous manqueront jamais. Partout la fraîcheur des bois et des ruisseaux, partout le murmure grave et continu du torrent ou le bruissement des cascades qu'on entend descendre entre les ormeaux, les sapins et les yeuses, avant de les voir. Je ne connais pas de plus étonnante promenade que celle que l'on peut faire au pont de Scia. La nature pyrénéenne apparaît ici dans toute sa magnificence et sa sublime horreur. La route qui y conduit est étroite, et il

n'est pas sans danger de s'y hasarder en voiture. La plupart du temps, — et l'on jouit mieux ainsi de l'ensemble du paysage, — on fait la route à pied ou à cheval. Ceux à qui les forces manquent, mais qui ont conservé toute leur curiosité, en dépit du mal qui leur paralyse les jambes, s'y font conduire en chaise à porteurs. Aucune description, fût-elle écrite par le plus grand des poètes, ne peut rendre le caractère sombre et sinistre de ce coin de terre ; là surtout, la nature écrase le génie de l'homme et lui fait voir son impuissance. Les rochers sont noirs, taillés brusquement comme par l'épée d'un géant ; je ne sais quel cataclysme les a fendus du haut en bas, comme un bûcheron fend un chêne gigantesque en y enfonçant ses coins de fer ; le temps a mis sur cette blessure ses teintes, redoublées de siècle en siècle, de laque brûlée ; — entre ces deux murs de montagnes désolées, au fond du ravin, le Gave frais, bondissant de roche en roche, jetant autour son écume d'argent et faisant monter jusqu'à votre visage une légère vapeur que perce un rayon de soleil. Les montagnes se serrent l'une contre l'autre, laissant tout juste l'espace nécessaire au torrent pour s'écouler. C'est tout à la fois superbe et charmant. On arrive ainsi plongé dans son rêve jusqu'au pont de Scia ; un pont de bois nouvellement construit, qui enjambe le Gave, à l'endroit où il bondit avec le plus de violence et de fureur, juste au-dessous d'une magnifique cascade qui se déploie fièrement devant vous. A quelques pas de ce pont, celui qu'il a remplacé, à demi ruiné, construit aussi en bois, et s'appuyant sur une étroite arche en pierre. Le nouveau pont, construit selon les règles de l'art, gâte un peu la sauvagerie de l'endroit ; les ingénieurs des ponts-et-chaussées n'en font jamais d'autres. Au moment où j'arrivais en cet endroit, une scène d'un caractère antique, vraiment biblique, s'y passait. Un immense troupeau de chèvres et de moutons était en route pour la montagne. Les béliers, portant au cou ces énormes cloches en cuivre, aussi grosses que la moitié de leur corps, cloches qu'on achète à la foire du mois

d'août à Gavarnie, marchaient en tête. Le troupeau tenait toute la route, soulevant des nuages de poussière. Toutes les cloches de timbres différents produisaient une harmonie sauvage et non sans charme. Quelques montagnards à cheval venaient ensuite ; un cheval sans bride marchait devant eux, portant les bagages et les provisions. Ils chantaient une de ces chansons béarnaises si originales, et qui ont beaucoup d'analogie avec les mélancoliques refrains que l'on écoute les nuits d'été devant les ventas de la Catalogne ou des deux Castilles. La caravane mit un bon quart d'heure à défiler. Longtemps après que le nuage dans lequel elle s'enveloppait se fut dissipé, au détour de la route, nous entendîmes, comme une musique lointaine, le tintement des cloches des béliers, dont les vibrations se prolongeaient dans les gorges resserrées.

Après le pont de Scia, voici Gèdres et sa grotte, qui ne vaut pas, soit dit entre nous, sa réputation. Vous rencontrez à chaque pas des chutes d'eau aussi belles, aussi profondes, aussi échevelées. Gèdres franchi, la route devient tout-à-fait impraticable pour les voitures. Les chevaux sont ici indispensables, et ils vous attendent sellés et bridés à l'auberge. Le chemin que vous allez parcourir vaut, à lui tout seul, le voyage de Paris aux Pyrénées ; on le nomme avec raison le *Chaos*. On dirait le champ de bataille abandonné, où des Titans en délire ont lutté entr'eux, se jettant à la tête d'énormes quartiers de roches. On marche de la sorte, silencieux et comme épouvanté, jusqu'à Gavarnie. Deux ou trois maisons, autour de l'église, forment l'humble village. En face de nous s'ouvre le *Cirque*, avec sa cascade dans le fond, semblable à un mince filet d'eau qui coulerait le long d'un mur, tant les proportions de tout le paysage sont immenses. Seulement le filet d'eau est un torrent, le mur a 400 mètres de haut, et l'amphithéâtre plus de 3,000 mètres de tour. La brèche ouverte par l'invincible épée de Roland, ainsi que le raconte l'épopée Carlovingienne, est au-dessus, dominant le cirque. L'ascension est longue et pénible, et il faut une demi-journée

pour atteindre à cette porte qui s'ouvre sur l'Espagne au milieu des nuages.

Mais je m'aperçois, mon ami, que je vous entraîne trop loin ; je m'étais promis, en commençant, de ne vous parler que de Saint-Sauveur et de la vallée de Luz ; d'ailleurs Gavarnie et son cirque ont été tant de fois décrits par tous les touristes en disponibilité ! Puis, si j'avais à vous en parler encore, un tel spectacle mériterait bien un chapitre à part. Veuillez donc admettre que nous avons toute la journée marché, galopé, gravi les pentes de neige, traversé les glaciers sur lesquels les murs du cirque versent une ombre noire, contemplé du haut de la brèche l'Espagne du Cid Campeador et des Kalifes, que nous avons couché à l'auberge de Gavarnie, une auberge guère plus mauvaise que toutes celles de votre connaissance, que nous avons franchi de nouveau le pont de Scia, et que nous voilà enfin redescendus dans la vallée de Luz, aux pieds de la rampe de Saint-Sauveur.

Je vous l'ai déjà dit, rien ne trouble la paix profonde de cette station thermale. Deux hôtels et vingt maisons meublées, voilà Saint-Sauveur. Aussi, après la première quinzaine, dès le mois de juillet, refuse-t-on des baigneurs, et les derniers arrivés sont-ils obligés de descendre à Luz et de s'y loger. Les deux hôtels ont la charge assez rude de nourrir tous les malades disséminés de chaque côté de la rue, depuis le bas de la rampe jusqu'à la chapelle. Vers cinq heures du soir, une douzaine de jeunes filles s'élancent des cuisines de chacun de ces hôtels, au pas gymnastique, portant en équilibre sur leur tête de grands paniers qui ont tous leur adresse, et qui contiennent dans leurs vastes flancs les mets plus ou moins délicats qu'ont confectionnés des chefs fort affairés. Pas de salons le soir pour se réunir, car je ne saurais indiquer comme lieu de réunion l'établissement de la Hontalade, dont la situation escarpée, quoique très pittoresque assurément, empêche de s'y rendre les baigneurs, tous plus ou moins essoufflés par les douches et les boissons sulfureuses. Chacun, pendant le

jour, suivant la vigueur de ses jambes, se dirige à droite ou à gauche ; ceux-là descendent tout bonnement à Luz, s'arrêtant en chemin sur les bancs que la municipalité de l'endroit, très prévoyante, a fait disposer de distance en distance le long de la route ; ceux-là franchissant le Gave sur l'élégant pont de bois, au bas du jardin anglais, font comme nous tout à l'heure, et s'avancent sur la route de Gèdres ; d'autres enfin, plus hardis, que le traitement thermal a moins éprouvés, ou qui sont venus ici pour donner des soins à un ami malade, entreprennent de plus longues excursions ; c'est d'ordinaire au pic du Midi, au Vignemale, au Mont-Perdu, au lac de Gaube, au lac Bleu que des guides et d'excellents chevaux, pleins de courage, les conduisent.

Les petits villages qui entourent Luz, semblent autant de nids accrochés à la montagne, au milieu des bois et des prairies. Tout cela est d'un aspect heureux ! Comme la vie doit s'y écouler sans secousse ! Mais non, là aussi grondent sourdement les passions humaines, et le bonheur n'est complet nulle part ! — Les deux villages d'Esquièze et de Serres surtout sont charmants ; ils sont à deux pas l'un de l'autre, et séparés pour ainsi dire par un mouvement d'épaule de la montagne. L'église de Serres est une des plus anciennes certainement de l'ancien comté de Bigorre, antérieure au comte Bernard qui, à la fin du XI[e] siècle, donnait une charte, consacrant de nouveau les priviléges de ces vallées, dont Luz, un peu déchue aujourd'hui de sa grandeur, était la capitale. L'église de Serres est romane. La porte précédée d'un porche, avec ses colonnes et leurs animaux symboliques s'enroulant et se tordant autour des chapiteaux, avec ses archivoltes ornées de tores et de fleurs conifères, son tympan, décoré de bas-reliefs, mérite d'être signalé aux archéologues ; la finesse des sculptures est assez remarquable. Si Luz a perdu son ancienne importance, elle est encore le point central de la vallée et son marché est très-fréquenté. Après le Béarnais, qui apporta ces contrées à la couronne de France, le Bigorre demeura

toujours pays d'Etats. Les guerres religieuses de Montluc,—ce terrible homme ! — passèrent par là. Il y avait outre cela la guerre en permanence, pour ainsi dire, avec le comté de Comminges. On dévastait les récoltes et on brûlait quelque peu les villages; quitte à ensemencer de nouveau et à rebâtir l'année suivante. C'était la coutume, et personne ne s'en étonnait. L'histoire de l'humanité est une lamentable histoire. Que de crimes pour une action vraiment belle, que de sang répandu pour une blessure cicatrisée, que d'ombres épaisses pour un pur rayon de lumière ! — Quel est l'acte, si abominable qu'on le suppose, que l'homme n'ait pas commis? Quel abîme de folies et de fureurs au fond duquel il ne soit pas descendu? Dieu lui avait mis le bonheur dans la main, mais il l'a rejeté dédaigneusement; cette vie de quelques années, il l'a remplie de troubles et de misères; il a mis son génie au service de ses vengeances et de ses haines !

L'église de Luz est la plus grande curiosité de la vallée; il faut en faire le tour d'abord avant d'y entrer. Possédée autrefois par les Templiers, elle a conservé le caractère guerrier que ces rudes batailleurs donnaient à toutes les églises qu'ils bâtissaient. C'est une forteresse. Des créneaux encore en bon état couronnent son mur d'enceinte; le porche n'est autre chose que la citadelle. Quelques fresques anciennes et d'un trait énergique décorent l'entrée. Au-dedans, peu de lumiére, mais cette ombre mystérieuse qui convient si bien aux édifices qui ont un terrible passé, comme celui-là. A gauche de l'entrée, un tombeau ruiné; de l'autre côté de l'église, une porte-basse, par laquelle passaient les cagots, à qui on assignait une place à part dans l'asile de la prière, comme si la prière de ces descendants d'une race proscrite ne pouvait monter vers Dieu mêlée à celle de leurs maîtres et persécuteurs.

Le curé de Luz, qui est un digne prêtre et un homme d'intelligence, a recueilli dans une sorte de grenier, au premier étage, des objets de tous les âges, provenant les uns de la récente démolition du vieux donjon de Sainte-Marie, les autres

trouvés ça et là, dans la ville ou les environs. L'amour du bric-à-brac, la passion bien caractéristique de ce temps-ci, a pénétré jusqu'à cette vallée écartée, mon ami. Nous sommes tous aujourd'hui des fureteurs, des *curieux*, pour me servir du mot propre. Nous nous logeons dans les combles pour laisser la maison tout entière aux débris du passé. Manie! disent les indifférents, soit; mais après tout, manie bien innocente, et qui prend sa source dans un bon sentiment, le respect des choses d'autrefois. Nous ressuscitons les générations disparues; nous les connaissons mieux, nous les revoyons ainsi avec leurs arts, leurs mœurs et leur esprit. Cela vaut bien, pour la connaissance des âges précédents, des phrases si habilement ciselées qu'elles puissent être. En littérature, ce goût pour le bric-à-brac est chaque jour en progrès, et il n'y a plus de recoin dont nous n'ayons essuyé la poussière et que nous n'ayons pris à tâche d'éclairer. Il en est résulté, ne l'oublions pas, d'utiles et curieuses découvertes, et bien des erreurs commises, bien des appréciations fausses ont été corrigées. Le petit grenier de l'église de Luz renferme une collection qui commence. Qui sait? peut-être dans quelques années, il en résultera un musée local qui aura son importance. J'ai noté, en le visitant, quelques objets qui ne manquent pas d'intérêt: — Un Christ en croix, travail d'un artiste italien; la tête surtout est d'une grande expression; ciseau inconnu, mais déjà savant; les deux bras manquent. A côté, un crucifix espagnol; il semble qu'on entende la chair crier. Une vierge en albâtre, rapportée par les croisés, assure la tradition. Des burettes vénitiennes de Murano. Des grilles en fer travaillé. Des bouts de flèches. Une paire d'éperons et des mors dont les branches sont d'une longueur singulière et la gourmette énorme; enfin des clés du moyen-âge.

L'autre jour, mon ami, c'était la Saint-Jean. Nous avons eu un spectacle auquel je n'étais pas préparé, et qui valait presque les fêtes si chèrement payées par les municipalités de nos grandes villes. Toute la population était hors des maisons. A

la nuit tombante, le curé est sorti de l'église, suivi de ses enfants de chœur et revêtu de ses ornements sacerdotaux. Un gigantesque tas de fagots avait été dressé sur la route avec un certain art. Il l'a béni, puis on y a mis le feu et les flammes se sont aussitôt élancées, dardant leurs langues rouges dans le ciel sombre. Au même moment des feux semblables éclataient de tous les côtés, sur le front du Bergonz, sur le mamelon de Saint-Pierre, sur tous les pics qui enferment la vallée. Je ne saurais vous dire quel effet grandiose produisaient ces torches colossales que des mains invisibles lançaient dans les airs. On eût dit l'aigrette enflammée de volcans inconnus et subitement éveillés Lorsque le bûcher est éteint, chacun se précipite et emporte à son logis un morceau de ce bois à-demi calciné, et que le prêtre a béni. C'est un talisman pour toute l'année, qui protégera le foyer, comme la branche de buis du jour des Rameaux.

Voici ma saison finie. J'étais venu ici, dès les premiers jours. Aussi ai-je pu jouir sans trouble du calme bienfaisant de cette chère vallée de Luz. J'ai pris en quelque sorte possession de ce coin de terre, sans que personne me le disputât. Aujourd'hui, les baigneurs sont arrivés. Les aubergistes ne savent auquel entendre, les guides sont d'une humeur charmante, les chevaux piaffent, les chaises à porteurs se croisent en tous sens, on fait queue à la porte du docteur, et les marmitons sont sur les dents. Les diligences et les petites calèches de Tarbes ploient sous les colis énormes qui débordent de leur impériale. Voilà trois mois rudes à passer pour les généreux petits chevaux qui résistent avec tant de constance aux fatigues énormes qu'on leur impose. Une nuée d'anglais s'est abattue ces jours-ci sur Saint-Sauveur. Les voilà qui traversent à grands pas la vallée, avec ce flegme imperturbable qui ne les abandonne jamais. J'en ai rencontré un ce matin, sec, osseux, marchant tout d'une pièce, comme une mécanique d acier de Manchester ou de Sheffield, dont la vapeur pousse les rouages avec régularité. Il descendait à Luz, habillé de

lilas de la tête aux pieds ; il était coiffé d'un grand chapeau de paille, auquel était ajouté un voile vert ; et comme la chaleur était étouffante, il tenait gravement ouvert un vaste parapluie. Les enfants se retournaient et riaient de cette prudence exagérée. Lui impassible , continuait son voyage de découvertes, avec une vitesse moyenne de douze kilomètres à l'heure. Il est en train, je le soupçonne du moins, de vérifier si son Murray's Handbook n'a pas commis quelque erreur. Paris, qui étouffe, s'est enfin décidé à nous expédier son spleen, ses vapeurs et ses névralgies, le tout habillé par Madame Barenne ou par Humann.

EUG. DE MONTLAUR.

ENCORE LES BOIENS.

CONJECTURES

SUR L'EMPLACEMENT DE LEUR CAPITALE.

PAR M. A. M. CHAZAUD.

Avant César, cette partie de la Gaule centrale qui a porté plus tard le nom de Bourbonnais, appartenait aux Arvernes, aux Eduens, et aux Bituriges, dont les limites respectives, dans cette province, sont restées, jusqu'en 1790, celles des diocèses anciens de Bourges, Clermont, Autun et Nevers. C'est dans la partie Eduenne de ce territoire, entre la Loire et l'Allier [aujourd'hui fraction des arrondissements de Moulins (Allier), et Nevers (Nièvre)] qu'une ancienne tradition, déjà adoptée dès le XVe siècle par Raimondus Marlianus (1), un des premiers éditeurs de César, place *Gergovia* ou mieux

(1) Voy. le César d'Alde l'ancien, Venetiis, 1513, in-8°, Inde verbo Boii.

Gergonia, *Gorgonia*, *Gortona*, *Gergobina* ou *Gorgobina*, oppidum des Boïens. Ce n'est là, du reste, qu'une hypothèse tout-à-fait gratuite, et à l'appui de laquelle on ne peut citer aucun texte ancien. Nous avons rassemblé tous ceux où il est question de ces Boïens venus en Gaule avec les Helvètes, (58 av. J.-C.) et battus avec eux par César. Voici à quoi se réduit ce que nous apprennent les commentaires. Primitivement au nombre de 32,000, en comptant les femmes et les enfants mais réduits des 2/3 environ, après leur défaite, les Boïens ne devaient plus guère compter en tout que 10 à 12,000 âmes, lorsque les Eduens qui avaient pu les voir à l'œuvre, et se faire, en connaissance de cause, une haute idée de leur courage, demandèrent à César, et obtinrent de lui, la permission de leur offrir un asile : ils leur donnèrent des terres, et plus tard les admirent à partager avec eux les privilèges politiques et civils que leur garantissait le titre d'Alliés du peuple romain. Ce passage du premier livre (cap. XXVIII) a été répété par tous les historiens du Bourbonnais, qui se sont aussi accordés à laisser un peu dans l'ombre un autre passage du VII[e] livre (cap. IX) qui pourtant explique et complète le premier, mais en le contredisant un peu. « Vercingétorix, dit César, ramène une seconde fois son armée chez les Bituriges, d'où il part pour mettre le siège devant Gergobia ou Gortona, oppidum ou place de guerre des Boïens, que César y avait placés, et mis sous la dépendance des Eduens, après les avoir vaincus dans la même bataille que les Helvètes. » Dans le premier livre, c'étaient les Eduens qui, frappés du brillant courage des Boïens, avaient demandé à César la permission, généreusement accordée par lui, de leur offrir un asile. César se donnait le beau rôle, mais sans nuire au prestige des Eduens. Ici ce n'est plus tout-à-fait la même chose : César place les Boïens à l'endroit où s'éleva Gergobia ou Gortona, de son propre mouvement, sans sollicitations, et les donne aux Eduens ; plus loin, les Boïens

sont dits les stipendiaires des Eduens (1), et César les fait prévenir de son arrivée prochaine, et exhorter à tenir ferme et à résister courageusement à l'ennemi. Dans le même livre, César nous apprend qu'il n'a cessé, pendant le siège de Bourges, de demander du blé aux Boïens, mais que ceux-ci, qui n'étaient pas riches, et dont la cité était petite et faible, eurent bientôt consumé tout ce qu'ils avaient de provisions. Voilà tout ce qu'on peut tirer textuellement des commentaires. De la marche de Vercingétorix contre les Boïens, on peut conclure 1° que cette peuplade avait été établie sur la frontière Eduenne du côté des Bituriges ; 2° qu'elle était restée inviolablement fidèle à César, qui lui avait donné un asile chez les Eduens ; remarquons ici que les Bituriges étant dans la clientèle des Eduens, il ne serait pas impossible que le territoire cédé aux Boïens ait été pris sur les Bituriges, partie intégrante de la confédération éduenne. Pline l'ancien, nous apprend de plus que, de son temps, la cité des Boïens était ainsi que plusieurs autres comprise dans le centre de la Lionnaise : (Plin. Hist. Nat. lib. IV, cap. XVIII.) *Intus autem Hedui fœderati, Carnuti fœderati, Boii, Senones*. L'ordre dans lequel sont nommées ces peuplades ne pourrait-il pas faire penser que Pline a voulu placer les Boïens sur la partie des frontières Eduennes contiguë à celles des Carnutes et des Senones ? (ajoutons-y des Bituriges, d'après les indications des commentaires sur la marche de Vercingétorix contre Gortona), c'est-à-dire, en traduisant, entre les diocèses anciens de Bourges, Orléans,

(1) Julius Celsus, dans ses *Commentaires sur la vie de César* (Voyez le *César* de Lemaire, tome III, page 118), paraphrase ainsi ce passage : « Vercingétorix, à la nouvelle du départ de César, revient sur ses pas, chez les Bituriges, et repartant de là contre les Boïens de la Gaule, met le siége devant leur oppidum, bâti par César, au tems de sa victoire sur les Helvètes, dans la pensée qu'il y aurait gloire, pour lui, à détruire ce lieu de refuge des Edueus, qui se trouvait être en même temps l'œuvre de César. »

Nevers et Auxerre. Or, par une coïncidence qui nous a paru tout à-fait remarquable, il y avait justement là, sur les bords de la Loire, entre Sancerre et St-Thibaud (1), du VIIIe au XIe siècle, un château Gordon (*Gordonis*, *Gortonis*, *Cortonis*, *Gordonicum*, *Gortonicum Cortonicum castrum*), lequel est dit, au IXe-Xe siècle (2), avoir donné son nom, depuis les temps anciens, à l'une des portes de Bourges, encore aujourd'hui connue sous le nom de porte Gordaine; (*juxta portam quæ, priscis temporibus, a Cortono castro, Cortonica est vocitata...* Cartul. A. de St-Sulpice, f° XV, v°, d'après Raynal, hist du Berri, tom. I, p. 470.)

Il y a plus : La légende de saint Romble, insérée par dom Bouquet, dans ses *Rerum Gallicarum et Franciscarum scriptores* (Tome Ier, p. 821), d'après un antique bréviaire de saint Satur, imprimé à Bourges en 1523, nous atteste qu'au Ve siècle il y avait en Berri, non loin de Bourges, *une ville que les anciens ont appelée Gorthone* (3), près de laquelle se retira saint Romble pour y fonder le monastère de Subligni, que cette ville [*Castellum cui vocabulum antiqua curiositas Gordonas noscitur indidisse*] aurait été prise par un ancien chef des Francs bien connu, le patrice romain Egidius, après sa victoire sur Frédéric frère de Théodoric roi des Visigoths, près d'Orléans, entre la Loire et le Loiret, en 463, selon la Chronique de Marius d'Avenches (D. Bouquet, Tome II, p. 13). N'y a-t-il pas dans la Charte du IXe-Xe siècle, qui atteste

(1) A Saint-Satur, selon les historiens du Berri, à Sancerre même selon M. de Certain, (*Bibl. de l'école des Chartes 4e série*, tome IV, p. 529-549.)

(2) Sous Charles-le-Simple, de 893 à 923.

(3) Eug. de Certain. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, Tome IV, page 532; d'après La Thaumassière, *Histoire du Berri*, liv. X, chap. 1er, page 785. Peut-être ce dernier avait-il eu sous les yeux, non le bréviaire seulement, mais la légende même de saint Romble, qui pourrait se trouver dans un recueil semblable au légendaire de Souvigni, où Marcaille, Mabillon et Labbe ont puisé tour à tour.

l'antiquité à cette époque du *castrum Cortonicum*, et dans la légende qui nous donne ce nom du *castellum Gordonas* pour une dénomination déjà antique, sinon au Ve siècle, du moins à la date indéterminée, mais fort ancienne certainement, de sa première rédaction, de fortes présomptions en faveur de l'opinion qui fait remonter le château Gordon au moins à l'époque Gallo-romaine? Ces présomptions, du reste, sont confirmées par des preuves sans réplique; les bords de la Loire, de Saint-Thibaud à Saint-Satur, sont couverts de ruines romaines auxquelles aboutit la voie romaine de Bourges à la Loire, qui sort de cette ville par la porte Gordaine. Les habitants du castrum Gordonis (*Gordonici*, *Gordonicenses*, au moyen-âge), sont nommés, dans la prose de saint Romble, *Gorgonici*, de même que *Gortona*, dans certains manuscrits de César, prend le nom de *Gorgonia*. L'existence du *castrum Gorthonis* ou *Gordonas* à l'époque gallo-romaine une fois constatée, quoi de plus naturel que d'y reconnaître la *Gorthona*, *Gorgonia*, *Gorgobina*, *oppidum* des Boïens, dont parle César? Sa situation s'accorde avec le texte de Pline. César même semble contenir de quoi donner quelque poids à cette conjecture. Vercingétorix part de *Gergovia Arvernorum* (aux environs de Clermont) et se rend, sinon à *Avaricum* (Bourges), du moins dans le Berri (*in Bituriges*), pour aller de là mettre le siége devant *Gortona* ou *Gorgobina*, ce qui va de soi et semble tout naturel, si l'on suppose que la *Gortona* des Commentaires est identique au *castellum Gordonas* de la légende de saint Romble, tandis qu'un détour pareil demeure, au contraire, inexplicable, si l'on persiste à placer les Boïens dans la partie Eduenne du Bourbonnais, entre la Loire et l'Allier, conséquemment entre les Arvernes et les Bituriges, entre Bourges et Clermont.

2° César en apprenant le coup de main tenté par Vercingétorix, fait prévenir les Boïens de son arrivée prochaine, les exhorte à tenir ferme jusque-là, et, laissant deux légions à *Agendicum* (Sens ou Provins), se dirige en toute hâte vers le

pays des Boïens (*proficiscitur in Boïos*). Il brûle en passant *Vellaunodunum* (Château Landon), assiége et prend *Genabum* (Orléans), et arrive à *Noviodunum Biturigum* (Pierrefitte-sur-Sauldre) (1) qui, hors d'état de résister, ouvrait déjà ses portes aux Romains, lorsqu'un gros de cavalerie, avant-garde de l'armée gauloise, vint brusquement interrompre la négociation, et mettre, pour la première fois, en présence, les deux héros de la guerre des Gaules, César et Vercingétorix. Celui-ci, à la nouvelle des succès de César, avait sur le champ abandonné son expédition contre les Boïens, dont la marche rapide des Romains ne lui avait pas laissé le temps de vaincre complètement la résistance, et, cédant sans doute aux instances des Bituriges, s'était porté à marche forcée au-devant des envahisseurs, qu'il rencontrait enfin presque à l'entrée du territoire Biturige. Est-il croyable que l'armée gauloise soit partie de Moulins ou de ses environs, quand on la voit réussir à atteindre, en si peu de temps, et si près de leur point de départ, ces colonnes expéditionnaires de César, dont la célérité est proverbiale? Evidemment, quand même on reconnaîtrait aux Gaulois de Vercingétorix la même rapidité dans la marche qu'aux légions de César, on devrait avouer, au moins, que le point de rencontre des deux armées n'a pu se trouver qu'à peu près également distant du point de départ de chacune d'elles, en d'autres termes, que Noviodunum (Pierrefitte-sur-Sauldre) ne peut être beaucoup plus rapproché d'Orléans que de la cité des Boïens : peut-être même conviendrait-il de l'en croire un peu plus éloigné, si l'on considère que Vercingétorix n'a levé le siége de Gortona qu'après avoir appris la

(1) Cette opinion, émise par le colonel Saint-Hippolyte dans des mémoires sur les travaux topographiques de la carte dite de *l'Etat-Major*, dont la direction en Berri lui était confiée (*Annuaire du Berri*, 1842) est à peu près adoptée par M. Raynal, *Hist. du Berri*, I, p 51. Auparavant, l'opinion la plus accréditée plaçait *Noviodunum à Neuvy-sur-Baranjon*. — Raynal, *Ibid.*

prise d'Orléans, et n'a dû, par conséquent, se mettre en marche qu'après César, dont le désir et l'intérêt étaient, il le dit lui-même, de se porter le plus rapidement possible au secours des Boiens ses alliés, qui gardaient ses magasins de vivres, et n'avaient d'espoir de salut que dans sa prompte arrivée.

Or, si l'on admet que *Noviodunum* est Pierrefitte-sur-Sauldre, *Genabum* Orléans, et que la *Gortona* des Commentaires correspond au *castrum Gorthonis* du moyen-âge, au *Gordonas* ou *Gorthone* de la légende de saint Romble, notre hypothèse se trouve conforme à la réalité La distance entre Pierrefitte et Orléans est de 52 kilomètres, à peu près, par la route actuelle de Bourges à Orléans, qui est directe, et de 46 kilomètres seulement à vol d'oiseau. De Pierrefitte à Sancerre on compte, par la route actuelle, 64 kilomètres environ, et à vol d'oiseau seulement 46.

Si l'on continue à traduire *Noviodunum* par Neuvy-sur-Baranjon, on aura, pour la distance de *Noviodunum* à Orléans, 67 kilomètres par la route, et 60 kilomètres seulement à vol d'oiseau; et pour celle de *Noviodunum* à Sancerre, 67 kilomètres par la route actuelle, et 49 kilomètres seulement à vol d'oiseau, d'après les meilleures cartes (1).

Au contraire, si l'on place les Boïens aux environs de Moulins, entre la Loire et l'Allier, on se voit obligé de mettre *Noviodunum Biturigum* soit à Nevers, comme Gaguin et Vigenère, soit au Guétin, comme le proposent déjà, dit-on, certains antiquaires du Berri et du Nivernais, dans des travaux encore inédits sur les antiquités récemment découvertes dans les fouilles exécutées à la gare du chemin de fer. (Voyez le Messager du 26 juin 1861.) Mais comment accorder cela avec le texte de César, qui parti d Orléans et arrêté un instant devant *Noviodunum*, reprend sa course une fois l'obstacle vaincu, et arrive enfin malgré Vercingétorix devant

(1) Je me suis servi surtout de celle qui a été dressée par Achin, en 1825, pour le service du génie militaire, corrigée en 1840.

Avaricum (Bourges), dont il commence immédiatement le siége. Peut-on admettre que César, après la prise d'Orléans, soit venu le long de la Loire jusqu'à Nevers, au risque de laisser derrière lui tout le pays entre Orléans et Nevers livré aux Gaulois de Vercingétorix? N'est-il pas absurde de penser que Vercingétorix soit allé défendre, et César attaquer une ville des Eduens, alors encore plus ou moins fidèles alliés des Romains? Croyons en César lui-même : S'il attaque et prend *Noviodunum*, c'est pour la même raison qu'il a attaqué et pris précédemment *Vellaunodunum* et *Genabum*, pour ne pas laisser d'ennemi derrière soi, (*ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur*) et assurer ainsi ses subsistances. Donc, c'est bien *Noviodunum*, entre Orléans et Bourges, et nullement Nevers, ville Eduenne alliée des Romains, que César est allé prendre malgré Vercingétorix. Donc aussi, il faut chercher la ville des Boïens assiégée par Vercingétorix, à peu près à la même distance qu'Orléans de *Noviodunum*, en qui l'opinion la plus accréditée a reconnu longtemps Neuvy-sur-Baranjon, tandis que le colonel Saint-Hippolyte semble avoir prouvé que c'était Pierrefitte-sur-Sauldre. Or la *Gortona* prise par Egidius, d'après la légende de saint Romble, se trouve exactement dans les conditions requises par les textes différents de César et de Pline.

Reste, il est vrai, une dernière objection que l'on peut même trouver, si l'on veut, considérable, c'est l'accord à peu près unanime des historiens locaux et des traducteurs de César depuis le XV° siècle : tous placent les *Boii* en Bourbonnais, les uns entre l'Allier et la Loire, les autres vers le Cher, à Néris et à Montluçon. Je répondrai à cela que l'accord unanime des historiens et des traducteurs n'est pas par lui-même une preuve suffisante, et qui puisse détruire l'autorité des témoignages anciens invoqués à l'appui de la conjecture que je viens proposer à mon tour. Contre la tradition seule et dénuée de preuves réelles, l'autorité seule des documents historiques auxquels j'ai eu recours me semble suffisante.

Qu'on me fasse voir, soit dans un texte ancien, soit dans tout autre monument authentique, de quelque nature qu'il soit, je ne dis pas la preuve positive et complète de la fausseté de la conjecture que je hasarde ici, mais seulement des motifs graves d'en suspecter la vraisemblance, et je serai le premier à reconnaître, moi-même, sans fausse honte, que je me suis trompé. Je ne demande pour cela que de voir la preuve de mon erreur. J'attendrai qu'on me la montre.

A. M. CHAZAUD.

POÉSIE.

LA MARCHE DE L'ESPRIT HUMAIN.

PAR M. LEGAGNEUR, PROVISEUR AU LYCÉE DE MOULINS.

Sous le souffle de Dieu qui le pousse et l'inspire,
Sans s'arrêter jamais, de son paisible empire
L'esprit humain étend les limites sans fin :
Il lègue à chaque siècle une immense conquête,
Et la main qui le guide, à son insu lui prête
Un pouvoir presque surhumain.

A l'œuvre qui finit une œuvre qui commence
Succède pour montrer sa nouvelle puissance ;
Chaque halte pour lui n'est qu'un point de départ.
Gravissant l'infini qui toujours le domine,
Plus il s'élève et plus l'influence divine
Ouvre l'espace à son regard.

Pour accomplir d'en haut la pensée immuable,
Qui sait s'il ne doit pas, athlète infatigable,
A la nature entière arracher ses secrets ;
S'il n'éclaircira pas la nuit de tout mystère ;
Si tous les éléments aux ordres de la terre
Ne marqueront pas ses progrès?

Peut-être tous ces mots qui nomment ses ouvrages,
Ne sont que l'alphabet tracé sur quelques pages
De ce livre inconnu qu'il ne fait que d'ouvrir;
Et nos arts étonnants, chefs-d'œuvre de ses veilles,
Ne sont que le reflet des futures merveilles
Que doit enfanter l'avenir.

Jadis l'esprit humain embarrassé d'entraves
D'un maître qui régnait sur des troupeaux d'esclaves
Servait, sans murmurer, les folles passions.
Aujourd'hui, c'est pour tous que libre enfin il brille ;
Son but, c'est le bonheur de la grande famille
Que vont former les nations.

Qu'étaient aux bords du Nil ces vastes pyramides?
Sur l'Euphrate, ces tours et ces palais splendides?
Ces amas de granit entassés pour les rois? —
Des monuments d'orgueil, de fastueux caprices,
D'où le joug des tyrans tout chargé d'injustices
Tombait sur un peuple sans voix.

Au soleil de la Grèce il s'échauffe, il s'anime.
L'art est divinisé par son essor sublime;
San ardeur touche à tout : rien ne reste à tenter.
Arrive maintenant le souffle qui féconde,
Une lueur du ciel dans notre nuit profonde,
Des prodiges vont éclater.

Dominant l'univers que sa puissance embrasse,
Du monde qui s'étonne il va changer la face
Et commander en maître aux éléments surpris.
En bronze son génie a coulé la pensée.
Et la science à flots sur les peuples versée
Court inonder tous les esprits.

D'un léger grain de sable il fait jaillir la foudre,
Et la foudre à sa voix frappe et réduit en poudre
Les bataillons épais, les remparts écroulés:
Il vogue sur la foi d'un guide tutélaire
Vers un monde inconnu qu'un autre ciel éclaire
Et se rit des astres voilés.

Il était beau ce siècle, où, comme à nul autre âge,
Le génie inventeur semait sur son passage
D'une riche moisson les germes précieux! —
Après cet essor d'aigle à travers la carrière
L'esprit humain va-t-il à sa borne dernière
Arrêter son char radieux?

Non! non! et nous aussi nous aurons nos prodiges,
Des arts, de la science admirables vestiges
Dont l'empreinte n'est pas dans les jours du passé.
Il est surtout un mot qui dira notre gloire,
Mot aux pages d'airain que burine l'histoire
Par la main du siècle tracé.

La vapeur! ce ressort de puissance infinie,
Géant industriel qu'inventa le génie
Toujours fier d'enrichir la terre de bienfaits. —
Qui l'eût dit? d'un peu d'eau par le feu transformée
Du fer qui la contient s'échappant en fumée,
Rien ne mesure les effets.

Entendez-vous ces bruits qui partout retentissent?
Entendez-vous au loin ces fourneaux qui mugissent,
Pressant les longs travaux que l'industrie attend?
C'est lui, c'est le Géant dont la brûlante haleine
Agite, meut, détend le ressort qui l'enchaîne
Et toujours s'échappe en grondant.

Sur l'onde, à l'horizon l'orage qui s'apprête,
Vainement fait mugir la voix de la tempête;
En vain dorment les mers sous les vents enchaînés :
Au souffle impétueux de son âme tonnante,
Le vaisseau méprisant le calme ou la tourmente
Vole sur les flots étonnés.

Sur le sillon de fer qui dirige sa trace,
A nos chars entraînés il fait franchir l'espace
Et lutte de vitesse avec les vents jaloux :
Sans craindre que son choc ne nous réduise en poudre,
Nous volons emportés sur l'aile de la foudre;
Le temps a disparu pour nous.

Par un effet soudain de la lumière active
Que les soins de Daguerre ont su rendre captive,
Le soleil complaisant supplée à nos crayons :
Dans un réduit secret qu'un reflet illumine,
Sur un métal sensible avec art il dessine
L'objet qu'y portent ses rayons.

Plus merveilleusse encor l'aiguille sympathique,
Echo mystérieux du signe magnétique,
Trace aux yeux stupefaits le mot au loin écrit;
Sur le fil enchanté, d'un seul bond élancée,
D'un bout du monde à l'autre a volé la pensée
A peine éclose dans l'esprit.

Sous la savante main qui le règle et le guide,
Docile à nos désirs, l'obéissant fluide
D'un pouvoir inconnu pour nous s'est animé;
Tantôt foyer obscur, tantôt vive étincelle,
Il mord, il ronge, il fond le métal qui ruisselle
Sur le corps qu'il a transformé

Il peut aussi créer, comme il a pu dissoudre :
Ici le diamant se fond ou vole en poudre
Sous l'ardente action de l'invisible agent ;
Là portant son effort sur un grain de poussière
Il forge, il fait jaillir d'une vile matière
Un métal rival de l'argent.

Est-il une autre force à nos regards cachée,
Qui prêtant son secours à notre œuvre ébauchée,
Dans les desseins de Dieu doive armer notre main?
Ou bien a-t-on trouvé l'élément qui féconde,
L'énergique levier qui remuera le monde
Au profit du bonheur humain?

Que la science un jour soulève un nouveau voile,
On possède déjà l'instrument qui dévoile
Les secrets dont sa main n'a point brisé le sceau,
C'est de l'homme surtout que, fidèle à sa tâche,
A d'utiles travaux s'appliquant sans relâche,
Elle allègera le fardeau.

Anathème à celui qui, devant ces prodiges,
Dans lesquels, ô mon Dieu, c'est toi qui nous diriges,
Douterait des progrès dont est gros l'avenir ;
Qui croyant de l'esprit la puissance brisée
Fixerait la limite où sa force épuisée
Doit un jour tomber et finir !

Ah ! loin, bien loin de nous cet odieux blasphème !
Douter ici c'est faire injure à Dieu lui-même
Qui ne saurait donner de borne à l'infini.
Par des chemins nouveaux qu'un rayon illumine,
L'esprit humain poursuit sa mission divine :
Son rôle n'est jamais fini.

LEGAGNEUR.

PIÈCES

CURIEUSES OU INÉDITES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS.

RECONSTRUCTION DES HALLES DE MOULINS

1446.

(*Archives de l'Empire*, p. 1355, cote 83).

CHARLES, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont et de Fourez, seigneur de Beaujeu et de Chasteauchinon, per et chamberier de France,

Savoir faisons à tous que nous avons baillé et acensé, et par ces présentes, baillons et acensons, cédons, quittons et transportons perpétuellement, à Pierre Bazin, Pierre Jehannet, Colin de Langle, Stene vefve de feu Jehan Gerard masson, Perrette Cuisin, vefve de feu Piètre Carrouer, Jehennette Charronne vefve de feu Jehan Barthomier, Jehan Regné cousturier, Bernard Vigier, demourant à Bourbon, Jehan Richart, Jehan Brisepot, faisant fort pour ledit Bernard Vigier absent, Jehan Brisepot aussi pour lui et les siens, et messire Robert de Cleve prestre, notre halle assise en notre ville de Molins, entre les maisons des dessus nommez, soubz les accords, pactions, condicions, et convenances cy après déclairées : C'est assavoir 1° que les dessus nommez feront, et

seront tenuz, et ont promis de faire abatre et demolir, chacun en droit soy, la vieille hale, qui est de présent, et tout l'édifice qui est, à leurs despens, et sera le vieulx bois, tieule, late, et autres choses qui en ystront leurs, à chacun sa partie, en droit soy, reservé le boys des bancs des marchans, qui nous demourra, pour reffere les diz bans, quant bon nous semblera, et que la ditte hale sera en point. Et icele hale abatue, feront iceulx dessus nommez faire la ditte hale tout à neuf, chacun en droit soy, par manière de rue continuement lun à l'autre, sans ruette ou séparacions, sus pilliers et quarreaux, bons et fors, sur les quels ils batiront chambres et logeis, en acroissement de leurs maisons, et selon la largeur de leurs maisons joignant à la ditte hale, à deux bastimens les ungs de çà les autres de là, une rue entre deux, tout au long de la ditte hale, la quelle rue sera de neuf piez de large, et sera la ditte rue compassée en manière que, du costé devers la grant rue de la ditte ville, deppuis les dittes maisons, qui sont de ce cousté, jusques à la ditte rue, qui sera au milieu des dittes hales, icelle hale aura troys toises de large, et deppuis les autres maisons qui sont du costé du Chastel, jusques à la ditte rue des Hales, elle aura deux toises de large, pource que du cousté devers la grant rue, fault plus large hale et plus grant espace, pource que de ce cousté les drapiers ont acoustumé de vendre; et seront les diz quarreaux et pilliers, qui porteront la ditte hale et édifice, si haulx et si longs qu'il aura, deppuis les soliveaux des dittes maisons, qui seront basties dessus, jusques à terre et alée de la ditte hale, onze piez franchement de haulteur, et pour ce que, du cousté de la ditte rue, icelle hale sera plus large, et aura grant port, ceulx qui sont de ce cousté, feront double ranc de quarreaulx et pilliers, pour porter les dittes maisons et édifices, et sera le dit édifice, qui sera fait et posé sur les diz pilliers ou quarreaux, tout de la haulteur dessus dittes, et tout d'ung égal et à ung lineau, que l'un ne passe point l'autre, sur la ditte rue, qui sera au milieu, et tout joignant l'un à lautre, et de bon et

fort marraing, et feront les dessus diz paver la ditte rue, tout au long, bien et convenablement, et icellui pavement maintiendront, et avecques les yssues d'eaue nécessaires, en la quelle tumberont les eaues et agoux descendant des dittes maisons, qui sont à l'entour de la ditte hale, et se agoutera là ou il sera advisé pour le plus prouffitable, pour saillir en la ditte grant rue.

Item plus summes d'accord, et avons accordé aveque les dessusdiz, que, ès dittes chambres et maisons qu'ils feront pardessus la ditte hale et piliers, ilz feront et pourront faire fenestres regardant sus la ditte rue de la hale, pour donner clarté à leurs dittes maisons et chambres, pourveu qu'elles seront ferrées et treillissées de fer, en manière que l'on ne puisse saillir ne descendre par icelles en la dite hale, et en manière que elles seront seures pour la ditte hale, et ne getteront eaues ne aucunes immondisses ou ordures par les dittes fenestres, sur peine d'amendes, et pourront aussi faire les dessus diz caves vostées et seliers par dessoulz terre, chacun en droit soy, et bayes de cave tant que portera leur part du dessus des diz piliers en la ditte hale, jusques à la ditte haulteur de la terre et alée des dittes hales seulement, et sans donner aucun empeschement à icelle, pourveu que les entrées et yssues des dittes caves ne seront point dedans la ditte hale, et ne seront point tenuz les dessus diz de faire couvrir les maisons de ceulx qui auront basti dessoubz le toit et couverture de nos dittes hales, et soubz umbre du recele d'icelles, les ont laissées sans couvrir, et aussi n'agouteront point les dessus diz, qui ont leurs maisons dessoubz la ditte hale, leurs dittes maisons de la ditte hale, comme seront les maisons des diz preneurs, sans la licence et voulonté de nous, et de nos successeurs, le surplus des dittes hales dessoubz les dittes maisons et édifices, rue et tout, nous demeure à nous et à nos successeurs, aveques le droit de halage, laide et autres droiz, à nous appartenant et accoustumez, à cause de la ditte hale, en toute propriété, poccession et seigneurie. —

A esté aussi accordé entre nous et les diz preneurs dessuz nommez, que eulx et les leurs, et ayant cause, seront tenus de tenir et maintenir en estat les dittes maisons et édifices des sus dy, qui seront sur les diz pilliers et sur la ditte hale, et les diz piliers et couverture de la ditte hale, à leurs propres coustz, missions et despens, chacun en droit soy, en manière que la ditte hale ne soit point empirée et que les marchans y puissent vendre et exploitter leurs denrées à couvert et recéler, ainsi que se doit faire en hale, sans ce que nous, ne les notres, y frayons, ou soyons tenuz de frayer aucune chose, et feront les quatre portes de la ditte hale le mieulx et le plus convenablement, le plus à laise des marchans que fere se pourra.

Pour les quelles choses ainsi faittes, passées, et accordées, les dessuz nommez nous doyvent, et ont promis payer, ung chacun an, la somme de cent solz tournois de cens, en directe seigneurie, ung chacun sa part et porcion, en la manière qui s'ensuit : Cest assavoir le dit Pierre Bazin de sa porcion de ce qu'il en portera, du cousté devers la grant rue, contenant trois toises, en tirant contre la ditte rue de la ditte hale, et selon la largeur de sa maison, dix solz tournois de cens ; le dit Pierre Jehannet, de ce qu'il en porte du dit cousté, contenant aussi troys toises, en tirant aussi jusques à la ditte rue, et selon la largeur de sa maison, dix solz tournois de cens ; le dit Colin de l'angle, dix solz tournois ; la dite Perrette vefve du dit feu Pierre Carrouer et ses enfans, dix solz tournois ; la ditte Jehennette Charonne, vefve du dit feu Jehan Berthomier et ses enfans, dix solz tournois ; pour leurs dittes maisons qui sont du dit costé, devers la rue, et selon la largeur dicelles, et longueur dessus dittes ; le dit Pierre Jennet, pour son autre maison, qui est du costé devers le dit Chastel, contenant deux toises, en tirant contre la ditte rue de la hale, et selon la largeur dicelle maison, six solz huit deniers tournois ; le dit Jehan Regné, sur la porcion du dit costé, six solz huit deniers tournois ; le dit Jehan Brisepot, six solz huit deniers tourn ;

le dit Bernard Vigier, et Jehan Richard, six solz huit deniers tourn. ; qui sont en somme toute cent so'z tournois de cens, partiz et divisez comme dit est, desquelles pars et porcions de cens, une chascune partie des dittes maisons demeurera et sera chargée, chacune de sa part et porcion, en droit soy, en tous droiz de directe seigneurie, à nous et ès notres, et les quelz les dessus nommez nous seront tenuz de paier et ès notres, ung chacun an, de cens, chacun en droit soy, à deux termes : Cest assavoir, à Saint Jean Baptiste et à Noel, à chacun terme la moitié; ausquelz termes ilz nous ont accoustumé de payer noz autres cens qu'ilz nous doivent sur leurs maisons joignant es dittes hales, et nous serons tenuz de faire faire et fournir les bans de nos dittes hales, comme faisions au temps passé, sans que les diz preneurs ne les leurs y soient tenuz en aucune manière.

Les quelles choses dessus dittes nous, pour nous et les notres, tant que à nous touche, avons agréables en la manière dessus ditte et declairée, et promettons de non jamaiz venir au contraire, et les dîz dessus nommés aussi lont voulu, promis et accordé, à nous ou à notre procureur pour nous, c'est assavoir le dit Jehan Brisepot, pour lui et pour le dit Bernard Vigier, pour lequel il a pris en main, en la présence des gens de notre conseil, et ont juré et promis, chacun en droit soy, et selon leurs dittes porcions qu'ils ont pris de la ditte hale, de non jamais venir au contraire, ains les choses dessus dittes et chacune dicelles ont promis tenir les fermes et estables, perpetuellement et à tousjours maiz, et quant à ce tenir et acomplir, ont obligé, et obligent eulx et leurs hoirs, présents et a venir quelconques, et ont renuncé, et renuncent par ces présentes, à toutes exceptions, raisons, deffenses et alégations, qui contre les choses dessus dittes pourront estre dittes et faites au contraire des choses dessus dittes, ou aucune dicelles.

En témoing des quelles choses nous avons fait mettre et poser notre séel à ces présentes le XIIII[e] jour de septembre, l'an de grâce mil CCCC quarante et six.

Au bas de la charte sur le revers du repli :

Par Monseigneur le duc, en son Conseil, ou quel étoient présens le prieur de Sovigny, maistre Pierre de Carmone, Jehan du Brueil, Guillaume Cadier, Jehan de Lorme, et autres.

MILLET *avec paraphe.*

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

CHARGÉ DE DRESSER L'ÉTAT DES FIEFS ET BÉNÉFICES RELEVANT DU DUC DE BOURBONNAIS (1377).

(*Archives de l'Empire.* p. 1374, cote 2299).

Loys, duc de Bourbonnoys, comte de Clermont et de Forez, per et chamberier de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Salut :

Comme, puis lonc temps en çà, plusieurs noz subjets de noz pays et terre de Bourbonnois, tant nobles comme autres non nobles, et gens d'église, aient esté, et soient, remis et négligens de faire leur devoir envers nous, tant de plusieurs fiefs et arrière-fiefs, que iceulx nobles et non nobles tiennent de nous, comme d'autres choses que les dites gens d'églises tiennent en main-morte, et le droit tel qu'il nous y pooit et peut competer et appartenir, aient recélé et recèlent de leur pooir, afin que il ne viegne à la cognoissance de nous, ou de noz gens et officiers, et pour obvier aux fraudes, qui d'ores en avant, par les diz nobles non nobles et et gens d'église de nos diz pays et duchié, se pourroient commettre, et pour savoir la vérité des fraudes commises, au temps passé, par les dessus diz, qui moult nous ont esté et pourroient estre préjudiciables et dommagables, ayons ordené être enquise la vérité des choses qui ci-après s'en suivent : C'est à savoir quels fiefs iceux nobles de noz diz pays et duchié de Bourbonnois tiennent de nous, et à quel tiltre, et comment

d'iceu'x fiefs ils ont fait l'ommage à nous, et baillié leur nommée en la chambre de noz comptes, et quelx arrière-fiefs ils tiennent, et de qui il les ont acquis, et à quel titre il les tiennent, et de qui, et quels en sont tenuz d'eulz. — Jtem, quelx fiefs les diz non nobles tiennent de nous en nos diz pays et duchié, et de qui il les ont acquis, et à quel tittre il les tiennent, et quelle finance il en ont paiée, et comment il ont fait l'ommage à nous d'iceulx fiefs, et se ils ont baillié leur nommée, et aussi se ils les tiennent comme héritiers d'aucun non noble alé de vie à trépassement, et quel rachat il en ont paié.

Jtem, aussi quelles rentes icelles gens d'église de noz diz pays et duchié tiennent, tant en fief comme en censive, et comment elles leur ont esté amorties, puis cinquante ans en ça, et aussi quelles chapelles ou vicairies il tiennent, et ou elles sont, et qui sont les fondeurs, et comment elles ont esté amorties par les fondeurs, ou autres depuis le dit temps, et de toutes ces choses et de chascune d'icelles rapporter la vérité à nous ou à noz amez et féau'x, notre chancellier et les gens de notre dite chambre.

Pour quoy nous confians à plain du sens loyauté et bonne diligence de notre amé Jehan Quant de notre ville de Moulins, icellui Jehan avons commis ordené et establi, commettons, ordenons, et establissons par ces présentes, pour enquérir la vérité des choses dessus dites, et de chascune d'icelles tout par la fourme et manière contenues en certaine instruction sur ce faite, laquelle nous lui envoyons soubz notre séel, et afin que mieulx et plus seurement de ces choses par le dit Jehan puist estre sceue la vérité, nous mandons et commettons au dit Jehan Quant, que il se transporte par toutes les chastellenies de noz diz pays et duchié, et face convenir et appeller par devant soy, tous ceulx qui de ces choses sçauront la vérité, et par les quels il s'en pourra informer, et tout ce que trouvé en aura, rapporte a noz diz chancellier et gens des comptes à Moulins, et tous ceulx qu'il lui apperra avoir recelé

nostre droit en ces choses, et non avoir fait son devoir envers nous, pour raison de ce que dit est, il adjourne, ou face adjourner à certain et compétent jour ou jours, à Moulins, par devant noz diz chancelliers et gens, et avec ce envoye par escript, soubz son séel, par devers noz diz chancellier et gens, au jour assigné, tout ce en quoy chascune partie aura failli en ce que dit est, tout par la meilleure fourme et manière que il pourra. Et nous mandons, par ces présentes, à noz diz chancellier et gens des comptes, que aus parties, icelles oyes, et à chascune d'icelles, appellé à ce notre procureur, facent bon et brief accomplissement de justice, en y gardant notre droit; de ce faire donnons pooir au dit Jehan Quant, mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers, et subjets, prions et requérons tous autres, que au dit Jehan Quant, en toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles, et à ses députez, obéissent diligemment et entendent, et lui prestent conseil, confort, et aide, se mestier en a, et par lui en sont requis. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre séel à ces lettres.

Donné à Moulins, le XX[e] jour de décembre, l'an de grâce mil CCCLXXVII.

Sur le repli :

Par nous,

BREMONT *avec paraphe.*

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1861.

—

Séance du 7 juin.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Gomard, de Saint-Quentin, qui remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a conféré, et envoie plusieurs publications dont il est l'auteur.

M. Boudant, membre correspondant, fait hommage à la Société d'une notice sur le Connétable de Bourbon, extraite de son Histoire de la ville de Chantelle.

M. l'abbé Desrosiers, membre correspondant, envoie une notice sur l'église Saint-Désiré.

— M. de Bure fait connaître à la Société qu'une souscription vient d'être ouverte pour faire frapper une médaille d'or en l'honneur de M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces, et fondateur des Congrès scientifiques et archéologiques. Il propose à la Société de prendre part à cette souscription, en témoignage du bon souvenir du congrès archéologique tenu à Moulins, il y a quelques années, sous la présidence de M. de Caumont.

La Société donne son assentiment à cette proposition.

— M. le Trésorier présente son rapport sur les dépenses de l'année 1860. Ce rapport est approuvé par la Société.

Il est passé ensuite à la discussion du projet de budget pour l'année 1861.

Sur la demande expresse de MM. de Bure et Chazaud, appuyée par quelques autres membres, la somme de 150 fr., consacrée aux acquisitions de la bibliothèque, est portée à 300 francs.

La somme allouée pour les acquisitions du Musée est réduite de 600 à 300 francs.

La Société décide ensuite que les 300 francs en plus, portés à ce chapitre dans le projet de budget, seront reportés à l'exercice suivant et que la moitié de cette somme, c'est-à-150 francs, sera consacrée à une médaille d'or à donner en prix pour un ouvrage relatif au Bourbonnais.

Le projet de budget est ensuite adopté.

— M. le président, sur la proposition de M. Clairefond, nomme une commission qui sera chargée de présenter un ou plusieurs sujets pour le concours qui vient d'être ouvert en principe par la Société. Cette commission se compose de MM. Chazaud, Clairefond et Rondeau.

— M. le Président lit la lettre suivante de M. Alfred Bertrand, relative à de nouvelles fouilles faites à Varennes, et à l'acquisition pour le Musée des objets qui y ont été recueillis.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir du résultat d'une fouille faite au commencement de cette année à l'emplacement de la nécropole (1) de Vorogium, au lieu dit *les Egaux*, près du

(1) Notre honorable collègue et président de la Société Eduenne, M. Bulliot, propose, comme mieux approprié au genre de sépulture, le mot de POLYANDRE, au lieu de Nécropole.

domaine de Beaupuy et touchant la ville de Varennes ; cette fouille est la suite de celles qui ont mis à jour tant de vases si précieux et d'incinérations dont M. Vignon, membre de cette Société, a rendu compte dans une note remarquable à plus d'un titre. Dans cette dernière fouille, il a été retiré du sol plusieurs fragments d'un autel en terre cuite qui représentait la Vénus Anadyomène, trois fois plus grande que celle des fouilles de Toulon, et d'un type à peu près analogue ; la tête, le bras gauche et les pieds manquent à cette statue ; le bras droit presse la chevelure qui tombe en rouleaux sur les épaules.

J'ai pu rassembler presque en entier les débris d'une autre statue d'un homme imberbe, d'une belle figure, le front ceint d'une double couronne ; le bras droit, rapproché du corps, tenait dans la main un attribut qui lui manque, ainsi que le bras gauche ; la plus grande partie du vêtement, largement drapé, retombe sur les chaussures, dont on ne voit que les extrémités reposant sur un petit socle également en terre cuite ; cette statue représentait-elle Mars ?

Deux autres fragments n'appartenant pas aux deux premières, montrent : sur l'un, des griffes qui porteraient à y voir la peau du lion d'Hercule, et sur l'autre, une portion de vêtement, terminée en pointe, comme on le remarque quelquefois sur des statuettes de Mercure, notamment sur l'un des moules du Lary.

Un autre bras droit ayant le même mouvement et le poing fermé, comme celui de la statue principale, ne peut pas se placer, les débris n'ayant pu être complétement retrouvés. Ces fragments, en terre commune, étaient engobés en blanc, les statues n'avaient pas de face postérieure, elles étaient sans doute disposées en bas relief, auprès de quelque incinération que la culture a dispersée.

C'est encore à M. Vallé, banquier à Varennes, que je dois l'autorisation d'en faire l'acquisition auprès de ses colons, et c'est à son dévouement pour les intérêts du pays que nous

devons d'avoir pu conserver ces restes précieux qui accompagnaient les sépultures de nos ancêtres.

Tout dernièrement, aussi à Varennes, les déblais pour une construction de M. Beaudet, ont mis à découvert l'orifice d'un puits, que, par le mode de sa construction et à cause de sa position près de débris romains, j'ai jugé pouvoir recéler des objets antiques; j'en ai entrepris le curage, et après avoir enlevé différents matériaux antiques et une grande quantité d'ossements d'animaux domestiques, j'ai découvert beaucoup de ferrements et quelques outils malheureusement très-oxidés ; parmi ces ferrements, on remarque : une binette ou piochon à fourche d'un côté et à panne de l'autre ; un couperet, l'outil principal des fendeurs, qui je crois se nomme départoir ; un fer de javelot ; quelques bandes de portes ; des portions de cercles de différents diamètres et quantité d'autres ferrures, sur lesquelles on reconnaît la marque des rivures et des clous, et auxquelles on ne peut facilement donner de désignation particulière, tant l'oxidation les a défigurées.

Un peu plus bas, on a retiré un petit bronze représentant le devant d'un taureau galoppant ; il est coupé en arrière des épaules et le bord est dentelé ; cet animal était, vous le savez, celui que les Boïens avaient adopté comme leur digne émule pour le courage et l'impétuosité, et dont ils conservaient avec soin l'image. Celui-ci était-il destiné à être plaqué contre un mur comme un ornement ou une patère? ou servait-il de tasse à boire? Le devant n'étant pas dentelé, et placé sur le front, il se tient seul.

Il a été aussi retiré du puits une statue en grès, représentant une divinité du paganisme ; la face en avait été brisée à dessein, probablement dans les premiers temps de l'établissement du christianisme ; car deux des fragments de la figure ont été trouvés à près d'un mètre au-dessous de la statue même. Elle est assise dans une chaise dont les bras et les pieds ont une forme particulière, en forme de K ; dans la main droite elle tient un objet rond, auquel il est difficile

d'assigner un nom. La gauche a l'air d'être munie de la patère, mais elle est tellement fruste et le grain de pierre, dans de certaines parties, tellement grossier, qu'il faut deviner les mouvements de la figure comme des bras; des bandes ou portions de chevelure descendent jusque sur les bras; les plis du vêtement, à peine accusés par derrière, sont larges et assez bien disposés, à la partie inférieure, sur le devant.

Une meule à bras, en Volvic, et deux morceaux de deux autres en grès, y ont été aussi trouvés; le déblai a été poussé jusqu'au rouet, et il n'a rien été trouvé à ce niveau; ce déblai devenait, du reste, très-difficile; les éboulements menaçant l'ouvrier, j'ai dû le faire remonter, crainte d'accident. En effet, le puits qui était ovale, avait été construit sur deux plans différents qui, se rencontrant en certain point, en avaient compromis la solidité.

Je tiens ces différents objets à la disposition de la Société. J'ai fait les acquisitions et la fouille du puits avec cette intention; mes déboursés se montent à la somme de 65 francs. Je vous serai obligé de consulter la Société pour savoir si elle désire se rendre acquéreur de ces fragments.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement.

BERTRAND.

La Société consultée, décide qu'elle acquiert pour le Musée les objets recueillis par M. Bertrand et lui vote des remerciements pour le zèle infatigable qu'il met dans ses recherches.

— M. Prieur (Etienne) fait don à la Société de plusieurs pièces de céramique.

— M. Bouchard lit une *Notice biographique et littéraire sur Blaise de Vigenère.*

— La Société admet au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des arts, M. Roach Smith, archéologue, à Londres.

Séance du 5 juillet.

M. le Secrétaire fait connaître les publications nouvellement adressées à la Société. De ce nombre sont un *Compte-rendu* de documents inédits concernant la Picardie, par M. l'abbé Corblet; et une 3e étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo romaines, par M. Protat.

— M. Jutier, ingénieur des mines, membre correspondant, adresse de Plombières à la Société les objets suivants remontant à l'époque de la domination romaine en Gaule :

1° Tuyau en plomb, montrant le procédé de soudure usité à l'époque romaine. Cet échantillon a été analysé par M. Lefort; la soudure contient deux parties de plomb pour une partie d'étain.

2° Fibule trouvée dans le canal de fuite de la piscine romaine à laquelle correspond actuellement la piscine des Capucins, à Plombières.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. l'ingénieur Jutier.

Plombières, le 13 juin 1861,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je sais avec quel soin la Société d'émulation de l'Allier s'occupe de réunir tout ce qui se rapporte à l'histoire du Bourbonnais, et je m'associe cordialement à cette excellente pensée.

Mes recherches s'étant dirigées d'une façon particulière depuis quelques années sur l'étude des sources minérales, il m'est arrivé assez souvent de rencontrer sur mon chemin des documents relatifs aux sources minérales du Bourbonnais, et j'en ai pris note avec un intérêt fort naturel, bien qu'ils fussent étrangers au sujet actuel de mes travaux.

J'ai l'honneur de vous adresser la liste des ouvrages anciens

relatifs aux sources minérales du Bourbonnais ; c'est une monographie d'autant plus intéressante que la plupart de ces notices ont été écrites par des personnes du pays et qu'elles ont par conséquent un titre tout particulier à notre attention.

Tous ces ouvrages, et vous le comprendrez aisément, ne sont plus dans le commerce ; mais beaucoup d'entre eux doivent se rencontrer encore assez facilement, surtout dans le pays, pour peu qu'on veuille les chercher avec patience.

Je crois que cette série d'ouvrages se rattachant à une spécialité nettement définie, serait bien placée dans les collections de la Société d'Emulation. La note que j'ai l'honneur de vous adresser a pour objet d'appeler l'attention de tous nos collaborateurs sur cette œuvre commune de patriotisme, en les priant de rechercher ces ouvrages.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'Ingénieur des Mines,

JUTIER.

P. S. Je dois signaler particulièrement à l'attention de nos bibliophiles un certain Jean Banc. Je l'ai trouvé assez souvent désigné sous cette simple dénomination « *le médecin de Moulins* » qui m'a fort intrigué jusqu'au jour où j'ai pu savoir son nom. L'ouvrage auquel je fais allusion est compris dans le catalogue ci-joint et contient des détails assez intéressants sur presque toutes les sources minérales du Bourbonnais.

Je dois rappeler encore que les eaux de la fontaine Bardon près de Moulins, ont fait l'objet de plusieurs dissertations relatives à leurs vertus médicales (1).

— La Société décide que le catologue dressé par M Jutier sera inséré au Bulletin.

(1) La Société possède déjà dans sa bibliothèque bourbonnaise quelques-unes des monographies indiquées par M. Jutier, notamment l'ouvrage de Jean Banc.

(Note du Secrétaire-Archiviste).



— M. Bertrand entretient la Société de divers objets trouvés dans des fouilles faites tout récemment. Il fait don au Musée d'une tuile à rebords, sur laquelle sont les empreintes de deux pieds chaussés.

— Quelques membres appellent l'attention de la Société sur les découvertes de constructions et d'objets antiques faites tout nouvellement au bord de l'Allier, sur l'emplacement de la nouvelle station du chemin de fer, à Saincaize (Nièvre).

M. le Président donne quelques renseignements à ce sujet : les principaux objets trouvés près du Guétin, à la station de Saincaize, et notamment deux beaux bustes en marbre blanc ont été réclamés par le Musée départemental de Nevers, où ils ont été déposés. Néanmoins, la Société d'Emulation peut compter qu'elle sera tenue au courant des découvertes, de leur nature, de leur importance. MM. Bertrand, Vignon, Alary et quelques autres membres de la Société se sont occupés et s'occuperont encore de ces fouilles. On est fondé à espérer qu'il sera fait ultérieurement un rapport à la Société sur ces découvertes.

— M. le Président propose ensuite de fixer le jour de la *séance annuelle extraordinaire* du mois d'août.

M. Tudot propose de supprimer cette séance qui, selon lui, est sans objet, et ne pourrait être utile que si la Société était en mesure d'en faire une séance publique.

Cette proposition n'est point appuyée.

La Société décide que sa *séance annuelle extraordinaire* aura lieu le 13 août, à 3 heures de l'après-midi.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que la séance facultative de juillet n'aura pas lieu, à moins de quelque cas extraordinaire.

M. Alary informe la Société que divers objets remontant à l'époque gallo-romaine, ont été récemment trouvés à Chavennes, commune d'Avermes, près Moulins ; il serait à souhaiter qu'on pût recueillir, à cet égard, quelques renseignements positifs.

M. Tudot dit qu'il a également été fait quelques découvertes à Yseure ; des fragments ont été déposés au Musée.

— M. Clairefond entretient la Société d'une découverte de médailles ou monnaies antiques, en très-grand nombre, faite à Chantenay (Nièvre). Elles sont en ce moment entre les mains de M. Anacharsis Doumet, de Baleine, propriétaire du terrain sur lequel elles ont été trouvées. M. Clairefond les a examinées avec M. Chassaing, substitut à Cusset, et membre correspondant de la Société ; elles sont toutes précieuses et la plupart bien conservées ; il ajoute que ces pièces seront mises à l'abri des brocanteurs et que très-probablement plusieurs d'entre elles viendront enrichir le Musée de Moulins.

— M. Chazaud lit un travail sur de nouvelles conjectures relatives aux Boïens et sur l'emplacement de leur capitale.

M. Clairefond, auteur d'une dissertation déjà publiée sur la même question, ajoute quelques mots pour appuyer les conjectures de M. Chazaud.

Séance extraordinaire du 13 *Août.*

M. Abel de Soultrait, membre associé-libre, fait hommage à la Société d'un volume de Fables qu'il vient de publier à Moulins.

M. l'abbé Fayet, membre correspondant, fait hommage à la Société du 1er volume des *Beautés de la Poésie ancienne et moderne*, qu'il publie en ce moment à Moulins.

M. Reynard, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Moulins, adresse à la Société un numéro du Journal l'*Ami des Sciences*, du 16 juin 1861, contenant un travail de lui, sur une hypothèse relative à la formation de la matière.

— M. le Président croit devoir instruire la Société de l'honneur que lui a fait M le Préfet en le présentant à l'Empereur, lors de son passage à Moulins. S. M. a daigné l'entretenir quelques instants, avec une extrême bienveillance, des richesses archéologiques de notre département, et lui adresser,

relativement à nos travaux, des paroles d'encouragement dont la Société sera d'autant plus touchée qu'elle n'ignore pas le prix tout particulier que les jugements de S. M. ont en pareille matière.

Quelques instants avant la séance, M. le Président a eu l'honneur de faire visiter à M. de Morny les collections du Musée et le curieux cabinet d'antiquités de M. Esmonnot. M. de Morny et les personnes qui l'accompagnaient ont admiré ces collections si riches, quoique formées en si peu de temps. Il est bien à regretter que le local destiné au Musée départemental par l'initiative de M. le Préfet et le généreux concours du Conseil général, n'ait pu encore être disposé pour recevoir des collections bien dignes d'être offertes à la visite des connaisseurs et du public. M. de Morny n'a pas quitté le Musée sans assurer la Société d'Emulation, dans la personne de M. le comte de l'Estoille, son président, de sa sympathie bienveillante, et il a demandé pour ses collections particulières des moulages de plusienrs objets rares ou précieux.

La Société autorise les frais nécessaires pour les moulages demandés.

Les distinctions dont l'Institut a tout récemment honoré MM Tudot, Chazaud et Célestin Port ont été rappelées à la Société, sur laquelle, a dit M. le Président, elles doivent rejaillir comme tout l'intérêt qui s'attache aux travaux de ses membres. Un rapport fait au comité des travaux historiques, par M Léopold Delisle, sur le cartulaire de la Chapelle-Aude, publié l'année dernière par M. Chazaud, sous les auspices de la Société, se termine par les lignes suivantes dont M. le Président s'empresse de donner lecture :

« L'édition des *Fragments du Cartulaire de la Chapelte Aude* fait honneur non seulement au paléographe qui l'a préparée, mais encore à la Compagnie qui en a voté l'impression Ce volume appartient à une catégorie d'ouvrages que le Comité ne saurait assez recommander aux associations litté-

raires des départements. La collection des documents inédits ne comprendra jamais qu'un très-petit nombre de cartulaires dont le texte mérite d'être publié. Puissent les Sociétés savantes combler une partie des lacunes que présentera cette collection. En entrant dans cette voie, elles sont assurées de trouver l'appui du Comité qui encouragera par tous les moyens en son pouvoir l'exécution de travaux si utiles aux progrès de l'histoire nationale. »

La Société d'Emulation est classée, par le mérite de ses travaux, au premier rang de celles qui ont part aux encouragements accordés par le gouvernement.

— M. Alary propose à la Société d'acquérir pour la Bibliothèque une copie de la *Christiade*, poëme inédit, en douze chants, par feu M. Desmarets-Lamotte, ancien professeur au lycée de Moulins. Il annonce, en même temps, que M. Ancelot, membre correspondant, avocat général à la cour de Riom, qui fut pendant de longues années le confident des travaux littéraires de M. Desmarets, se propose de faire un travail d'appréciation sur cet important ouvrage.

— M. Legagneur demande qu'une commission soit préalablement chargée d'examiner l'ouvrage proposé.

La demande de M. Legagneur étant appuyée, il est nommé une commission composée de MM. Legagneur, Méplain aîné et Valentin.

— M. Alary dépose sur le bureau un jeton en cuivre d'un maire de Moulins, donné par M. Buchet-de-Neuilly fils.

— M. Abel de Soultrait donne lecture de deux fables comprises dans le recueil dont il vient de faire hommage à la Société.

— M. de l'Estoille lit une note sur les ouvrages offerts à la Société par M. Roach Smith, membre correspondant.

— M. Alary donne lecture de la 1re partie d'une *Histoire politique et littéraire de la presse périodique en Bourbonnais*, avant et pendant la Révolution.

Ce fragment comprend l'histoire des *Affiches pour la géné-*

ralité de Moulins, premier journal créé à Moulins en 1782 par l'avocat Rouyer. Quoique la collection de cette feuille soit bien incomplète, elle a cependant fourni à M. Alary un assez grand nombre de faits curieux et intéressants.

M le président entretient la Société de la future exposition de 1862 qui est déjà en très-bonne voie ; il prie les membres présents de ne rien négliger pour obtenir des adhésions et des souscriptions à cette œuvre importante.

Séance du 8 *novembre* 1861.

La Société reçoit divers objets pour le Musée.

M. Doumet, propriétaire à Balcine, donne une brique antique découverte à Chantenay.

M. Modérat fait don de plusieurs monnaies des XVe et XVIe siècles.

M. Esmonnot donne un petit chapiteau provenant d'une ancienne maison de la ville de Moulins.

M. Vannaire, médecin à Garnat, donne deux médailles.

Enfin, la Société reçoit encore pour le Musée deux clés anciennes trouvées au château de Martigny, commune de Bresnay (Allier).

— La Bibliothèque de la Société reçoit aussi plusieurs ouvrages, entre autres les suivants :

M. Bouillet, membre correspondant à Clermont, fait don du *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, dont il est l'auteur.

M Jutier, ingénieur des mines, membre correspondant, envoie une *Etude sur les eaux minérales de Plombières*, dont il est l'auteur, en collaboration avec M. Lefort.

M. Lefort, pharmacien à Paris, envoie la collection de ses ouvrages et mémoires sur la chimie hydraulique, la chimie des couleurs, etc.

M. Laussedat, capitaine du génie, professeur à l'école polytechnique, envoie ses divers ouvrages sur l'astronomie, l'art militaire, etc.

M. Namur, conservateur des collections de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg, envoie un rapport sur les travaux de cette Société pendant l'année 1860.

— M. le secrétaire archiviste fait connaître les Sociétés avec lesquelles la Société d'Emulation est entrée en rapport depuis la séance du mois d'août ; elles sont au nombre de trois :

1° *Société Dunkerquoise* pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque ;

2° *Société Savoisienne* d'histoire et d'archéologie, à Chambéry ;

3° *Société archéologique* de Sens.

— Les présentations suivantes ont été adressées à M. le président :

M Namur, conservateur, secrétaire de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg, est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, par MM. de l'Estoille, Tudot et Clairefond.

M. Desmaroux, député de l'Allier, membre du Conseil général, est présenté comme associé libre pour la classe des lettres par MM. de l'Estoille, Alary, Clairefond.

M. Lefort, pharmacien à Paris, est présenté comme membre correspondant pour la classe des sciences, par MM. Alary, Clairefond, Deshommes.

M. Joulliot, professeur de sciences physiques au lycée de Sens et secrétaire de la Société archéologique de cette ville, est présenté comme membre correspondant pour la classe des sciences, par MM. Alary, de l'Estoille et Clairefond.

— M. le président donne quelques renseignements sur sa coopération et celle de quelques autres membres de la Société, à l'exposition qui a eu lieu à Gannat au mois de septembre dernier Il est fondé à espérer que ce concours sera profitable à l'exposition qui doit avoir lieu à Moulins au mois de mai prochain.

— M. le président annonce que les moulages exécutés pour M. de Morny ont été expédiés.

La Société décide qu'un exemplaire de ces mêmes moulages sera adressé à M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces.

Un autre exemplaire est offert à M. Esmonnot à qui la Société doit une multitude d'objets qui ont enrichi ses collections.

De plus, il est décidé que les autres membres de la Société pourront faire tirer des épreuves, à leurs frais.

— M. le marquis de Foudras lit plusieurs apologues et fables en vers.

— M. Alary donne lecture d'un nouveau fragment de son *Histoire de la presse périodique en Bourbonnais.*

— Sur l'observation de M. le Président, que les divers membres présentés dans cette séance sont dans la catégorie des personnes qui, d'après le règlement, ne sont pas soumises au délai d'un mois entre la présentation et le vote sur l'admission, la Société décide qu'elle va immédiatement procéder au scrutin d'élection.

Tous les candidats sont admis au titre pour lesquels ils étaient présentés.

Séance du 6 *décembre* 1861.

M. le Président annonce à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de M. Tudot, décédé ce matin, à la suite d'une très courte maladie.

Il propose de nommer une commission de trois membres, chargée de proposer à la Société toutes les mesures qui seront de nature à honorer la mémoire de notre regretté collègue M Tudot, principalement en cherchant les moyens de publier ses travaux inédits et de conserver ses collections au département qui était devenu sa seconde patrie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité ; la commission demandée est immédiatement nommée et se compose de MM. Esmonnot, Clairefond, Legagneur.

— M. le Président annonce la mort de M. Isidore Geoffroy St-Hilaire, membre de l'Institut, et membre correspondant de la Société d'Emulation.

Il propose de nommer immédiatement membre correspondant, pour la classe des sciences, M. Albert Geoffroy-St-Hilaire, fils du défunt, et directeur-adjoint du Jardin Zoologique d'acclimatation, à Paris.

Cette nomination a lieu par acclamation, en souvenir de la haute protection accordée à la Société d'Emulation par le père du membre présenté.

— M. François Brunel, membre correspondant, demande à reprendre le rang de membre actif avec le titre d'associé libre, pour la classe des arts.

Cette demande est favorablement accueillie par la Société, et M. Brunel est autorisé à prendre le titre qu'il demande.

Séance du 20 *décembre* 1861.

M. Méplain aîné offre à la Société une brochure qu'il vient de publier, et intitulée : *Considérations sur le météyage*, observé particulièrement dans le département de l'Allier, projet partiél pour le code rural.

M. Filon, professeur d'histoire au Lycée de Moulins, offre à la Société son ouvrage intitulé : *Histoire des Etats d'Artois*, depuis leur origine jusqu'à leur suppression en 1789.

M. de Bure annonce qu'il a fait acquisition pour la Bibliothèque bourbonnaise d'un ouvrage de Blaise de Vigenère, qu'elle ne possédait pas encore : *Les chroniques et annales de Pologne*.

M. Bouchard dépose sur le bureau trois numéros du journal le *Messager de l'Allier*, dans lesquels il a rendu compte de l'ouvrage de M. Tudot sur les figurines en argile de l'époque gallo-romaine.

— M. Esmonnot fait, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, un rapport sur les collections de M. Tudot.

M. le Président, après avoir donné lecture d'une lettre de M. le Préfet, en réponse à celle qu'il lui avait adressé relativement à ces mêmes collections, demande si quelque membre de la Société a des observations à présenter sur le rapport de M. Esmonnot.

Aucun membre ne demandant à combattre les conclusions de ce rapport, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M le Président donne ensuite lecture des conventions de détail arrêtées d'un commun accord entre la commission et les héritiers de M. Tudot, qui dans cette affaire ont tenu avant tout à faciliter à la Société d'Emulation les moyens d'honorer la mémoire de leur parent.

Après une courte discussion sur un ou deux points de ce traité, M. le président en met aux voix les articles ; ils sont tous adoptés à l'unanimité. Il est bien entendu néanmoins que la forme de ce traité qui devra être signé le lendemain, pourra être changée si les membres de la Commission le jugent convenable.

M. Deshommes demande ce qu'on fera des divers objets dont la Société va devenir propriétaire.

M. le président répond que des négociations étant à peine commencées à ce sujet, il ne peut donner une réponse catégorique ; toutefois, il peut dire que toutes les précautions nécessaires seront prises pour le placement et la conservation de ces objets.

M. Esmonnot fait une communication sur une fouille exécutée à Vichy. Après s'être rendu sur les lieux, sur les indications de M. Bertrand, et s'être rendu compte de l'importance de cette nouvelle découverte, il a adressé un rapport à M. le Préfet qui l'a prié de prendre les mesures nécessaires pour conserver les divers objets qui peuvent être trouvés, au Musée départemental. M. Esmonnot a pu avoir immédiatement pour le Musée trois objets : une tasse en argile blanche ornée d'un sylvain ; une lampe avec masque scénique et un vase annulaire dont l'usage est inconnu. Il annonce en même temps que

M. Foullu, secrétaire de la mairie de Moulins, offre à la Société un grand nombre de fragments d'objets antiques trouvés à Grillet, commune d'Iseure, dans le pré de M. Gavelle.

M de Bure demande que l'on réclame pour le Musée, auprès de M. l'ingénieur Radoux de la Fosse, les objets qu'il a trouvés au même lieu de Grillet, dans les travaux de captation des eaux qui doivent alimenter la ville de Moulins.

La Société s'associe au désir exprimé par M. de Bure.

M. Croizier demande que la Société souscrive en son propre nom pour l'exposition de 1862, comme elle l'a fait pour celle de 1852.

Cette proposition est adoptée et quatre actions seront prises par la Société.

MM. Legagneur, Croizier et Valentin présentent, en qualité de membre titulaire pour la classe des sciences, M Charvot, docteur en médecine à Moulius.

MM. Legagneur, Brunel et Valentin présentent comme membre associé libre, pour la classe des lettres, M. Filon, professeur d'histoire au lycée de Moulins.

— M. Legagneur lit la 1re partie d'un travail intitulé : Simples Réflexions sur la nature et la destination de l'homme.

— Avant de lever la séance, M. le Président engage tous les membres présents à vouloir bien assister à la séance obligatoire de janvier, où doivent avoir lieu les élections pour le renouvellement du bureau.

RAPPORT

FAIT

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Au nom de la Commission chargée d'aviser aux moyens de conserver au Musée départemental

LES COLLECTIONS FORMÉES PAR M. TUDOT,

PAR M. ESMONNOT, MEMBRE TITULAIRE DE LA CLASSE DES ARTS.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée de s'occuper des moyens de conserver au Musée les collections formées par notre regretté confrère, s'empresse de vous faire connaître les résultats de ses démarches, et de soumettre à votre approbation les propositions qui en sont la conséquence.

Notre mission a été singulièrement facilitée par le désintéressement que nous avons trouvé dans les représentants de la famille de M. Tudot, et par la confiance qu'ils ont bien voulu nous témoigner. Ainsi, dès le début, ils nous ont annoncé n'avoir d'autre désir que d'honorer la mémoire de leur parent, en suivant religieusement ses intentions, bien qu'elles ne

fussent pas écrites, mais seulement exprimées par nous d'après nos souvenirs; intentions qui étaient de voir un jour réunies aux collections de la Société celles qu'il possédait.

En nous laissant arbitres de la fixation de la valeur des objets et des conditions de la cession, mademoiselle Tudot et M. Delcourt ont rendu, sans doute, nos rapports agréables; mais cette confiance rendait aussi notre mission plus délicate, étant obligés de représenter à la fois deux intérêts différents, celui de la famille et celui de la Société d'Emulation. Aussi avons-nous cru que ce que nous avions de mieux à faire, dégageant notre pensée de toute préoccupation du résultat, était de ne baser nos appréciations ni sur la plus-value qu'une vente publique aurait pu donner aux objets, ni sur les concessions qu'un débat aurait pu faire obtenir, mais sur le prix que nous eussions été disposés à en offrir, si l'acquisition eût dû être faite pour notre propre compte.

Les collections se composent :

1° D'une série de statuettes gallo-romaines trouvées la plus grande partie dans le département de l'Allier, et de moules ayant servi à leur fabrication.

Cette série complète heureusement celle déjà assez importante provenant des fouilles de Toulon, et de diverses acquisitions.

2° De moulages de statuettes, tant étrangères que du pays; les premières fourniront des termes de comparaison utiles à l'étude de ces monuments, et les secondes donneront des doubles qui, en facilitant les échanges avec les autres Musées, permettront d'augmenter la collection à peu de frais.

3° D'une collection de vases depuis l'époque celtique, passant par les époques gauloise et gallo-romaine, et le moyen-âge jusqu'aux temps modernes.

4° Une série de moulages des plus beaux fragments.

La collection des vases est d'un trop haut intérêt pour qu'il soit utile d'insister sur l'opportunité de son acquisition. Ajoutés à ceux que possède déjà le Musée et provenant de

Toulon, Varennes, Néris, Plaisance, Clermont, ils formeront une des séries les plus complètes qui existent en province. Les moulages de ces objets auront la même utilité que ceux des statuettes.

5° De plusieurs statuettes en faïence de grande dimension, et d'une suite de vases, plats, coupes, assiettes des fabriques de Rouen à différentes époques, de Nevers, de Delphes et autres.

Cette collection, obtenue à force de recherches, renferme plusieurs pièces intéressantes et augmentera l'importance de celles de même nature déjà réunies au Musée.

6° Une coupe en émail, pièce qui serait l'un des plus beaux ornements de nos vitrines.

7° Un certain nombre de médailles gauloises, grecques et romaines; quelques monnaies françaises et plusieurs fragments d'objets en bronze, tels que patère, haches, bracelets, etc.

Cette partie de la collection est peu importante, mais elle renferme des pièces qui ne se trouvent pas parmi celles déjà réunies au Musée.

8° Plusieurs cartons renfermant des croquis, dessins et notes relatives à des recherches historiques ou archéologiques sur le Bourbonnais.

Les fondés de pouvoir de la famille de M. Tudot ont fait don à la Société de tous les dessins, notes, bois gravés ou dessinés, sujets inédits, ayant rapport au travail que notre collègue avait préparé pour faire suite à son bel ouvrage sur les figurines en argile, avec autorisation de les publier en son nom (1). Mais indépendamment de ces nombreux documents, il en est d'autres dont la conservation n'intéresse pas moins

(1) A cette occasion, nous croyons pouvoir assurer que les dessins restant à terminer pour cette publication seraient faits sans frais, ou avec une dépense très-minime.

le pays. Ils sont renfermés dans les cartons ci-dessus désignés. Les membres de la Société y puiseront des sujets de notices et de dissertations intéressantes.

9° Un grand nombre de bois gravés ou dessinés ayant servi à diverses publications, et pouvant être utilisés à illustrer, soit les bulletins de la Société, soit les travaux particuliers de ses membres.

10° Quelques fragments d'armures et plusieurs objets d'histoire naturelle, tels que échantillons minéralogiques et coquillages.

11° Enfin, une mosaïque provenant d'Alichamp, pièce capitale de Musée, enchâssée de manière à la préserver de toute détérioration.

Après avoir mis en réserve un petit nombre d'objets appartenant au Musée et qui avaient servi aux études du dernier ouvrage de M. Tudot, nous avons procédé à l'estimation de tous ceux qui viennent d'être décrits, sous la direction de M. de l'Estoille, notre président, aidé de MM. Querroy et Bertrand, qui ont bien voulu nous prêter leur concours.

Les estimations ont été faites, pour la céramique antique, statuettes et vases, par MM. Bertrand et Esmonnot.

Pour les faïences, par MM. Querroy et Esmonnot;

Pour les médailles, par MM Clairefond et Esmonnot;

Pour les dessins et notes par MM. Clairefond et Querroy.

Pour les bois gravés, d'après les renseignements fournis par MM. Desrosiers et Martial Place.

Nos évaluations nous ont donné les résultats suivants :

STATUETTES GALLO-ROMAINES.

Grand buste en argile blanche sur socle creux formant trône..... .... 150 f

75 statuettes originales en terre cuite de diverses provenances ; grand nombre de fragments de statuettes et de moules avec signature des céramistes. Ensemble. 551

Poinçons originaux en terre cuite représentant des statuettes et ornements servant à la décoration des moules des vases, grand nombre de fragments choisis et moules. Ensemble........... 305 } 1,181

Moulages en plâtre et en terre de sujets divers provenant de différents Musées étrangers, et moules en plâtre, en plusieurs pièces, de figurines, avec nombreuses épreuves. Ensemble.... 175

POTERIES. — VASES GALLO ROMAINS.

95 vases et un grand nombre de fragments de toutes formes et de toute nature; sigles ou estampilles de potiers, sur fonds ou anses d'amphores; tuyaux, conduits en terre cuite, briques, carreaux vernissés, et une grande quantité de moulages en terre. Ensemble...... 393

VASES MOYEN-AGE OU ÉTRANGERS.

100 vases entiers ou grands fragments, et divers autres fragments de moindre importance. Ensemble.... 115

FAIENCES.

1 grand vase et 4 statuettes en faïence de Nevers; 4 grands plats de Rouen et de Nevers; dame-Jeanne, fontaine, plaques, coupes, plats, assiettes, des fabriques de Rouen, Nevers, Delphes et autres.

Ensemble 61 pièces évaluées.................... 492

ÉMAUX.

Une coupe en émail de 0,15 de diamètre, estimée... 120

MÉDAILLES ET BRONZES.

Environ 60 médailles grecques, romaines et gauloises dont une en or, plusieurs en argent, et le reste en bronze, et divers fragments d'objets antiques, haches, bracelets, patère, etc. Ensemble.................... 100

DESSINS ET NOTES.

12 cartons de dessins et notes, documents divers concernant le Bourbonnais..... 100

BOIS GRAVÉS.

115 bois gravés ou dessinés, sujets divers publiés ou inédits, et 34 autres bois blancs ou préparés. Ensemble. 390

OBJETS DIVERS.

1 casque antique, 1 fragment d'armure, 3 fers de lances. Ensemble...........	27	}	117
Groupe de terre émaillée, fabrique de Tours; fragment de tuyau en plomb avec inscriptions ; 2 têtes en marbre, plusieurs fragments de statues en pierre et bois; quelques échantillons minéralogiques, coquillages, etc. Ensemble...	90		
1 grand fragment de mosaïque provenant d'Alichamp			50
Etagère, rayons, placards........................			12
TOTAL....................			3070

Nous avons commuuiqué nos évaluations aux membres présents de la famille, qui les ont acceptées sans observation, et ont montré, pour les conditions de paiement, le même désintéressement et la même facilité. Ainsi, ils ont consenti à recevoir le prix de la collection en quatre années, ce qui permettrait de l'acquitter en cinq paiements, et rendrait la charge peu pesante pour la Société, en supposant même qu'elle dût la supporter seule. Mais nous avons lieu d'espérer le contraire, d'après l'accueil favorable fait par l'administration départementale à la demande adressée par notre président. Nous laissons à sa parole plus exercée le soin de vous en instruire.

En résumé, Messieurs, votre commission, aprés avoir examiné en détail les collections dont un aperçu vient de vous être donné, pense qu'il serait on ne peut plus regrettable de

voir des objets d'un grand intérêt pour le Bourbonnais, et fruits de longues années de recherches, transportés ailleurs pour être dispersés dans des collections particulières. Elle a donc l'honneur de vous proposer de ratifier les engagements conditionnels qu'elle a préparés avec les héritiers de M. Tudot. Par là, la Société d'Emulation fera une belle et utile acquisition pour le Musée départemental, et rendra en même temps hommage à la mémoire du travailleur infatigable et du collaborateur actif que nous avons perdu.

Moulins, 20 décembre 1861.

Les membres de la commission,

Cte MAX DE L'ESTOILLE, *président*.

LEGAGNEUR, CLAIREFOND.

ESMONNOT, *rapporteur*.

NOTE
SUR LE CONGRÈS
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
EN 1861,

PAR M. E. DE MONTLAUR, MEMBRE CORRESPONDANT.

—

Le congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'est ouvert le 2 avril de cette année, dans la salle de la Société d'encouragement, à Paris, et qui a duré huit jours, laissera dans les esprits de profonds souvenirs Les discussions qui ont eu lieu sur les questions si nombreuses qu'avait posées le programme, ont été aussi approfondies que le court espace de temps assigné à la session et la multiplicité des sujets à l'ordre du jour pouvaient le permettre.

Ayant eu l'honneur d'être choisi par la Société d'Emulation de l'Allier pour la représenter, mission qu'elle a bien voulu déjà me confier plusieurs fois, je crois devoir lui adresser un compte-rendu succinct des travaux vraiment dignes d'attention de ce congrès, qui, on peut le dire sans craindre d'être

démenti, par le sérieux et l'importance des discussions qui ont été soulevées, n'a rien eu à envier aux précédents.

Les progrès des sciences physiques et naturelles de l'agriculture et de l'industrie, pendant l'année 1860, ont été étudiés avec soin par des hommes qui font autorité en ces matières; il suffira de citer entre autres: MM de Gourcy, Chatin, Guérin-Menneville, Challe, Léonce de Lavergne, Bella, Gomard, Payen, de Vibraye et Bouchard Huzart Il en a été de même du mouvement archéologique, artistique, littéraire et philosophique pendant l'année qui vient de s'écouler, dont MM. Raymond-Bordeaux, le comte de Mellet, Darcel et le comte Foucher de Careil ont été les éloquents, habiles et sagaces interprètes.

I.

Le programme avait posé cette question : Quelles sont les tendances de l'agriculture dans le Midi de la France? Quels progrès sont le plus désirables pour elle? M. Léonce de Lavergne a traité ce sujet avec cette facilité de parole qu'on lui connaît et cette autorité qui s'attache à toutes ses observations si consciencieuses, à toutes les pages trop rares encore, au gré de ses nombreux lecteurs, qui s'échappent de sa plume. Traçant une ligne imaginaire qui, passant entre Bourg et La Rochelle, par exemple, entre le 45e et le 46e degré de latitude, séparerait la France en deux zones, il a montré, au point de vue agricole les différences qui existent entre ces deux parties de notre pays, et vers quel but chacune de ces zones doit tendre pour que les progrès soient plus prompts et plus sensibles. La zone méridionale, sans doute, est inférieure à la zone septentrionale ; elle est moitié moins peuplée d'abord;

la même proportion existe si l'on considère les contributions, les routes, les voies navigables et les chemins de fer. La première zone n'entre que pour un tiers dans la production totale ; la quantité des terres incultes y est considérable. Mais le Midi a pour lui l'avenir ; avec ses luzernes, ses trèfles, ses maïs, qui prennent un très-grand développement, il peut augmenter beaucoup le nombre de ses bestiaux ; aussi des progrès incontestables ont-ils eu lieu, surtout depuis trois ans. Les procédés modernes de culture, les machines agricoles y sont, il est vrai, à peu près impossibles, par suite de l'extrême division des héritages ; cependant, le métayage disparaît chaque jour à mesure que les débouchés augmentent, et se trouve remplacé par le fermage en argent.

La suppression de l'échelle mobile est favorable au Midi, en élevant le prix ordinaire des céréales. La vallée du Rhône et Marseille, restant exposés au courant direct de l'importation, pourraient seuls souffrir de cette modification si importante dans notre régime commercial ; mais est il bien prouvé que dès demain, les blés russes puissent venir faire une concurrence désastreuse aux nôtres ? On oublie que l'Angleterre, par ses immenses achats, fait monter à Odessa et à Dantzik, les prix de manière à empêcher l'avilissement. On a parlé des chemins de fer de Russie ; mais le parcours sur ces chemins sera immense, et on sait ce qu'il en coûte pour se servir de ce moyen de transport, sans compter les voyages par terre qui seront toujours nécessaires pour amener les denrées à la ligne ferrée.

En résumé, la situation agricole du Midi de la France, surtout si l'on étudie la production viticole, si l'on fait attention aux nouveaux débouchés que le traité de commerce vient d'ouvrir, cette situation s'améliore chaque jour, et on ne peut que souhaiter au Midi de persister dans une voie aussi féconde.

M. Boulatignier, conseiller d'Etat, a entretenu le congrès d'une question qu'il a depuis longtemps sérieusement étudiée,

et sur laquelle il a donné des renseignements très curieux, l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne. Les deux tiers de ces Landes sont des propriétés communales. Il y a longtemps déjà qu'on s'est occupé de leur mise en valeur, mais on est venu chaque fois se briser contre de grands obstacles; la composition du sol qui amène la stagnation des eaux, et la dépaissance des troupeaux. On avait cependant compris qu'il n'y avait tout d'abord qu'une seule amélioration possible, l'ensemencement en pins de ces vastes Landes. Un décret de 1810 avait ordonné la plantation des Dunes; aujourd'hui, on a mieux fait encore ; les communes sont invitées à se charger de la grave opération de transformer des communaux sans valeur en terrains donnant un revenu, le trésor avançant les sommes nécessaires dans une proportion convenue. L'Etat, de son côté, s'est engagé à construire des routes agricoles pour cinq millions au moins. Enfin, est venu pour donner l'élan, l'exemple du chef de l'Etat, qui a constitué dans les Landes un domaine impérial, par des moyens qui sont à la disposition de tous et en évitant avec soin des dépenses exagérées, qui auraient été une cause d'erreur pour plusieurs. Pour ne pas briser brusquement des habitudes invétérées de dépaissance, on n'a concédé que le tiers des terrains communaux, pas une commune n'a refusé. Dès le début, les concessions ont atteint la somme de deux millions ; au mois de février 1860 , les travaux d'assainissement exécutés sur les terrains communaux embrassaient environ 60,000 hectares. Depuis, ces mêmes travaux ont pris un immense développement. La grande faute avait eté autrefois de vouloir transformer ces Landes en terres arables, tandis qu'en général il n'y avait que le reboisement de sérieux. Aujourd'hui on a adopté presque partout des semis de pins maritimes ; on y mêle des chênes ordinaires et des chênes lièges ; les incendies sont beaucoup moins fréquents et exercent bien moins de ravages. On espère pouvoir dans qu tre ans prendre dans les semis de jeunes pins, et faire ainsi de nouvelles plantations.

La compagnie du chemin de fer du Midi s'est chargée d'une grande partie des routes agricoles; celles qui sont déjà exécutées ont donné une valeur remarquable aux produits. Les pins qui atteignaient à peine 3 francs, se vendent aujourd'hui 17 francs. Ce réseau de routes qui s'avance, pour les Grandes Landes, doit être nécessairement étendu aux Petites Landes; on peut garantir aujourd'hui le succès de cette belle entreprise.

Personne n'ignore avec quel zèle M. Guérin-Menneville s'est occupé des questions d'acclimatation; on sait quelle ardeur il a mise, tout en recherchant les causes de la dégénéressance de la graine des vers à soies ordinaires, à propager une espèce qui vit en plein air, et par conséquent est beaucoup moins sujette aux maladies dont on déplore la persistance, et qui sont une ruine pour quelques-uns de nos départements du Midi.

La Société d'acclimatation naissait hier, et déjà elle a pris une extension merveilleuse; la liste des membres qui la composent a atteint un chiffre qu'on n'aurait jamais osé espérer, et les hommes les plus éminents, non seulement d'Europe, mais du monde entier, ont tenu à honneur d'en faire partie. Pour justifier l'accueil qui lui était fait de toutes parts, la Société d'acclimatation a redoublé d'efforts en 1860; un simple coup d'œil jeté sur son bulletin suffirait pour montrer tout ce qu'elle a tenté et faire apprécier l'importance de ses services. Elle a introduit un troupeau d'Alpagas; — malheureusement cette tentative, par suite d'accidents imprévus, n'a pas eu tout le succès qu'on devait en espérer. Elle a fait venir et répandu sur différents points de notre pays, des plantes tinctoriales qui peuvent devenir une richesse; mais l'importation qui a le mieux réussi, est celle du ver à soie vivant en plein air, sur l'arbre appelé : Vernis du Japon ou Ailante. Ce ver donne deux récoltes par an, en Chine comme en Europe; la mortalité en est bien moins grande aussi. Tandis que dans les magnaneries où l'on élève le ver du mûrier, on perd la

moitié des sujets, dans les temps ordinaires et dans les éducations qui ont le plus de succès, dans l'élevage du ver de l'ailante, la perte se borne à 7 ou 8 0|0. Il est bien vrai que la soie produite par ce dernier ver ne peut se comparer à la magifique soie grège donnée par le premier; ce n'est que de la bourre de soie; mais qui ne comprend qu'il y a là toute une révolution économique, au moment surtout où la lutte qui s'engage entre les divers états de l'Union Américaine, change toutes les conditions de la production du coton. Les plantations du Vernis du Japon doivent naturellement prendre une réelle importance. Cet arbre pousse partout, même dans les mauvais terrains; il n'a pas besoin, en effet, de profondeur, et ses racines, au lieu de s'enfoncer dans le sol, s'étendent. Aussi, à Odessa, l'a-t-on employé pour fixer les sables que les vents enlèvent. D'ici à peu de temps, on doit croire que le Vernis du Japon jouera un rôle dans le reboisement des Landes de Gascogne. Il donnera ainsi un double produit ; produit en bois, produit en soie.

La quatorzième question posée par le programme et se rattachant à l'agriculture, était celle-ci : — « Y aurait-il avantage à transporter les abattoirs à la campagne? Comment et dans quelle mesure ce transport pourrait-il s'effectuer. » M. Bella, l'habile directeur de Grignon, s'était chargé de répondre, et il l'a fait avec une netteté d'aperçus et une clarté qui ont porté la conviction dans tous les esprits.

Cette question est d'une haute gravité, et depuis longues années on s'occupe de la résoudre. Pour éviter le transport des animaux des marchés de Sceaux et de Poissy aux abattoirs de la capitale, on a proposé de construire les marchés à Paris. Cette solution conserverait tous les inconvénients de la situation actuelle, et ne procurerait aucun des avantages que l'excentration, au contraire, des marchés donnerait incontestablement. Ainsi les intermédiaires qui prélèvent sur l'éleveur un si fort bénéfice, seraient toujours nécessaires, les pertes considérables d'engrais seraient les mêmes, la diminution de

poids occasionnée par les fatigues et les jeûnes du voyage subsisteraient comme aujourd'hui. Le prix du transport est très-élevé, on le sait, on doit donc se proposer de diminuer le poids de la chose transportée, et c'est ce qui ne peut avoir lieu en amenant à Paris les animaux vivants, qui exigent d'ailleurs beaucoup plus de place que s'ils étaient abattus auparavant, sans compter que la province se trouve privée de ces débris de toute sorte, os et sang, si précieux à l'agriculteur.

En Angleterre on procède tout différemment ; les bestiaux d'Ecosse, destinés à la boucherie de Londres, sont abattus dans le pays même, à Edimbourg par exemple ; la viande placée ensuite dans de grands paniers, est expédiée par le chemin de fer, et bien qu'elle reste 36 heures en route, elle arrive dans un excellent état. La boucherie de Paris consultée à ce sujet, répondit que cela n'était pas faisable chez nous, que les morceaux ainsi expédiés arriveraient dans un état tel que la vente ne pourrait s'en effectuer. L'essai fut fait, et l'on eut la conviction bientôt que l'objection était exacte. Un second voyage de M. Bella en Angleterre lui a donné l'explication de cette différence entre les viandes anglaises et les viandes françaises. La cause en est dans le mode d'abattage ou plutôt de préparation de l'animal abattu. En France, aussitôt que le bœuf amené à l'abattoir a été frappé, il est insufflé afin de séparer la peau de la viande. Cette opération, si elle donne à la viande un aspect très-brillant, a cet inconvénient de masquer la marchandise. En Angleterre, l'insufflation est sévèrement prohibée ; les bouchers portent tous, non seulement un couteau, mais encore une fourchette, avec laquelle a lieu le piquage de la peau, qui remplace le soufflet. Les tissus ne sont pas, de la sorte, gonflés et déchirés comme par le procédé français ; aussi la viande peut-elle voyager et se conserver longtemps ; les expériences faites ont constaté une différence de huit jours pour la conservation entre les deux viandes ; si l'une ne saurait être transportée, l'autre le

peut être sans inconvénient aucun. En Angleterre on se sert pour ces sortes de transport de grands paniers où les quartiers de bœuf qu'on a eu soin de laisser refroidir, avant de les y placer, sont simplement séparés par des toiles. On a bien soin, en outre, de n'abattre que des animaux reposés, car bien que les bouchers français soutiennent l'opinion contraire, la chair d'animaux auxquels le voyage qu'ils accomplissent à pied ou en chemin de fer donne toujours la fièvre, est moins salubre que toute autre et d'ailleurs ne se conserve que peu de temps. La principale et unique objection contre l'éloignement des marchés et des abattoirs n'existera donc plus, le jour où l'administration défendra aux bouchers de se servir du soufflet, et tous les avantages de l'excentration pourront alors se réaliser; avantages que nous avons indiqués plus haut et qui peuvent se résumer ainsi : conservation des abats dans la province, sur les lieux mêmes où l'agriculture sait les mettre à profit ; un poids moitié moindre à transporter ; amarinage facile; suppression des wagons spéciaux qui retournent toujours vides. On a calculé qu'il en résulterait une différence de 65 p. % sur les frais de transport. De plus, bien que le voyage en chemin de fer des animaux destinés à la boucherie ait bien diminué leurs souffrances, elles sont encore assez grandes et assez prolongées, puisqu'elles se résument en une perte de poids que l'on ne peut évaluer à moins de 10 à 15 p. %. Il est donc à désirer que cette question, qui touche à de si graves intérêts, au point de vue agricole comme à celui de l'alimentation publique, soit résolue dans le sens que M. Bella a si bien indiqué.

Nous ne pouvons analyser ici, sous peine de dépasser les bornes assignées à ce compte-rendu, les remarquables et substantiels discours dans lesquels MM. Payen et Vibraye ont tracé le tableau, l'un des progrès constants de la chimie, l'autre de la situation agricole de la France. M. Chatin a entretenu le congrès de la botanique et des découvertes faites tout récemment. M. Bouchard-Huzard a indiqué, avec l'au-

torité que lui donne son expérience, les améliorations que l'on doit introduire aujourd'hui dans la construction des fermes, les transformations que l'architecture rurale doit subir, pour répondre aux besoins d'une agriculture nouvelle et perfectionnée. M. Le Verrier enfin, avec une bienveillance extrême, dont on ne saurait assez le remercier, après avoir initié le congrès aux recherches de l'astronomie, a accueilli le soir même ses membres à l'observatoire, leur expliquant le jeu des appareils, exposant à tous les yeux les richesses scientifiques de cet admirable établissement, que les nations des deux mondes nous envient, et qu'il dirige avec tant de zèle et de talent.

II.

Si, comme on le voit, la science, l'industrie, l'agriculture, ont eu des interprètes autorisés à porter la parole en leur nom, de même la philosophie, l'histoire, l'archéologie ont rencontré dans les séances qui leur ont été consacrées, des voix amies et sincères, pour rappeler leurs titres à l'attention publique et honorer les œuvres qu'elles ont inspirées.

M. Darcel, à qui ses occupations multipliées laissent de bien courts loisirs, et de retour depuis peu d'une mission que le gouvernement lui avait confiée en Autriche, a vivement intéressé son auditoire en lui parlant de l'art Français en Allemagne, des merveilles de tous genres qu'il a pu noter et admirer dans les musées nationaux et les riches collections particulières qu'il lui a été donné de visiter. Il a relevé avec beaucoup de finesse les points par lesquels cet art se rattache au nôtre et les emprunts qu'il lui a faits. M. Parker avait apporté de Londres de curieux estampages de pierres tom-

bales en cuivre, existant en Angleterre, et il a donné, à ce sujet de curieux détails. M. Lemétayer-Masselin avait exposé, lui aussi, de remarquables pierres tombales, qu'il reproduit dans tous leurs détails avec une vérité singulière, par un procédé qu'il a découvert et qui peut permettre aux musées de province d'enrichir leurs collections. On a distingué aussi pour la sûreté du trait, la grâce des détails, l'harmonie qui y règne, les dessins de notre collègue M. Tudot.

Depuis longtemps l'Institut des provinces s'est préoccupé, avec raison, de la création des bibliothèques rurales, de leur composition, de leur administration, afin de leur donner la plus grande somme d'utilité et aider au progrès moral et matériel des habitants de la campagne. Les divers orateurs qui ont traité cette question, MM. de Caumont, Challe, de Staintot, Raudot, tout en constatant l'utilité, la nécessité même d'une création de ce genre dans toutes les communes, ont reconnu également les difficultés qui rendaient jusqu'ici le succès très-problématique. Fondera-t-on une sorte de cabinet de lecture où se trouveraient réunis les livres pouvant le mieux convenir à l'homme de la campagne? Mais y viendra-t-il? Si la bibliothèque est au chef-lieu de canton, il est bien entendu qu'aucun habitant des autres communes ne fera un aussi long trajet pour s'y rendre et profiter de l'instruction qu'il pourrait y trouver. Ceux-là même qui habitent le chef-lieu, à quelques rares exceptions près, peut-être, seront aussi indifférents. La lecture, il faut bien le dire, est d'ordinaire une fatigue pour le cultivateur, et il ne se l'impose pas. Dans les grandes villes, où résident tant d'hommes de loisir et d'esprits studieux, ne voit-on pas trop souvent les bibliothèques désertes? Le meilleur mode à suivre est encore de distribuer aux enfants des écoles, comme on le fait dans plusieurs départements, de petits livres instructifs, des traités succincts d'agriculture, des recueils de notions usuelles. L'élève les emporte le soir au foyer de la famille, ils y sont

lus dans ces rares instants de loisir que laissent les travaux de la journée, et produisent un bien réel, qu'on ne saurait obtenir par d'autres moyens. Nous avons saisi cette occasion de présenter au congrès des livres de ce genre, d'un membre de la Société d'Emulation, M. Chevalier : *Le manuel d'Agriculture et les Simples instructions pour les jeunes filles de la campagne.* Ils ont été accueillis avec une faveur bien méritée.

Pour tout esprit sérieux, que préoccupe l'avenir des Sociétés humaines, qui cherche à se rendre compte des symptômes que présentent les divers peuples du continent, n'est-il pas évident qu'aujourd'hui, de même qu'aux années qui ont précédé le grand mouvement social de 1789, de redoutables problêmes économiques sont continuellement posés devant nous ? Le prix de la main-d'œuvre s'est singulièrement accru et tend sans cesse à s'accroître ; l industrie et les grands travaux entrepris sur tous les points du territoire ont profondément modifié la situation morale de la classe ouvrière ; la dépréciation monétaire est venue presque en même temps jeter un certain trouble dans les fortunes. Quelques intelligences élevées, mais effrayées peut-être à l'excès de ces tendances, qu'elles regardent comme fatales, ont interrogé l'histoire. Elles ont cru rencontrer à une certaine époque de l'Empire Romain, les mêmes phénomènes sociaux et pouvoir déterminer le synchronisme du XIXe siècle avec cette période où apparaissent les premiers germes d'une irrémédiable décadence. M. Raudot, qui a fait partie, on se le rappelle, des deux assemblées politiques qui ont suivi la Révolution de 1848, et dont la parole était écoutée, s'est fait l'organe de ces idées; il constate avec peine la diminution toujours croissante des populations agricoles ; c'est dans les villes que vient s'a battre ce flot humain qui abandonne les champs ; les familles s'éteignent, les dangers de la centralisation grandissent ; comme à Rome, le corps dépérit, la vie n'est plus que dans la

tête. Est-ce là un état normal ? N'est-ce pas la vraie richesse qui disparaît ? Puis, jetant un coup-d'œil sur les peuples qui nous entourent, il fait remarquer, au point de vue de l'augmentation de la population, les progrès de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre surtout. Cette dernière nation a doublé depuis soixante ans ; elle a peuplé d'immenses colonies, elle tient entre ses mains ou sous son influence directe la moitié du monde. Qu'était cependant l'Angleterre de Charles II en comparaison de la France de Louis XIV ? L'Empire Romain avait, lui aussi, d'admirables institutions, et pourtant sans guerres intestines, avant même les invasions barbares, il s'affaissait déjà et n'allait plus être bientôt qu'un cadavre.

Sans doute, nous vivons à une époque de transformations profondes ; des faits graves, dont les gouvernements dignes de leur mission doivent tenir compte, s'accomplissent à l'heure où nous sommes; mais faut-il croire pour cela aux périls dont on nous menace ? Ce n'est pas au moment où la France impose sa loi au continent et occupe le premier rang parmi les nations, qu'il nous est possible d'apercevoir ces signes d'une chute prochaine. Nous ne croyons pas à ce synchronisme dont on paraît si frappé. Aux premières heures de la décadence de l'Empire Romain, une seule puissance tenait le monde sous ses pieds ; cette puissance c'était Rome ; les autres peuples se taisaient ; au-delà, la barbarie, des esclaves, pas un homme libre. Une domination semblable est impossible aujourd'hui ; ces ressemblances, toutes de surface, que l'on s'efforce de produire entre le monde moderne et le monde ancien ne sauraient supporter l'examen ; les nations ne meurent pas.

Deux brillantes improvisations de M. Foucher de Careil sur les publications littéraires et philosophiques en 1860, on terminé la session. C'est au milieu des applaudissements qui accueillaient des passages empreints d'une haute éloquence,

que le directeur de l'Institut des provinces a prononcé la clôture du congrès, et donné rendez-vous pour l'an prochain aux hommes dévoués à l'art et à la science, aux Sociétés qui rivalisent entre elles de zèle pour la sainte cause du progrès intellectuel de notre pays.

EUG. DE MONTLAUUR.

NOTE

SUR

LES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Par M. Roach-Smith, membre correspondant,

LUE PAR M. DE L'ESTOILLE.

—

MESSIEURS,

L'honorable collègue dont je viens vous entretenir aujourd'hui nous exprimait, il y a quelque temps, les regrets qu'il éprouve en voyant ses compatriotes, même les plus éclairés, attacher si peu d'intérêt aux travaux des archéologues du continent, et se soucier si peu de faire connaître au dehors le fruit de leurs propres recherches. Chacun travaille pour soi, comme si tout ne s'enchaînait pas dans les sciences et comme si telle découverte faite à Londres ou à Paris n'avait pas besoin de recourir, pour se compléter, à des observations recueillies en Italie ou sur les bords du Rhin. Le *vis unita fortior* ne s'appliquerait-il donc pas aux travaux de l'intelligence aussi bien qu'à ceux du corps? Nous savons tout le contraire et chacun de nous connaît les résultats obtenus par les Congrès scientifiques et par l'importante publicité du Bulletin monumental : aussi ne croirai-je point manquer à ce que nous devons à l'infatigable directeur de ces importantes créations en procla-

mant qu'il vaut plus encore par ce qu'il a appris aux autres que par ce qu'il sait lui-même.

Mais nos voisins n'en sont pas encore là, et tandis que de toutes parts les douanes abaissent leurs barrières, il semble que chez eux la science archéologique ne songe point à sortir des siennes. Seul à peu près entre tous, M. Roach-Smith s'est associé depuis longtemps au mouvement général. Ses *Collectanea antiqua* embrassent les faits archéologiques de l'Europe entière, et par l'article du *Gentlemans's Magazine* que j'ai été assez heureux pour vous faire connaître, vous avez pu juger avec quelle ardeur il cherche à populariser dans sa patrie les travaux des archéologues étrangers.

Mais ce n'est pas encore assez pour lui. Il n'ignore pas que si, de notre côté, nous ne sommes pas mieux informés de ce qui se passe chez nos voisins, cela provient en grande partie d'un obstacle très-vulgaire mais très-puissant. Il n'a pu déplorer le peu de ressources pécuniaires dont les Sociétés savantes disposent dans son pays, sans soupçonner qu'il en était de même dans le nôtre, et dès qu'il a su que nous étions dignes d'apprécier ses beaux ouvrages, il s'est empressé de nous offrir tous ceux dont il lui restait encore quelques exemplaires. Je vais tâcher de vous donner en quelques mots une idée de leur importance.

L'un des derniers en date (il n'a été publié qu'en 1859) est celui qui a pour titre : *Illustrations de la Londres romaine.* Ce splendide volume in-4°, édité avec tout le luxe que les Anglais savent mettre à ce genre de publications, ne renferme pas moins de 42 planches parfaitement exécutées et dont plusieurs sont coloriées.

Indépendamment des 300 objets: statues, mosaïques, autels, inscriptions, vases, verrerie, ustensiles de toute sorte, objets de toilette, médailles, etc., figurés sur ces planches, le texte contient encore plus de 150 gravures sur bois.

C'est donc un musée complet d'antiquités romaines où l'on peut, avec le seul secours des yeux, acquérir des connaissances

r.'elles. Un rapide examen des matières que l'auteur a traitées avec cette netteté de style et cette justesse d'appréciation que vous lui connaissez, vous montrera quel trésor de renseignements archéologiques est renfermé dans le texte.

L'ouvrage commence par quelques mots sur l'état civil et politique de Londres pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Tacite la mentionne comme l'une des trois principales cités de la Bretagne au temps de Néron , et comme le grand entrepôt du commerce de cette île avec le continent. Elle battit monnaie sous Carausius et Allectus avec la marque M. L. et sous les fils de Constantin (marque P. L.) Les mercenaires d'Allectus la pillèrent après leur défaite par les généraux de Constance. Appelée successivement *Lundinium* et *Augusta*, elle réunit plus tard les deux noms, et l'Anonyme de Ravenne la nomme *Augusta Lundinium.*

Il reste peu de vestiges de l'enceinte de la ville à cette époque. Il paraît cependant positif qu'elle s'étendait déjà sur les deux rives de la Tamise. A cette partie du travail de l'auteur se rattache la description des rares inscriptions qui subsistent encore, et des fragments de statues en pierres, parmi lesquels un groupe représentant les Déesses mères devient l'occasion d'une digression fort intéressante sur ces divinités champêtres qui reçurent dans les campagnes les derniers hommages du paganisme.

Viennent ensuite les mosaïques dont les restes découverts *in situ* constatent en plusieurs points un exhaussement du sol qui n'a pas été moindre de 0^m 70 par siècle.

A propos des peintures murales extrêmement nombreuses, dont M Roach-Smith fait la description, il donne la gravure sur bois du bas-relief de Sens qui représente un peintre travaillant d'après des procédés tout-à-fait semblab'es à ceux de la fresque et cite les détails curieux apportés par M. Fillon, dans sa brochure sur le tombeau d'une femme-peintre découvert à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), vers 1849. Les couleurs qui dominaient à Londres dans les champs des panneaux

sont le vermillon, le gris foncé, le noir. Les bordures sont plus variées. Les imitations de marbre, les motifs d'architecture se rencontrent fréquemment ainsi que les représentations de fleurs, d'hommes et d'animaux.

Londinium possédait deux statues colossales de bronze, dédiées probablement toutes les deux à Adrien. La tête de l'une d'elles a été retrouvée et mesure avec le cou près de 50 centimètres de hauteur. Différentes statuettes de bronze, jetées pour la plupart dans le lit de la Tamise, après avoir été mutilées par le zèle religieux, appartiennent à une bonne époque. Citons encore une charmante figurine en argent de 7 ou 8 centimètres, représentant Harpocrate et une plaque de métal repoussé, sur laquelle Rémus et Romulus sont allaités par la louve, à l'ombre du figuier sacré, au-dessus duquel plane le Pivert. Le bronze le plus curieux est certainement une paire de tenailles de 22 centimètres de long. Leurs branches, dentelées intérieurement, portent en saillie à l'extérieur, également espacés sur toute leur longueur, les bustes des divinités qui présidaient aux jours de la semaine, auxquels, pour la symétrie est joint celui de Cérès. Les mâchoires sont couronnées par les bustes de Junon et de Cybèle. Des têtes de cheval, de taureau et de lion complètent l'ornementation de ce singulier instrument qui paraît avoir servi dans les sacrifices.

L'Angleterre fabriquait en abondance des poteries communes, et, on y a rencontré assez fréquemment des fours de potiers. L'un d'eux, situé sur les rives de la Medway, avait servi à la fabrication de vases d'un noir-bleu dont la coloration s'obtenait par la fumée même du four, absolument comme celle de nos poteries de Coulandon. D'autres échantillons de poterie sont couleur de pierre ou d'ardoise, rouge-pâle, etc... Parmi les amphores, les unes sont de fabrication locale, les autres avaient apporté les produits du midi ; plusieurs portent la marque de Lugdunum.

A Londres, plus que partout ailleurs, abondent les fragments de poterie rouge que M. Roach-Smith, non plus que M. Tudot,

ne veut appeler Samienne, et dont il rapporte également le centre de fabrication à l'Italie et principalement à Arezzo. De là les types étaient exportés et copiés ou surmoulés jusque dans les Gaules et la Germanie, mais probablement jamais en Bretagne. Parmi les fabriques étrangères à l'Italie, l'auteur signale celles de Rheinzabern entre Spire et Lauterbourg, (le Tabernæ des itinéraires) ; de Heiligenberg, près de Mutzig, et de Lezoux en Auvergne.

La plus grande partie des 800 sigles relevés à Londres se retrouve dans les listes du continent. Celle du musée de Douai comprend 120 noms dont les trois quarts existent à Londres.

Quant aux statuettes en argile blanche, on n'en a trouvé qu'un très petit nombre de fragments. Notre collègue cite, parmi les découvertes les plus importantes faites sur le continent, celle des fours de Toulon et donne le dessin d'un de nos types de Vénus-Anadyomène.

Après avoir passé en revue les autres ouvrages en argile: lampes, tuiles, briques, tuyaux de conduite pour l'eau et la chaleur, l'auteur s'occupe des verreries. On a trouvé à Londres des débris de vitres, des ornements en relief, des pâtes composées de diverses couleurs, mais point de traces de fours de verrier. Au témoignage du vénérable Bède, les premiers verriers qui travaillèrent en Angleterre furent des Français appelés au VII[e] siècle par Benedict, abbé de Wearmouth et qui, après avoir fait des vitraux pour cette abbaye, enseignèrent leur art à des ouvriers Saxons.

Les bijoux et objets de toilettes sont nombreux. On y remarque des fibules que les hommes portaient généralement sur l'épaule et les femmes sur la poitrine; quelques-unes sont émaillées : des bracelets en bronze, en verre, en jais, en bitume de Kimmeridge, des épingles à cheveux formées des mêmes matières, deux d'entre elles étaient réunies par une chaîne, beaucoup sont en os. Citons encore une cassolette en bronze émaillé, des pinces à épiler, des instruments à nettoyer les ongles et les oreilles ; un spécimen curieux, présen-

tant ces trois petits outils réunis, un beau *Strigillum* en bronze de 27 centimètres de longueur, des bulles, des agraffes de ceintures, enfin de nombreux échantillons de chaussures en cuir, sur lesquelles j'ai eu déjà l'occasion d'appeler l'attention de la Société.

Parmi les ustensiles : des styles à écrire, dont l'extrémité destinée à effacer a invariablement la forme d'un petit ciseau plat ; des *ligulæ* ou petites cueillers en bronze longues et étroites, destinées à puiser dans des vases à long col, et des *cochlearia* ou cueillers à manger, en os et en bronze. Le cuilleron de l'une d'elles se replie sur le manche.

Des couteaux en acier avec des manches d'os ou d'ivoire, terminés par un anneau : plusieurs sont fermant et deux des lames portent en creux le nom du fabricant; des ciseaux en fer, avec une lame de cuivre pour fortifier le ressort : un sarcloir et une faucille; une anse de seau en fer, trouvée avec un croc au fond d'un puits de 9 mètres, comblé avec des vases disposés régulièrement ; des fuseaux en bois, dont plusieurs encore garnis de laine ; des balances à poids mobiles (*stateræ*) et des balances à plateaux (*libræ*) tellement semblables aux nôtres qu'elles ont jusqu'à l'aiguille qui indique l'équilibre.

Ce ne sont pas les seuls instruments dont la forme rappelle ceux dont nous nous servons aujourd'hui. On peut y ajouter un robinet en bronze (*epistomium*) ; un fusil à aiguiser à lame plate ; des passe-lacets ; une alène de cordonnier en fer avec virole en bronze et un manche en bois tourné ; des cloches et enfin des clefs dont quelques-unes ont une apparence tellement moderne, qu'un des plus habiles serruriers de Londres a déclaré en les voyant, qu'il avait obtenu plusieurs brevets d'invention pour des serrures dont le principe était connu il y a 16 ou 17 siècles.

Parmi les objets dont l'usage a semblé plus difficile à déterminer, sont des morceaux d'os percés qui ont pu être employés dans le tissage des étoffes, et une sorte de fer à cheval

garni de boucles, dont les musées de Dijon et d'Autun possèdent aussi des échantillons On pense que ces fers devaient s'adapter dans certaines circonstances, au moyen de courroies, aux pieds des bœufs et des chevaux.

Enfin, une grande quantité de médailles, depuis Claude jusqu'à la famille de Constantin a été découverte, principalement dans le lit de la Tamise.

Si l'on est étonné du soin qu'il a fallu pour classer, décrire et figurer tant de richesses, on le sera bien plus quand on saura qu'une grande partie d'entre elles ont été en la possession de M. Roach-Smith, et qu'il les avait recueillies, à force d'argent et de patience, en suivant pas à pas, pendant plusieurs années, tous les travaux qui avaient pour résultat de remuer profondément le sol de Londres, tels que fondations d'édifices importants, draguages du lit de la Tamise, établissement ou réparations d'égoûts. La corporation de Londres qui a fait exécuter d'immenses travaux, professe pour l'archéologie un dédain que tous les corps municipaux ne partagent heureusement pas dans notre pays. C'est au point que la Cité ne possède pas un musée d'antiquités Il est vrai que l'esprit public n'est pas, en Angleterre, très-porté aux recherches de ce genre ; moins encore peut-être parce qu'elles ne produisent point un bénéfice pécuniaire, que parce qu'elles ne sont point excitées par les encouragements et par les exemples même du souverain.

A l'époque où se firent ces travaux, plusieurs archéologues rivalisèrent de zèle avec notre collègue et cinq autres collections particulières furent formées. A l'exception d'une seule, toutes ont déjà été dispersées à la suite de ventes aux enchères. M. Roach-Smith offrit inutilement la sienne à la corporation. Heureusement le Muséum Britannique en est aujourd'hui possesseur ; mais dans l'intervalle, et pour éviter au moins une partie des tristes conséquences qu'aurait eues sa dispersion, M. Roach Smith avait eu l'idée d'en publier en 1854 la description sous le titre de *Catalogue d'un Museum*

d'antiquités de Londres. Ce beau volume fait partie de notre bibliothèque.

Je ne reviendrai pas sur la partie romaine de cet ouvrage, qui comprend plus de 500 articles, illustrés de 10 planches et de 75 bois. Cette partie a été entièrement refondue dans le grand ouvrage dont je viens d'essayer de vous donner une idée, mais elle ne fait guère que la moitié du volume. 9 planches et 40 bois sont encore consacrés aux antiquités anglo-saxones et normandes et à celles du moyen âge ; vases en cuivre, bijoux, armes, fragments de sculpture, poterie, cuirs gauffrés, sceaux, monnaies de change, jetons, etc.

Je ne m'arrêterai que sur quelques-uns des objets les plus intéressants : Les deux pièces capitales sont une broche émaillée en or de 4 centimètres de diamètre, représentant un buste couronné, entouré d'une riche bordure en filigrane et de 4 perles, que l'auteur croit du IXe siècle, et un magnifique gorgerin en mailles d'acier de la seconde moitié du XVe siècle.

Si la poterie pendant le moyen-âge a singulièrement dégénéré, il n'en est pas de même de l'art de préparer et de gauffrer les cuirs. On remarque dans cette collection des fourreaux, des gaînes, des bouteilles de cuir, des panneaux de selle et des ceinturons ; des chaussures du temps d'Edouard III ; plusieurs portent des ornements en bosse du plus curieux travail. Puis arrivent les souliers à la poulaine du règne de Richard II. L'extrémité de plusieurs de ces chaussures extravagantes est encore garnie d'une mousse très fine, et l'auteur croit y voir l'origine de l'expression française : « avoir du foin dans ses bottes. » A ces chaussures, dont la pointe démesurée était quelquefois attachée au genou au moyen d'une chaînette, succède le soulier carré, à talon d'acier, du temps d'Henri VII, puis enfin des souliers arrondis du règne d'Henri VIII, les uns ouverts au talon, les autres munis d'un très large quartier.

Citons encore plus de 40 gages de pélerinage accomplis à la châsse de St-Thomas de Cantorbéry et à celle de St-Edmond,

à N. D. de Boulogne, à St-Jacques de Compostelle, à N. D de Liesse, etc. ; autant de monnaies de change et de métaux, enfin plus de 200 de ces petites pièces que chaque marchand frappait pour son usage particulier. Ces menues monnaies n'avaient cours que dans un quartier, tout au plus dans un village, ce qui désespérait M. Jorevin de Rocheford lorsqu'il visitait l'Angleterre sous le règne de Charles II. Ces monnaies de billon (farthings) dont l'usage commença vers la fin du règne de Charles 1er et ne dépassa guère celui de son successeur, ne laissent pas d'avoir leur importance historique. Elles rappellent à la fois d'anciennes enseignes, et des rues disparues depuis longtemps. Il a résulté aussi de leur examen que si la république ne fut jamais très en faveur parmi les commerçants de Londres, Cromwel ne se mettait pas fort en peine de réprimer les marques de sympathie que ceux-ci donnaient au gouvernement déchu.

Tout en faisant connaître dans leurs moindres détails, et avec une sagacité fortifiée par l'étude approfondie des textes contemporains tous les débris propres à nous initier à la vie privée des anciens, M. Roach-Smith ne négligeait point les monuments que l'art militaire a élevés en Bretagne, et là encore, il a fait une riche moisson.

Tous les antiquaires connaissent ce document de la fin du IVe siècle, espèce d'almanach impérial de l'époque, intitulé : « Notitia dignitatum et administrationum omnium, tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis. » On y voit que la partie S. E. des côtes de la Bretagne, limitée aujourd'hui par les comtés de Norfolk et de Sussex, portait le nom de *littus saxonicum* et était défendue par 9 postes placés sous le commandement supérieur d'un comte.

Le rivage nord de la Gaule et de la Belgique portait aussi le nom de *littus saxonicum*. Sa défense était confiée aux ducs de l'Armorique et de la Belgique Seconde. Deux garnisons seulement sont indiquées sur cette dernière côte, *Grannona* et *Marca*. Ni l'un ni l'autre de ces points n'a encore pu être dé-

terminé, et notre collègue attribue la dissidence des antiquaires, relativement à leur position, à l'habitude où nous sommes sur le continent de nous attacher presque uniquement aux inductions étymologiques, sans chercher s'il y a quelques vestiges matériels à l'appui de nos opinions.

Il n'en est pas de même des points fortifiés du rivage Breton. La notice les désigne dans un ordre étranger à leur position géographique; mais d'une manière assez claire pour qu'on ait pu les déterminer. Il y a tout lieu de croire que ces points sont, en suivant l'ordre de la notice, 1° : des ruines submergées près de Felixstowe, à l'embouchure de l'Orwell, dans le comté de Suffolk; 2° Douvres et Lymne (Kent); 3° Brancaster et Burgh (Norfolk); 4° Reculver et Richborough (Kent); 5° enfin, dans le comté de Sussex, Pevensey et Bramber, ou peut-être un point submergé encore un peu plus à l'ouest, en avant de l'embouchure de l'Adur. Sur tous ces points il existe des restes de construction, et plusieurs d'entre eux ont été explorés et décrits par notre infatigable collègue.

Dès 1850, il publiait, sous le titre d'*Antiquités de Richborough*, *Reculver* et *Lymne*, un volume qu'il n'a malheureusement pu nous envoyer : en 1852 et 1858, 2 brochures illustrées de nombreuses gravures sur Lymne et sur Pevensey. Ce sont ces dernières dont j'aurai à vous entretenir un moment.

Lymne, (*portus Lemanis*) est situé à peu de distance de la petite ville de Hythe à laquelle l'école de tir des volontaires a donné récemment une certaine célébrité. Le camp romain, assis sur une hauteur qui domine les marais de Romney et d'où l'on découvre les côtes de France, est devenu *Stutfall-Castle*. *Portus Lemanis* partageait avec *Rutupia* (Richborough) l'honneur d'abriter les flottes romaines. Aujourd'hui le port est comblé, et la plage qui le remplace fut considérée, il y a 60 ans, comme tellement favorable à un débarquement, qu'on jugea convenable de le défendre par une large tranchée qui porte le nom de Canal militaire, et dont la

valeur défensive semble aujourd'hui assez peu appréciée par les ingénieurs anglais.

Quoique la forme normale des camps romains fût celle d'un rectangle comme à Richboroug, Reculver et Burgh, cette forme n'était pas absolue; ainsi que dans nos fortifications modernes, on avait égard avant tout aux dispositions du terrain. Ainsi, à Lymne, l'enceinte était un hexagone allongé, dont la plus grande dimension paraît avoir été de 380 mètres. Il est absolument impossible de la déterminer d'une manière précise, tout le terrain ayant été bouleversé par un de ces accidents assez communs sur la côte de Kent, dont nous avons eu un exemple près de Billy, lors de la construction du chemin de fer du Centre. Ce phénomène que les Anglais nomment *landslip* (glissement de terrain) se produit dans des terrains qui, reposant sur une couche d'argile inclinée, se déplacent en masse sous l'influence de longues pluies ou de dégels. A Lymne, le camp a suivi presque tout entier la déclivité de la colline qu'il couronnait. L'escarpement qui, seul, le défendait au sud, a été presque nivelé; plusieurs tours ont été renversées avec les courtines adjacentes, d'autres ont été simplement déplacées et ont perdu leur aplomb. Le désordre est tel que la tradition locale l'attribue à un tremblement de terre.

Les tours, comme toutes celles qui défendent les enceintes romaines, sont pleines jusqu'au sommet, sans aucune trace d'escaliers. Trois seulement renferment des chambres voûtées de 1^{m} 80 de haut sur 2^{m} 40 de large et 3^{m} de long qui paraissent avoir servi de corps-de-gardes.

La hauteur des murailles, égale à celle des tours, varie de 5 à 9^{m}. L'appareil consiste en 8 ou 12 assises de pierres de taille après lesquelles vient un rang de briques. La maçonnerie intérieure se compose presque entièrement de moëllons calcaires; le mortier, de chanx, de sable et de cailloux; celui des parements est plus beau et contient du ciment de briques. Comme dans tous les mortiers romains, la chaux prédomine sur le sable.

Quatre tours flanquaient, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'entrée principale dont la largeur de 5m 40 se réduisait à 3m 60 dans le double couloir formé par les tours.

Des tranchées pratiquées dans l'intérieur mirent au jour les fondations de deux bâtiments. L'un de 36m sur 9m, avait probablement servi de magasin ; l'autre de 15m sur 9, chauffé par deux hypocaustes, avait dû être habité.

Quelques objets de peu de valeur furent trouvés : des fragments de poterie rouge, deux fibules, une petite cuiller en bronze, deux ciseaux de charpentier, de longs clous de fer, une améthyste gravée et 260 médailles d'Antonin-le-Pieux à Gratien. Les plus nombreuses sont celles de Carausius, d'Allectus et de la famille de Constantin.

Un certain nombre de fragments de briques, mais pas une seule entière, portait l'inscription CL. BR. probablement *Classiarii Britannici*.

Il ne faut, quand on veut bien examiner des ruines, laisser aucune pierre avant de l'avoir retournée. La preuve de l'importance de cette maxime c'est que, deux mois après les consciencieuses investigations de MM Roach-Smith et Elliot, des promeneurs découvrirent une inscription qui leur avait échappé. La pierre qui la portait était brisée en deux morceaux que l'on a pu réunir. Il résulte de cette inscription, malheureusement incomplète, qu'Aufidius Pantera (ou Panteranus), préfet de la flotte britannique, avait érigé c t autel. Des traces de coquillages, apparentes du reste sur d'autres pierres de taille, attestaient que ces matériaux avaient été quelque temps submergés. Il est donc à peu près certain qu'ils provenaient d'un édifice plus ancien, construit par les *Classiarii Britannici*, soldats que l'auteur regarde, non comme des matelots, mais comme des soldats embarqués pour combattre à bord, exactement comme les modernes soldats de marine. Ces données, fournies par les ruines du camp de Lymne, sont d'autant plus précieuses, que les documents historiques relatifs à la flotte de Bretagne sont très-rares.

Les fouilles faites à Pevensey, l'ancienne *Anderida*, par MM. Roach-Smith et Lower, n'ont mis au jour aucune inscription. On n'y a guère trouvé qu'une centaine de médailles, de Gallien à Gratien. En revanche, les faits historiques qui se rattachent à ce camp sont mieux connus, sa conservation est beaucoup plus parfaite et, par son étendue, 3 hectares 64 ares, il est un des plus importants de l'Angleterre. Douze tours sur quinze sont encore plus ou moins bien conservées, ainsi qu'une très-grande partie de l'enceinte. Celle-ci est ovale, et le grand diamètre a plus de 300m.

Les murs, élevés de 6 à 7m en ont environ 3 d'épaisseur; les tours qui servaient de contre-forts et de flanquements, ont la forme d'un carré terminé par un demi-cercle. La maçonnerie, faite avec le plus grand soin, se compose en parement d'un grès très-dur avec des assises de briques rouges; à l'intérieur de moëllons et de cailloux. Les fondations, en gravier et en cailloux, forment un empâtement plus saillant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Une partie repose sur des pilotis parfaitement conservés.

Un fait assez remarquable, c'est l'exhaussement du sol intérieur. Cela tient à la construction d'un château normand pour lequel on utilisa une partie du mur d'enceinte au sud-est. On l'entoura d'un large fossé dont le déblai fut employé à faire un terre-plein à l'intérieur.

Ce château, dont on a retrouvé la chapelle et les Fonts-Baptismaux, avait été construit plusieurs siècles après la conquête saxonne. Celle-ci avait eu lieu en 490, après un long siége pendant lequel la garnison bretonne, soutenue par des auxiliaires extérieurs, fit des prodiges de valeur; les chefs saxons Ella et Cissa enlevèrent le château et le saccagèrent.

A la suite de ce travail, l'auteur donne comme points de comparaison, des détails intéressants et de nombreuses planches relatives à plusieurs autres restes d'antiquités militaires à Birdoswald, Chester, Lincoln, Richborough, etc., et le plan

du camp de Jublains, dans la Mayenne, dont le mur d'enceinte extérieur ressemble à celui de Pevensey.

Les fouilles de Lymne et de Pevensey ont été exécutées par souscriptions : la première produisit 138 livres sterling ; la seconde 76, et on en eût facilement obtenu beaucoup plus s'il en avait été besoin.

Ce qui frappe avant tout dans les planches qui accompagnent ces deux ouvrages, c'est moins le mérite pittoresque dont les auteurs ont eu la sagesse de prendre un médiocre souci, que la netteté et la précision des details. On voit qu'elles sont l'œuvre d'antiquaires qui veulent avant tout compléter leur pensée et la rendre facilement intelligible aux personnes les moins avancées dans la science.

Le même mérite se retrouve dans les eaux fortes et les nombreuses gravures sur bois des *Collectanea Antiqua*.

Je devrais, pour compléter cette revue des envois de notre collègue, vous parler de cette belle collection que l'abbé Cochet compare au recueil d'antiquités du comte de Caylus. Je devrais vous parler aussi d'une *lettre sur des antiquités saxonnes découvertes dans le comté de Kent*, accompagnée de quatre gravures splendides, que M. Roach-Smith vient de nous adresser, mais il faut savoir se borner. D'ailleurs nous ne possédons qu'un volume en cours de publication des *Collectanea*, le Ve, et quand il sera terminé, il nous fournira à lui seul la matière d'un article intéressant. En attendant, si je n'ai pu vous donner qu'une faible idée de l'érudition si facile et si communicative de notre collègue, ainsi que de l'étendue et de l'importance de ses travaux, j'espère du moins vous avoir prouvé que son vœu de n'être point parmi nous un membre inutile est parfaitement rempli, et que la Société d'Emulation peut être fière à bon droit de la manière dont elle est maintenant représentée en Angleterre.

Moulins, 13 août 1861.

COMTE MAX DE L'ESTOILLE.

FOUCHÉ DE NANTES

A MOULINS,

ÉPISODE DE LA TERREUR EN BOURBONNAIS

26 septembre 1793 — 14 février 1794.

(5 vendémiaire, — 8 ventôse, an II.)

LU A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, PAR M. ALARY, MEMBRE TITULAIRE.

— « On objectera que je n'apprends rien qui soit absolument nouveau, mais qu'y a-t-il de plus nouveau en histoire que la certitude mise à la place des présomptions ? »

EDGARD QUINET.

Le temps est venu où les faits saillants et tout locaux de l'histoire de la Révolution peuvent être retracés sans exciter les récriminations des parties intéressées. Les acteurs de cette terrible époque ont tous disparu, et ceux des rares témoins qui existent encore n'ont d'autre intérêt qu'à confirmer la vérité des documents qui nous ont été conservés. C'est à l'aide seulement des pièces originales, imprimées ou manuscrites, déposées dans nos archives ou dans quelques cabinets parti. culiers, qui m'ont été ouverts, que je me suis proposé, d'après le vœu exprimé par la Société d'Emulation de l'Allier, de traiter le sujet sur lequel j'appelle l'attention du lecteur.

Pour apprécier, ou plutôt pour exposer les effets de la mis-

sion du représentant Fouché de Nantes dans le département de l'Allier et principalement à Moulins, il serait peut-être nécessaire de faire un tableau de la situation politique du Bourbonnais, depuis la convocation des Etats-Généraux jusqu'au mois de septembre 1793. Les éléments de ce travail existent ; mais ils nécessitent un dépouillement de pièces et de registres considérable, et qui ne peut trouver sa place que dans le grand travail que j'ai déjà entrepris sur l'époque révolutionnaire dans l'Allier. Je circonscris donc aujourd'hui mon sujet à la mission du célèbre Représentant.

Le parti de la Gironde abattu, l'arrestation des Soixante-deux membres du côté droit de la Convention consommée, les comités de Salut-public et de Sûreté-générale reçoivent une organisation définitive. Dès ce moment, le mouvement révolutionnaire prend à Paris et dans les Départements, un élan de terrorisme qui est partout accepté comme le principe fondamental des mesures exigées. Alors tout le système du gouvernement se modifie, et les administrations départementales, qui avaient eu jusque-là la Direction immédiate des affaires du pays, se subordonnent à la volonté toute-puissante des Représentants en mission, sans autre responsabilité que celle de l'obéissance, avec le seul courage d'exagérer s'il est possible, les mesures violentes et les décrets souvent barbares des délégués de la Montagne. On en est arrivé, suivant l'expression de Danton, au *délire de la sans-culotterie.*

C'est dans ce moment que Fouché de Nantes est envoyé en mission, en qualité de *député de la Convention, près les départements du Centre et de l'Ouest.*

Quelque terrible, quelque sombre que nous apparaisse cette figure historique, à travers les arrêtés les plus violents, à travers les fusillades et les mitraillades de Lyon, il faut nous garder de nous représenter Fouché comme un fanatique politique, comme un terroriste convaincu, comme un artiste en révolution : ce n'est ni un Brutus, ni un Montluc, ni un Marat, ni un Robespierre, ni un Saint-Just. C'est Fouché,

c'est-à-dire l'homme que la nature avait organisé pour le rôle de la dissimulation et de l'hypocrisie la plus profonde ; aussi nul des plus coupables acteurs du despotisme révolutionnaire ; n'a été plus profondément pervers. Et Robespierre qui le connaissait bien, le jugeait comme devait le faire l'histoire sévère mais impartiale, lorsque quelques jours avant le 9 Thermidor il dénonçait aux Jacobins *l'individu* Fouché, qui ne comparut pas devant la redoutable assemblée.

« Craint-il les yeux et les oreilles du peuple ! Craint-il que « *sa triste figure* ne présente visiblement le crime, que six « mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son « âme tout entière, et, qu'en dépit de la *nature*, *qui les a* « *cachés*, on y lise ses pensées ! »

Le futur duc d'Otrante, autrement dit *l'individu Fouché*, avait les paupières immobiles et comme paralysées, ce qui, en effet, cachait ses yeux et les privait de toute expression.

Tel était l'homme appelé non à faire aimer la Révolution, mais à organiser la Terreur dans les départements du Centre.

Fouché débute dans sa mission par *sans-culottiser*, comme on disait alors, le département de la Nièvre, et il fait de la ville de Nevers son quartier général jusqu'au jour où il sera appelé à régénérer *Ville-Affranchie*, par ses soins *paternels*.

Fouché était déjà depuis quelque temps dans le Nivernais ; le 11 août, il fait enregistrer sur l'autel de la Patrie installé sur la place de la Fédération (place Ducale), sa fille, née la veille à Nevers, et à laquelle il donne les noms de *Nièvre Fouché* ; car dès son arrivée il avait proscrit l'usage de mettre les nouveaux-nés sous la protection d'un saint et il voulait prêcher d'exemple. L'acte rédigé par le citoyen *René-André-Bigot* et récemment publié dans le *Bulletin de la Société nivernaise*, nous apprend que le citoyen Joseph Fouché, alors âgé de 33 ans, logeant à Nevers hôtel de la Nation, assisté de deux témoins et de tous les corps constitués tant civils que militaires « a déclaré que la citoyenne Bonne-« Jeanne Coignaud agée de 29 ans, son épouse en légitime ma-

« riage, originaire de Nantes, était accouchée la veille à l'Aurore « naissante, à la première salve d'artillerie qui a eu lieu « pour la fête de la Fédération à Nevers, d'un enfant femelle « qu'il a présentée à l'officier de l'Etat-civil et de suite con- « duite au son des fanfares sur l'autel de la Patrie, place de « la Fédération auquel lieu étant arrivé il lui donne le pré- « nom de *Nièvre* Fouché. » (1),

Le 22 septembre, il fait célébrer à Nevers une grande fête révolutionnaire pour l'inauguration du buste de Brutus. La journée commence par l'exécution de trois condamnés à mort pour crime d'assassinat, auxquels il a refusé la garantie sacrée de l'appel, se poursuit par la célébration des *vertus austères du Dieu de la fête*, Brutus, et se termine par un banquet, des discours et une illumination.

En quelques jours, — quatre seulement, — Fouché fait exécuter dans la Nièvre les décrets par lesquels la Convention venait d'abolir tous les signes extérieurs des cultes religieux ; il met à l'ordre du jour l'athéisme et le pillage des églises ; partout il fait abattre les croix et démolir les autels. N'avait-il pas écrit le 26 mars à la Convention : « Les prêtres sont

(1) Il serait intéressant de retrouver quelque document qui permît d'établir si Fouché avait dès cette époque ou même quelque temps auparavant, formé un projet de divorce contre Jeanne Coignaud, sa légitime épouse, qui fut cependant madame Fouché jusqu'à sa mort arrrivée fort longtemps après la Révolution. On pourrait alors éclaircir ou réfuter un passage de l'histoire de la Révolution par M. Louis Blanc. En effet, dans son 11e volume, cet historien donne comme une des causes de l'aversion de Robespierre pour Fouché la rupture d'un projet de mariage entre ce dernier et Charlotte Robespierre, sœur du célèbre représentant ; ce projet n'aurait été abandonné qu'après la mission de Fouché à Ville-affranchie. Or l'acte authentique dressé à Nevers établissant que Fouché était uni en légitime mariage avec sa compatriote Bonne-Jeanne Coignaud, il est impossible d'admettre l'assertion de l historien qu'en supposant un projet de divorce auquel il ne fut pas donné suite.

« enfermés dans ces deux départements (Nièvre et Allier) ; « et le peuple demande avec instance justice de ces conspi- « rateurs, craignant de voir échapper de *grands coupables*. ».

Enthousiasmé de tant de zèle, le nivernais Chaumette, qui avait été son digne collaborateur, déclarait publiquement le 29 septembre, « que tout *le bien* que lui-même avait pu faire dans sa vie, n'égalerait jamais celui qu'avaient déjà fait dans le département de la Nièvre, Fouché et les Sans-Culottes de la Société de Nevers ; que tout le pays de la Nièvre était déjà régénéré par ses soins *paternels* : Fanatisme détruit, Fédéralisme anéanti, fabrication du fer en activité, gens suspects arrêtés... tel est, disait Chaumette, le sommaire des travaux du représentant Fouché (*Moniteur* du 29 septembre 1793).

Toutefois, fidèle à la politique qu'il devait suivre pendant de longues années, Fouché veut apporter les apparences de la justice et de la modération même dans la violence et l'arbitraire. Pour modérer l'ardeur révolutionnaire du club des sans-culottes, il publie une proclamation qui semble faite pour adoucir les rigueurs de la loi contre les suspects, et qui se termine par ces mots bien remarquables, à une pareille époque, s'ils eussent été sincères : « Il ne faut pas que le « glaive se promène au hasard. La loi commande de sévères « punitions, et non des proscriptions aussi immorales que « barbares. »

On connaît maintenant l'homme qui est appelé à *régénérer* le département de l'Allier.

Fouché arrive à Moulins le 25 septembre ; le lendemain, il réunit en séance solennelle, dans l'église Notre-Dame, les autorités constituées, la Société populaire et les citoyens de la ville. « Chargé par la Convention nationale d'être l'apôtre « de la liberté dans les départements du Centre et de l'Ouest, « et d'y substituer aux cultes superstitieux et hypocrites, « auxquels le peuple tient encore malheureusement, celui de « la République et de la morale naturelle, » il se met à l'œuvre.

Plusieurs *fonctionnaires des autorités constituées* lui ayant été dénoncés par la Société populaire, il demande à entendre les moyens de justification des accusés.

Les fonctionnaires publics accusés d'*incivisme*, d'*ignorance* ou de *fédéralisme* sont des membres des Directoires du département et du District, des membres de la municipalité et des notables :

« Dubarry, président du Directoire de département, et tous « les dénoncés, à l'exception d'un petit nombre qui étaient « absents ou qui ont gardé le silence (dit le procès-verbal), « ont proposé leur justification, les uns avec quelques applau- « dissements assez sincères du peuple, d'autres d'une ma- « nière assez insignifiante et sans applaudissements. Après « avoir entendu dénonciateurs et dénoncés, le Représentant « du peuple a dit : »

— ... « Qu'il ne pouvait s'empêcher de voir que les justifications annonçaient beaucoup de travail et d'exécution sous des lois monarchiques, et peu sous des lois révolutionnaires ; qu'il ne suffisait pas à des administrateurs d'être assidus dans leurs bureaux, et de remplir leurs devoirs matériels ; qu'il fallait exercer les vertus révolutionnaires, et surtout sauver le peuple de ses oppresseurs ; que l'erreur ou la faiblesse ne pouvaient excuser le magistrat ; que si celui qui se chargeait d'une fonction publique n'avait pas une âme forte et énergique, il était criminel de l'avoir acceptée, et devait être puni ; qu'au surplus, avant de prononcer, il examinerait cette affaire dans sa conscience et dans sa sagesse. »

Fouché annonce ensuite que des mesures urgentes de Salut public doivent être prises ; et en conséquence, rappelant succinctement une majeure partie des dispositions contenues dans les lois révolutionnaires décrétées par la Convention nationale depuis le 31 mai, il parle des subsistances.

« Développant à ce propos des considérations qui montrent le sort de la République essentiellement lié à cette partie des besoins du peuple, il fait voir, — dit toujours le

procès-verbal que nous suivons pas à pas, — qu'il existe encore, malgré l'abolition de la Noblesse et du Clergé, deux classes bien distinctes entre les citoyens ; celle des *oppresseurs* et celles des *opprimés :* les *oppresseurs*, les riches égoïstes, accapareurs, monopoleurs : les *opprimés*, les indigents, les vieillards, les infirmes, masse la plus respectable du peuple, et néanmoins la plus souffrante.

« La mendicité, poursuit le Représentant du peuple, est un effet de cette oppression, et il ne peut concevoir comment, dans un moment où la République ne professe d'autres principes que l'Egalité, et au moment où elle a solennellement déclaré dans la Contitution que tout individu *a le droit d'être nourri aux dépens de la Société* (1), il se trouve encore des hommes insensibles aux besoins de leurs semblables. La cupidité, l'égoïsme et l'aristocratie des riches, sont les sources de tous ces outrages à la Souveraineté du peuple : en conséquence,

(1) Ceci est un peu plus fort que le droit au travail, c'est une étrange profanation du dogme de la charité. Du reste, Fouché allait alors jusqu'au bout dans les doctrines si improprement appelées socialistes ; c'est lui-même qui nous l'apprend dans un des rares discours prononcés par lui à la Convention, — car il n'était pas orateur :

« Un *républicain* ne doit compte de ses *relations qu'à la loi* ; je suis prêt à les faire connaître quand elle me l'ordonnera, il n'en est *pas une qui ne m'honore, assez d'autres* ont des relations avec *la fortune et le pouvoir* ; il n'est pas encore défendu d'en avoir avec le malheur opprimé ; oui, J'AI EU DES RELATIONS AVEC BABŒUF !... Au reste, les actions de toute ma vie défient les calomnies de mes ennemis. On est fort quand on a servi sincèrement *la cause du peuple*, et qu'on a le courage de s'enorgueillir devant la Convention nationale, en présence d'une poignée de *facticux* et de *dénonciateurs* (les thermidoriens) qui, après s'être agités pour des jouissances coupables. ... etc. »

Ces passages sont curieux, quand on connaît la vie du personnage et que l'on se rappelle l'énorme fortune qu'il possédait au sortir de la tempête révolutionnaire.

« Considérant qu'il est temps enfin que cette Souveraineté ne soit plus aussi indignement outragée, et que le riche n'emploie plus ses richesses contre le peuple, mais bien au contraire soit forcé à lui en faire partager le superflu ;

« Considérant que les familles des défenseurs de la Patrie éprouvent plus particulièrement cette oppression ; que jusqu'ici les secours qui leur sont accordés par la Convention ne leur sont pas parvenus, et qu'il importe à la justice, à l'humanité, à la souveraineté du peuple, de faire cesser ces longues et pénibles privations ;

« Considérant que le pain que l'on distribue aux pauvres, n'est de mauvaise qualité que parce qu'on extrait la fleur de la farine pour faire du pain pour le riche.

« Le Représentant du peuple arrête :

1° Qu'il ne sera fabriqué qu'une seule espèce de pain, dit *pain de l'égalité*.

2° Que la mendicité est abolie dans toute l'étendue du département de l'Allier ; qu'à cet effet, les autorités constituées établiront des hospices, dans lesquels ils feront entrer, sans délai, tous les mendiants de l'un et l'autre sexe, si mieux ils n'aiment rester dans leurs familles où il leur sera porté des secours ; que pour y parvenir promptement, chaque municipalité, et sous huitaine pour tout délai, fera le tableau de tous les mendiants de son arrondissement, et *lèvera sur les riches un impôt proportionnel à leur nombre*, de manière qu'il puisse payer le travail des valides, et procurer un *secours honorable* à ceux qui ne le sont pas.

3° Que toutes les municipalités du département sont également tenues, dans l'espace de huit jours et sous leur responsabilité collective et individuelle, de faire parvenir à l'administration du département les tableaux des familles des défenseurs de la patrie, qui ont droit aux secours décrétés par la Convention..... »

Fouché passe ensuite à l'organisation des moyens révolutionnaires. Après avoir fait sentir que le défaut d'exécution

des lois révolutionnaires en faveur de la *classe opprimée* du peuple, provient de l'opposition qu'y apportent les riches, il s'appliqueà démontrer que les préjugés du *fanatisme religieux* servent encore à leur malveillance « pour tromper et séduire « le peuple et pour le détourner des vertus morales et civi- « ques, que son cœur et son âme, sans préventions, reçoivent « avec tous leurs avantages inappréciables. » Il passe en revue tous les dangers dont la patrie est menacée; appuie sur toutes les considérations propres à rehausser le courage des patriotes et à contenir par la terreur ceux qui osent encore les persécuter; se résumant ensuite, il arrête les mesures révolutionnaires suivantes :

1° Il sera formé sur le champ, dans la ville de Moulins et pour le département, une *armée révolutionnaire*, composée de 200 hommes d'infanterie, de 50 de cavalerie, et d'autant de canonniers, lesquels seront tous choisis parmi les vrais sans-culottes... Leur organisation sera la même que celle de Paris et la solde sera, pour chaque homme, de TROIS livres par jour, et prise sur les fonds *fournis par les riches.*

2° Les devoirs de la nature et de la raison devant être enfin remplis et établis d'une manière impérissable, sur les décombres du fanatisme et de l'hypocrisie, tout prêtre qui ne sera pas marié, ou qui n'aura pas adopté un enfant légalement à la maison commune, de manière à le reconnaître pour le sien et le faire son héritier, ou enfin qui ne nourrira pas un vieillard à sa table, en le considérant comme son père, d'ici au premier novembre prochain, ne pourra entrer dans aucune fonction publique.

3° Les noms des rues et des places seront changés, ainsi que ceux des promenades, et autant que faire se pourra, on y substituera les noms de ceux des défenseurs de la liberté qui ont péri glorieusement en combattant pour la patrie et la liberté; toutes les enseignes qui portent des signes de royalisme, de féodalité et de superstition, seront renouvelées et remplacées par des signes républicains; enfin les enseignes ne

seront plus saillantes mais simplement peintes sur les murs des maisous.

4° Vu la nécessité de donner au peuple des délassements conformes aux vertus morales, civiques et naturelles qu'il doit pratiquer, il y aura, *tous les dimanches* (remarquez ici que le calendrier dit républicain n'était pas encore définitivement établi) une fête civique, dans laquelle on honorera successivement toutes les vertus.

5° Il sera formé, dans chaque chef-lieu de canton, une société populaire, et établi un instituteur de la jeunesse, auquel il sera fourni les papiers nécessaires pour l'instruction, *aux dépens des riches.*

Le Représentant du peuple passant aux moyens de défense de la République, expose qu'il a visité la fabrique d'armes établie à Moulins, et qu'il a vu avec beaucoup de mécontentement l'espèce de pénurie de toutes les matières de première nécessité dans laquelle l'entrepreneur l'avait laissée, et pour forcer ce dernier à remplir ses engagements, il arrête :

1° Que les autorités constituées seront chargées et requises, sous leur responsabilité, de surveiller la manufacture d'armes de la ville de Moulins, et l'exécution des engagements pris par l'entrepreneur ; comme aussi, dans le cas où il ne travaillerait pas, *au désir* dudit marché, à le faire mettre en état d'arrestation, à le traduire au tribunal criminel, comme un traître à la patrie, et à faire établir à ses frais et dépens et dans le plus bref délai, les usines qui sont nécessaires.

2° Que l'entrepreneur de la manufacture sera tenu de pourvoir aux subsistances de ses ouvriers ; et que si, à défaut de s'être conformé au présent arrêté, les ouvriers manquent de subsistances et quittent les ateliers, il en sera personnellement responsable, et déclaré traître à la patrie. »

— L'exécution de toutes les mesures prises dans cette première séance et le mode d'exécution sont confiés aux autorités constituées qui, pour cet effet, emploieront, quand elles le jugeront nécessaire, la force révolutionnaire.

« La séance se termine, — dit le procès-verbal, — par les « applaudissements les plus unanimes et les plus marqués du « peuple, et par ces cris mille fois répétés : *Vive la Républi-* « *que*, *Vive la Convention nationale*, *Vive la Montagne*, en « rendant un juste tribut aux principes de fraternité et de « salut public si avantageusement développés par son Re- « présentant. »

Le 27 septembre, dans la matinée, Fouché tient une seconde séance en la grande salle de la maison commune.

Le Maire de Moulins expose que l'objet de la réunion étant de délibérer sur la dénonciation faite la veille contre divers membres de la municipalité et du Conseil général de la commune, les assistants sont invités à rendre hommage à la vérité tant à charge qu'à décharge, sur le compte des dénoncés, à se dépouiller de tous préjugés et considérations particulières, et à ne s'arrêter qu'aux motifs d'intérêt général. Après avoir entendu les accusateurs et ceux des dénoncés qui se trouvent présents, le Représentant du peuple arrête :

« Qu'il reçoit la démission des citoyens Libaud et Desmorillon, officiers municipaux, et que le citoyen Gémois, aussi officier municipal, demeure destitué. Il nomme le citoyen Batissier, ex-curé, officier municipal à la place du citoyen Libaud, à la condition que le citoyen Batissier se conformera incessamment à l'arrêté pris la veille, consistant ou à se marier, ou à adopter un enfant ou un vieillard. Il nomme ensuite le citoyen Delaume à la place du citoyen Desmorillon et le citoyen Renard à la place du citoyen Gémois. Ces trois citoyens sont remplacés en qualité de notables par les citoyens Ravenel, Thierriot et Dorgival. »

Le même jour, après midi, une autre séance qui devait avoir lieu *au département*, est tenue, vu l'insuffisance du local, dans l'église des ci-devant Minimes, appelés en ce moment *hospice des vieillards*.

Le citoyen Verd, ancien employé dans les gabelles, et actuellement administrateur du Directoire du département,

l'un des apôtres les plus fervents des doctrines de la Montagne, rend compte d'une commission qu'il a remplie aux eaux de Vichy, sur la réquisition du représentant du peuple Couthon, en mission dans le Puy-de-Dôme. Il y a trouvé deux personnes qui, par leurs qualités, leurs réponses et l'or dont l'une d'elles était nantie, lui ont paru suspectes, et il a pris, à leur égard, des mesures de sûreté publique.

Sur ce rapport, le Représentant du peuple, Fouché, considérant que le citoyen Bethenon, ci-devant avocat au parlement de Paris, natif d'Avallon, entre les mains duquel il a été trouvé 25,200 livres en or, « ne peut être considéré que comme « un contre-révolutionnaire, sous tous les rapports des causes « d'un resserrement d'une masse aussi considérable d'or, « dans un moment où la République a des besoins, et où il « est décrété que toutes les personnes qui en ont, le porte- « ront aux caisses publiques, pour être échangé contre des « assignats républicains.

« Considérant que cette somme de 25,200 livres en or, ne peut avoir été recelée que pour satisfaire ou l'avarice, ou un *penchant* à desservir la cause de la liberté, par l'*appât séducteur de cette monnaie perfide*,

« Arrête :

« Que le citoyen Bethenon sera traduit en la maison d'arrêt de Moulins, où il sera détenu jusqu'à nouvel ordre, et jusqu'à ce que l'administration du département ait pris sur son compte des renseignements certains ; que la somme de 25,200 livres trouvée entre ses mains, sera confisquée au profit des pauvres, et versée à cet effet, dans les caisses de l'administration du département, qui demeure autorisée à les faire échanger en assignats républicains chez le payeur général, et à en faire la distribution dans son arrondissement, partie au profit des pauvres familles des volontaires, qui n'ont pas droit aux secours décrétés par la Convention, partie aux pauvres connus sous le nom de mendiants. »

Et pour montrer l'exemple, le Représentant du peuple alloue, séance tenante, une somme de 200 livres, prises sur les 25,200 livres ci-dessus confisquées, à la veuve du citoyen Roy, gendarme, mort à la défense de la patrie, chargée de deux enfants et sans aucune ressource.

Sans nous arrêter à quelques expressions singulières, mais familières aux hommes révolutionnaires de l'époque, et surtout au citoyen Fouché, nous ouvrirons le registre des délibérations des administrateurs du Directoire du département où nous lisons relativement à l'affaire de M. Bethenon :

« La majorité des habitants de Vichy ayant attesté que le citoyen Bethenon avait converti en or tout son mobilier et ses petites ressources et que c'était tout son avoir pour lui et pour une mère qui le sert dans ses infirmités ; le comité de surveillance ayant arrêté que la liberté sera entièrement rendue au citoyen Bethenon, que sur la somme de 25,200 livres en or sur lui confisquée... trois mille livres seront gardées pour *une imposition révolutionnaire* à laquelle le comité le cotise ; que les 22,000 livres restantes lui seront rendues à la diligence du Directoire du département . .. les administrateurs du département arrêtent que 3,000 livres seront versées en la caisse du comité de surveillance de Moulins et les 22,000 livres restantes rendues au citoyen Bethenon, *mais en assignats*.

Il y avait ici une espèce de réparation de l'injustice criante commise à la demande du sans-culotte Verd ; mais elle était dérisoire attendu la dépréciation imminente des assignats.

Sur le rapport du même Verd, Fouché prononce l'arrestation de trois autres citoyens, savoir : à Vichy du sieur Terras, suspect de n'avoir pas résidé en France depuis sa retraite de la marine, et de n'y être rentré que pour y servir , dans les différentes parties de la République qu'il parcourt sans avoir un lieu fixe, de vedette aux aristocrates et aux malveillants ; dans la commune de Barrois, le comte de Viry et son homme

d'affaires, Frédefont, déclarés suspects et d'une influence nuisible dans le canton.

Revenant aux mesures de sûreté publique prises dans la séance de la veille, pour en augmenter la vigueur, Fouché ajoute à ses observations, dit toujours le procès-verbal, « une « infinité de moyens victorieux en faveur de la cause po- « pulaire. » La grande cause des malheurs du peuple, des trahisons et des revers multipliés qu'essuie la République proviennent, selon lui, de ce que l'homme riche fait un abus énorme de ses trésors pour tenir le peuple dans l'oppression, contenir, par le besoin, son énergie et ses mouvements révolutionnaires, et parvenir, de concert avec l'ennemi du dehors, à anéantir la République. Il pense donc, *dans sa sagesse*, qu'un moyen infaillible d'arrêter ces contre-révolutionnaires dans leur marche liberticide et assassine, consiste à donner au peuple des armes contre eux, à s'emparer des revenus de ceux qui sont retenus dans les maisons d'arrêt pour cause de suspicion, et à les réduire au simple nécessaire ; en conséquence il arrête :

1° Que toutes les personnes détenues comme suspectes, seront réduites, ainsi que leur famille, au simple nécessaire jusqu'à la paix, et que le surplus de leurs revenus sera employé aux frais nécessités par les mesures révolutionnaires.

2° Que ceux qui n'obéiront pas, dans le délai fixé, aux réquisitions qui leur seront faites, seront déclarés suspects.

3° Que les autorités constituées sont autorisées à requérir, s'il est nécessaire, dans tout le département, tous les cuivres, toutes les batteries de cuisines, soit chez les particuliers, soit dans les établissements de la République, sous quelque forme qu'ils soient, à l'exception néanmoins des chaudières et autres ustensiles nécessaires au service public ; le tout pour servir à la fabrication des canons, et à l'alliage nécessaire pour la fonte des cloches. »

Les dénonciations articulées contre des fonctionnaires des administrations sont encore l'objet de la discussion et de

l'examen de l'assemblée. Le citoyen Verd, qui a précédemment appuyé ces dénonciations, les soutient avec une nouvelle énergie, aux applaudissements de la foule. Deux autres administrateurs, Delaire et Meillet, font valoir les moyens qui leur paraissent à la décharge des fonctionnaires dénoncés. Le représentant du peuple prononce ensuite la révocation des citoyens Dubarry, Goyard, Mathieu, Mandon, Descombes et Ripoud.

Nous avons vu Fouché inaugurer à Nevers le buste de Brutus; à Moulins il renouvelle une cérémonie semblable, mais cette fois l'objet de l'ovation républicaine est le buste de Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, député du département de l'Yonne à la Convention, assassiné la veille de l'exécution de Louis XVI, par un ancien garde-du-corps nommé Paris. C'est le dimanche 29 septembre qu'eut lieu cette fête civique, *destinée*, dit le programme officiel, *à honorer le malheur et la vieillesse*. A 6 heures du matin, la fête est annoncée par une salve de cinq coups de canon; à huit heures on bat le rappel et à deux heures après midi, les compagnies de la garde nationale se portent sur le cours Voltaire (ci-devant cours d'Aquin) où elles se rangent en bataille. A deux heures également, les infirmes et les vieillards se rendent au lieu ordinaire des séances de la municipalité, auprès du Représentant du peuple, lequel, au signal d'un coup de canon, sort au milieu de ce *respectable cortége*, et accompagné par la musique militaire. Arrivé sur le cours Voltaire, le Représentant du peuple se place au centre d'un bataillon carré formé par la garde nationale, et près d'un autel chargé de couronnes d'épis, qu'il pose sur la tête des infirmes et des vieillards. Car durant cette terrible époque la pastorale et la sentimentalité romanesque viennent toujours prendre la place que leur ont ouverte les poètes affadis de la fin du XVIII[e] siècle.

Alors commence une sorte de procession ou de parade dont voici l'itinéraire. Parti du cours Voltaire, le cortége passe devant le département, la municipalité, sur la place Brutus (ci-

devant place des Lices) au pont de l'Allier, le long de la Levée jusqu'au cours des sans-culottes (ci-devant Bercy), la rue de Paris, le cours Lepelletier (ci-devant Doujat), rue Rousseau (ci-devant des Augustins), rue de la Liberté (ci-devant Bourgogne), entre les deux cours, laissant à droite le cours Voltaire, sur le cours Beaurepaire (ci-devant la Mission), l'allée des Zéphirs, rue de l'Egalité, et aboutit à l'hospice des vieillards (ci-devant les Minimes), où doit avoir lieu un *repas*. L'ordre de marche étant caractérisé par des circonstances toutes spéciales, n'est pas une simple nomenclature et mérite d'être conservé par l'histoire.

ORDRE DE MARCHE.

1° Une compagnie de travailleurs, portant des pioches, des marteaux, des scies, des échelles, enfin tous les instruments propres à faire justice de tous les monuments du fanatisme et de la féodalité : elle a avec elle deux *bons républicains*, costumés en *sans-culottes*, qui lui indiquent les choses à détruire. — Si nous trouvons plus tard les noms de ces deux bons républicains chargés de guider la compagnie de vandales, et aussi la description de leur costume, nous ne manquerons pas d'en tenir bonne note. —

2° Piquet de cavalerie, précédé d'un trompette et d'un fanon portant ces mots : *Le peuple français honore la vieillesse, la vertu et le malheur.*

3° Deux pièces de canon.

4° Les vétérans, la garde nationale marchant par pelotons, sur six de front, ayant à leur tête tous les tambours.

5° Le tambour-major portant un glaive nu d'une main, et de l'autre, le Code criminel et civil.

6° La musique militaire.

7° Le Représentant du peuple formant un groupe sans ordre avec les infirmes et les vieillards, entouré des juges de paix ; deux chars suivent, parés, ainsi que les chevaux, de feuillages disposés commodément pour y recevoir ceux des

vieillards ou les infirmes qui ne pourraient suivre facilement le cortége.

8° La bannière de la garde nationale, où sont écrits ces mots : *Le peuple français debout contre les tyrans.*

9° Des chanteurs et chanteuses choisis, habillés de blanc, tenant à la main des tyrses de pampre avec les grappes, tournés autour d'une baguette de trois pieds, qui chantent les hymnes chéris de la liberté, en alternant avec la musique qui les précède.

10° Les citoyens qui ont adopté des enfants ou qui nourrissent des vieillards.

11° Une compagnie de grenadiers.

12° Les corps administratifs.

13° Les différentes autorités constituées.

14° Les tribunaux.

15° Le buste de Lepelletier, précédé d'une inscription sur laquelle on lit ces mots : *Il mourut pour sa patrie*, devant lequel des enfants jetteront des branches de feuillages.

16° La société populaire avec tous ses attributs.

17° Le comité de surveillance.

18° Les femmes et enfants des volontaires qui combattent dans les armées de la République, tenant à la main des branches de chêne, de peuplier, de lierre, des pampres, joncs, osiers, et des couronnes. Ce groupe est précédé d'un fanon sur lequel sont ces mots : *Elles attendent les vainqueurs.*

19° Suivent différents groupes, marchant sur six de front :

1° Les ouvriers de la manufacture d'armes, armés de fusils neufs ; douze d'entre eux portant sur les épaules un trophée d'armes, et pour inscription : *Le peuple armé contre ses oppresseurs.*

2° Le deuxième porte les instruments de la navigation et de la pêche.

3° Le troisième, différents ouvrages de fer, et les outils propres à ce travail.

4° Les boulangers, portant des paniers pleins de pain de l'égalité.

5° Les honorables artisans, portant les instruments de leur état.

20°. L'armée révolutionnaire, portant pour devise : *Guerre à mort à ceux qui veulent affamer le peuple* ; et traînant dans la boue les insignes du fanatisme et de l'aristocratie.

21° Deux pièces de canon.

22° Un piquet de cavalerie ferme la marche.

Au rond-point du cours de Bercy le cortége fait halte. Là s'élevait un faisceau de papiers féodaux et d'ornements destinés au culte catholique, le tout disposé pour un auto-da-fé. Aux quatre extrémités des allées étaient dressés des poteaux portant des inscriptions analogues à la circonstance et entre autres, *Vive la Montagne ! Vive Fouché* ! Bientôt l'incendie du faisceau donne le signal d'une immense farandole à laquelle Fouché prend part, au bruit des chants républicains et des cris répétés : *Vivent les Jacobins ? Vive Fouché ! Vive la Montagne* ! Pendant ce temps on voit s'élever du milieu des flammes cette inscription : *Le peuple seul est impérissable.* Le canon gronde et le cortége se remet en marche pour continuer sa promenade civique et la destruction de tous les signes extérieurs du culte et des emblèmes de la féodalité

C'est dans cette journée que furent anéantis ou mutilés une foule d'objets d'art dont quelques débris ont pu être recueillis dans ces derniers temps, mais dont la plupart n'ont laissé d'autre trace que des niches vides au coin de nos rues, au front de quelques édifices, ou des pierres mutilées rappelant le vandalisme qui marque, en France, plus ou moins, le passage de toute révolution.

« Toutes les stations, dit le procès-verbal de cette journée, ont offert le tableau d'un peuple mûr pour la liberté et disposé à la défendre au péril de la vie. Tous les préjugés du fanatisme, de l'orgueil et de la féodalité ont été dépouillés des cœurs les moins accessibles à la vérité. Le Représentant du

peuple, apôtre fervent de la liberté, a fait connaître aux citoyens leurs droits et leurs devoirs : le serment de sacrifier tout à la patrie, et de n'avoir de considération plus chère que celle de l'amour du bien de la Républipue, a été prêté entre ses mains, et suivi de cris de joie et d'allégresse. »

» On ne vit jamais à Moulins, poursuit l'historiographe, une fête aussi belle, ni aussi franchement goûtée par les citoyens. Quel spectacle touchant ! quel parfait accord ! quelle allégresse ! Tous à l'envi, portant en triomphe les instruments de leur art, tous exprimant, avec une émotion vraiment républicaine, leur juste hommage à la vertu ; tous serrés autour du Représentant du peuple, l'écoutant avec l'intérêt de la conviction, et offrant à leur patrie leurs bras, leurs enfants et leur fortune. Le buste du brave Lepelletier, porté avec tout l'appareil de la reconnaissance et du souvenir de ses vertus civiques ; un cortége nombreux de vieillards, d'infirmes et d'indigents, tous couronnés d'épis, tous goûtant pour la première fois le doux espoir de jouir d'une existence plus heureuse, et d'être soulagés dans leurs maux ou leur infortune ; au milieu desquels le Représentant du peuple n'entendait retentir que les cris mille fois répétés : *Vive la Convention nationale*, *vive la Montagne*, *vive les sans-culottes !* »

Et tout ce lyrisme pour inaugurer la tyrannie de la multitude au nom de l'égalité, de la liberté et de l'amour de la patrie.

Mais la journée n'est pas finie. Le cortége arrive à l'église des Minimes où est préparé le repas pour les vieillards et les infirmes. Le Représentant du peuple et toutes les autorités constituées, dans le costume que leur donne la loi, servent à table les convives. « Autour d'eux règne l'allégresse *la plus*
« *mêlée de l'émotion du devoir et du sentiment*, et l'on entend souvent proférer ces paroles : « *Honneur et respect à la vieil-*
« *lesse, honneur et respect au malheur*, au bruit d'une musi-
« que guerrière qui exécute des morceaux patriotiques, et aux
« acclamations des spectateurs, les uns occupés à des danses,

« les autres livrés aux ravissements que leur inspire un spec-
« tacle aussi touchant. »

Le lendemain, lundi 30 septembre, veille du jour où Fouché devait repartir pour Nevers, eut lieu, dans le même hospice des vieillards, une réunion fraternelle de toutes les autorités constituées et sociétés populaires, pour rendre hommage aux vertus républicaines si *énergiquement développées par le Représentant du peuple*, dit toujours notre historiographe officiel, et pour honorer les pères, mères, épouses des braves défenseurs de la patrie. Même empressement, mêmes acclamations, mêmes émotions, même ardeur guerrière que la veille. « Le Représentant du peuple s'est trouvé au milieu
« d'une famille, dans laquelle on voyait, d'une part, au haut
« d'une tribune, un respectable vieillard placé dans un espèce
« de char, entouré de chêne et de feuillage, ayant les cheveux
« blancs, âgé de 84 ans, donnant à ses enfants les signes de
« son approbation paternelle ; et d'une autre, les pères, les
« mères et les épouses des défenseurs de la patrie, ayant
« chacun des couronnes entrelacées dans les bras, placés au-
« tour d'une table couverte d'un repas frugal, préparé pour
« les honorer, et pour servir de tribut de reconnaissance aux
« sacrifices qu'ils ont faits en donnant leurs enfants à la patrie.
« Jamais réunion fraternelle n'offrit une situation plus dé-
« licieuse.... !!! »

On trouvera peut-être que nous empruntons bien souvent la phraséologie élogieuse de l'époque ; mais c'est le seul moyen de faire bien connaître les hommes de ce temps que de les faire reparaître au vif avec leur physionomie et leur langage. Au milieu de tout ce bruit, de cette agitation populaire, des craintes et des préoccupations incessantes, des mesures arbitraires et quelquefois utiles, les acteurs de ce drame terrible finissaient par s'exalter eux-mêmes et arrivaient à un paroxisme enthousiaste qui en faisait pour l'heure de véritables fanatiques. Ecoutons plutôt le maire de Moulins prononçant, dans la réunion que nous venons de décrire, un dis-

cours qui était une véritable apothéose du futur duc d'Otrante.

« Quel tableau ravissant ! Mes yeux et mon âme se repaissent d'un spectacle aussi délicieux ; je manque d'expressions pour vous rendre tout ce que je ressens. Savez-vous comment j'appellerais cette fête ? Hé bien ! en me servant littéralement des expressions de l'abbé Roy, je l'appellerais *la fête de mon cœur !*

RÉPUBLICAINS,

« La Convention nous a donné la plus sage et la plus sublime des Constitutions, et c'est un de ses membres qui veut, par la douce persuasion et la conviction de l'exemple, nous en offrir les fruits et nous en faire goûter les douceurs.

« Législateur aussi éclairé que bienfaisant, aussi modeste que vertueux, tu sais que la révolution est faite dans les choses, tu veux aujourd'hui la faire dans les caractères et dans les mœurs : c'est la conséquence d'une grande vérité que tu nous annonçais l'autre jour. *Républicains, nous disais-tu, les mœurs et les vertus sévères peuvent seules soutenir la République et la faire fleurir.* En rapprochant d'aussi près l'exemple du précepte, nous n'oublierons jamais tes leçons philanthropiques : tu nous as appris, par une fête, à honorer la vieillesse et à soulager l'infortune ; les larmes que tu fais couler, ne sont pas celles de l'amertume et de la douleur, mais celles du sentiment.

« Non, le bonheur n'est point une chimère ; la raison et la justice l'ont rappelé parmi nous.

« Représentant ! qu'il est beau, qu'il est heureux ce jour où ton âme pure, obéissant aux mouvements généreux qu'elle éprouve, vient au milieu de nous pratiquer les vertus sociales ! Tu fais l'admiration générale. Reçois, en ce moment, notre hommage ; il est offert avec franchise ; il est sans apprêt ; il est l'expression de nos cœurs. »

A la fin du repas les santés sont portées à la République, à

a Convention nationale, à la Montagne, au Représentant du peuple, à toutes les *journées mémorables de la mort du tyran* et du triomphe des sans-culottes sur les muscadins.

Laissant une majeure partie de l'assemblée au milieu des danses et des groupes de volontaires également invités à la réunion fraternelle, le Représentant du peuple se rend à 6 heures, avec les autorités constituées, en l'église Notre-Dame, où il avait fait indiquer une réunion.

La séance est à peine ouverte qu'un citoyen propose de donner le nom de *Fouché* à la rue du faubourg où les pauvres habitent en plus grand nombre. Le Représentant du peuple, moins accessible à l'enthousiasme que les sans-culottes tout prêts à se faire ses séïdes, rejette *avec véhémence* cette proposition, et dit : *Après ma mort, vous honorerez mon nom, si j'ai bien mérité pendant ma vie : passons à l'ordre du jour.*

La réserve était bonne, et la postérité n'a pas eu à réclamer.

Dans cette dernière séance, Fouché prend un grand nombre d'arrêtés que nous allons tâcher de faire connaître en les analysant pour la plupart.

Les administrations du département sont autorisées à régler, selon leur sagesse et d'après leurs connaissances locales, les réquisitions d'armes et de chevaux qu'exige le service de la République.

Les gardes des bois nationaux ne pouvant remplir leurs fonctions avec les traitements modiques de 120, 140 et 150 livres qui leur sont alloués, leur traitement est fixé à 800 livres.

Les linges et les ornements des églises supprimées seront destinés au service des hôpitaux ou des armées.

Le travail arrêté par les administrateurs du département, pour la circonscription et la suppression des paroisses, est approuvé, attendu qu'il offre à la République l'économie de plusieurs traitements ecclésiastiques et concilie les intérêts des communes circonscrites.

L'ancienne église des Bénédictins de Souvigny est attribuée pour église paroissiale à cette commune.

Les commissaires des assemblées primaires sont autorisés à faire faire le battage des grains chez tous les propriétaires, fermiers et laboureurs, afin d'accélérer les approvisionnements et de faire ensuite réunir aux chefs-lieux tous les citoyens des districts appartenant aux réquisitions, afin de les exercer au maniement des armes.

Les mêmes commissaires sont autorisés à prendre les ouvriers nécssaires pour le battage, et à requérir la force publique de l'armée révolutionnaire.

Tous ceux qui seront convaincus de s'être opposés directement ou indirectement à l'exécution des décrets de la Convention nationale, aux arrêtés pris par le Représentant du peuple dans les départements du Centre, et à ceux que prendront le Comité de Surveillace et les autorités constituées, seront sur le champ, à la diligence du Comité de Surveillance établi par le département, punis par leur exposition pendant quatre heures sur l'échafaud, un jour de marché.

Fouché passe à l'organisation de l'armée révolutionnaire :

« Considérant qu'il faut au peuple une sauvegarde contre la malveillance et la tyrannie de ses ennemis ;

« Considérant que des citoyens armés contre une faction scélérate, capable d'employer tous les moyens pour les tromper et les faire succomber dans ses piéges, ne sauraient être trop exercés ;

« Considérant que la subordination et l'instruction dans une armée sont les seuls moyens de la rendre propre à ses devoirs, et inflexible à toute voie de séduction et de composition,

ARRÊTE :

« Que l'armée révolutionnaire sera chargée de veiller à la sûreté des propriétés ; qu'elle sera à la disposition du Comité de Surveillance pour toutes les mesures de sûreté qu'il prendra, soit pour les subsistances, soit pour les taxes à imposer sur les riches, soit pour tout ce qui intéressera l'ordre public.

« Qu'elle sera occupée à des exercices journaliers ; que chaque soldat sera armé d'un fusil, d'une paire de pistolets et d'un sabre, et que son habillement sera le même que celui des volontaires.

« Qu'il sera imprimé des manuels d'exercice, tant pour l'armée révolutionnaire, que pour la première réquisition, afin que l'instruction se fasse avec plus de méthode et de célérité, et que tout soldat qui manquera à la subordination, ou qui sera prévenu de quelque faute, sera sur le champ puni par son capitaine, de 24 heures de prison ; sauf au Comité de surveillance à décider s'il mérite une plus grande peine.

« Qu'enfin, tous ces frais seront supportés par les riches, attendu que c'est par eux qu'ils sont nécessités, et que la solde de l'officier, commandant, etc., sera la même que celle du soldat, c'est-à-dire de 3 livres par jour. »

Fouché renouvelle les motifs de l'arrêté par lequel il a établi qu'il y aurait des fêtes civiques tous les dimanches.

« Considérant que l'émulation est le stimulant le plus actif pour la jeunesse ; que conséquemment il faut employer tous les moyens propres à rendre son âme guerrière et à flatter son cœur, il invite toutes les citoyennes *à n'aimer leurs amants qu'autant qu'ils se voueront à la patrie*, et qu'ils n'auront pas la lâcheté de se cacher pour éviter la réquisition. Défiez-vous, leur dit-il, des serments de fidélité de ceux qui sont parjures envers la République. Il arrête en conséquence, que pour rendre intéressantes ces fêtes civiques, il y aura, tous les dimanches exercice général des soldats, sous les yeux des citoyens et des citoyennes, où ces dernières encourageront, par leurs applaudissements, ceux qui se montreront les plus adroits.

Sur la proposition d'un citoyen, il est arrêté qu'on mettra une inscription civique sur une colonne placée sur l'un des cours de la ville. Cette inscription sera : *Honneur à la vieillesse et au malheur*, et on placera au-dessus de cette colonne

une statue de la Liberté, ornée de tous ses attributs ; le tout *aux dépens des riches.*

A la suite d'un règlement sur la boulangerie, d'après lequel le Comité de Surveillance demeure chargé de faire les épreuves du *pain d'Egalité*, de s'assurer journellement si les boulangers en fabriquent et s'ils ont fait tous leurs efforts pour se procurer les grains nécessaires ;

« Le Représentant du peuple considérant qu'il faut en imposer à la malveillance par des exemples sévères, et qu'il faut enfin que la souveraineté du peuple fasse justice de tous ceux qui la violent et l'outragent,

Arrête,

« Qu'à défaut par les boulangers de se conformer ponctuellement aux lois, aux arrêtés par lui pris et à ceux que prendront les autorités constituées et le Comité de Surveillance, leurs prévarications seront punies suivant leur nature plus ou moins grave par la confiscation de leurs grains, pain, farines, et par leur exposition, un jour de marché, pendant quatre heures, sur l'échafaud. »

Le Représentant du peuple passe à la nomination des fonctionnaires publics du département et du district, qui doivent être remplacés en exécution d'un arrêté pris par lui le 27. Il laisse aux conseils de district le soin de remplacer les administrateurs sortant des directoires par avancement, et à celui du district de Moulins, celui de remplacer, dans le plus bref délai, son receveur, le citoyen Ripoud.

Les sociétés populaires ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du délégué de la Convention. Fouché leur rappelle leurs devoirs à l'égard de la chose publique : il remonte à l'origine de leur création, et énumère succinctement tout ce qu'elles ont fait pour la cause de la liberté, toutes les manœuvres qui ont été employées contre elles, et toute la protection que leur a accordée la Montagne de la Convention nationale,

par ses décrets sévères contre ceux qui oseraient les troubler dans leurs délibérations.

Il les invite à continuer leur surveillance et à se mettre, sans aucune considération, *à toute la hauteur de la marche révolutionnaire* qu'il faut adopter pour sauver la République ; il étend leur surveillance sur tous les objets qui intéressent l'ordre politique et l'ordre moral, et sur le tout il arrête :

« Que les sociétés populaires du département sont autorisées à envoyer fréquemment, et même toutes les décades, des missionnaires patriotes et ardents, dans les communes pour y échauffer le patriotisme.

« Qu'elles sont chargées de visiter les hôpitaux et les hospices, pour s'y assurer si les malades et les défenseurs de la patrie blessés reçoivent tous les secours qui leur sont nécessaires, leur donner les consolations de l'âme et du cœur, et leur rendre leur situation plus douce.

« Que les frais de ces déplacements seront pris sur les riches, et que le Comité de Surveillance leur fera donner à cet effet tous fonds nécessaires, soit pour déplacements, soit pour dépenses nécessitées dans les communes pour réveiller l'ardeur républicaine des habitants. »

— Quelques années après le propagateur de la souveraineté du peuple et l'organisateur de l'omnipotence des sociétés populaires, ministre de la police sous le Directoire, et aspirant à devenir, comme il le disait lui-même, l'une des premières têtes de l'*Aristocratie révolutionnaire*, prenait sur lui de fermer la salle des Jacobins de la rue du Bac.

Mais revenons, nous sommes encore au mois de septembre 1793 et nous n'en avons pas fini avec les arrêtés du représentant de la Montagne.

Le Comité de Surveillance institué à Moulins n'a pas, à ses yeux, l'organisation convenable pour remplir le but de la loi. Ce Comité, nécessaire au département pour *conduire révolutionnairement la République à la paix*, et pour ôter aux riches égoïstes et contre-révolutionnaires, tous les moyens de

corruption qu'ils ont en leur pouvoir, doit être reconstitué. Fouché nomme, en conséquence, pour former ce Comité, les citoyens :

ROUYER, commissaire national à Moulins ;
DELAN, maire de cette ville ;
BOISSET, commissaire des guerres ;
VERD, administrateur du département ;
GIVOIS, de Cusset, procureur-syndic ;
DELAIR, administrateur du département ;
SIMARD, président du District de Moulins ;
ROLAND, procureur de la commune ;
CHAINAUD, THIÉRIOT, SAULNIER, GRIMAUD, MIOCHE père MALLET, juge au tribunal, et BURELLE, imprimeur.

Il arrête que ce Comité de Surveillance et de *philanthropie* sera chargé de s'assurer de la situation des indigents, de procurer du travail aux valides, et des secours à ceux qui ne le sont pas.

« Qu'il fera mettre en activité et exécuter dans tous les districts, par lui-même ou par le concours des Comités de Surveillance qu'il est autorisé à y établir, les mesures révolutionnaires nécessitées par l'égoïsme et la malveillance des *riches et de leurs subalternes* ; qu'à cet effet il s'assurera du civisme de tous les administrateurs ou autres fonctionnaires publics, consultera leurs administrés sur le plus ou moins de confiance qu'ils méritent, et demeure autorisé à faire à leur égard ce que lui-même Représentant a fait à ceux du département, du district et de la municipalité de Moulins.

« Qu'il fera souvent visiter les maisons pour s'y informer de la résidence du maître, s'il en est absent ou non ; qu'il fera cette opération avec exactitude et fermeté, et *néanmoins avec ménagement et modération* ; dans le cas d'absence, fera séquestrer les biens de la même manière que ceux des émigrés.

« Qu'il fera fouiller, par l'armée révolutionnaire, les vieux

châteaux, à l'effet de s'assurer s'il n'y a point de gens suspects ou des marchandises cachées, et s'ils ne peuvent pas servir de foyer de rassemblement à des *brigands* comme ceux de la Vendée, de la Lozère et autres lieux.

« Qu'il sera irrémissible pour le crime, sous quelque forme qu'il se produise, afin de débarrasser la société de *tout ce qu'elle a d'impur et de vicieux*.

« Qu'il fera l'épreuve de toutes les fortunes, afin de s'assurer quelle est leur source, et de faire *restituer* à la République et au peuple celles qui ne proviendront que des malversations et des monopoles usuraires.

« Qu'enfin ce Comité prendra telle maison d'émigré qu'il jugera propre à son établisement, choisira tel nombre de commis qui lui seront nécessaires, pourvoira à toutes ses dépenses sur la taxe des riches égoïstes, et fera exécuter, dans tout le département, les mêmes mesures par lui prises, lui donnant à cet effet plein pouvoir, et l'invitant expressément à ne se laisser arrêter par aucune considération. »

Cette dictature à dix têtes ne tarde pas à se montrer digne de celui qui l'a instituée, à recevoir et à mériter le titre de *Comité révolutionnaire*; nous verrons plus tard les actes par lesquels elle signale son omnipotence.

— Un citoyen dénonce plusieurs propriétaires et fermiers comme n'ayant pas emblavé la même quantité de terre qu'ils ensemençaient habituellement.

« Le Représentant du peuple, considérant que cet acte de la part des propriétaires et des fermiers, présente un genre de malveillance qui mérite les peines les plus sévères,

ARRÊTE

« Que les municipalités du département seront tenues et requises, sous leur responsabilité, de faire ensemencer et emblaver ces mêmes terres, s'il en existe, par des sans-

culottes, aux dépens des propriétaires ; que la récolte appartiendra aux sans-culottes qui les auront ensemencées ; et que ces propriétaires coupables seront punis des mêmes peines prononcées contre tous ceux qui seront convaincus de s'être opposés aux mesures révolutionnaires exécutées par les corps administratifs ou le Comité de surveillance.

« Arrête en outre que les districts requerront les municipalités de faire faire ces ensemencements, et qu'à défaut par ces derniers d'obéir aux réquisitions, lesdits ensemencements seront faits à leurs dépens, et sous les mêmes peines que ci-dessus. »

— Il a été déjà souvent question d'impôts sur les riches. Fouché va prendre un arrêté qui, sous une apparence de rigidité spartiate, met les fortunes au pillage et organise la spoliation.

Un membre de l'asssemblée provoque ainsi cette mesure. « La loi qui abolit tout signe de féodalité, n'obtiendra jamais, dit-il, son entière exécution, tant qu'il sera permis aux différents citoyens de conserver quelque argenterie marquée du sceau flétri des préjugés nobiliaires ; l'oubli des despotes qui ont avili le peuple français, ne sera jamais assez loin de nous, tant qu'on ne prendra pas les mesures les plus efficaces pour anéantir, sans espoir de les revoir un jour, toutes les monnaies qui portent encore l'empreinte et le nom des tyrans qui en ordonnaient la fabrication. Il est temps que l'idole des riches et des avares soit brisée ; il est temps que ces vils métaux, dont ils faisaient un emploi si criminel, rentrent enfin dans la main de la nation, qui saura les rendre utiles à la chose publique. »

A la suite de cette sortie vertueuse contre les *vils métaux* qu'on veut non pas proscrire comme Lycurgue, mais faire rentrer dans la main de la nation, l'administration du département, sur la réquisition du représentant du peuple,

« Considérant que les richesses ne sont entre les mains des individus qu'un dépôt dont la nation a le droit de disposer

quand ses besoins l'exigent, et que la plupart des riches, en méconnaissant cette vérité, se refusent constamment aux sacrifices qu'aurait dû leur inspirer l'exemple des braves sans-culottes, qui exposent leur vie chaque jour pour assurer la liberté de leur patrie.

« Considérant que l'argent et l'or enlevés par les riches à la circulation, et que ces avares entassent pour *avoir sous leurs yeux longtemps encore l'image des tyrans*, *ne doivent plus servir à alimenter nos ennemis*, *à accaparer nos subsistances*, *et à payer les assassins* des plus ardents défenseurs de la liberté et de l'égalité.

« Considérant que ces égoïstes, en accumulant de vils métaux, n'ont cherché à se les procurer qu'en nourrissant l'odieux espoir d'une contre-révolution ; que ces esclaves de l'or ne l'ont acheté à si haut prix que pour détruire le crédit d'une monnaie fondée sur des biens réels (les assignats!) et plus encore sur la loyauté d'une grande nation ; et qu'il faut enfin les convaincre que les patriotes qui méprisent leurs trésors, mais qui surveillent toutes leurs démarches, ne laisseront plus à leur disposition aucuns moyens de leur nuire.

« Considérant que la liberté, qui est devenue le bien unique et la seule propriété des Français, exige que tous également concourrent à son établissement, et qu'il est de toute justice que les riches, les égoïstes qui, depuis la révolution, n'ont travaillé que pour eux, réparent aujourd'hui les maux qu'ils ont causés, et doublent les sacrifices qu'ils auraient dû faire.

« Considérant enfin que nos ennemis cherchent moins à nous combattre qu'à nous corrompre ; que la république ne peut s'établir qu'en mettant un terme à la cupidité et à la corruption.

ARRÊTE ce qui suit.

I. Tous les citoyens qui possèdent de l'or ou de l'argent monnayé, ainsi que de l'argenterie, soit en lingots, soit en

vaisselle, soit en bijoux autres que ceux qui servent à la parure des femmes, ou qui n'ont de valeur que par leur forme et le travail, tels que les montres, les pendules, sont obligés de les porter au Comité de Surveillance de leur district, qui leur en délivrera un reçu signé de trois membres au moins, et payable par le receveur, ou à valoir sur leur imposition révolutionnaire, suivant le prix du marc qui sera fixé par la Convention.

II. Ceux qui, dans quinze jours, à dater de la publication du présent arrêté, n'auront pas obéi, seront déclarés suspects.

III. Quiconque recélerait ou cacherait, n'importe en quel endroit, de l'or, de l'argent ou de l'argenterie, sera regardé et puni comme un contre-révolutionnaire.

IV. Les orfèvres ne pourront recevoir ou acheter de l'or, de l'argent ou de l'argenterie, sous peine d'être mis dans la maison d'arrêt, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

V. Sont néanmoins exceptés de l'article premier, tous les instruments de chirurgie et de pharmacie, d'or ou d'argent qui, par la nature de leur service, ne peuvent être composés d'aucune autre espèce de métaux.

Par un autre arrêté, Fouché autorise les entrepreneurs de la fonderie à requérir les vaisselles en cuivre, pour les joindre au métal des cloches, et les transformer en canons.

Nous l'avons déjà vu abolir la mendicité, il arrête maintenant que les *citoyens malheureux* seront vêtus, nourris et couchés aux dépens du superflu des riches ; que les signes de la misère seront anéantis ; que les municipalités seront tenues de faire arrêter tous les gens oisifs, et tous ceux qui seront surpris ivres, avec défenses expresses à tous cabaretiers, hôteliers et aubergistes, de donner plus d'une bouteille de vin à boire à chaque individu, sous les peines de détention et de telle autre qui sera jugée nécessaire pour l'exemple et pour la police correctionnelle.

Des volontaires sont revenus des armées de la République dans leurs foyers, sans congé ; le Représentant du peuple arrête que tous ceux qui, sans motif d'infirmité reconnue, ne se trouveront pas dans le délai de huit jours, au chef-lieu du département pour se ranger sous les drapeaux de la guerre, y seront amenés par la force armée, et conduits dans toutes les rues de la cité, sur un charriot avec cette inscription : *Lâches déserteurs de la cause de la Liberté* ; et qu'après avoir été ainsi exposés à la risée et au mépris public, ils seront renfermés dans une prison jusqu'à la paix.

A la justice maintenant et aux tribunaux. Des citoyens se plaignent que le cours de la justice éprouve encore des lenteurs interminables ; que des formalités inutiles consomment et leur temps et leur fortune. Le Représentant du peuple arrête que les juges seront tenus de faire les fonctions d'arbitres dans leurs tribunaux.

La religion, le culte, n'avaient encore été l'objet à Moulins d'aucune réforme républicaine ; les signes extérieurs avaient été détruits dans la promenade triomphale du 29 septembre, mais le fond même de la question avait été réservé ; c'est par là que Fouché devait finir ses *assises révolutionnaires* de Moulins.

« Après quelques réflexions philosophiques sur les fêtes de la liberté, et après avoir fait sentir d'une manière touchante, la nécessité de consacrer à son culte certains jours de chaque mois, il arrête, *au milieu des plus vifs applaudissements*, que les derniers jours de chaque décade seront désormais les seuls jours de repos et de fête pour tous les citoyens, et que dans ces jours, on s'attachera principalement à honorer les vertus, les mœurs, le mariage, le travail, les arts, les sciences, la valeur, le courage, le malheur, la vieillesse, etc.

« Le Représentant du peuple, considérant que le peuple français ne peut reconnaître d'autre signe privilégié que ceux de la loi, de la justice et de la liberté ; d'autre culte que celui de la morale, d'autre dogme que celui de sa souveraineté ;

« Considérant que si, au moment où la République vient de déclarer solennellement qu'elle accorde une protection légale à l'exercice des cultes de toutes les religions, il était permis à tous les sectaires d'établir, sur les places publiques, sur les routes, les enseignes de leurs sectes particulières, et d'y célébrer leurs cérémonies religieuses, il s'ensuivrait de la confusion et du désordre dans la société;

ARRÈTE :

I. Tous les cultes des différentes religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs.

II. La République ne reconnaissant point de secte dominante ou privilégiée, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places, et généralement sur tous les lieux publics, seront anéanties.

III. Il est défendu à tous les ministres, à tous les prêtres, de paraître publiquement avec leurs habits de religion, sous peine d'être mis en état d'arrestation.

IV. Dans chaque municipalité, tous les morts seront portés et conduits à un cimetière commun, isolé de toute habitation, couverts d'un voile funèbre, sur lequel sera peint le *sommeil*, accompagnés d'un officier public, entourés de leurs amis revêtus de deuil, et de quelques-uns de leurs frères de la garde nationale.

V. Le lieu commun de la sépulture sera planté d'arbres, sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le *sommeil* : tous les autres signes seront abattus.

VI. On lira sur la porte de ce champ des morts, cette inscription : *La mort est un sommeil éternel.*

VII. Tous ceux qui, après leur mort, seront jugés par les concitoyens de leur commune, avoir bien mérité de leur patrie, auront, sur leurs tombes, une pierre figurée en couronne de chêne.

A un passage de cet arrêté, qu'on pourrait prendre pour la rêverie de quelque hiérophante du paganisme, mais qui

était bien dans les idées et les mœurs du temps, se rapporte un curieux autographe de Fouché, conservé aux archives départementales ; il est sans date, mais il accompagnait probablement l'envoi des épreuves des pièces à publier et à porter à la connaissance des citoyens dans tout le département.

Voici ce qu'il écrit au Comité de Surveillance de Moulins :

« Je vous ai envoyé ce matin, citoyens, avec les procès-verbaux, un arrêté *philosophique* auquel je vous prie de changer deux mots à l'article 4. Au lieu *d'un drap noir*, mettez : *d'un voile funèbre.* »

Quant au *Champ consacré aux mânes des morts* et à la statue du *Sommeil*, la tradition en est encore vivante à Moulins, Le cimetière transformé par Fouché était celui que nous avons vu, il y a peu d'années, abandonné et ensuite vendu pour la construction d'un nouveau quartier; une petite rue voisine en a retenu le nom de rue du *Sommeil*. La statue a disparu et il serait difficile d'en donner une description ; mais les registres déposés aux archives nous apprennent qu'il fut accordé deux mille livres à l'artiste qui l'avait exécutée (1).

(1) Pour prévenir la mauvaise humeur que cette entreprise législative pouvait donner à la Convention, Fouché, dont les agents pillaient les églises, les châteaux et les maisons des riches, dans la Nièvre et l'Allier, lui envoya d'abord (le 12 octobre) 91 marcs d'or et d'argent provenant de ce pillage ; (voir au *Moniteur*, séance du 17 octobre) et ensuite deux autres présents semblables ; enfin le 3 novembre, un quatrième qu'il évaluait à plusieurs millions (séance du 6 novembre). Il avait fait passer dans l'intervalle, par courtoisie, au Conseil général de la Commune de Paris, dix-sept malles de pareils objets, promettant de lui en faire parvenir bientôt un nouvel envoi qu'au reste il ne paraît pas que le Conseil ait reçu.

Il lui écrivait alors : « J'ai débarrassé les autels de ces monceaux d'or qui alimentaient la vanité des prêtres ; et je leur ai *tellement donné la chasse* qu'il n'y en a plus un dans le département de la Nièvre. Quelques-uns s'avisent encore de jouer leurs comédies; mais les Sans-Culottes

Il est bon de noter ici que les *ré/o-mes* abolitives du culte, propagées et imposées par Fouché et son digne disciple Chaumette, étaient loin d'avoir un assentiment unanime, même de la part des chefs de la Montagne : ainsi dans le fameux discours ou *testament de mort* prononcé à la Convention par Robespierre, le 8 Thermidor, on lit ces paroles :

«.....J'ai vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la fortune ou par la calomnie ; mais leurs oppresseurs et leurs assassins sont morts aussi ! Les bons et les méchants, les tyrans et les amis de la liberté disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes.... Non, Chaumette, non, Fouché , *La mort n'est point un sommeil éternel.* Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie , qui jette un crêpe funèbre sur la nature, et qui insulte à la mort ; gravez-y plutôt celle-ci : *La mort est le commencement de l'immortalité* »

Fouché quitte l'Allier le 1er octobre, au milieu des cris de *Vive la République*, *Vive les Sans Culottes*, vive la *Convention-Nationale*, etc. Il se dirige sur son quartier-général de Nevers, mais en promettant de revenir au milieu des frères de Moulins, voir l'effet de ses établissements et les seconder.

L.-J. ALARY.

(*Sera continué*).

les surveillent, renversent tous leurs théâtres, et plantent sur leurs débris l'arbre immortel de la liberté. »

Et vers le même temps il écrit encore de Nevers à Delan, maire de Moulins, que « l'or et l'argent étant *couverts du sang des patriotes*, il faut en purger nos départements. »

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

BLAISE DE VIGENÈRE,

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ, PAR M. BOUCHARD, MEMBRE TITULAIRE.

Parmi les hommes distingués et savants que vit naître le XVI[e] siècle si fécond en grandes choses, notre Bourbonnais peut avec quelque orgueil citer le nom de l'infatigable traducteur Blaise de Vigenère. Ce fut dans la petite ville de Saint-Pourçain, *l'un des plus bénins endroits du royaume*, (1) et non dans celle de Bourbon, comme le dit le P. Lelong, dans sa Bibliothèque sacrée, qu'il naquit le cinq avril 1523 de Jean de Vigenère, écuyer du sieur de Saint-Pol en Bourbonnais, contrôleur ordinaire des guerres, et de Marguerite Du Lyon, fille du sieur de Passat près de Montluçon. Jusqu'à l'âge de douze ans, Vigenère fit ses premières études dans la maison paternelle ; et pour les compléter, on l'envoya ensuite étudier pendant quelques années à Paris. A l'âge de dix-sept ans environ, il fut introduit à la cour sous le patronage du premier secrétaire du roi, le général Bayard, qui possédait près de Saint-Pourçain, la baronnie de

(1) Préface des trois dialogues de l'*Amitié de Cicéron*.





ET. ERVNT.
VT. COMPLACEANT.
VERBA. ELOQVII. MEI.
Psalm. 18

Tho. de leu fe.

la Font-Saint-Margeran ; il y resta pendant cinq ans, de 1540 à 1545.

Si c'était toujours cette cour brillante et fastueuse de François Ier dont les historiens du temps se sont plu à nous décrire les fêtes et les grandeurs, ce n'était plus, il faut bien le dire, en maître qu'y commandait le roi chevalier. Car, « cette royale figure qui semblait tout comprendre et hâblait « à merveille était en réalité un splendide automate dans la « main de sa mère, l'intrigante, violente et rusée Savoyarde; « et d'un homme d'affaires, Duprat, fin, vil et bas, qu'il prit « pour chancelier (1). Aussi quelles tristes ruines signalèrent les dernières années de ce règne commencé sous de si heureux auspices. L'impartiale histoire a depuis longtemps flétri les massacres de Mérindol et de Cabrières, exécutés par le farouche d'Oppède et le vice-légat d'Avignon, Antonio Trivulzio. Alors, comme le raconte Sismondi, François Ier semblait appartenir tout entier à la réaction catholique ; nos ambassadeurs servaient partout la politique de Charles-Quint et du Saint-Siége, et pressaient avec menaces, à la diète de Worms, les Luthériens de reconnaître le Concile qui commençait à s'assembler à Trente. Blaise de Vigenère accompagna à Worms, en qualité de secrétaire, le comte de Grignan. Quelle part put-il prendre au triste rôle que joua dans cette assemblée l'ambassadeur de France? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas; ce silence est peut-être nécessaire à sa gloire.

Après la rupture de la diète impériale, poussé par le désir de voir et de connaître, il voyagea en Allemagne et dans les Pays-Bas. En 1547, il fut attaché au duc de Nevers ; et nous voyons dans la préface de son traité des chiffres, qu'il resta toujours le serviteur de cette illustre maison. Toutefois, ce seigneur étant mort au mois de février 1562, et le comte d'Eu,

(1) *Renaissance* par Michelet, page 304.

son fils, ayant été tué à la bataille de Dreux, au mois de décembre suivant, il se retira de la cour pour suivre les leçons de Turnèbe et de Dorat, ces deux grands savants du temps. Il se livrait surtout avec ardeur à l'étude du grec et de l'hébreu, lorsqu'une circonstance toute particulière vint lui permettre de se perfectionner encore dans cette dernière langue. Envoyé en 1566 à Rome, comme secrétaire d'ambassade, il put consulter dans cette ville les plus célèbres rabbins de l'époque. Malheureusement, ébloui de leurs doctrines, il devint, il faut l'avouer avec notre médecin astrologue Mizaud, l'un des plus grands et des plus célèbres partisans des rêveries cabalistiques. Aussi partage-t-il avec Jacques Gohori, Boissard, Adam Tanner, de Sponde, Caramuel et plusieurs autres, la gloire d'avoir défendu la mémoire du savant abbé de Spanheim, Jean de Trithème accusé de magie et d'avoir commerce avec les démons. (1)

De retour en France, il se maria en 1570. Mais les soins domestiques ne ralentirent pas son ardeur pour l'étude, car ce fut à l'âge de cinquante ans qu'il se fit connaître par des traductions dont le succès dut l'étonner lui-même. Qui sait maintenant qu'il fut égalé au traducteur de Plutarque et de Longus ; bien plus, Duverdier va même jusqu'à le placer au-dessus d'Amyot et par anticipation au-dessus de tous les écrivains futurs. En effet, nous trouvons dans la bibliothèque française que « Vigenère, entre tous les nourrissons des muses « que la France ait enfantés, a si bien dit, que l'on estime « avoir clos la porte à tous ceux qui viendront par ci-après, « soit en excellence de langage que de doctrine. » Dans la préface de la vie d'Apollonius de Thyane, Arthus Thomas, l'un des continuateurs de Vigenère, « le nomme un excel« lent et rare esprit, un docte et éloquent personnage auquel

(1) *Dictionnaire Historique* de Moreri.

« le public aura, à jamais, une perpétuelle obligation, pour « l'utilité qu'il tire journellement du fruit de ses labeurs; un « homme qu'au temps du paganisme on aurait pu nommer le « *grand démon du savoir*, puisqu'il semble n'avoir rien « ignoré. » Enfin, Guillaume Sossius, dans sa vie latine du roi Henri IV, dit « qu'Amyot a été le premier qui ait enseigné à « parler purement notre langue et qui ait su donner des nerfs « au discours, mais que Vigenère y a ajouté du corps, de la « charnure et des ornements. » Notre compatriote a donc joui pendant sa vie de tous les honneurs et de toutes les gloires réservés aux savants les plus heureux ; et grâce à des succès aussi brillants et aussi extraordinaires, il fut nommé, en 1584, secrétaire de la chambre du roi Henri III, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort dont la date est incertaine. Car, les uns, comme le P. Lelong, Chaudon et Delandine, le dictionnaire biographique de Peignot, indiquent l'année 1596 ; M. de Coiffier donne la date de 1597 ; Duverdier, celle de 1593 ou 1594 ; d'autres, comme Baillet et l'Inventaire de l'Histoire journalière de Thomas Galiot prêtre, donnent la date du 22 février 1599. Enfin, la légende qui était sur son portrait, gravé par Th. de Leu, marquait qu'il mourut en 1595 (1). Pour nous, nous croyons devoir nous arrêter à la première date, celle de 1596, la trouvant en outre consignée dans le journal du règne de Henri IV de Pierre de l'Estoile, dont le jugement sur notre compatriote peut se résumer en ces deux mots : « C'était un homme très-docte, mais vicieux. » Selon le P. Niceron, les restes mortels de Blaise de Vigenère furent déposés à Paris, au haut de la nef, côté gauche, de l'église St-Etienne-du-Mont.

Si les documents nous manquent pour retracer avec quelques détails la vie de notre compatriote, nous pouvons au moins donner le catalogue complet de ses œuvres, catalogue qui se trouve dans les mémoires du Jésuite Niceron pour

(1) Niceron.

servir à l'Histoire des hommes illustres de la République des lettres. (1)

1. *Les chroniques et annales de Pologne, jusqu'à Henri de Valois*, Paris 1573, in-4°.

2. *Description du Royaume de Poloigne et païs adjacents*, avec les statuts, constitutions, mœurs et façons de faire d'iceux. Paris 1573, in-4°. Cette description est à la suite des annales qui ne sont qu'une traduction de l'ouvrage de Jean Herburt de Fulstin, intitulé : *Chronicon Polonicum*, imprimé pour la première fois à Basle en 1571, in-4°, et que Vigenère a continué jusqu'au roi Henri de Valois. Cette chronique d'Herburt, qui est un abrégé succinct de l'*histoire de Pologne* de Martin Cromer, et qui est assez estimée, a été aussi traduite la même année en français par François Baudoin, sous le titre d'*histoire des rois et princes de Pologne*, Paris 1573, in-4°, comme l'assure du Verdier, dans l'article de ce jurisconsulte, et non point par Bernard de Girard, sieur du Haillau, à qui cet auteur l'attribue par méprise en un autre endroit.

3. *Entrée du Roy Henri III à Mantoue*, Paris 1576, in-4°.

4. *Les Commentaires de C. Jules César des guerres de la Gaule*, traduits en français avec des annotations. Paris 1576, in fol et in-4° (2).

(1) Niceron, tome 16, page 26.

(2) Après ces annotations, Vigenère a mis deux tables de noms de lieux et de peuples de la Gaule anciens et modernes. (Bibliothèque hist. du P. Lelong.)

Nous devons dire aussi que dans la grande question depuis si longtemps débattue, sur l'emplacement de la *Gergovia Boiorum*, notre géographe traducteur n'a pas hésité à placer les Boïens dans le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Allier ; il va même jusqu'à leur assigner pour patrie l'emplacement de notre ville industrielle de Montluçon. — Tout dernièrement encore, à l'occasion des nouvelles fouilles faites près de Clermont, sur la colline où fut la *Gergovia* de Vercingétorix, le nom de notre compatriote a été prononcé et son autorité invoquée. Il s'agissait, et il s'agit encore de savoir, où devaient se trouver les camps que César

5. *Histoire de la décadence de l'empire Grec et établissement de celui des Turcs*, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle athénien, de la traduction de Blaise de Vigenère. Paris 1577, in-4°.

6. *Traité des Comètes*, ou *Etoiles chevelues* apparaissantes extraordinairement au ciel, avec leurs causes et effets. Paris 1578, in-8°.

7. *Trois dialogues de l'amitié*, le Lysis de Platon, le Lelius de Cicéron et le Toxaris de Lucien, traduits en français. Paris 1579, in-4°.

8. Les cinq premiers livres de l'*histoire romaine* de Tite-Live Padouan, depuis la fondation de la ville, jusqu'à ce qu'elle fut prise et détruite par les Gaulois, de la traduction de Bl. de Vigenère. Paris 1579, in-8°

9 *Les images ou tableaux de platte peinture de Philostrate Lemnien*, sophiste grec, décrits en trois livres avec arguments et annotations sur chacun d'iceux par le traducteur. Paris 1579 in-4°.

10. *Les histoires de Tite-Live*, traduites avec des commentaires par Bl. de Vigenère, Jean Amelin et Ant. de la Faye. Paris 1580, in-fol. 2 vol avec figures. (Il n'y a que la première décade qui soit de la traduction de Vigenère; le reste est de celle de deux autres).

11. L'histoire de Geoffroy de Villehardoin, *de la conquête de Constantinople par les barons françois associés aux Vénitiens*, l'an 1204, d'un côté en viel langage et de l'autre en un plus moderne, par Blaise de Vigenère. Paris 1584, in-4°

12. *Le traité de Cicéron de la meilleure forme d'orateurs*. Le sixième livre des Commentaires de César, où est fait mention des mœurs et façons de faire des anciens Gaulois et Allemands et la Germanie de Corn. Tacitus. Le tout mis en français. Paris 1586, in-4°. Vigenère a voulu donner en notre

avait fait élever pour pouvoir se rendre maître de cette antique place forte de la Gaule; Vigenère les plaçait à Montrognon.

langue un essai de la diversité du style latin, en publiant la traduction de ces trois ouvrages si différents entre eux.

13. *Traité des chiffres*, ou secrete manière d'écrire. Paris, 1586, in-4°.

14. *De la pénitence et de ses parties*. Paris 1587, in-8°.

15. *Les Psaumes de David*, traduits en vers français. Paris 1588, in-8°.

16 *Discours sur l'histoire de Charles VII*, jadis écrite par Alain Chartier, où se peut voir que Dieu n'abandonne jamais la couronne de France. Paris 1589, in-8°. Ce discours qui est de Vigenère, quoiqu'il n'en porte point le nom, fut fait avant l'absolution du roi Henri IV L'auteur y parait peu judicieux et trop passionné, il y mêle quelques recherches curieuses; mais on y trouve des maximes et des propositions peu chrétiennes. C'est le jugement que le P. Lelong porte de cet ouvrage.

17. *Les Prières et Oraisons*, de Blaise de Vigenère. Paris 1595, in 8°.

18. *La suite de Philostrate*, contenant les images ou tableaux de plate peinture du jeune Philostrate, les héroïques de l'ancien et les statues de Callistrate. Paris 1596, in 4°.

19. *La Hiérusalem de Torquato Tasso rendüe françoise*, avec des annotations. Paris 1595, in-4°. Paris 1610, in-8°.

20. *L'art militaire d'Onesander*, ou l'office et le devoir d'un bon chef de guerre, avec des annotations. Paris 16 5. in-4°.

21. *Philostrate, de la vie d'Apollonius Thyannéen*, traduit du grec par Blaise de Vigenère, avec les commentaires d'Artus Thomas, sieur d'Embry. Paris 1611, in-4°.

22. *Traité du feu et du sel*. Paris 1619, in-4°. (On a une traduction anglaise de ce traité qui a paru à Londres en 1649, in-4°).

En terminant ce long et minutieux catalogue, le P. Niceron cite encore quelques ouvrages mentionnés par Duverdier, dans sa prosopographie, sans pouvoir dire s'ils ont été im-

primés. Ces ouvrages sont : 1° Le traité d'Agapet, diacre de la grande église de Constantinople, *de l'Office et des Devoirs d'un bon prince*; 2° *Les derniers Propos* de madame la Princesse de Condé, marquise d'Usyes; 3° Le *Livre de Job*, les *Proverbes de Salomon*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, l'*Ecclésiastique* et les *Lamentations de Jérémie* en vers français, le tout accompagné d'annotations tirées de la Cabale, du Zoar et du Talmud ; 4° L'*Aiguillon de l'amour divin* de Saint-Bonaventure mis en français. Enfin, l'abbé Barral, dans son dictionnaire historique, littéraire et critique des hommes célèbres, mentionne un traité de notre auteur sur les lampes des anciens (1).

Comme nous le disions en commençant, presque tous les historiens et biographes qui se sont occupés du seizième siècle, ont placé notre compatriote au premier rang des traducteurs ; et si quelques-uns d'entre-eux lui ont refusé cet honneur, ils se sont plu néanmoins à reconnaître, comme Desessarts et Sabatier, que ses notes instructives et curieuses ont enrichi les autres traducteurs qui se sont bien gardés de faire connaître l'obligation qu'ils lui avaient.

Nous ne prétendons pas donner l'immortalité à notre traducteur en le plaçant même au-dessus d'Amyot ; nous ne réclamons pour lui que la part qui lui revient, le rang qu'il doit avoir. Et n'est-ce pas quelque chose d'avoir remarqué le

(1) De ces trente volumes environ, la bibliothèque de la Société d'Emulation n'en possède que dix qui sont : *Les Chroniques et Annales de Pologne*; *Des prières et oraisons*; la traduction de la *Jérusalem délivrée*; le *traité des chiffres*; l'*art militaire dOnosender*; le *traité du feu et du sel*; la *première décade* de Tite-Live ; les *images ou tableaux de plate peinture des deux Philostrates*; et un *traité des comètes ou étoiles chevelues*. — A la bibliothèque publique de la ville se trouvent : la traduction de la *décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs* par Chalcondile, athénien ; et celle des *trois dialogues de l'amitié*.

premier, comme le dit M. Philareste Chasles, dans ses études sur le seizième siècle, la nécessité d'imposer des lois fixes au langage qu'on laissait, selon l'expression de Vigenère, *aller à Vauderoute* (1). Sans doute, les traductions de Vigenère sont maintenant oubliées, sans doute elles ne jouissent plus de la faveur extraordinaire qu'elles eurent de son temps; cependant on ne peut nier que l'homme dont nous retraçons en ce moment la vie n'ait été un des plus laborieux et des plus heureux savants de son siècle.

Après avoir traduit plusieurs auteurs grecs et latins, notre traducteur voulut, dans les dernières années de sa vie, faire paraitre en français la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Sa traduction, critiquée par les uns, louée par les autres, a été, nous devons le dire, la première tentative faite chez nous pour faire connaître cette œuvre poétique. Elle parut vers 1595 sous le patronage de *très-illustre et vertueuse princesse mademoiselle de Guise*, *Loyse de Lorraine*, héritière de ses anciens maîtres, les ducs de Nevers. Dans les lignes suivantes du prologue, Vigenère explique sa manière de traduire. On pourra, me reprocher, dit-il, « deux lourdes fautes entre les aultres, « et qui sont comme inexcusables : l'une de ne m'estre retenu « du tout à la lettre, ainsi qu'on est obligé es traductions ; « ou nous ne sommes pas à nous, ains louez à l'autheur « qu'on a entrepris de servir pour le représenter non tant « seulement en ce qu'il veult dire, mais en ce qu'il dit; et la « manière dont il le dit, si faire se peult. . . .. L'aultre « est d'y avoir prophané les Muses, qui avaient tant pris de « de peine et plaisir à cordonner leurs belles tresses, et les « agenser en divers entrelaz et compartimens à l'entour de « leur sacré chef : arraché oultre plus, rompu, dissipé et dé- « sordonné, ces exquis boucquets et guirlandes, qu'elles s'y « estaient si industrieusement appliquées, en pervertissant

(1) Philareste Chasles, *Etudes sur le XVIe siècle*, page 209.

« leurs fleurs et hors de ceste tant agréable tissure et aspect « où elles les avaient arrengées par un singulier artifice. » Ajoutons, comme le fait remarquer l'abbé Goujet, dans sa bibliothèque française, que notre compatriote a traduit certains passages du Tasse en vers et qu'il en cite plusieurs autres sans les traduire.

Sur les dernières années de sa vie et par le *commandement du duc de Nevers*, comme il nous l'apprend dans sa préface, Vigenère « rengea les pseaumes de David en prières, de ceste « sorte de demy poesie dont j'avais quelques années aupa- « ravant tourné le Psaultier. .. Et ce en coupplets egaux, « et semblables les uns aux autres : mais de différentes ca- « dences et mesures, les divisant en quatre ou cinq parties. « ..... Et à tous nous avons premis des argumans, avec « plusieurs discours concernans le faict d'icelles, la pluspart « tirez du Zohar, du livre d'Abahir, ou de la splendeur; du « Midras Tehilim, et aultres escrips peu vulgarisez et battus « encore; .... » Cet ouvrage divisé en plusieurs parties ou chapitres est dédié à *très illustre, et catholique prince*, *monseigneur Lodoico Gonzaga*, *prince de Manthoüe*, *et de Timeraye*; *duc de Nivernois et de Rethelois*, *comte d'Auxerre*, *pair de France*, etc. Dans l'un de ces chapitres, en quel langage on doit prier, et des prières mentales et verbales, on trouve cette belle et simple définition de la prière. « Qu'est-ce doncq que de la priere? C'est une sorte de voix « autre que celle que nos oreilles parçoyvent; si qu'il n'est « point de besoin que les parolles de nos prieres soyent enten- « dues, ains qu'on prie en silence par ceste maniere de voix « qui n'est point perceptible à l'oye : et est ceste voix tous- « jours très agréable à Dieu, et de luy bien receue et conse- « quemment exaucee, parce qu'elle ne cherche qu'a s'unir à « luy. La voix donc tacite et muette, est la souveraine de « toutes autres, qui luy sont comme subalternes. » (1).

(1) Des prières et oraisons, page 69.

Pour donner une idée de la manière dont notre compatriote a traduit les admirables chants du roi prophète, faisons une citation. Nous avons choisi le psaume I dans lequel David, sous une comparaison sensible, oppose le bonheur de l'homme juste au malheur des méchants (1).

Bien-heureux est qui ne se laisse
Aller au conseil des meschans
Qui ne s'areste sur les voyes
Des pecheurs, et ne veult hantee
La pestifere mocquerie.

Ains a remis tout son vouloir
En la Loy de Dieu, ou sans cesse
Il va meditant nuict et jour,
Pour obeir à ses preceptes,
Et garder ses commandemens.

Car il sera comme un bel arbre
Planté pres le courant des eaux,
Dont en sa saison oportune
Le fruict vient à maturité,
Sans qu'une seule feuille en tombe.

Tous ses faicts iront prosperans
De plus en plus, mais vous impies
Serez semblables au poulsier
Que le vent de dessus la terre
Enleve, et chasse à son plaisir.

Et pourtant tous ces detestables
Ne se pourront au jugement
Relever, ny parmy les justes
Comparoir : car Dieu cognoist bien
Les voyes des uns et des autres.

(1) Des prières et oraisons, page 326.

Sans doute, on ne peut égaler notre traducteur au grand poète de la Réforme ! Avec ses cantiques, Clément Marot veut passionner et entraîner les masses pour les idées nouvelles ; Vigenère traduit simplement les psaumes de David pour les âmes restées fidèles au vieux catholicisme, et on ne peut nier qu'il ne se soit servi avec assez de bonheur d'une langue à peine formée.

Un des ouvrages les plus curieux qu'aient enfanté les rêveries cabalistiques, est assurément le *Traité du Feu et du Sel*, excellent opuscule du sieur Blaise de Vigenère, et trouvé parmi ses papiers après son décès Ce traité se divise, comme son titre l'indique, en deux parties ; division cependant plutôt nominale que réelle, les deux sujets étant traités simultanément. Dans ce livre, comme dans son traité des chiffres, tout y est mêlé et confondu, l'Ecriture avec le Zohar, la science avec la magie. La citation que nous voulons mettre sous les yeux du lecteur lui fera connaître et juger, mieux que tout ce que nous pourrions dire, la vaste érudition employée par notre auteur pour édifier et soutenir cette science bizarre et mensongère. A la page neuvième de son ouvrage, Vigenère venant à se demander, en se servant des paroles de saint Ambroise, dans son *Traité d'Izaac et de l'âme*, « Qu'est-ce que l'homme, l'âme d'iceluy, ou la chair, « ou l'assemblement de ces deux ? Car autre chose est le ves- « tement, et autre ce qui en est revestu, » établit de la manière suivante la distinction de l'âme et du corps (1) :

« L'ame doncques qui est l'homme intérieur, spirituel, et « le vray homme, celuy proprement qui vit ; car le corps n'a « de soy point de vie, ny de mouvement, et n'est autre chose « que comme une escorce et revestement de l'interne, selon « le Zohar, allegant cecy là dessus du 10 de Job ; *Tu m'as « revestu de peau et de chair*. A quoy semble battre aussi

(1) Traité du feu et du sel, pages 9, 10 et 11.

« le 6. de S. Mathieu, où pour nous montrer combien l'âme « nous doibt estre en plus grande recommandation que le « corps, comme plus digne et précieuse ; le Sauveur dit ; « *N'ayez point soucy de quoy vous revestirez vostre corps* ; « *le corps n'est-il pas plus que le vestement* ? Et par conse- « quent l'ame plus que le corps, puisque le corps n'est que « comme un vestement de l'ame ; lequel est subject à se de- « perir et user (*omnes sicut vestimentum veterascent*) : Et « l'apostre en la 1. aux Corinth. *L'homme extérieur se de- « chet, mais l'intérieur se renouvelle de jour à autre.*) Car il « se lave, poursuit le Zohar, par le feu, ainsi qu'une sale- « mandre : et l'extérieur par l'eau, avec des savons et lexives « qui consistent toutes de sels. Desquelles deux manières de « repurgemens il est ainsi parlé au 31. des Nombres. *Tout ce « qui pourra supporter le feu, sera purgé par iceluy : et ce qui « ne le peut soutenir, sera sanctifié par l'eau de la purifica- « tion.* Ce qui estoit une figure de ce que le précurseur dit « au 3 de S. Mathieu ; *Bien est vray que je vous baptise d'eau « à pénitence ; mais celuy qui vient après moy vous baptisera « au S. Esprit et en feu.*

« Mais voici comme en parle plus particulièrement le Zohar: « *Si ainsi est, Adam qu'est-il ? Que si vous dites que ce n'est « que peau et chair, et os et nerfs ; il ne va pas de ceste sorte : « car pour en parler à la vérité, l'homme n'est autre chose « que l'ame immortelle qui est en luy Et la peau, chair, « sang, os et nerfs, sont les vestements esquels elle est enve- « loppée, ainsi qu'une petite créature naguères née dedans « les couches et langes de son berseau. Ce ne sont qu'ustan- « cilles et instrumens octroyez aux enfans des femmes, et « non pas l'homme ou Adam. Car quand cest Adam ainsi fait « est enlevé hors de ce monde, il est despouillé de ces instru- « mens dont il avait esté survestu et accommodé. C'est la « peau dont le fils de l'homme est enveloppé, avec sa chair, ses « os, et nerfs : et cela consiste au secret mystère de la Sa- « pience, selon que l'a enseigné Moyse ès cortines du taberna-*

« *cle, qui sont le vestement intérieur, et le tabernacle l'ex-*
« *térieur.* A ce même propos l'Apostre au 5 de la 2. aux Co-
« rinthiens : *Nous sçavons assez que si notre habitation ter-*
« *restre de cette infirme cahuette vient à estre destruitte, nous*
« *avons un édifice qui n'est point basty de main d'homme,*
« *ains est permanent et éternellement la haut ès cieux : dont*
« *nous désirons d'estre revestus de nostre domicile au ciel ;*
« *si toutesfois nous sommes trouvez vestus, et non nuds.*
« Par ainsi Adam, quant au corps, est une représentation du
« monde sensible ; ou sa peau correspond au firmament (*ex-*
« *tendens cœlum sicut pellem.*) Car comme le ciel couvre et
« enveloppe toutes choses, de mesme fait la peau tout
« l'homme : en laquelle sont introduites et affichées ses es-
« toilles, et signes, à sçavoir les traits et lineamens ès mains,
« au front, au visage ; par où se revelle aux hommes sages et
« qui le sçavent discerner, l'inclination de son naturel im-
« primée en l'interieur. (1) Et qui de là ne le conjecture, est
« comme celuy à qui le ciel estant ainsi que couvert de nuages,
« ne peut appercevoir les constellations qui y sont ; ou bien qui
« serait offusqué par sa veüe. » Tout en critiquant cette philosophie encore dans l'enfance, ces procédés et ces démonstrations alors à l'ordre du jour ; sachons aussi reconnaître le travail et le mérite de ces pionniers de l'intelligence qui par leurs longs et rebutants labeurs frayèrent la voie aux philosophes et aux savants des âges suivants.

Comme bien des illustrations de son temps, Vigenère était un homme universel. Nous venons d'entendre le philosophe et l'érudit, nous aurions voulu montrer encore en lui le chimiste ; mais ces citations seraient trop longues, nous préférons renvoyer les personnes qui seraient curieuses de les connaître à ce nouveau point de vue, aux pages 235 à 240 de

(1) Mizauld a écrit un ouvrage intitulé : *Nouvelle invention* pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments 1565.

ce même traité du Feu et du Sel Dans ce singulier passage se trouve décrite, dans tous ses détails, la meilleure manière d'obtenir le *sel le plus saïn et un expériment par lui fait plus d'une fois sur cette matière, lequel donnerait bien à penser, fust-ce à Aristote.* N'oublions pas de dire que c'est à notre alchimiste qu'est due la découverte de l'acide bensoïque, acide qui, plus tard, est devenu l'objet des recherches les pus heureuses de la part des Fourcroy et des Vauquelin.

Malgré la longue citation que nous venons de faire, nous ne quitterons pas cet ouvrage, sans reproduire l'invocation que, dans son enthousiasme religieux, Vigenère adresse au feu, principe, selon lui, de toutes choses. « Quantes obligations « t'avons-nous donques, excellente portion de la nature, sans « laquelle nous vivrions en si grand'misere? Tu nous esclaires « en tenebres: Tu nous resjouïs à l'obscurité, nous apportant « un autre jour. Tu deschasses d'entour nous les puissances « nuisibles; les frayeurs et illusions nocturnes: Tu nous « reschauffes ayant froid, et ressuyes estans moüillez: Tu « cuis nos viandes : Tu es le souverain artisan de tous les « mestiers et manufactures, qui nous ont esté revellées pour « nous remparer contre nos imbecillitez naturelles, qui nous « rendent pour le regard du corps le plus foible et infirme « animal de tous autres. Tout cela moyennant la divine bene- « ficence, tu le communiques à tous les mortels. Et toy, ô « clair lumineux soleil, l'image visible du Dieu invisible, la « lumière duquel se rabat en toy, ainsi que dedans un beau « poly miroir, te rendant plantureux en toutes sortes de « bienheuretez, que puis apres tu communiques à toutes les « creatures sensibles : Qui tant beau, et si désiré libéral bien- « faicteur te leves très resplendissant avec tes lumineux ra- « yons, que tu espands en tous les endroits de ce monde, et « par la vertu de ton esprit et haleine, par ta vigueur vivi- « fiante, tu gouvernes et maintiens ce grand Tout. Toy l'illustre « phanal du Ciel, toy la lumière de toutes choses; cause et au- « theur secondaire de tout ce qui se produit icy-bas : qui par

« la faculté et puissance que t'a eslargie le souverain dispensa-
« teur de tous biens, obliges à toy toute la nature : Qui d'une
« course infatigable parcours et visites journellement les
« quatre coings de l'univers. Ta beauté et lumière, tu l'em-
« pruntes de l'incogneüe et imperceptible à nos sentiments,
« la Divinité, et la depars d'une liberalle largesse, sans aucun
« voile ne couverture qui se vienne interposer entre deux, à
« la lune ta chere espouse, pour nous en esclore icy-bas les
« effets ; allumant par mesme moyen de ton inextinguible et
« et inexpuisable flambeau tous les feux celestes. Regarde
« nous donc d'un œil benin et favorable, et par l'excellente
« beauté qui se montre en toy, esleve-nous l'entendement à
« la contemplation de ceste autre plus grande que nul œil
« mortel nesçaurait soustenir, ny l'esprit apprehender, que par
« une profonde et pieuse pensée, entant qu'il luy plait l'en
« gratifier » (1).

Ce morceau méritait d'être cité, car il peut soutenir la comparaison avec ceux des maîtres du temps ; il suffirait aussi pour justifier le témoignages des biographes qui placent Vigenère aux premiers rangs des prosateurs du seizième siècle. Aucun des biographes que nous avons pu consulter n'ayant rien fait connaître de ses œuvres, nous avons voulu combler cette lacune. Puissent ces quelques pages imprimées de nouveau, faire revivre parmi nous un compatriote peut-être trop oublié.

En terminant ce travail, dans lequel nous avons voulu réunir tous les documents épars çà et là pour en former un tout le plus complet possible, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de vous laisser sous l'impression du jugement impartial que porte, sur Blaise de Vigenère, Adrien Baillet. « Le public « a cru faire justice à Vigenère, dit-il, de lui donner le second « rang après Amiot parmi les illustres traducteurs français.

(1) Traité du feu et du sel, pages 215 et 216.

« En effet, on a toujours jugé que s'il a été surmonté en « quelque chose par un traducteur, il a en récompense « passé de fort loin tous les autres qui s'étaient mêlés de « traduire jusqu'alors; et que s'il a eu un supérieur, il n'en « a point eu d'autres qui lui furent égaux jusqu'à la réforme « de notre langue. » (1). C'est donc à bon droit, comme nous le disions dès le début de cette notice, que nous pouvons compter Vigenère au rang des illustrations du seizième siècle, et lui donner un rang élevé entre les hommes dont nos annales bourbonnaises doivent enregistrer avec orgueil les noms.

ERNEST BOUCHARD, avocat.

---

(1) Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs par Adrien Baillet, revus, corrigés et augmentés par M. de la Monnoye, de l'Académie française, 1722.

POÉSIE.

LE REMÈDE INTROUVABLE.

APOLOGUE ORIENTAL

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION PAR M. LE MARQUIS DE FOUDRAS, MEMBRE TITULAIRE.

Un sultan se mourait d'ennui
A force d'être heureux. L'amour et la victoire
Lui versaient tour à tour le bonheur et la gloire,
C'était trop ou trop peu pour lui.
De ses yeux inquiets le sommeil avait fui ;
Une sombre mélancolie
Le menait droit à la folie,
Et ses courtisans aux abois
Se torturaient l'esprit pour rendre à ce bon maître,
Qu'ils ne pouvaient plus reconnaître,
Sa facile humeur d'autrefois.
Ceux-ci lui conseillaient quelque nouvelle guerre ;

Ceux-là d'une jeune étrangère,
De grâce et de beauté véritable trésor,
Lui vantaient les attraits ; plus dévoués encor,
D'autres lui proposaient, pour se remettre en joie,
De faire empaler deux de ses vizirs ;
Mais rien ne réveillait ses languissants désirs,
Et son âme restait en proie
Au dégoût de tous les plaisirs.
Un jour le bruit se répand dans Bizance
Qu'un vieillard renommé pour sa vaste science
Arrive de la Mecque, et qu'il vient tout exprès
Pour guérir le Sultan. On le mande au palais.
Introduit près de Sa Hautesse,
Dont l'œil plus que jamais est voilé de tristesse,
Il arrête sur elle un regard scrutateur,
Puis il lui dit avec lenteur :
— Louange à Dieu ! gloire au prophète !
« Seigneur, votre santé sera bientôt parfaite,
« Si vous portez, pendant un jour ou deux,
« Les sandales d'un homme heureux. —
Ayant ainsi parlé, le vieillard se retire,
Chargé de sequins, cela va sans dire,
Et notre sultan, soudain ranimé,
Désigne dans le cercle autour de lui formé
Deux pachas auxquels il ordonne
De lui procurer tout d'abord
Les chaussures d'une personne
Très satisfaite de son sort.
— Il en est, à coup sûr, dans ce séjour plus d'une ;
— Poursuivit-il, à demi-souriant,
En les congédiant.
— Les heureux, à ma cour sont chose si commune....
« Partez, d'être guéri je suis impatient. —
Voilà donc nos pachas en quête.
Ils visitent d'abord le palais jusqu'au faîte,
La ville après, d'un bout à l'autre bout,
A leur grand désespoir ne rencontrant partout
Que des gens fort contents d'eux-mêmes,

Mais fort mécontents du destin.
Ainsi pour eux s'écoula le matin.
Vers le soir, fatigués et d'effroi déjà blêmes,
Comme s'ils s'attendaient à recevoir en don,
Au retour, le fatal cordon,
Ils vinrent s'asseoir sous un sycomore,
En murmurant : — C'était écrit ! —
Tout-à-coup, non loin d'eux une voix retentit,
Dans un sentier qui longeait le Bosphore.
C'était un chant joyeux, mieux que joyeux encore,
Car il semblait l'écho d'un cœur libre et content.
Debout en un instant,
Dans l'ombre de la nuit nos pachas en détresse,
Courent de toute leur vitesse
Au devant du chanteur, lui barrent le passage,
Et d'un ton moitié ferme et moitié patelin,
Lui disent : « Ça l'ami, vite qu'on nous réponde :
« Serais-tu, par hasard, très-heureux dans ce monde ?
« Parle sans le moindre embarras,
« Et surtout ne nous trompe pas.
— Par Mahomet, Seigneurs, si vous cherchez un homme
« Parfaitement heureux, je l'ai toujours été,
— Repondit le chanteur avec jovialité ;
— Pour ma folâtre humeur partout on me renomme.
« J'ai d'abord la gaieté,
« Fille et mère de la santé ;
« Sur cette vieille mandoline
« J'accompagne en dansant mes refrains favoris,
« Et ce turban de grosse mousseline
« Ne cache pas un front hanté par les soucis....
« Que vous dirai-je encor ? Je n'eus jamais d'amis.
« Etes-vous convaincus ? seigneurs, vive la joie !

— Le drôle est notre affaire, et c'est Dieu qui l'envoie !
Se disent tout bas
Les pachas.
Ne laissons pas échapper cette proie.

Aussitôt l'un étreint l'homme heureux dans ses bras;
L'autre l'attaque par en bas
Pour s'emparer de sa chaussure;
Mais, cruelle mésaventure !
Nos gens, à ce point parvenus,
Virent s'évanouir tout espoir de capture,
Car l'homme heureux marchait pieds nus.

Marquis DE FOUDRAS.

CATALOGUE DES OUVRAGES

RELATIFS

AUX SOURCES THERMALES ET MINÉRALES

DU BOURBONNAIS,

DRESSÉ PAR M. JUTIER, INGÉNIEUR DES MINES, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

1° *Extrait* d'un mémoire sur les eaux minérales et médicales de Bardon, près de Moulins en Bourbonnais, par M. Dianyère.

2° (*Mémoires de Trévoux*, mai 1746, page 1064.... *Bibliothèque de médecine de Planque*, tome 4, page 184... *Dictionnaire minéral* et *hydrol.* de la France, tome I, page 160).

3° *Matthæi Buvat* de la Sabière, iter Gergobinum ; Bituri-gibus, 1756, in-12.

4° *Recueil d'antiquités* Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines et Gauloises, par le comte de Caylus ; Paris, Tillard, 1751, in-4°.

5° *Description et analyse* des eaux minérales de Néris, près de Montluçon, leurs vertus et les maladies auxquelles elles conviennent, par M. Michel (Journal de médecine, août 1766, page 159, et dictionnaire minéral et hydrol. de la France, tome I, page 435).

6° *Parallèle* des eaux minérales d'Allemagne qu'on transporte en France et de celles de la même nature qui sourdent dans le royaume, par M. Raulin, Paris, 1777, in-12.

7° *Traité des eaux* minérales de Chateldon, de Vichy et de Hauterive, en Bourbonnais, avec le détail de leurs propriétés médicinales et leur analyse, par M. Desbrets; Moulins, veuve Faure et Vidalin, 1778, in-12, pages, 289, et Paris, Didot, 1778, in-12.

8° *Observations* sur une brochure intitulée : Précis sur les eaux minérales et médicinales de Chateldon, publié par M. Desbrets, d'après lesquelles observations l'auteur pourra anticiper son jugement sur un traité des mêmes eaux, de celles de Vichy et de Hauterive, que promet l'auteur, et dont il a extrait ce précis, par M. Coussinet (Journal de médecine, février 1779. page 150).

9° *Lettre* à MM. les auteurs du Journal de médecine, par M. Desbrest; Clermont-Ferrand, Ant. Delcros, 1779, in-12, pages, 35.

10° *Avis* à M. Desbrest, au sujet d'un traité qu'il vient de publier sur les eaux minérales de Chateldon, de Vichy et d'Hauterive, par M. de Prelle, 1779, in-8°, pages, 63.

11° *Eaux de Chateldon*, par M. Desbrest (Histoire de la société royale de médecine, tome I, page 335).

12° *Eaux minérales* et médicinales de Chateldon, en Bourbonnais, par M. Desbrest, Clermont-Ferrand. 1780, in-4°, pages, 8.

13° *Nouvelles instructions* sur les eaux minérales de Chateldon, en Bourbonnais; Clermont-Ferrand, Delcros, 1780, in-12, pages, 24.

14° *Avertissement* sur les bains chauds de Bourbon-l'Archambault, par Jean Pidoux; Paris 1584, in-8°, avec le discours sur les fontaines de Pougues, par le même

15° *Les bains de Bourbon-Lançy* et *l'Archambault*, par Jean Aubery; Paris, Périer, 1604, in-8°.

16° *An epilepsiæ* per consensum aquæ Borboniensis-Archimbaldicæ? Parisiis, 1643, in-4°, soutenue à Paris, par Jean Forestier, sous la présidence de Pierre Guenault.

17° *An Thermæ Borbonienses-anselmienses*, minorem noxam

inferant epotæ, quàm Archimbaldicæ et Vichienses? Parisiis, 1677, in-4°, soutenue à Paris, par François Le Rat, sous la présidence de Denis Puylon.

18° *An in Asthmate*, aquæ Borbonienses-Archimbaldicæ? Parisiis, 1684, in-4°, soutenue à Paris, par François Foucault. sous la présidence de Nicolas Morin.

19° *Traité des eaux* de Bourbon-l'Archambault selon les principes de la nouvelle physique, par Jean Paschal d'Houry, 1669, in-12.

20° *Examen des eaux* de Bourbon-l'Archambault, par M. Burlet, (mémoires de l'Académie royale des sciences, 1707, page 112).

21° *Essai d'analyse* en général, des eaux minérales chaudes de Bourbon-l'Archambault, par M. Boulduc, (mémoires de l'Académie royale des sciences, 1729, page 158, et rapporté par extrait dans l'histoire de cette académie, 1729, page 22, et dans le traité abrégé des eaux minérales de France, par M. Le Monnier, à la suite de la pharm. de Charas; Lyon, 1753, in-4°).

22° *Traité des eaux* minérales, bains et douches de Vichy, par Jacques-François Chomel; Clermont-Ferrand, Boutaudon, 1734, in-12, ibid. 1738, in-12, Paris, 1738, in-12.

23° *Essai sur les eaux* minérales et médicinales de Bourbon-l'Archambault, par M. Faye; Moulins, veuve Faure et Vidalin, 1778, in-8°, page 464.

24° *Réponse de M. Faye* aux doutes qui lui ont été proposés sur la nature et les effets des eaux de Bourbon-l'Archambault; Moulins, veuve Faure et Vidalin, et Paris, Didot, 1780, in-12, page 12.

25° *Physiologie des eaux* minérales de Vichy en Bourbonnais, par Claude Mareschal; Lyon, Cœursillis, 1636, Moulins, Vernoy, 1642, in-8°, page 95.

26° *M. Rolleti*, Poëma encomiasticum aquarum Vichœensium; Claromonti, 1652, in-4°.

27° *Description des eaux* minérales de Vichy, par Antoine Jolly; Paris, Langlois, 1676, in-12.

28° *Le secret des bains* et des eaux minérales de Vichy en Bourbonnais, découvert par Claude Fouet ; Paris, Olivier de Varennes, 1689, in-12.

29° *Nouveau systême des bains* et eaux minérales de Vichy, fondé sur plusieurs expériences et sur la doctrine de l'acide et de l'alcali par Claude Fouet, Paris, Pepié, 1686, in-12, ibid. 1686, in-12.

30° *Examen des eaux* de Vichy et de Bourbon, par M. Geoffrot, (Hist de l'Acad. royale des sciences, 1702, page 43).

31° *Examen des eaux de Vichy*, par M. Burlet, (mémoires de l'Académie royale des sciences, 1707, page 97), et Lyon, Bruyset, 1753, in-4°, dans le traité abrégé des eaux minérales de France, par M. Le Monnier, à la suite de la pharmac. de Charas.

32° *Traité des eaux minérales*, bains et douches de Vichy, par Jacques-François Chomel; Clermont-Ferrand, Boutaudon, 1724. in 12, ibid. 1738, in-12, Paris, 1738, in 12.

33° *Observations physiques* sur les eaux thermales de Vichy, par M. de Lassone (mémoires de l'Académie royale des sciences,1753, page 106, rapporté par extrait dans l'histoire de cette Académie, 1753, page 167).

34° *Sur les eaux* minérales de Vichy en Bourbonnais, par M. Desbrest (Gazette d'Epidaure, 14 avril 1762, page 236).

35° *Exposition succincte* des principes et des propriétés des eaux minérales qu'on distribue au bureau général de Paris, par M. Raulin, Paris, Hérissant, 1775, in-12.

36° *La mémoire renouvelée* des merveilles des eaux naturelles, en faveur de nos nymphes françaises et des malades qui ont recours à leurs emplois salutaires, par Jean Banc, Paris, 1602, in-8°, publié de nouveau sous ce titre : Les admirables vertus des eaux minérales de Pougues, Bourbon, et autres renommées de France; Paris, Giffort, 1618, in-8°.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1862.

—

Séance du 3 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le président annonce à la Société que les collections du Musée sont en voie de classement dans l'ancien logement du professeur de l'Ecole de dessin, mis à la disposition de la Société par l'administration municipale.

M. le secrétaire adjoint dépose sur le bureau le catalogue de la *Bibliothèque bourbonnaise*, et en donne verbalement un aperçu sommaire.

— La Société procède aux élections pour la composition annuelle de son bureau.

Pouvaient être réélus aux mêmes fonctions, MM. de l'Estoille, Méplain aîné, Alary. Ne pouvaient être réélus aux mêmes fonctions, MM. de Bure, Legagneur, Bouchard, Gueston.

Le bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1862 : (le secrétaire archiviste est nommé pour cinq ans).

Président, M. le comte de l'Estoille.

Vice-présidents, MM. Méplain aîné, *sciences*.
Esmonnot, *arts*.
De Bure, *lettres*.

Secrétaire archiviste, M. Alary.
Secrétaire adjoint, M. Valentin.
Trésorier, M. Bouchard.
Conservateur du Musée, M. Queyroy.

La Société admet au nombre de ses membres :

M. Charvot, docteur en médecine, membre titulaire pour la classe des sciences ;

M. Filon, professeur d'histoire au Lycée impérial de Moulins, associé libre pour la classe des lettres.

Séance du 7 février.

Parmi les publications récemment adressées à la Société, se trouve un exemplaire de l'*Histoire de Chantelle*, un vol. in-4°, par M. l'abbé Boudant, membre correspondant ; cet ouvrage, tout nouvellement édité, est offert par l'auteur et par l'éditeur, M. Ch. Desrosiers.

M. Place, imprimeur, offre un exemplaire de l'Annuaire général de l'Allier, dont il est l'éditeur.

M. Alary fait don à la Bibliothèque de la Société d'un grand nombre de volumes et de brochures, destinés pour la plupart à prendre rang dans la *Bibliothèque Bourbonnaise* ; M. le président en fait connaître le catalogue à la Société.

M. Guin, lieutenant de recrutement, fait don à la Société d'une collection de médailles, recueillies par M. Saugère, son beau-père, mort en Syrie.

— M. Alfred Bertrand a adressé à M. le président la lettre suivante, relative à une découverte archéologique faite dans

les environs de Bourges, et accompagnée d'estampages qui reproduisent des inscriptions curieuses.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu dernièrement de M. Boyer, secrétaire de la *Commission historique du Cher*, un opuscule qu'il a publié sur une découverte très-importante de briques à inscriptions, trouvées près de Neuvy-sur-Baranjon (Cher), lieu où l'on place aujourd'hui la cité de *Noviodunum-Biturigum*, et dont la position a été contestée par plusieurs géographes anciens.

Un certain nombre de ces briques sont déposées au Musée de Bourges, je n'ai pu encore les voir; d'autres sont en la possession de M. Chazereau, membre de la Commission historique du Cher, habitant Aubigny. Tout récemment, me trouvant en voyage de ce côté, j'ai poussé jusque là, et après m'être présenté à M. Chazereau, j'ai obtenu de cet antiquaire l'estampage de treize de ces briques et d'un fragment d'une autre, formant frise.

J'ai l'honneur de vous offrir pour la Société ces estampages et l'opuscule de M. Boyer, qui donne des détails sur cette découverte. Je vous prie d'inviter la Société à en essayer la lecture et l'interprétation qui seraient ensuite communiquées à M. Chazereau.

Jusqu'à présent cette découverte a été généralement taxée de supercherie archéologique, et cette mauvaise opinion qu'on s'en est faite, a beaucoup nui aux travaux de déblaiement de ces ruines; ce n'est que dans des fouilles partielles et par hasard que l'on a mis au jour ces précieux fragments d'épigraphie antique.

Quelques-unes de ces inscriptions sont latines; d'autres sont composées de caractères grecs et romains, intercallés.

Je n'ai pu, malgré mon désir, aller sur le lieu de la découverte où les ruines s'étendent, dit-on, sur plusieurs kilomètres carrés; mais ce voyage n'est que différé, je vous rendrai

compte, M. le Président, de ce que je pourrai observer plus tard.

Agréez, M. le Président, etc.

BERTRAND.

La Société a entendu cette communication avec le plus vif intérêt.

— M. le Président lit son rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1861.

— M. de Labrousse, rapporteur de la Commission des Comptes, lit son rapport.

Les comptes de l'exercice 1861 et le projet de budget pour l'année 1862, sont adoptés.

— M. Esmonnot fait un rapport verbal sur les objets antiques recueillis à Vichy et aujourd'hui déposés au Musée; en voici le résumé :

« D'après le rapport que j'avais adressé à M. le Préfet, à la suite d'un premier voyage à Vichy, M. l'Ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, annonça qu'il mettait à la disposition du département, pour le Musée, à la réserve de deux pièces, les objets trouvés jusqu'à ce jour dans les fouilles faites à Vichy, ainsi que ceux qui pourraient être découverts plus tard. Je me suis donc rendu à Vichy, muni d'une autorisation de M. le Préfet, à l'effet de faire transporter à Moulins tout ce qui avait été recueilli. Ces objets sont de différentes natures et se composent d'environ 70 pièces telles que : urnes funéraires, lampes, vases à parfums représentant des animaux, plateaux ou assiettes en terre cuite; amphorines, guttus ou petits vases à long col, à une anse; biberons en terre blanche; coupes en terre rouge, ornées et unies; fragments de statuettes en terre blanche; fragments de vases ornés, en terre rouge et autres; deux vases en verre; quelques monnaies romaines très-frustes.

« Dans cette nomenclature ne sont pas comprises trois pièces dont j'ai donné la description lors de mon premier voyage à Vichy. »

Après ce rapport, M. le Président ajoute que la Société doit se féliciter des heureux résultats obtenus dans les négociations ouvertes sur cette affaire, et qui ont mis le Musée départemental en possession d'objets précieux pour les études archéologiques en Bourbonnais.

— L'ordre du jour appelle le vote pour la nomination de trois commissions renouvelables tous les ans ; voici les résultats des scrutins :

Commission de Lecture et du Bulletin : MM. Méplain aîné, Legagneur et Clairefond.

Commission des Comptes : MM. Giat, de Labrousse et Perrot.

Commission du Musée : MM. Dadole, Brunel et de Bonand.

— M. Alary donne lecture d'un fragment de son histoire de la presse périodique en Bourbonnais, — Bulletin du département de l'Allier en 1793 ; pression du Club sur les autorités du département, contre le parti de la Gironde.

Séance du 7 Mars.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Girard, ancien notaire à Moulins, qui demande à changer son titre de membre titulaire contre celui d'associé libre.

La Société autorise ce changement.

— M. Alfred Bertrand fait don au Musée d'un fer à cheval, de l'époque Mérovingienne, trouvé dans les fouilles du chemin de fer de Vichy.

M. Choussy, de Rongères, fait don à la Société des deux ouvrages suivants dont il est l'auteur :

Histoire des Français, en abrégé, deux volumes in-8°.

Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et de Carloman, pendant l'année 879, opuscule in-8°.

MM. Méplain aîné, Méplain jeune et de Bure, présentent

M. Choussy, de Rongères, en qualité de membre correspondant pour la classe des Lettres.

— M. le Président communique à la Société une lettre de M. Legagneur, récemment nommé Proviseur du Lycée de Rennes, par laquelle il remercie la Société des témoignages de sympathie qu'il a trouvés dans son sein, et demande à changer son titre d'associé libre contre celui de membre correspondant.

La Société agrée ce changement.

— M. Méplain aîné annonce que M. Baillau, membre correspondant, à Pierrefitte, s'occupe des études ayant pour but de reconnaître la voie romaine qui allait de Treteau à la Loire en passant par Monétay. Cette voie a été retrouvée jusqu'à Pierrefitte. M. Méplain a reconnu lui-même plusieurs points d'une autre voie qui devait partir de là voie principale et aller à Diou.

— M. le Président annonce que le Musée peut être visité dès à présent, dans les nouvelles salles où il est installé. Il annonce également que M. le Préfet persiste toujours dans ses bonnes dispositions pour l'agrandissement de cet établissement.

— M. le Président informe la Société que M. Roach-Smith, membre correspondant, a l'intention de publier dans les *Collectanea*, un travail pour lequel il aurait besoin d'une vingtaine de clichés des bois gravés de M. Tudot, et il demande en conséquence qu'ils lui soient envoyés.

M. le Président propose à la Société d'agréer la demande du célèbre archéologue, et d'envoyer les bois qui seront clichés en Angleterre même.

Après discussion, il est décidé que les clichés seront faits à Paris, aux frais de la Société, et envoyés à M. Roach-Smith, qui, après en avoir fait usage pour sa publication, aura soin de les renvoyer.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PENDANT L'ANNÉE 1862,

LU A LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1862 PAR M. DE L'ESTOILLE, PRÉSIDENT.

—

MESSIEURS,

Pour ceux qui ont assisté à la fondation, si téméraire en apparence, de notre Compagnie ; à ses luttes contre le manque de ressources pécuniaires, contre l'indifférence des uns et le découragement des autres, c'est un spectacle bien consolant que celui de son état actuel. Non que je prétende que cet état ne puisse s'améliorer encore et qu'il ne nous reste plus rien à faire. Bien loin de là, et nous devons nous en féliciter puisqu'une loi fatale condamne à rétrograder tout ce qui n'avance plus, et qu'en toute chose, après avoir atteint le sommet, il ne reste plus qu'à descendre. Mais, pour être encore bien éloignés des hauteurs auxquelles nous devons aspirer, nous n'en sommes pas moins parvenus à un point que, lors de nos débuts, nous n'aurions pas osé espérer atteindre en si peu de temps.

Grâce à nos travaux, grâce aussi à notre sagesse, nous avons une position, sinon brillante, tout au moins respectée de tous. L'administration de la ville, celle du département joignent à leurs subventions un appui moral bien plus important encore. Cette année, au moment où les noms de trois de nos membres étaient proclamés parmi ceux des lauréats de l'Institut, nous étions signalés comme l'une des Sociétés qui méritaient le plus d'encouragements, et Son Excellence le ministre de l'instruction publique nous allouait, sans qu'aucune demande eût été faite par nous, une large part dans le faible budget dont il dispose.

Plusieurs Sociétés françaises avec lesquelles nous n'étions pas encore en rapport nous ont fait l'honneur de nous proposer l'échange de leurs publications contre notre modeste bulletin ; nos relations avec la Belgique se sont étendues et nous en avons formé de nouvelles avec l'Angleterre et l'Allemagne. Des dons précieux ont été adressés à notre Musée de tous les points du département, et des compatriotes que leurs occupations tenaient éloignés de notre chère province, nous ont envoyé du fond de la Bretagne et de la Lorraine des souvenirs auxquels nous attachons un double prix. Deux membres titulaires, trois associés libres et six membres correspondants nous ont apporté leur concours, et nous n'avons à regretter que la démission d'un seul membre titulaire.

Pourquoi faut-il que cette perte n'ait pas été la seule et que les derniers jours de l'année nous aient été si funestes ? Elle est encore tout près de nous cette cruelle séance du 6 décembre. La mort venait d'effacer de la liste de nos correspondants le plus illustre de ses noms. Le savant si modeste et si bon qui était parvenu à augmenter l'éclat du nom de Geoffroy-St-Hilaire, qui, tout en se livrant aux spéculations les plus élevées de la science, ne cessait de lui demander des applications utiles au plus grand nombre, n'avait pas dédaigné le titre de membre de la Société d'Emulation de l'Allier. C'était la récompense de la résolution prise par nous de mettre au

concours l'éloge de Péron ; il avait même accepté d'être l'un des juges de ce concours et doublé ainsi la valeur de la modeste récompense dont nous pouvions disposer. Et c'est le jour même où cette mort si imprévue devait nous être annoncée que l'un de nos fondateurs, de nos membres les plus dévoués, nous était enlevé presque subitement. Ce n'est point ici le moment de dire les titres d'Edmond Tudot à nos regrets. L'amitié, je l'espère, me donnera les forces nécesaires pour vous présenter un peu plus tard le tableau complet de ses travaux, des services qu'il a rendus à son pays d'adoption. Aujourd'hui, qu'il me suffise de rappeler le digne hommage que vous rendîtes à ces deux morts si regrettés. Vous voulûtes que la séance fut levée immédiatement après l'admission dans nos rangs du jeune homme qui marche déjà d'un pas ferme sur les traces de son père et de son aïeul, et la formation d'une Commission chargée de vous proposer toutes les mesures qui seront de nature à honorer la mémoire d'Edmond Tudot, principalement en cherchant les moyens de publier ses travaux inédits et de conserver ses précieuses collections.

En attendant que la première partie de cette mission puisse être remplie, la seconde l'est déjà. Grâce à votre énergique résolution, grâce au bienveillant concours que nous avons trouvé dans cette circonstance, comme dans toutes, auprès de M. le Préfet, les collections de notre collègue sont aujourd'hui notre propriété. Mais plus que jamais nos richesses artistiques allaient se trouver à l'étroit. M. le maire de la ville de Moulins a bien voulu mettre provisoirement à notre disposition un local convenable. Les vitrines construites aux frais du département étaient prêtes ; quelques membres se sont dévoués à remplir d'abord les humbles fonctions de manœuvres, puis celles d'adjoints à votre nouveau conservateur. Bientôt tout sera classé : nous pourrons, quand le département sera en mesure de le recevoir, lui livrer en parfait état un musée déjà plus riche sous plusieurs rapports que la plupart des musées de province, et lui prouver ainsi que nous avons placé

au profit de tous et à gros intérêts les fonds qu'il nous a si généreusement alloués depuis plusieurs années.

Mais avant que ces collections soient remises au département, les portions les plus remarquables devront en être momentanément distraites pour figurer à l'exposition qui rehaussera l'éclat du Concours régional du mois de mai. C'est encore à votre initiative, aidée des secours du département et de la ville, que sera due cette solennité, et les travaux auxquels vous vous êtes livrés pour la préparer doivent figurer aussi à l'actif de 1861.

Vous allez entendre le rapport de la Commission des finances sur ce même exercice. De ce côté encore, la position est bonne, et même dans le cas très-improbable où le Conseil général ne prendrait pas à sa charge la dette que nous avons si vaillamment contractée dans l'intérêt du Musée départemental, d'autres intérêts non moins précieux resteraient, il est vrai, en souffrance, mais, après tout, nous pourrions faire honneur à nos engagements.

Vous le voyez, Messieurs, pendant l'exercice qui vient de s'écouler, la part d'action qui appartient à la Société tout entière a été loin d'être sans importance. Il nous reste à examiner quels ont été les travaux individuels. Permettez-moi d'adopter, pour vous les présenter, une division nouvelle et qui peut avoir son utilité.

Les uns traitent d'objets d'un intérêt général et sans application immédiate au pays ce sont ceux de :

MM. LEGAGNEUR 1° Dernière partie d'une étude sur les causes de l'inégalité de la civilisation parmi les races humaines.

2° Simples réflexions sur la nature et la destinée de l'homme.

PROTAT. 3e étude sur les inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines.

JUTIER, ingénieur des mines : Etudes sur les eaux minérales de Plombières.

MM. BOUILLET : Dictionnaire héraldique de l'Auvergne.

DE L'ESTOILLE : Notice sur les ouvrages offerts à la Société par M. Roach-Smith.

ABEL DE SOULTRAIT : Recueil de fables en vers, dédié à la Société d'Emulation.

Abbé FAYET : 1er volume des Beautés de la poésie ancienne et moderne, traductions et imitations en vers.

Marquis DE FOUDRAS : Apologues et fables en vers.

AUFAUVRE : Deux pièces de vers.

La seconde classe comprend les études et les rapports d'un intérêt local.

MM. MÉPLAIN aîné, 1° Rapport sur les travaux de la Société en 1860; 2° Considérations sur le métayage.

Alfred BERTRAND : 1° Lettre sur des fragments d'antiquités trouvés à Cognat-Lyonne.

2° Lettres sur de nouvelles fouilles faites à Varennes.

ESMONNOT. 1° Rapport sur les collections de M. Tudot.

2° Communication sur les fouilles de Vichy.

DESFERNEAUX. Lettres sur les objets en bronze découverts à Charroux.

ABBÉ DESROSIERS. Notice sur l'église de Saint-Désiré.

CROIZIER. Rapport au nom de la Commission chargée d'étudier la question de l'exposition.

JUTIER, ingénieur des mines. Liste des ouvrages anciens relatifs aux sources minérales du Bourbonnais.

LOMET. Note sur le docteur Saugères.

BOUCHARD. Notice biographique et littéraire sur Blaise de Vigenère.

ABBE BOUDANT. Notice sur le Connétable de Bourbon, extraite de l'histoire de Chantelle.

CHAZAUD. 1° Encore les Boïens. Notes sur l'emplacement de la Gergovia.

2° Deux documents extraits des archives de l'Empire et relatifs à la ville de Moulins.

MM. ALARY. 1re et 2e partie d'une histoire politique et littéraire de la presse périodique en Bourbonnais.

TUDOT. Etudes sur Néris la ville antique, avec une lithographie et une grande gravure sur bois.

DE L'ESTOILLE. Traduction de la notice de M. Roach-Smith sur l'ouvrage de M. Tudot.

Ainsi, la Société est restée fidèle à ses traditions : liberté de travail accordée très-largement à chacun ; mais en même temps la plus grande partie de ces travaux appliqués au Bourbonnais. Tandis que les uns abordent hardiment les questions les plus élevées de la philosophie, étudient l'histoire et la géologie des diverses provinces, ou revêtent du charme de la poésie les préceptes de la morale, les autres dirigent leurs recherches vers l'histoire de notre province, interrogent les documents que recèle son sein ou que renferment ses archives, et discutent les questions qui intéressent directement la vie et le mouvement de notre Société. S'il m'était permis d'exprimer mon opinion sur cette tendance, je vous dirais que je la crois excellente et que nous devons persévérer à la suivre. Tout en n'astreignant personne à traiter des sujets spéciaux et en conservant ainsi dans nos travaux des points de comparaison utiles et une variété indispensable, nous ne devons point perdre de vue la nature essentielle des services que les sociétés de province sont appelées à rendre. Ne pas laisser passer une découverte archéologique sans l'enregistrer, un document rare ou inédit sans le publier, un point d'histoire ou de géographie locale peu connu sans y porter les lumières que peut nous donner une connaissance spéciale des mœurs et des localités ; conserver le souvenir des hommes qui, sur un théâtre restreint, ont été assez heureux pour rendre quelques services ; concourir de toutes nos forces à inspirer au plus grand nombre l'amour des arts et des

sciences et le respect des monuments ; tels sont nos devoirs, tels sont les moyens que nous avons d'être utiles. Il suffit pour cela de deux qualités plus solides que brillantes mais qui jamais ne nous feront défaut : la conscience et la bonne volonté.

Moulins, le 7 février 1862.

MAX DE L'ESTOILLE.

NOTICE

SUR LA LÉGISLATION CIVILE

ET LES JURISCONSULTES DU BOURBONNAIS.

PAR M. MÉPLAIN, JUGE AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MOULINS.

— *Suite.* —

MŒURS JUDICIAIRES.

Quelques occasions récentes ont fait entrer dans nos archives une collection de papiers imprimés d'ancienne date, que l'on pouvait facilement juger indignes de cette attention. Pour la plus grande part ce sont des mémoires sur procès, suivis les uns devant la Sénéchaussée, le Présidial et les autres tribunaux de la généralité de Moulins, les autres devant les cours de création moderne ; et l'on peut, avec quelque apparence de raison, se demander si la conservation de ces fragments de débats, qui n'avaient pour objet que des intérêts privés, n'est pas sans utilité. Leur lecture attentive permet d'en juger autrement. C'est que toute l'histoire n'est pas dans le récit des grands actes de la politique et de la guerre, qui seraient choses vaines et misérables, s'ils n'avaient d'autre

fin que l'éclat et le bruit qu'ils produisent ; elle est aussi dans ces actes obscurs, souvent inaperçus dont se compose la vie intérieure des nations et qui constituent le bonheur ou le malheur des peuples, suivant les voies dans lesquelles leur courant les entraîne. Dans ces actes qui, au premier aspect, semblent n'intéresser que les particuliers, on retrouve la mesure exacte de l'influence bonne ou mauvaise des principes qui dominent l'action gouvernementale et législative, et peut-être peut-on dire avec vérité que c'est dans le jeu des intérêts privés que se trouve le plus sûr critérium de l'éloge ou du blâme que l'on doit à ceux qui président aux destinées des nations.

C'est à ce point de vue que je me suis proposé de vous rendre un compte sommaire des nouvelles acquisitions de nos archives.

Nos études historiques nous ont laissé à tous une fâcheuse impression relativement à la vénalité des charges, non moins qu'à leur hérédité. Cependant il se rencontre encore des esprits qui, frappés de l'éclat des grandes familles parlementaires, n'acceptent pas ce jugement sans réserve ; et beaucoup, il faut le reconnaître, blâment ou regrettent sans avoir bien profondément pénétré dans l'examen des faits. D'utiles enseignements me paraissent ressortir de l'examen d'un assez grand nombre des pièces dont je veux vous entretenir.

Les premières dont je m'occuperai portent la date du 16e et du 17e siècles.

Dans l'une des études que je vous ai précédemment offertes, jetant un coup-d'œil sur les institutions judiciaires de ce pays, aux années les plus anciennes de son histoire, je vous les ai montrées fonctionnant sous la forme la plus simple et en quelque sorte la plus rudimentaire. Les cours des seigneurs, les Viguiers, les Châtelains ne rencontraient de conflits de compétence que dans l'incertitude des limites territoriales de leur juridiction, et ce qui rendait embarrassée l'administration de la justice, ce n'était pas la complication

des rouages, mais seulement l'absence de règles fixes pour les formes de la procédure et sur le fonds du droit.

A l'époque à laquelle se rapportent nos documents, de grands changements s'étaient opérés. Les tribunaux s'étaient multipliés, les compétences fractionnées, non plus seulement suivant les limites des territoires, mais suivant l'origine et la nature des contestations. J'ai déjà expliqué que Moulins était devenu le siége de plusieurs juridictions différentes, au nombre desquelles se trouvaient notamment la Sénéchaussée et le Présidial, la Chatellenie, et la Chambre du Domaine ou des trésoriers de France. Un double attribut était attaché aux charges de chacune de ces juridictions; c'était d'une part la propriété personnelle et transmissible des offices, de l'autre le droit à des profits casuels sous les noms de gages et augmentations de gages. Ce dernier droit nous a donné dans la première époque le triste spectacle des justiciers se disputant les plaideurs comme une proie, et s'en arrachant les dépouilles. Les mœurs, plus que les lois, avaient apporté quelques améliorations aux désordres de ce genre; mais la cause subsistant toujours, les effets n'avaient pas cessé de se produire. Nous retrouvons encore des exemples de ces luttes entre les magistrats au XVIIe et au XVIIIe siècles; et si elles ont souvent un objet moins indigne dans la conservation des priviléges honorifiques, la défense du droit aux épices s'y trouve encore trop souvent mêlée pour la dignité de la magistrature; d'une part, la faculté d'acheter et de vendre le droit de juger, qui n'est plus de nos jours que le dépôt inaliénable et sacré d'une partie du pouvoir souverain, jetait dans l'administration de la justice des occasions de désordre dont un effet certain devait être la déconsidération de la magistrature, quelle que fut d'ailleurs la science et la dignité personnelle de ses membres. Le déplorable abus des édits Bursaux, à l'aide desquels chaque détresse du Trésor provoquait la création de nouvelles charges ou la modification de celles existantes, en multipliait les occasions. J'avoue que j'aime à trouver dans la

comparaison de nos institutions modernes avec celles-là, un nouveau témoignage du progrès moral de notre législation.

Parmi les pièces dont je m'occupe, un assez grand nombre se rapportent aux débats que je viens d'indiquer et qui se produisaient, tantôt comme des querelles intestines entre les membres d'une même compagnie, tantôt comme un conflit de compétence entre les différents tribunaux.

Je rencontre d'abord une *transaction* intervenue entre les officiers de la Sénéchaussée et ceux de la Chambre du domaine. Elle a pour but la solution d'un débat très-compliqué, porté devant le Conseil du roi, et relatif aux attributions de l'une et l'autre juridiction. Les deux premiers articles que je transcris donnent la mesure de l'esprit qui l'a dictée, et montrent jusqu'à quel point le droit de juridiction était entré dans le commerce.

I.

« *Encores bien* que par l'édict du mois d'avril 1627, la juridiction contentieuse du domaine du Bourbonnais et de la généralité de Moulins, soit attribuée ausdits sieurs trésoriers seuls, privativement aux baillifs et séneschaux, leurs lieutenans et à tous autres juges, *néantmoins*, la dite jurisdiction sera exercée avec lesdits ss. trésoriers par lesd. lieutenant, assesseurs et conseillers, aux charges et conditions selon le règlement après escript. »

II.

« Les audiences seront tenues dans le Palais de cette ville de Moulins, lieu accoutumé des audiances, qui commanceront le vendredy de chaque sepmaine heure de huict du matin jusques à dix et heure de deux de relevée jusques à quatre, ausquelles audiances assisteront les dits sieurs trésoriers en tel nombre qu'il leur plaira, et lesdits ss. lieutenans assesseurs et conseillers aussi, en tel nombre qu'il leur plaira, et

auront les d. trésoriers, la préséance et la prononciation quand ils s'y trouveront. »

Que penserions-nous aujourd'hui de l'impertinence d'une convention par laquelle le tribunal civil et le tribunal administratif stipuleraient qu'*encores bien* que la loi ait interdit aux juges civils de s'immiscer dans la décision du contentieux administratif, *néantmoins*, ils en connaîtront concuremment avec les conseillers de préfecture etc...

Comme il est juste, d'ailleurs, que le salaire suive la peine, la transaction de 1632 porte que les « esmoluments en espèces seront mis en bourse commune et qu'il en sera fait partage à chacun mois, pour un tiers être attribué aux commissaires ou rapporteurs, un tiers aux conseillers de la sénéchaussée et l'autre tiers aux trésoriers. »

Non-seulement les charges étaient vénales, mais le cumul n'en était pas interdit; on pouvait réunir, comme nous le verrons bientôt, les charges de conseillers à la sénéchaussée et de lieutenant-général ou de président au présidial; cela n'avait rien de bien dissonnant et n'était pour ainsi dire qu'une augmentation de qualité dans la même compagnie; cependant, comme après avoir réuni les deux charges on pouvait les disjoindre et les vendre séparément, il en résultait que le nombre des magistrats dépendait de ce trafic et variait selon les marchés dont leurs offices étaient l'objet; mais ce qui était plus singulier, c'était la possibilité d'appartenir à deux juridictions différentes, et peut-être est-ce à cela que faisait allusion Beaumarchais en parlant de ceux qui mangeaient à deux râteliers.

Nous voyons en effet en 1651, M. François Baugy, conseiller du roi *président et lieutenant-général en la chambre du domaine*, défendre l'intégrité de ses fonctions et de ses épices contre M. Charles Dubuysson, *conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée* qui se prévaut d'une transaction du 4 juin 1636 convenue entre lui et Bechonnet, prédécesseur de Baugy, pour se faire maintenir dans l'exercice

de sa charge et office de *lieutenant particulier au domaine de Bourbonnais*, et faire enjoindre au greffier de recevoir à l'avenir les épices des jugements de ces juridictions et de lui en faire compte. Ce procès, commencé en 1646, se terminait seulement en 1651 par un arrêt du Parlement; pendant ce litige, quel était le sort de la fonction et des épices, et nous pouvons ajouter des intérêts des plaideurs? L'arrêt ne le dit pas.

Un arrêt de 1655 conserve le souvenir d'un débat bien autrement considérable et qui dut passionner pendant quelques années la magistrature et la ville. Ce n'était pas une bataille seulement, mais une campagne tout entière engagée entre la châtellenie et la sénéchaussée. Jean Bourdier, conseiller du roi et substitut du procureur général de S. M en la ville et châtellenie de Moulins, et M. Antoine Vauvrille, conseiller du roi et lieutenant criminel, en étaient les promoteurs et les champions principaux; mais derrière eux étaient rangés en ligne les officiers de la châtellenie et ceux de la sénéchaussée. Je ne sais trop à quel propos on voit figurer dans le débat cinq régents du collége de Moulins; mais le fond du procès repose sur la condamnation de deux ou trois femmes de mauvaise vie, dont l'une, la femme Commaille, avait été condamnée par le châtelain au bannissement; les sergents de la châtellenie avaient commencé l'exécution de la sentence; mais M. Vauvrille, jugeant que la Commaille était gibier de sa potence et non de celle du lieutenant de la châtellenie, obtint de la sénéchaussée et du présidial une sentence qui ordonnait la mise en liberté de la condamnée, et faisait défense au châtelain et à tous autres, de faire attenter à la personne de ladite Commaille sous peine de 500 livres d'amende. – Le châtelain a recours aux moyens extrêmes, porte la cause devant le parlement avec prise à partie contre tous les officiers de la sénéchaussée qui avaient assisté à la sentence. Le parlement donna raison au châtelain et rendit la Commaille à ses prisons; quant aux officiers de la sénéchaussée, ils furent condamnés

« solidairement en trois cents livres d'aumosne applicable au pain des pauvres prisonniers de la conciergerie du palais, avec défense de plus user de telles voyes, sous plus grandes peines. »

Les détails de rédaction de l'arrêt, imputent entre autres choses aux officiers du présidial, d'avoir sous prétexte de l'appel interjeté par la Commaille, non pas toléré, mais fait faire une plaidoirie injurieuse *au châtelain* et *scandaleuse pour le public* ; ils révèlent en outre un fait plus curieux encore : c'est que le châtelain ayant condamné et fait incarcérer un malfaiteur, le même lieutenant criminel Vauvrille, non-seulement l'avait fait mettre en liberté, comme il avait fait de la Commaille, mais avait fait incarcérer à sa place les sergents qui l'avaient arrêté en exécution de la sentence.

Je franchis plus d'un demi-siècle, laissant en arrière plus d'un débat du même genre, pour vous parler d'un mémoire de 1719. Cette fois ce sont les officiers conseillers de la sénéchaussée qui plaident contre les deux présidents du présidial, dont l'un est comme eux conseiller de la sénéchaussée. Ces présidents étaient les ss. de Fognac et Perrotin.

« La contestation, dit le mémoire, a pour objets quelques « droits utiles et quelques préséances que les présidents du « présidial prétendent avoir sur les officiers de la séné- « chaussée. Ceux-ci, est-il ajouté, se servent pour combattre « ces prétentions, des propres armes que leur a fournies le « sieur Perrotin lorsqu'il était simple conseiller; c'est à son « zèle et à ses recherches qu'ils doivent les titres et les « moyens qui s'élevaient en foule contre les droits qu'il « réclame. Ces moyens auraient-ils donc perdu de la force « parce que le sieur Perrotin, de conseiller devenu président, « regarde aujourd'hui comme légitimes des droits qu'il regar- « dait alors comme une usurpation ? »

Les droits dont il s'agissait consistaient pour les deux présidents à avoir rang, séance, et voix délibérative au jugement

de toutes les affaires tant civiles que criminelles de la sénéchaussée.

A percevoir 4 et 5 sols par chaque jugement préparatoire et définitif du présidial.

A porter la robe rouge.

Et par le sieur Perrotin seul, à rapporter les procès qui lui seraient distribués comme conseiller de sénéchaussée sans quitter sa place de président et à présider ceux dont il serait rapporteur.

Ce mémoire est plein d'intérêt à cause des renseignements qu'il fournit sur la composition du présidial et de la sénéchaussée dont il fait sommairement l'historique, et de l'énumération qu'il contient des bouleversements successivement apportés dans les attributions des divers offices, par la spéculation des contrôleurs généraux qui s'inquiétaient peu de ternir la dignité des fonctions lorsqu'il en devait ressortir des bénéfices plus ou moins honnêtes pour le fisc.

Il est vrai qu'ils n'épargnaient rien pour ganter de velours la main qu'ils fourraient dans la poche des magistrats afin d'en tirer des emprunts forcés. Voyez par exemple avec quel ton de câlinerie, dans l'ordonnance de 1638, on leur demande une contribution pour ne pas leur reprendre les priviléges qu'on leur avait vendus et qu'ils avaient payés.

« Le désir que nous avons eu de conserver nos officiers « aux priviléges qui leur ont été concédés par nous et nos « prédécesseurs, ne nous permettant pas, sans violenter par « trop les bénignes inclinations que nous avons pour le bien « de leur famille, de révoquer l'hérédité accordée par divers « d'entre eux, tant pour le titre de l'office que pour les gages, « taxations et droits qui leur ont été depuis attribués en « hérédité ; aimant mieux nous priver de l'augmentation du « revenu que la dite révocation apporterait à nos parties ca- « suelles, dont le notable intérêt que nous y recevons avait « donné sujet ausdits officiers de craindre que nous dussions

« révoquer le dit droit d'hérédité.... Mais notre bonté envers « nos sujets prévalant sur notre propre intérêt, nous a fait « rejeter les considérations d'icelui, et obligé à rechercher les « moyens pour assurer un si grand nombre d'officiers de l'appré- « hension qu'ils ont eu de ladite révocation. Ce que nous avons « jugé ne pouvoir faire qu'en les confirmant par une nou- « velle déclaration et la jouissance du dit droit à eux ci-devant « accordé. Etant néanmoins bien déplaisant que les im- « menses dépenses que nous faisons par l'entretennement de « tant d'armées que nous avons sur pied, nous oblige à tirer « des dits officiers héréditaires quelques secours en leur ac- « cordant les dits grâces. A ces causes, etc.

Lafontaine vivait en ce temps-là et écrivait sa fable : *Le Loup et la Cigogne*.

Le mémoire de 1719 relatif aux mésintelligences qui s'étaient élevées entre les membres de la sénéchaussée de Moulins, est bien pâle si on le compare à celui de M. Auguste Florimond Langlois, seigneur du Bouchet, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, *accusé*, contre les officiers de la même sénéchaussée *accusateurs*.

Il s'agit d'un crime de faux, imputé au lieutenant-général dans un acte du règlement entre lui et les autres officiers du siége.

Voici les premiers mots du mémoire :

« L'animosité des officiers de Clermont contre leur chef a « produit un de ces procès extraordinaires que l'avenir aura « peine à croire et qui fait l'étonnement du siècle où ils « arrivent. Toute la France, on pourrait presque dire toute « l'Europe, est attentive au jugement qui doit terminer l'accu- « sation inouïe formée contre un magistrat dont le nom « n'avait été connu jusqu'alors que par son attachement aux « maximes de la cour et sa fermeté à les soutenir. »

« Croira-t-on faussaire le lieutenant-général d'une des plus « considérables juridictions du royaume? Croira-t-on calom-

« niateurs tous les officiers de cette même juridiction? » Quel honorable dilemne !

Ce mémoire, qui n'a pas moins de 100 pages in-folio, fourmille d'accusations réciproques de prévarications. On y trouve celle-ci, par exemple :

« La passion a suggéré aux officiers de la sénéchaussée « d'accuser M. du Bouchet d'avoir pris dans différentes affaires « qu'ils indiquent, des droits plus considérables que ceux que « les règlements attribuaient à sa charge ; la prudence n'a « pas conduit ce reproche, puisque M. du Bouchet a été ins- « truit par son greffier que les officiers de Clermont, pendant « qu'ils faisaient ses fonctions en 1756, se taxaient des droits « plus considérables, qu'ils prenaient deux écus d'épices, ou « M. du Bouchet ne s'en est jamais taxé qu'un et que par « arrêt rendu en la cour sur les conculsions de M. le prési- « dent d'Ormesson, pour lors avocat général le 23 février « 1752, le sieur de Champflour, lieutenant particulier, un « des accusateurs, a été condamné à la restitution d'épices « par lui induement perçues; et il lui a été fait défense de « prononcer des appointements en matière de police. »

Je ne sais ce qui arriva de ces différents, mais assurément la confiance du public dans l'intégrité de ses magistrats devait en être considérablement affaiblie. Aussi est-on moins étonné de rencontrer dans un mémoire contre les magistrats de cette sénéchaussée, des expressions aussi outrageantes que celles que je vais citer :

Un comte de Buron raconte dans ce mémoire qu'étant à Clermont, il alla à la comédie avec le marquis du Terrail et la dame de la Fare ; qu'il causait avec sa compagnie en attendant le spectacle, lorsqu'il aperçut un homme qui, enfonçant son chapeau dans la tête, s'approchait de lui fièrement et le regardait avec mépris pour l'insulter ; qu'il lui demanda la cause de cette affectation qu'il prenait pour un outrage, et que cet homme, qu'il sut depuis être le sieur Vachier de la Charnée, n'y répondit qu'en le traitant de

jeune fou. Que cette réponse lui paraissant être plutôt le procédé d'un laquais que celui d'un homme de quelque naissance, il le méprisa assez pour se contenter de le repousser d'un coup de poing qui lui fut aussitôt rendu. Que quelques jours après, sortant le soir comme à l'ordinaire de chez la dame de Caldagay, où se rendaient les plus honnêtes gens de la ville, après y avoir joué et vu jouer, accompagné seulement d'un petit laquais qui portait un flambeau pour l'éclairer, il fut assailli par des gens qui l'obligèrent à mettre l'épée à la main et à reculer dans cette attitude jusqu'à sa maison qui était proche, où il fut secouru par ses gens qui mirent en fuite les assassins. Le comte de Buron ajoute que, voulant rendre plainte, il ne pouvait s'adresser au lieutenant criminel du présidial de Clermont, parce que le sieur Vachier, qu'il voulait poursuivre comme principal coupable, avait un frère conseiller dans le même siége et *qu'on sait assez le secours et le crédit que se prêtent mutuellement les officiers des justices subalternes et surtout ceux du présidial de Clermont.* — Qu'il porta donc sa plainte devant le prévôt des maréchaux qui délivra un decret de prise de corps contre le sieur Vachier. — Mais celui-ci, de son côté, se porta accusateur auprès du lieutenant-criminel de Clermont dans lequel il trouva *un juge prévenu qui, fâché de ce que le comte de Buron s'était pourvu devant une autre juridiction que la sienne*, et ravi d'un autre côté de faire *plaisir à un conseiller de son siége dont son adversaire était le propre frère*, rendit de son côté contre lui un décret de prise de corps. (Ainsi coup de poing pour coup de poing, arrêt pour arrêt, dent pour dent.) — Un arrêt de la cour renvoya l'affaire devant le présidial de Moulins ; mais, continue le comte de Buron, le procureur à qui il s'était adressé n'ayant osé le faire signifier qu'il n'en eut averti auparavant les officiers du siége où il est procureur, ces officiers, (ceux de la sénéchaussée de Clermont), pour éluder l'exécution de l'arrêt, sans paraître ouvertement y contrevenir, lui ordonnèrent d'en différer de 5 jours la signification, et dans cet intervalle se

hâtèrent de rendre une sentence où est bien clairement marqué l'esprit de partialité et de vengeance qui les animait dans le cours de la procédure. » — Voilà comme à cette époque un homme *qui avait quelque naissance*, et prenait pour un *procédé de laquais* de le traiter de jeune fou, ne craignait pas de traiter la magistrature de son pays dans un mémoire imprimé et répandu.

C'en est assez, je pense, pour vous prouver qu'il ne faut pas trop dédaigner les vieux papiers. Ceux dont je vous entretiens contiennent encore des renseignements instructifs sur tous les procès fâcheux auxquels donnaient lieu les bénéfices et les propriétés ecclésiastiques. Là encore, en comparant l'ancien et le nouveau régime, on ne peut que se féliciter de voir le clergé sauvé par le dépouillement des biens et des priviléges dont il jouissait, des habitudes processives et chicanières qui le détournaient de sa mission et le livraient en spectacle à la malignité publique. On ne peut se faire une idée du nombre de procès que soulevait entre les membres du clergé et les corporations religieuses, le régime des dîmes et des bénéfices ; les registres des greffes en sont remplis.

E. MÉPLAIN.

DES CAUSES

DE L'INÉGALITÉ DE CIVILISATION

PARMI LES RACES HUMAINES,

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR M. LEGAGNEUR,
MEMBRE ASSOCIÉ LIBRE.

INTRODUCTION.

D'accord avec nos traditions religieuses, les conclusions de la science anthropologique proclament l'unité de l'espèce humaine. Malgré les apparences qui, au premier coup d'œil, semblent établir une différence profonde entre les races si diverses qui peuplent notre globe, il faut bien s'incliner devant cette double autorité. Quelles objections reste-t-il à faire, quand les investigations de la physiologie et le scalpel de l'anatomie n'ont découvert, sous ces colorations si différentes, sous ces formes extérieures si peu semblables, aucun caractère essentiel qui permette de reconnaître une distinction spécifique entre tous ces peuples? Cette unité de l'espèce si bien constatée ne fait que rendre plus étonnantes les dissemblances qui aujourd'hui, comme à toutes les époques, se manifestent dans les races et dans leur civilisation. On se demande pourquoi une organisation identique n'a pas partout et toujours produit les mêmes effets? Comment les mêmes facultés se sont développées avec une prodigieuse inégalité?

Quelle influence les a ici enchaînées et comme paralysées, tandis que là elles se sont épanouies dans toute leur puissante fécondité? Si ces différences ne tiennent ni à la nature originelle ni à la constitution primitive de l'homme, à quelles causes faut-il donc les attribuer? Les faits, il en faut bien convenir, paraissent en contradiction formelle avec les déductions logiques qu'on serait en droit de tirer du principe de l'unité de l'espèce, et ce n'est pas sans résistance que l'esprit se plie à l'idée que des conditions extérieures, des causes étrangères à notre nature spéciale ont seules amené ces états si variés dans lesquels vivent les races humaines.

A prendre l'homme tel que le donne la définition abstraite de l'espèce, ne semble-t-il pas en effet que tous les êtres sensibles, intelligents et libres, aiguillonnés par les mêmes besoins, poussés par les mêmes instincts, éclairés par la même intelligence, guidés par la même raison, devraient, sinon s'avancer d'un pas égal, au moins marcher dans la même voie? Or quand, par la pensée, nous parcourons les différentes régions de la terre, que voyons-nous? Laissons de côté les nuances et même les différences plus marquées des peuples qui se suivent à quelque distance dans la carrière de la civilisation; ne prenons que les extrêmes : opposons aux splendeurs ou, si l'on veut, aux raffinements de notre civilisation européenne, la misérable existence de ces populations qui ne paraissent avoir d'humain que le nom. Nous resterons confondus en présence du spectacle qui s'offrira à nos yeux et nous saisira d'horreur et de dégoût. Il serait inutile de s'arrêter à décrire les brillants avantages de nos sociétés où se multiplient à l'envi les bienfaits de la civilisation. Ils frappent chaque jour nos regards, et la longue habitude que nous avons d'en jouir ou de les voir, a fini par nous rendre moins sensibles à leur éclat. Nous sommes moins familiarisés avec l'état presque bestial dans lequel ont si longtemps croupi ces êtres à face humaine, dont les voyageurs nous ont révélé les misères cachées dans les dernières îles de l'Océanie ou dans les forêts

de certaines parties de l'Amérique et du Continent africain. On peut, d'après leurs récits, se faire une idée de l'abjection et de la dégradation où la nature humaine peut, je ne dis pas descendre exceptionnellement, mais rester stationnaire pendant des périodes dont on ne saurait déterminer la durée. Sans retracer ici un tableau complet des mœurs étranges dont la vie de ces pauvres sauvages a fourni les détails, je me bornerai à citer quelques passages du *Voyage autour du monde* de J. Arago.

Voici comment il caractérise une des plus hideuses peuplades de la presqu'île Péron, à l'ouest de la Nouvelle-Hollande : « Voilà donc ce qu'on nomme sauvages ! voilà donc ces « hommes extraordinaires, vivant sans lois, sans intelligence, « sans Dieu ! Il y a là un sol qui ne peut les nourrir, ils y « campent, ils trouvent sous leurs pieds une terre marâtre, « ils y meurent privés même de cet instinct de conservation « dont sont douées les bêtes féroces qu'ils égalent en cruauté. « Voyez-les sur ces dunes, criant, hurlant, répondant à nos « témoignages de confiance par des cris fauves et des menaces « de mort. Oh ! s'ils pouvaient nous anéantir d'un seul coup, « nous dévorer en un seul repas !...... Ils ont le crâne et « le front déprimés, les yeux petits, étincelants, le nez épaté « et aussi large que la bouche, laquelle touche presque à « leurs oreilles qui se dessinent d'une longueur effrayante. « Leurs épaules sont étroites et aigües, leur poitrine velue et « retirée, leur abdomen prodigieux, leurs bras, leurs jambes « d'une affreuse maigreur, leurs pieds et leurs mains d'une « dimension énorme. Ajoutez à cela une peau noire, huileuse « et puante, bariolée de raies rouges et blanches, et vous « aurez une idée de la tournure et de la charpente de ces êtres « à qui il ne manque qu'un peu d'adresse et d'intelligence « pour être au niveau des macaques et des sagouins. Tout « cela est horrible à étudier, tout cela est triste et hideux à « l'œil et à l'imagination. »

L'état de ces malheureux s'explique au moins en partie

par la nature affreuse et désolée de la terre qu'ils habitent. Mais sur un autre point du même continent, près du port Jakson, sur une terre magnifiquement parée, sous un ciel généreux, en présence du luxe et des bienfaits d'une grande cité européenne, le même voyageur a vu des hordes sauvages qui vivent et hurlent dans les bois et sur les montagnes, sans que rien de ce qui fait chez nous la vie commode et heureuse ait jamais pu les tenter.

« Est-ce, dit le voyageur, habitude, paresse, soif de l'in-« dépendance qui jette ces êtres si étranges dans les vastes « solitudes et leur fait regarder en mépris les utiles demeures « que nous bâtissons? C'est la civilisation vaincue et mé-« prisée, les privations préférées à l'abondance ; c'est la « douleur l'emportant sur tout bien-être et foulant aux pieds « le remède moral offert à toutes les misères du corps et de « l'âme. L'idiotisme et la folie ne procèderaient pas autre-« ment. C'est qu'en effet, à voir ces charpentes osseuses, « anguleuses, disloquées, ces bras, ces jambes, ces épaules « étiques, ces fronts déprimés, rétrécis, ces yeux sans ani-« mation, ce nez aussi large que la bouche, cette bouche « mordant les oreilles, et ces pieds et ces mains si larges et si « plats, on devine aisément que rien de ce qui approche de « l'intelligence ne peut se loger là, et que l'on a presque tort « d'appeler hommes de pareilles machines mouvantes. Le « mandrill, le jocko, l'orang-outang marchent aussi sur « deux pieds, ils sont autrement hommes que ceux qui passent « là à mes côtés, sans seulement détourner la tête pour me « voir........

« Le sauvage de la Nouvelle Galles du Sud est la personni-« fication du crétinisme, de la lâcheté, de la bassesse et de « la férocité réunis. Dans l'intérieur des terres, il se nourrit « de larves d'insectes, de fourmis, de serpents ; jugez donc « de sa joie, lorsque, sous le hangar où on l'abrite, on lui « apporte quelques aliments capables d'apaiser sa faim. Voir « accroupis, autour d'un gros morceau de viande sangui-

« nolente, huit on dix sauvages de ces contrées, c'est le « spectacle le plus triste, le plus douloureux, le plus effrayant « que l'on puisse imaginer. Vous entendez, au milieu des « craquements de dents et des reniflements sonores, un gro- « gnement perpétuel, semblable à celui d'une meute de loups « affamés à qui les chasseurs veulent disputer leur proie. « Les femmes ont les restes, les os, quand les os et les restes « ne sont pas emportés par ces bêtes fauves, cruelles et « voraces. »

Je ne pousse pas plus loin ces dégoûtants détails. Il faut lire dans l'auteur les scènes atroces ou bizarres dans leurs luttes, leurs mariages et différentes particularités de leurs mœurs. Sa plume capricieuse, ironique et légère a pu, j'en conviens, charger ces tableaux. Cependant n'oublions pas qu'il parle de ces hordes qu'un voyageur plus grave, F. Péron, a placés aux derniers degrés des six échelons entre lesquels il partage les peuplades de l'Océanie. D'après l'analyse du voyage de notre compatriote par M. M. Girard, « ces hordes, « comme celles de la Tasmanie, paraissent les plus dégra- « dées de tous les êtres humains qui peuplent le globe. Elles « sont sans chefs, sans lois, sans arts d'aucune espèce, sans « idée de l'agriculture et de l'usage des métaux, sans ani- « maux domestiques, sans vêtements, et incapables de se « construire des habitations.... Le langage de ces peuples « est presque impossible à rendre. Ce n'est qu'un roulement « guttural d'une extrême volubilité, une sorte de glousse- « ment. Le nombre des mots est au reste borné, comme « celui des idées. »

Si toutes ces races abruties, nègres, pélagiens, australiens, Boshismans de la Hottentotie, se rattachent par une filiation même des plus lointaines à la souche primitive d'où la race caucasienne tire son origine, quel abîme le temps a creusé entre elles ! quelles fatales influences ont défiguré, dégradé les premières ! ou quelle bienfaisante action a relevé, embelli la seconde ! La solution de ces questions, si elles pouvaient

être historiquement et scientifiquement résolues, offrirait évidemment le plus haut intérêt. Je n'ai point la prétention de résoudre complètement ce problème : il demanderait des volumes et une science qui n'est pas à ma disposition. Ma tâche est beaucoup plus humble. Je ne me propose que d'émettre quelques réflexions sur les causes le plus communément assignées à l'inégalité du développement de la civilisation parmi les peuples.

On en distingue de différentes sortes : les unes sont physiques, comme l'organisation, le climat, la nature du sol, l'alimentation, le genre de vie; les autres morales comme le langage, l'éducation, les usages traditionnels, les institutions, les croyances religieuses, l'industrie; d'autres accidentelles, comme les conquêtes, les invasions, la colonisation.

Si le principe de l'unité d'espèce est vrai, si l'humanité, sortie d'un couple primitif, se rattache, dans tous ses rameaux, à une souche unique, ces diverses influences étudiées, d'une manière approfondie, dans leur mode d'action, dans leur intensité et dans leurs effets, doivent rendre compte des différences qui distinguent les races. Cette démonstration scientifique ne saurait évidemment résulter des observations générales qui suivent. Mais toutes superficielles qu'elles sont, peut-être suffiront-elles à montrer que l'espèce humaine s'est propagée dans des conditions physiques et morales si dissemblables et s'est trouvée soumise, dans ses migrations et son expansion, à des influences diverses si énergiques et si puissantes, qu'avec le temps il a dû se produire dans son sein des différences inévitables et des inégalités nécessaires.

CHAPITRE Ier.

INFLUENCES PHYSIQUES.

§ Ier. Organisation.

Y a-t-il eu, partout où des conditions favorables s'y sont prêtées, y a-t-il eu, dans l'homme, développement, amélioration, progrès, au physique comme au moral ? Le type du corps humain existait-il dans sa perfection à l'origine ? s'est-il maintenu, dans certaines contrées et chez certaines races, à cet état supérieur ? S'est-il détérioré, dégradé chez d'autres ? Ce sont là des questions qu'il paraît impossible de résoudre. Par analogie, on serait porté à croire que l'élément matériel, lorsque des influences extérieures ne l'ont point contrarié, a été soumis aux mêmes lois de perfectionnement que l'élément spirituel. Nos français d'aujourd'hui n'ont pas absolument les traits sous lesquels on représente leurs ancêtres Francs ou Gaulois. Quoi qu'il en soit de ces modifications intervenues en bien ou en mal dans la nature physique de l'homme, elles n'ont pu se produire, sur les divers points du globe ou dans les mêmes contrées, qu'après un laps de temps considérable et sous des influences multiples.

A voir, chez certains peuples, dans certaines races, la persistance, la prédominance d'instincts, de goûts, de sentiments, d'idées, que l'on ne rencontre nulle part ailleurs au même degré, on se demande si cette prédisposition, ces tendances sont l'effet de l'éducation, de l'habitude, ou le résultat d'une organisation spéciale ou du moins modifiée. Il serait difficile de faire la part exacte de chacune de ces influences ; mais il

est hors de doute qu'il y a, dans les organes ou dans le système nerveux, quelque mystérieuse disposition qui détermine ces aptitudes, soit qu'elle y ait été mise à l'origine par la puissance qui fait régner une admirable variété dans le monde des corps comme dans celui des esprits, soit qu'elle résulte de la force d'initiative de l'âme elle-même.

L'école matérialiste n'établit point cette distinction. Dans les phénomènes intellectuels, elle ne voit qu'une simple résultante de la combinaison et du mouvement des éléments matériels du corps, du jeu régulier des organes et des forces spéciales qui naissent de leur influence réciproque. Les attractions moléculaires, les affinités chimiques qui forment, sous l'action des fluides impondérables, avec quatre éléments principaux, les merveilles d'organisation du règne végétal, président, si on veut l'en croire, à des effets analogues dans les animaux et dans l'homme. Combinés par une mécanique mystérieuse dans des proportions variées à l'infini et selon des modes inconnus, là, ces éléments se coordonnent en trames délicates, se dilatent en tissus moëlleux, s'épanouissent en corolles éclatantes, se condensent en sucs nourriciers et bienfaisants ou se métamorphosent en poisons mortels; ici, par une élaboration plus mystérieuse encore, ils sécrètent, dans les organes qu'ils ont formés, des fluides spéciaux d'une extrême subtilité. Ceux-ci se vivifient, s'animent et produisent des forces actives, qui deviennent des appétits, des instincts, des sentiments, des passions, des idées en rapport constant et nécessaire avec la conformation des organes. De là la variété infinie des mœurs, des caractères, des aptitudes chez les animaux et les hommes.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce qu'il y a de faux et d'incomplet dans une pareille doctrine. C'est précisément cette force qu'elle fait engendrer par le concours de ses fluides, qui est notre principe immatériel, actif, intelligent, n'ayant de commun avec l'élément matériel qu'une union intime dont le mystère ne sera jamais expliqué. Cette union suffit d'ailleurs

à nous faire comprendre l'action considérable que les organes exercent sur les facultés de l'âme, et comment, jusqu'à un certain point, ils donnent aux races humaines les caractères moraux qui les distinguent.

En laissant de côté la taille et la coloration de la peau, qui ne sont ici que secondaires, c'est surtout par les traits du visage, par l'expression de la physionomie et la conformation de la boîte osseuse de la tête, que ces races présentent des différences sensibles. Et comme c'est là que se trouve le siége des organes intellectuels, les altérations de cette partie du corps peuvent exercer une grande influence sur le principe pensant. Sans être partisan du système du docteur Gall, sans admettre que la puissance intellectuelle soit en raison directe du développement de tels ou tels lobes du cerveau, il n'est personne qui conteste que l'angle facial ne soit une mesure assez exacte des aptitudes des races comme des individus. Le front fuyant, rétréci et déprimé est généralement un indice de moyens bornés; saillant et proéminant, il annonce une intelligence supérieure. C'est d'ailleurs un fait d'observation, qu'il existe des rapports incontestables entre la perfection de l'esprit et la beauté de la figure. Dans nos populations européennes elles-mêmes, où ces différences sont moins marquées, le crétinisme n'a-t-il pas pour signe extérieur une constitution rachitique ou difforme, une physionomie idiote et hébétée? Il n'est donc pas étonnant de trouver des types de laideur chez les peuplades qui occupent les derniers degrés de l'échelle humaine. Cette infériorité organique, transmise de génération en génération, accrue par les influences du milieu défavorable où ils vivent, perpétue, parmi certains groupes de sauvages, les causes de dégénérescence qui les maintiennent dans leur abrutissement et les empêchent non-seulement de réaliser, mais même de concevoir de meilleures conditions d'existence.

Est-ce à dire cependant que cette organisation imparfaite les condamne fatalement à ne jamais sortir de cet état? Nous

avons une trop haute idée de la force, de l'énergie, de la puissance de l'âme humaine pour admettre que, convenablement éclairée et guidée, elle ne puisse parvenir à se dégager des liens qui compriment son essort, à triompher des entraves physiques qui gênent son action. Perfectible par son essence, qu'elle trouve dans une éducation appropriée à sa faiblesse relative et à ses besoins, un secours qui l'initie aux avantages d'une vie plus noble et plus digne, insensiblement elle réagira avec succès contre les imperfections de son enveloppe matérielle. D'une génération à l'autre, l'horizon de ses idées s'agrandira ; ses sentiments s'élèveront et s'épureront; elle se portera de la force de tous ses désirs vers les bienfaits de la civilisation, et dès lors, la volonté commandant à une organisation plus souple et plus docile, la lumière se fera dans l'intelligence, et le progrès là aussi se réalisera. C'est ainsi que nous comprenons qu'au contact de notre civilisation les races les plus arriérées échapperont aux effets d'une organisation malheureuse et petit-à-petit se relèveront de leur abaissement.

§ II. Climat et nature du sol.

Si nous voyons les peuplades dont la civilisation n'est pas même ébauchée, présenter, dans leur organisation physique, une infériorité incontestable sur les autres races, il est à remarquer aussi que généralement elles errent sous un ciel inclément et foulent une terre ingrate et stérile. Il y a une corrélation manifeste entre l'homme et sa demeure. L'habitant de la plaine n'a ni les goûts, ni l'humeur, ni les sentiments du montagnard. Les glaces et les neiges du pôle marquent d'une empreinte spéciale les générations qu'elles atrophient dans ces solitudes inhospitalières. Les peuples qui s'amolissent sous la chaude et énervante atmosphère du midi, ne ressemblent pas à ceux dont les membres vigoureux se trempent dans l'air fortifiant des zones tempérées.

On a constaté que de tous les êtres animés l'homme est le seul qui s'acclimate sous toutes les latitudes. Il doit sans doute ce privilége aux moyens que lui fournit son industrieuse intelligence de se soustraire à l'action destructive des éléments. Toutefois ce n'est pas impunément qu'il plante sa tente ou fixe sa demeure sur telle ou telle partie du globe. Il ne tarde pas à subir les influences du séjour qu'il choisit ou que la nécessité lui impose. S'il n'est pas atteint lui-même, à coup sûr sa descendance n'échappera point aux effets d'une loi fatale. L'air que l'homme respire, le sol qui le nourrit modifient nécessairement avec le temps sa constitution, son caractère et ses mœurs. Comment expliquer autrement les différences qu'offrent les peuples de même race, selon les contrées qu'ils occupent ? L'Europe, évidemment peuplée de nations presque toutes sorties de la même souche, présente à cet égard une variété de types qui ne permet pas de contester cette double influence. L'Espagnol, grave et solennel, même sous les haillons de la misère, pose avec une fierté mêlée d'orgueil et ne se croit pas d'égal au monde. Plus vif, plus ardent, plus impressionnable, l'Italien, sous son ciel doux et pur, s'abandonne à tous les mouvements capricieux de sa mobile nature, à toutes les inspirations de ses goûts d'artiste. L'Allemand, dans son atmosphère brumeuse, poursuit les vagues rêveries de son imagination, ou s'enfonce dans les arides abstractions d'une idéologie effrénée. Raides, rogues, gourmés, les fils d'Albion s'enferment dans la froide dignité de leur morgue compassée et semblent craindre de se commettre avec l'étranger; entreprenants d'ailleurs, tenaces, avides de gain et de domination, ils s'imagineraient volontiers que le monde n'est fait que pour eux. La passion de la gloire, l'amour des armes, le sentiment de l'honneur distinguent particulièrement le Français. Sociable, expansif, beau parleur, il aime à communiquer ses idées. Dans la pétulance de son esprit et la fougue de son caractère, dans sa verve caustique et mordante, il a des allures décidées et quelquefois aggressives

qu'on pardonne à sa franchise, lors même qu'on est choqué de sa nature un peu vaine Placé au centre de tous ces peuples, il paraît avoir emprunté à chacun d'eux le meilleur de leurs qualités, non sans leur prendre quelque chose de leurs défauts.

Ces dissemblances de mœurs et de caractères n'existent pas seulement de peuple à peuple; elles se rencontrent aussi dans les provinces d'un même état et quelquefois dans les différentes parties d'une province. Il y a, pour les hommes, comme pour les productions du sol, une sorte de goût de terroir, une marque du crû, qui perce dans la physionomie, s'empreint dans le langage, éclate dans les sentiments et donne aux passions locales un cachet particulier. On vit, on parle, on sent, on pense autrement sur les bords de la Garonne que sur les rives de la Seine ou du Rhin; sur les rivages de la Méditerranée, que sur les côtes de la Manche ou de l'Océan. Le soleil du midi active la circulation du sang, avive les passions, échauffe l'imagination, anime la parole, fleurit et colore le style; c'est la patrie de la poésie et des arts. Sous le ciel pesant du Nord, les facultés se développent plus tranquilles et plus calmes; la pensée gagne en solidité et en profondeur; l'esprit se fait plus logique, plus raisonneur; le langage plus froid devient plus net, plus précis: c'est le pays de la spéculation et de la science.

Nous ne prétendons donner ici, bien entendu, que ce qu'il y a de général et de dominant dans le caractère de chaque peuple et de chaque contrée. On sait combien d'exceptions viennent détruire ce qu'il y a d'absolu dans ces jugements. Mais il reste vrai néanmoins que le climat aussi bien que la nature du sol, entrent comme éléments essentiels dans les influences qui modifient la nature physique et morale de l'homme.

Examinons maintenant quelles sont, à cet égard, les conditions les plus favorables au développement de la civilisation. L'homme a dû trouver, à son apparition sur la terre, tout ce

qui lui était nécessaire pour assurer sa conservation. A-t-il longtemps vécu des dons gratuits du sol, sous un ciel qui ne lui laissait d'autre besoin à satisfaire que celui de la faim? Nous ne le croyons pas. Né pour une autre destinée que pour celle d'assouvir ses appétits physiques, aspirant à des jouissances plus élevées, placé bientôt d'ailleurs par les migrations dans la nécessité de se procurer, par ses recherches et son labeur, ce qu'une terre moins prodigue ne lui donnait plus d'elle-même, son intelligence active ne dut pas tarder à s'exercer sur les moyens de pourvoir à des besoins nouveaux. Mais son activité a été d'autant plus stimulée, son génie inventif s'est d'autant plus développé, ses conquêtes sur la nature ont été d'autant plus rapides et plus étendues, qu'il avait à lutter contre des difficultés plus grandes et que la nature faisait moins pour lui. Cependant cette condition d'efforts, de travaux et de luttes, en principe favorable aux progrès de la civilisation, doit avoir ses limites. Si l'inclémence du ciel, la pauvreté du sol, la pénurie des ressources imposent à tous les membres de la societé un travail manuel incessant, et les livrent à une préoccupation continuelle des premiers besoins à satifaire; si la rigueur du climat rend les communications rares et difficiles, emprisonne les habitants, une grande partie de l'année, dans leurs demeures souterraines et les condamne à une vie de privations et de souffrances, il est manifeste que, dans de telles conditions, les loisirs manqueront absolument pour la culture intellectuelle; l'industrie ne pourra naître, les arts feront défaut; la civilisation restera dans une perpétuelle enfance. C'est ce que prouve surabondamment l'état des rares populations disséminées dans le voisinage du pôle arctique. Samoyèdes, Lapons, Esquimaux, toutes ces pauvres tribus septentrionales sont uniquement occupées à défendre leur existence contre les terribles influences du climat, à chercher péniblement l'incertaine et précaire nourriture qu'ils ne peuvent même demander au sol. Encore ne parviennen -ils pas à conjurer les tristes effets de cette nature affreuse qui les en-

vironne. Chétifs, courts, trapus, ramassés, ce sont de vrais diminutifs d'hommes. Le milieu dans lequel ils vivent, arrête l'accroissement de leur corps, comme il comprime l'essor de leur intelligence. Ce n'est pas là que peuvent se développer les facultés supérieures de l'esprit humain, que peuvent s'épanouir les idées fécondes; ce n'est pas là que peut éclore la fleur de la civilisation.

La trouverons-nous parée de toute sa splendeur, dans ces régions où la nature prodigue semble vouloir dispenser l'homme de tout effort, de toute prévoyance? Là ne se rencontrent pas non plus les conditions qui en favorisent le développement. Là, trop souvent, une molle langueur endort l'activité et énerve l'âme comme le corps. L'homme s'y laisse vivre nonchalamment, sans sentir le besoin d'employer les forces de son intelligence à rendre plus éclairée, plus digne et plus morale une vie facile et oisive. On croirait tout d'abord que, dans ces heureuses contrées, presque affranchi du soin de pourvoir à sa nourriture, libre de consacrer beaucoup de temps à la culture de son esprit, l'homme eût dû s'appliquer, avec un entier succès, à perfectionner ses facultés, à rendre plus douces les relations sociales, à se ménager tous les avantages d'une bienfaisante industrie, à poursuivre, dans le domaine des arts et de la science, la réalisation de ces hautes aspirations qui poussent naturellement vers une condition meilleure. Il n'en a pas été ainsi. Soit qu'il ait manqué du stimulant des besoins impérieux ou de l'aiguillon des sentiments élevés; soit que, dans son indolence, satisfait des vulgaires jouissances qui ne lui coûtaient presque aucun effort, il n'ait point réagi avec assez d'énergie contre les influences du climat pour s'élever à de plus nobles désirs, il est généralement resté stationnaire, ne paraissant souhaiter rien de plus que ce qu'il avait coutume de recevoir de la nature. Si la civilisation a fini par s'introduire et se propager dans quelques-unes de ces contrées, il a fallu qu'elle y fût portée par une race étrangère plus active, trouvant dans

ses habitudes, dans son caractère et quelquefois dans ses passions, une énergie refusée aux indigènes

Sous quel ciel et sur quel sol la civilisation trouve-t-elle donc les éléments les mieux appropriés à ses progrès? C'est incontestablement dans ces régions où, sans rendre stériles les efforts de l'homme, la nature l'oblige à tirer du sein de la terre les trésors qu'elle renferme; où elle récompense ses peines du tribut annuel de sa fécondité; où elle paie ses sueurs des largesses de ses fruits; c'est dans ces climats où le juste équilibre des éléments ne paralyse point son activité par les rigueurs excessives du froid et n'anéantit pas non plus ses forces et sa volonté par l'action d'une chaleur énervante; c'est en un mot dans les zones tempérées de l'Europe et de l'Asie. C'est là que nous voyons, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, se former ces grandes sociétés humaines qui ont versé sur le monde l'excès de leur population. Là ont pris naissance ces puissants empires qui ont étendu si loin leur influence ou leur domination. Là ont grandi ces races dont les lois, les institutions et les arts ont servi de modèles aux autres peuples. Là sont écloses les œuvres les plus sublimes de l'esprit humain; là ont brillé les plus grands génies; là se sont développées les institutions civiles, politiques et religieuses les plus sages, les plus modérées et les plus bienfaisantes; là se sont produites les inventions les plus utiles à l'humanité; là se sont réalisés les progrès les plus merveilleux. Là s'est allumé et brûle toujours le foyer dont les rayons échauffent et éclairent l'univers entier. Heureux les peuples dont les destinées se sont accomplies et s'accomplissent encore sous l'heureuse influence de ces climats!

Ce n'est point dans un petit espace, comme on le voit, que nous circonscrivons les lieux d'origine et de développement de la civilisation. Nous ne prétendons point d'ailleurs que là où une fois a brillé le flambeau, sa lumière n'a jamais pâli ou ne s'est jamais éteinte. Hélas! comme celui des coureurs antiques, il a souvent passé d'un peuple à l'autre. Des causes

étrangères au climat et au sol sont venues détruire leur œuvre, et là où avaient surgi de splendides témoignages de l'activité, de la puissance, de l'industrie, du génie d'une nation, quelques siècles plus tard, les populations dégradées traînaient dans la misère et l'obscurité une existence inconnue. C'est que les conditions de la civilisation sont multiples et que le mouvement de la vie des peuples y introduit, même à leur insu, des éléments de décadence et de ruine qui les font successivement passer par toutes les vicissitudes des choses humaines.

§ 3. Nourriture et genre de vie.

Il ne faut pas s'étonner que nous rangions la nourriture et le genre de vie parmi les causes de l'inégalité de civilisation des races. Moins influents sans doute que l'organisation physique, le climat et le sol, ils ont cependant une action dont l'anthropologie a constaté les effets. Soumis à une alimentation plus régulière et plus abondante, les nègres australiens perdent petit à petit leur effrayante maigreur. Pourquoi ce régime continué pendant plusieurs générations ne modifierait-il pas aussi leur hideuse laideur et n'apporterait-il pas un peu plus de régularité et d'harmonie dans leurs traits difformes? Ainsi modifiés, ne seraient-ils pas plus aptes à recevoir et à comprendre les premières notions de la civilisation? C'est une opinion qui peut être soutenue avec quelque apparence de raison.

Cela veut-il dire que l'embonpoint est une condition de perfectionnement social et qu'un estomac bien nourri est par cela même élevé à la dignité d'un organe intellectuel? Nullement. Nous ne voulons pas intervertir les rôles. Mais, d'après le principe admis de l'influence du physique sur le moral, les heureuses modifications que l'organisation peut recevoir d'une alimentation convenablement appropriée aux besoins de l'homme, doivent jusqu'à un certain point la rendre plus

apte à servir l'intelligence. Et d'ailleurs, s'il nous est permis de revenir en quelques mots sur les considérations émises à propos du sol, n'est-ce pas surtout par la nourriture qu'il fournit à l'homme que se fait sentir son influence? Si les principes qu'elle renferme, si les sucs qu'elle introduit dans les organes, leur donnent de la fermeté, du ton, de la souplesse, de l'élasticité ; si les fluides qui s'en dégagent, animent le sang, purifient les humeurs, électrisent les nerfs, aiguisent la sensibilité, ne voilà-t-il pas ces organes admirablement disposés pour seconder le travail de l'esprit, pour lui rendre ses communications avec le dehors, avec la nature, plus promptes, plus faciles et plus sûres ? Qu'au contraire ils ne tirent d'une nourriture insuffisante et malsaine que des éléments qui, loin de les fortifier, de les assouplir, de les tonifier, les fatiguent, les détériorent, les obstruent, les débilitent, l'instrument dont se sert l'âme se détend, se détraque, s'allanguit ; il ne fonctionne plus ou fonctionne mal. Et si cet état se prolonge, s'il continue de génération en génération, voilà toute une tribu, toute une peuplade, toute une nation qui dépérit, qui s'étiole, qui n'acquiert ni force physique, ni ressort intellectuel et reste stagnante dans un marasme irrémédiable. L'eau dépourvue d'iode, que boivent les populations de certaines vallées des Alpes, suffit, dit-on, pour y entretenir d'affreux goîtres et y perpétuer le crétinisme. Animé par l'excitante liqueur de la Champagne, de la Bourgogne et de la Guyenne, l'esprit français pétille. La bierre et le porter épaississent la langue et allourdissent l'esprit de l'Anglais et de l'Allemand. Combien d'hommes, combien de peuples même trouvent, sinon le tombeau, au moins la langueur et le sommeil de leurs facultés dans l'influence malfaisante des aliments auxquels ils sont condamnés !

Pour que la civilisation prenne un développement normal au sein d'une société, il est nécessaire, nous l'avons vu, que la subsistance et la satisfaction des besoins physiques, assurées à un certain nombre de ses membres, leur permettent de se li-

vrer soit aux arts qui élèvent l'âme et embellisent l'existence, soit aux spéculations de la science qui ne tardent pas à se convertir en applications utiles. Partout où les nécessités de la vie ou bien l'empire des traditions, des goûts et des habitudes ne laissent à une partie au moins de la population ni loisirs, ni tranquillité, ni calme, ni repos, le perfectionnement social est nul ou très-lent.

L'humanité, dans les contrées où elle s'est développée régulièrement, paraît avoir passé par quatre phases où états successifs, qui sont la vie nomade, pastorale, agricole et industrielle. Celui qui se prête le moins au progrès, c'est assurément cette vie errante et vagabonde que mènent les peuplades uniquement occupées de chasse et de pêche, afin de pourvoir à leur précaire existence. Dans de telles conditions, la tribu peut à peine se former; la société ne peut s'asseoir. Nul n'a le temps ni la pensée de s'occuper de l'amélioration de sa destinée, encore moins de la culture de son esprit. Tout au plus travaille-t-on à donner aux engins informes qu'on emploie, plus de consistance et de solidité. Les seuls abris dont on dispose, sont des cavernes, des branches entrelacées, peut-être des tentes de peaux. La dépouille des animaux tués à la chasse forme seule les vêtements dont on fasse usage. Les déplacements continuels, l'isolement, l'assouvissement facile des besoins les plus grossiers empêchent ces rapports fréquents, ces contacts heureux qui provoquent, entre les hommes, l'échange des services et la communication des idées et des sentiments. Ils maintiennent au contraire la sauvagerie des mœurs, la dureté et la férocité du caractère. Cet état ne se rencontre plus heureusement de nos jours, au moins dans toute sa réalité brutale, que parmi quelques peuplades refoulées de plus en plus par les conquêtes de la civilisation. Mais dans ces lieux mêmes plus rapprochés de nous où des goûts traditionnels, favorisés par des circonstances locales, perpétuent d'une manière moins complète et moins absolue la vie nomade et les campements temporaires, il est facile de

constater les effets d'habitudes si contraires à la formation des liens sociaux et aux avantages qui en dérivent. Là, trop souvent domine la vie d'aventures et de brigandage ; une indiscipline effrénée jette le désordre dans les tribus ; leurs relations sont plus souvent marquées par les meurtres et le pillage que par les pacifiques échanges des denrées ou des produits de l'industrie. Ce milieu est trop agité pour que la civilisation y jette de profondes racines et y exerce sa bienfaisante influence.

Il faut que l'homme commence par s'attacher au sol, d'une manière permanente, par sa demeure, par ses intérêts, par ses affections, pour entrer dans la voie de son véritable perfectionnement. La vie pastorale est un acheminement vers cette nouvelle étape de l'humanité. Elle adoucit les mœurs ; elle inspire à l'homme des goûts plus tranquilles ; elle lui procure des loisirs ; elle permet entre les tribus des relations plus faciles ; elle favorise les premiers essais de l'industrie et du commerce ; elle tend, par la difficulté de traîner au loin de nombreux troupeaux, à réduire les longues et continuelles excursions de la vie nomade. C'est un commencement de vie sédentaire. Nous ne voulons point esquisser ici une bucolique idéale et emprunter le chalumeau de Tircis pour chanter les douceurs d'une Arcadie imaginaire. La vie pastorale dont il est ici question, est cette rude et dure existence où entrèrent les peuples au sortir de la barbarie, et au sein de laquelle vivent encore les tribus à demi-civilisées de l'Asie et de l'Afrique. Elle n'a rien de commun avec les peintures gracieuses que l'imagination des poètes s'est plu à tracer dans leurs églogues. C'est à peine l'ébauche d'une vie moins agitée, moins troublée, moins tourmentée que celle de l'âge tout à fait barbare. Il n'y a là ni les commodités du luxe, ni les avantages de la richesse, ni les délicates jouissances de l'esprit, ni le charme des arts, ni les ressources de la science. Il faut que l'humanité fasse encore un pas pour inaugurer l'ère des progrès vraiment civilisateurs. Aussi les peuples qui n'ont pas franchi cette li-

mite, restent-ils privés des bienfaits qu'assure un genre de vie moins primitif et moins incomplet.

C'est par la prise de possession définitive du sol, par sa culture intelligente, par sa fécondation bien dirigée, par l'habile exploitation de ses richesses végétales et minérales, que l'homme se crée enfin une vie digne de lui, digne de ses hautes destinées. C'est sur le sol approprié à tous ses besoins qu'il fonde, d'une manière durable, le solide édifice de la civilisation. C'est là le point d'où il part pour marcher à la conquête successive de toutes les améliorations matérielles ou morales qui adoucissent, élèvent, ennoblissent son existence. Alors les populations se fixent ; les agglomérations se forment ; les cités se fondent; les gouvernements s'établissent; les lois règlent les rapports des citoyens; la religion guide et éclaire leur conscience ; les institutions consolident leur puissance; l'industrie se développe; les arts prennent naissance; les ressources se multiplient; les richesses s'accumulent; le bien-être se propage; les esprits se cultivent; les sciences étendent leur domaine; les inventions se succèdent, et si des circonstances favorables lui viennent en aide, la civilisation marche rapidement dans une carrière sans limites. Pour arriver là, l'homme a sans doute, à travers la longue série des siècles, bien des fatigue à supporter, bien des efforts à faire, bien des sueurs à verser, bien des obstacles à vaincre. Mais animé par la perspective du succès, soutenu par une louable ambition, excité par des désirs toujours renaissants, il triomphe de toutes les difficultés et fournit de sa féconde activité les plus éclatants témoignages. Mille fois son œuvre est interrompue, ralentie, détruite, renversée. Toujours appuyé sur l'élément solide où il en a placé les fondements, il la relève, la répare, la restaure, l'étendant et l'embelissant de plus en plus. Tels nous semblent se manifester, dans ses effets les plus immédiats comme les plus lointains, les résultats de la vie agricole, servant de large base à toutes les améliorations, à tous les

perfectionnements, à toutes les institutions, à tous les progrès, à toutes les inventions qui viennent successivement enrichir le domaine de l'humanité.

Faisons-nous une trop grande part aux conséquences de la vie agricole et sédentaire? Nous ne le croyons pas. Il faut, bien entendu, pour qu'elles se produisent, que des influences accessoires favorisent les développements dont elle est la première cause. Il serait ridicule de prétendre que par elle seule et sans l'intervention des éléments divers qui façonnent et modifient la vie des peuples comme des individus, elle suffit à faire éclore toutes les merveilles d'une civilisation parfaite. Ce que nous voulons dire c'est qu'une société qui n'aurait point cette base, ne pourrait ni s'élever ni grandir, que, si formée à l'avance et constituée de toutes pièces, avec tous ses rouages, tout son savant mécanisme, elle se transportait dans une contrée où cet élément indispensable lui ferait défaut, elle n'aurait qu'une vie factice, exposée à tous les hasards, à la merci de l'étranger, et tôt ou tard elle se verrait fondre et retomber dans le néant.

L'industrie, dans toutes ses variétés et ses applications, est sans doute avec le commerce la source d'un immense accroissement de prospérité, de richesses, de bien-être pour les nations. Par sa puissance, par la division du travail, les besoins réels ou factices de l'homme sont plus vite et mieux satisfaits, et il reste à un plus grand nombre le temps et les moyens de faire progresser les arts et les sciences, de donner un nouvel essor aux facultés supérieures, de jeter par conséquent un nouvel éclat sur la civilisation. Mais, à bien prendre les choses, le point de départ, la cause première, l'origine de tous ces avantages est encore et toujours dans l'exploitation du sol. Qu'on prenne tel détail qu'on voudra de la vie d'un peuple fier de sa civilisation, on pourra toujours le ramener, par une voie plus ou moins détournée, à cette base générale que nous avons assignée au développement social. Nous nous

croyons donc en droit de conclure que, vue de haut et examinée dans ses fondements, toute civilisation véritable a son principe dans la vie agricole.

Il deviendrait fastidieux d'exposer longuement les influences particulières que le genre de vie propre à chaque peuple a pu exercer sur ses progrès. Nous avons dû nous borner aux grandes divisions que la force des choses a primitivement établies entre les agglomérations d'hommes et qu'elle maintient encore pour certaines races, car les mêmes causes produisent partout et toujours les mêmes effets. Nous aurons d'ailleurs à parler de ces influences secondaires et spéciales, dans nos réflexions sur les causes morales qui produisent aussi dans la civilisation des inégalités souvent fort importantes.

CHAPITRE II.

—

INFLUENCES MORALES.

—

§ Ier. – Langage et Education.

Telle est l'influence du langage sur la civilisation, qu'on peut dire qu'il en est la condition essentielle et qu'il en mesure exactement le degré et l'étendue. Cette précieuse faculté de la parole, apanage exclusif du genre humain, par lequel il se distingue plus nettement encore des autres espèces que par l'intelligence elle-même, a été l'objet, quant à son origine, de bien des discussions. Deux opinions partagent, sur ce point, le camp des philosophes. Les uns prétendent que la pensée la plus simple, la plus élémentaire, ne peut naître dans l'esprit, si la parole ne l'y suscite, et ils en concluent que le verbe a

été donné à l'homme par une révélation directe et immédiate, par une communication positive de Dieu. C'est, disent-ils, une loi fatale de l'entendement, que l'homme parle la pensée avant de penser la parole. La pensée ne peut se produire en nous qu'à l'aide d'un signe qui impressionne l'organe intellectuel : pas de signe, pas de pensée. Qu'on essaye de former, dans les profondeurs de l'esprit, telle idée qu'on voudra, on n'y parviendra jamais si préalablement, par une opération mentale qui se fait comme d'elle-même, on ne se prononce intérieurement le mot, signe de cette idée. Une fois initiée au mystère de la pensée, l'âme par son activité propre, a la faculté de produire cette impression sur elle-même et de former des idées dont le signe ne lui vient pas du dehors. Cette opération intellectuelle est d'ailleurs si rapide, qu'à moins d'une attention fortement concentrée, le sujet pensant n'en a pas même conscience ; mais, dans aucun cas, la pensée ne précède le mot ; c'est le mot, c'est le signe transmis du dehors à l'âme, ou suscité spontanément en elle par elle-même, qui fait naître l'idée : de là, l'impossibilité psychologique pour l'homme de penser sans le secours de la parole ; de là, la nécessité de la parole révélée.

Ceux d'opinion contraire soutiennent que l'homme n'a reçu du Créateur que l'organe, l'instinct, la faculté de la parole ; qu'elle n'était, dans le premier homme, qu'à l'état latent et en puissance, comme ses autres facultés ; que c'est par son initiative, par sa spontanéité qu'il s'est formé un langage, lequel a été soumis aux mêmes lois de variété, de développement et de progrès que tout ce qu'a produit l'activité humaine.

Quoi qu'il en soit de l'origine du langage, que l'homme l'ait appris directement de Dieu, ou que grâce aux aptitudes spéciales qu'il avait reçues de son Créateur, il l'ait formé lui-même, on ne peut nier au moins qu'il ait la faculté de l'étendre, de le développer, de le modifier de mille manières. Les langues si variées dont se servent les peuples, sont ici un

témoignage irrécusable. Personne ne s'est avisé de prétendre que Dieu aurait donné au premier homme une nomenclature complète, embrassant non-seulement le nom de tous les êtres de la création, mais encore celui de tous les produits futurs de son industrie, de ses arts et de ses sciences, celui de tous les sentiments qui pouvaient naître en lui, de toutes les combinaisons d'idées qu'il pouvait former, de tous les rapports qu'il pouvait concevoir entre les choses.

Il est encore une autre invention qu'on ne conteste pas à l'homme : c'est la représentation figurée, la peinture matérielle des idées, des mots, de la parole elle-même, invention prodigieuse dont l'habitude seule nous empêche de comprendre l'admirable simplicité. Certes, les hiéroglyphes des Egyptiens, les caractères des Chinois, traduisant par des signes synthétiques, soit images naturelles, soit traits de convention, leurs idées et leurs sentiments, sont une chose merveilleuse ; mais combien n'est pas plus merveilleux encore ce travail de l'esprit qui, soumettant à une analyse exacte et rigoureuse tous les sons simples, toutes les articulations que peut produire la voix humaine, a représenté chacun de ces éléments par un signe distinct et spécial ? Grâce à cette ingénieuse combinaison, au lieu des milliers de caractères d'une effrayante complication destinés à figurer chacun une idée, une vingtaine de lettres d'une simplicité parfaite suffisent à rendre tous les sons de la voix qui entrent dans la formation des mots d'une langue. Nous jouissons des bienfaits de cet art sans songer à ce qu'il suppose de sagacité dans son invention, sans réfléchir aux rapides et immenses progrès qu'il a imprimés à la propagation des idées et au développement de la civilisation. A l'apparition de l'écriture, il dut se produire, dans les esprits et dans les peuples, un résultat pareil à celui qui s'accomplit au XVe siècle par l'invention de l'imprimerie. A la tradition orale, toujours nécessairement fort restreinte et qui ne pouvait faire profiter de l'expérience du passé qu'un nombre très-limité d'adeptes, succédait un moyen relativement prompt et

facile de répandre par le monde le fruit des méditations des sages, les doctrines des philosophes, les œuvres des poètes, les codes des législateurs, le tableau des inventions utiles. C'est alors que l'humanité devint comme un seul homme prolongeant son existence à travers les siècles et enseignant aux nouvelles générations tout ce que les anciens âges pouvaient leur transmettre de bon et de profitable ; c'est alors que le fil de la tradition se déroula sans se rompre, se fortifiant et s'enrichissant de tout ce que les esprits gagnaient au mouvement fécond qui leur était communiqué.

Véhicule des idées comme il en est l'expression, puissant agent de progrès, le langage, soit parlé, soit écrit, a été pour les sociétés la source de bienfaits sans nombre. Interprète de toutes les pensées, de toutes les conceptions que pouvaient former les esprits d'élite, il a fait circuler dans la foule ces notions, ces idées, ces sentiments qui éclairent les peuples et les moralisent en adoucissant leur existence. Trouvant un nouvel aliment dans ses succès mêmes, enrichi des trésors qui naissaient des germes répandus par lui, il contribuait d'autant plus à la culture des esprits qu'il s'y faisait un travail plus actif ; et lorsqu'il trouva un si puissant auxiliaire dans l'imprimerie, son influence fut alors portée au comble et enfanta ces merveilles de civilisation qu'ont vu briller les peuples transformés par son action. Personne n'ignore, en effet, que c'est dans les pays où la langue a acquis le plus haut point de perfection, que l'humanité s'est développée dans son expansion la plus radieuse ; partout ses progrès ont été constamment en rapport avec l'état du langage ; de sorte que, par une influence réciproque, là où la langue est riche, abondante, harmonieuse, la civilisation s'épanouit dans toute sa splendeur ; là où la civilisation languit sans puissance et sans force, la langue reste pauvre, stérile et bégaye à peine quelques mots.

Nous avons rattaché l'éducation au langage, puisque c'est par lui surtout qu'elle se donne, et ce que nous avons dit de

a puissance civilisatrice de l'un, s'applique par cela même à l autre. L'éducation, en effet, à la prendre dans son acception la plus large, n'est que l'initiation par la parole ou par l'exemple à toutes les connaissances, à tous les faits qui, aux yeux de l'éducateur, peuvent contribuer au bien de celui qu'il instruit. Et cette initiation est pour l'homme de la plus haute utilité Il ne sort pas des mains de la nature pourvu d'une intelligence éclairée, doué de sentiments parfaits, armé de principes infaillibles. Toutes ces ressources ne sont chez lui qu'en germe. Elles ont besoin d'un rayon qui les fasse éclore et fructifier. C'est l'éducation qui opère cet épanouissement; c'est elle qui ouvre la voie et imprime une direction à ces facultés dociles. On conçoit dès lors quelle est son immense influence. Selon qu'elle est inspirée par des principes bas ou élevés, justes ou faux, larges ou étroits, les peuples qu'elle façonne reproduisent dans leurs mœurs, dans leur caractère, dans leurs actes, une fidèle peinture des impressions qu'elle laisse dans les esprits et les cœurs. Sans doute l homme, par la force de son intelligence, par sa puissance d'initiative, par ce besoin d'amélioration et de progrès qui le pousse en avant, finirait par se soustraire aux mauvaises influences. Mais il faut des années, des siècles quelquefois, pour sortir d'une voie fausse, pour rompre avec des traditions funestes, pour secouer le joug de préjugés malheureux. Une bonne direction peut, dès le début d'une société, la placer immédiatement dans le droit chemin et lui épargner ces détours, ces difficultés, ces luttes qui arrêtent et retardent sa marche.

On se ferait une idée incomplète de l'éducation, si l'on pensait qu'elle agit seulement sur l'enfance. Tous les actes dont l'homme est témoin dans le cours de sa vie, toutes les idées qui se font jour autour de lui, toutes les opinions, tous les principes, tous les sentiments qui alimentent les conversations ou se propagent par les discours ou par les livres, exercent une action puissante sur sa manière de voir, de com-

prendre et de juger les choses. Le milieu intellectuel et moral dans lequel vivent les peuples, modifie donc sensiblement les conditions de leur civilisation.

Dans ces contrées où les générations qui se succèdent, n'ont sous les yeux que des exemples de barbarie, de brutalité, de sauvagerie ; où l'esprit ne reçoit le germe d'aucun principe honnête, le cœur, d'aucun sentiment de douceur et d'humanité, comment les races abâtardies sortiraient-elles de l'abrutissement qui pèse sur elles ? Elles ne peuvent attendre l'amélioration de leur état social que du contact d'une civilisation plus avancée, que des leçons données par un peuple qui les initiera à des principes régénérateurs.

Si nous parcourions successivement l'histoire de tous les peuples qui ont joué un rôle dans le monde, il nous serait facile de constater quelle part revient à l'éducation dans les évolutions qui les ont élevés ou abaissés ; comment les premières impressions recues ont déterminé la vivacité des sentiments, la puissance des passions, la force des caractères, l'énergie des âmes, ou amené l'affaiblissement des esprits, l'énervement des courages, la corruption des cœurs, la déchéance des principes. Il en est de l'homme comme d'un champ : c'est par la culture qu'il vaut quelque chose, et cette culture, c'est par l'éducation qu'il la reçoit. Comme la terre aussi, il ne produit que les fruits dont les semences lui ont été confiées. Seulement l'active fécondité de son esprit les multiplie, les transforme et en fait éclore une abondante moisson de bien ou de mal, selon que les germes déposés dans son cœur portaient en eux des principes funestes ou salutaires.

§ II. Usages et Traditions.

L'éducation générale des sociétés se fait principalement par la transmission des usages et des coutumes. Ce sont donc les traditions qui forment les peuples, façonnent leur vie et leur donnent le cachet d'originalité qui les distingue.

Cette chaîne qui lie les générations présentes aux générations passées, n'est-elle qu'un joug odieux qu'il soit sage et utile de briser, pour tenter des voies inexplorées et se lancer dans l'inconnu ? Ici, comme en toute chose, les principes absolus ne seraient pas avoués par la raison. Le respect des traditions est un élément d'ordre et de stabilité ; mais il ne faut pas qu'il dégénère en idolâtrie aveugle ; il ne faut pas que, par crainte des innovations, la routine impose le maintien de ce que l'expérience a condamné. D'ailleurs ce qui a été bon à une époque et dans certaines conditions, peut devenir mauvais dans la suite des temps. L'immobilité n'est ni dans la nature des peuples ni dans celle de l'homme. Le changement, condition essentielle du progrès, est une nécessité qui atteint les nations comme les individus. Un peuple ne peut pas plus se développer et grandir en restant enchaîné au passé d'une manière immuable, qu'un homme ne pourrait accomplir sa destinée, si, toute sa vie, il emprisonnait ses membres dans les langes de son berceau. Ainsi, point de barrières infranchissables dressées sur la voie sociale; point d'immobilité absolue, point de loi civile ou politique irrévocable. Mais aussi point de changements précipités, point de révolutions violentes, point de bouleversements radicaux. La nature, dans les modifications qu'elle fait subir aux différents êtres, n'apporte ni précipitation, ni brusquerie, ni violence. Tout dans son action, est sagement gradué et discrètement élaboré. Il en doit être ainsi toutes les fois que les hommes en viennent à modifier les rapports qui existent entre eux. Aussi bien la force des choses, comme la loi du mouvement moral et la résistance des intérêts en lutte imposent ordinairement à ces sortes de changements une lenteur, une temporisation qui permet de remplacer les rouages de la machine sans en altérer les ressorts essentiels, de lui imprimer un mouvement plus rapide ou d'en changer la direction, sans la briser par un choc trop violent. Il n'y a donc pas, il ne peut pas y avoir dans un peuple de transformation subite et radicale. Même ces

révolutions ardentes et fougueuses qui détruisent les pouvoirs établis et essayent de nouvelles constitutions politiques, n'ont pas pour effet de ruiner du même coup les usages et les traditions qui forment le fond solide de la vie des peuples. Si elles le tentent, leur triomphe n'est qu'éphémère et leurs efforts impuissants ne tardent pas à laisser reprendre aux choses leur premier équilibre, aux idées leur cours ordinaire, aux sentiments leur empire habituel. Vainement on voudrait forcer les lois qui président au développement régulier et normal des sociétés humaines. Ces lois assurent aux usages et aux traditions une influence qu'il appartient au temps seul de modifier et de détruire, et cela par une succession insensible de changements qui n'en brisent point le fil, mais ne font souvent que revêtir de nouvelles formes, ce qui reste le même au fond.

Si telle est la puissance des traditions, si telles sont les dispositions naturelles de l'homme à l'égard des changements imposés par la force, on conçoit que les générations qui se remplacent dans un milieu social, gardent une profonde empreinte de celles qui les ont précédées et que les usages des ancêtres s'obstinent à revivre dans leur postérité. La vie séculaire d'un peuple est une sorte de moule par lequel passent et dans lequel se façonnent tous ses membres. De là des traits généraux qui se transmettent et se perpétuent; de là des ressemblances qui ne s'effacent que lentement.

Que le bien des peuples ait eu souvent, qu'il ait encore à souffrir de l'empire excessif des traditions; que le développement de la civilisation y trouve quelquefois un obstacle fâcheux, c'est ce qui ne pourrait être contesté. Comme toutes les influences dont nous avons jusqu'ici constaté les effets, celle-ci exerce une action qui n'est pas toujours à l'avantage de ceux qui la subissent. Ici des usages traditionnels saisissent l'enfant à son entrée dans la vie, et sous prétexte de lui imposer une conformation plus noble, le défigurent et altèrent ses traits et sa constitution. Là une coutume barbare torture

les vivants pour honorer les morts ou abrège la vie pour en prévenir les amertumes ou les souffrances. Ailleurs une routine aveugle défend d'apporter la plus légère modification à des procédés absurdes et condamne des populations entières à végéter dans la misère ou l'ignorance d'où les tireraient quelques heureuses innovations. Quels pays n'ont pas ressenti les funestes effets de préjugés que le temps et les habitudes avaient enracinés dans les esprits? Même les plus favorisés sont encore, à certains égards, sous le joug de traditions locales qui paralysent leur essor. La vérité ne s'y fait jour que difficilement et les lumières n'y percent qu'avec peine les épaisses ténèbres que les siècles y ont accumulées. Que sera-ce donc de ces contrées où les éléments de progrès ont manqué, où des influences malheureuses semblent avoir consacré à jamais le tyrannique empire des traditions les plus opposées à la dignité de l'homme? Là l'esprit d'initiative n'existe pas, on est condamné à l'impuissance. Les générations y tournent sans cesse dans le même cercle que nul effort ne cherche même pas à élargir. Par orgueil, par amour propre national, par aveuglement d'esprit, on tient à rester ce que l'on a toujours été. On croirait déchoir et se dégrader, si on s'aventurait dans une voie que les ancêtres n'ont pas suivie. Il serait facile de citer les peuples que de tels sentiments ont endormis dans une immobilité léthargique. Leur histoire et leur destinée pourraient servir à prouver jusqu'à quel point la marche de la civilisation peut être arrêtée par un attachement déraisonnable aux usages et aux traditions.

§ III. — Religion.

Si l'empire des traditions et des usages a sur la vie des peuples une action incontestable, la plus puissante, la plus respectable des traditions, la religion, exerce sur elle une influence bien plus décisive encore. Ce lien qui rattache l'homme à Dieu est en effet par sa nature, qu'il ait son ori-

gine dans la reconnaissance, dans l'admiration ou dans la crainte, ce qui parle le plus au cœur, ce qui élève le plus l'esprit, ce qui remue le plus fortement l'âme. Amour, adoration ou terreur, le sentiment religieux est une puissance morale de premier ordre, qui n'a rien d'égal en force et en énergie. Exclusif dans son exaltation, il commande, il règne en maître absolu sur l'homme ; il domine et s'assujétit toutes ses facultés. Sublime dans ses conséquences, tant qu'il reste pur, il a présidé souvent à ce qui s'est fait de plus grand dans le monde. On voudrait effacer de l'histoire les pages où, égaré par un aveuglement funeste, il a laissé des traces sanglantes et lugubres. Pour produire ses heureux effets, il a besoin d'être éclairé, d'être épuré, de devenir principe de charité réelle et effective. Aussi bien n'est-ce pas la religion, mais la superstition et le fanatisme, que l'on a vus consacrer les infamies du vice ou déchaîner les fléaux de la persécution. Qui pourrait s'étonner qu'armée d'une telle puissance et en même temps susceptible de tels égarements, la religion ait été tantôt l'une des causes les plus actives du développement de la civilisation, tantôt l'un de ses plus insurmontables obstacles?

Dans presque toutes les religions de l'antiquité, au temps des plus grossières croyances,un culte barbare réclamait pour des dieux impitoyables des victimes humaines, ou imposait à ses adeptes des cérémonies extravagantes. Il a fallu que la raison humaine fît taire des voix menteuses ou intéressées, pour assurer le triomphe de doctrines moins sauvages et introduire quelques adoucissements dans ces affreuses coutumes. De nos jours, il n'y a plus que les monstrueuses divinités de l'Inde ou les bizarres fétiches de quelques peuplades de cannibales qui réclament ce sanglant tribut. Au reste, ce n'était pas seulement par leurs cruels sacrifices que ces cultes entretenaient les peuples dans un état barbare, souvent ils n'étaient pas moins contraires au progrès de l'humanité, soit par les entraves qu'ils apportaient au libre développement de ses facultés, soit par l'indigne asservissement dans lequel

ils maintenaient les castes inférieures, regardées comme anathèmes et impures. Là même où la religion ne consacrait pas cet abus, souvent des divinités auxquelles la fantaisie et l'imagination prêtaient les passions les moins nobles, autorisaient par l'exemple la licence des mœurs et la violation de tous les principes. Il n'y aurait guère à excepter de la réprobation encourue par les anciens cultes, que celui du peuple privilégié qui gardait en dépôt les saines doctrines religieuses et du milieu duquel devait s'élever un jour la voix divine elle-même.

Malgré les excès et les abus qui régnaient presque partout, on aurait tort de croire que l'influence religieuse fût de tout point nuisible. Certaines lois promulguées au nom des dieux mettaient un frein salutaire à la violence des passions. On croyait à leur intervention dans les affaires humaines. C'était une opinion reçue qu'ils couvraient les bons de leur protection et ménageaient des récompenses à la vertu ; qu'ils poursuivaient les méchants de leur vengeance et réservaient au crime le châtiment qu'il méritait. Cette seule idée de la justice divine, même mal entendue et défigurée, était un des plus féconds éléments de moralisation et d'amélioration sociale. Elle était la sauvegarde, quelquefois impuissante, souvent respectée, des liens de la famille, de la paix des tribus, des lois de l'hospitalité, de la foi des traités.

Les plus anciens monuments qui nous restent, assignent tous à la réligion ce rôle vraiment civilisateur. Il s'élève et s'étend, à mesure qu'il est mieux compris et que les idées et les sentiments des peuples se perfectionnent eux-mêmes. Peut-être, à l'origine, n'en fut-il pas tout-à-fait ainsi. Tout porte à croire que d'abord la religion n'eut pas un caractère moral bien déterminé. Pure déification des forces mystérieuses de la nature dont les populations ignorantes éprouvaient, sans pouvoir se les expliquer, les effets bienfaisants ou funestes, elle dut se borner à être l'interprète des sentiments qu'inspiraient ces phénomènes incompréhensibles. Victimes

d'une puissance qui se dérobait à leurs regards, l'instinct porta les hommes à conjurer, par des supplications et des offrandes, ce qu'ils regardaient comme une manifestation de la colère d'êtres surnaturels. L'action des éléments et des lois physiques leur apportait-elle, au contraire, quelque satisfaction, quelques jouissances, ils se croyaient, de la part de ces êtres, l'objet d'une bienveillance spéciale, et leur reconnaissance, comme leur terreur, se traduisait en actes d'adoration. Pour ces imaginations naïves, vivement impressionnées par tout ce qui les frappait et incapables de s'élever encore à la conception abstraite d'une puissance universelle réglant tout dans la nature selon les lois immuables de sa sagesse, chaque phénomène devint la révélation d'un être divin tout-à-fait distinct ; dans chaque événement de la vie se manifesta l'intervention d'un génie particulier propice ou malfaisant : ce fut, pour ainsi dire, un fractionnement sans limites de la Divinité.

Cette opinion, je le sais, a plus d'un contradicteur, même au point de vue historique et en dehors de la tradition mosaïque, qui n'est nullement ici en discussion. On prétend découvrir, dans les plus anciennes traditions purement humaines, la preuve que les peuples ne se sont pas élevés du polithéisme au monothéisme ; mais qu'au contraire, ils sont partis de la croyance à un Dieu unique et suprême pour descendre à la foule des divinités qui encombrent leurs mythologies. Quelle que soit l'autorité des sources où l'érudition contemporaine a puisé ses preuves, il est difficile d'admettre que d'un premier effort et par elle-même (car on ne s'appuie pas sur la révélation de l'Eden), l'humanité soit arrivée à la notion d'une cause universelle et unique ; il semble qu'il est beaucoup plus conforme au développement progressif de ses idées de la faire passer par des phases successives, dont les premières correspondent à des conceptions grossières de l'action divine, conceptions qui l'amoindrissent, la défigurent et l'abaissent au niveau de ces esprits incultes. La croyance

la plus naturelle pour eux était évidemment celle de la multiplicité des êtres divins, et l'anthropomorphisme le seul moyen qu'ils eussent de se les représenter. Impuissants à s'élever au dessus de l'impression présente, comment auraient-ils pu comprendre l'action, les sentiments ou même la forme de ces divinités issues de leur imagination, autrement qu'en leur prêtant, à un degré supérieur si l'on veut, ce qu'ils trouvaient en eux-mêmes ? Si donc les plus lointaines traditions écrites paraissent favorables à l'idée que tout d'abord les peuples se prosternèrent devant un Dieu unique, les inductions auxquelles se prête la marche naturelle de l'esprit humain, et que confirment également les données historiques, ne permettent guère de s'arrêter à la même conclusion.

Ce qui est incontestable, c'est que, des éléments recueillis par la tradition ou fournis par l'imagination, les peuples firent, selon leur génie et leurs tendances, des religions fort diverses, au moins en apparence , car le fonds fut à peu près partout le même. Presque partout aussi elles servirent de base à des institutions qui tendirent à fonder la morale et à la placer sous la sanction des lois divines. Trop souvent, sans doute, un alliage impur vint corrompre et dénaturer de salutaires doctrines. et des abus se glissèrent dans des pratiques établies en vue du véritable progrès des mœurs. Plus d'une fois les passions humaines firent parler les dieux à leur profit, et la politique s'autorisa de leur volonté supposée pour réaliser des desseins que n'avouait pas toujours la justice.

En général, il reste, dans les institutions de toutes les races humaines, des traces évidentes du principe religieux qui a présidé à leur organisation sociale. Comme la religion a été leur première institutrice, comme elle a inspiré ou sanctionné leurs lois primitives et fondamentales, c'est à elle qu'on doit en partie attribuer, soit l'état d'imperfection dans lequel elles ont langui, soit les progrès qu'elles ont accomplis. Toutes les civilisations de l'antiquité, aussi bien que celles des temps modernes, portent un cachet qui ne permet pas de se mépren-

dre sur cette influence. Les religions de la Chine, de l'Inde, de l'Egypte, de l'Asie occidentale, de la Grèce et de Rome n'ont-elles pas donné une physionomie parfaitement distincte à chacun des peuples de ces contrées ? De nos jours, l'influence de l'islamisme sur les peuples mahométans, celle du christianisme sur les nations qui ont le bonheur de marcher à sa bienfaisante lumière, est-elle moins évidente et moins puissante ? Est-il besoin de faire ressortir toutes les améliorations, tous les progrès que cette religion vraiment divine a produits dans le monde ? La supériorité des sociétés chrétiennes sur les peuples païens et musulmans est un fait si bien établi, qu'on ne me pardonnerait pas même d'esquisser ici une comparaison qui serait le plus rebattu des lieux-communs.

§ IV. — **Institutions.**

On s'est demandé si les institutions, les mœurs, les religions, les littératures et les arts sont, dans les différentes races, le produit d'aptitudes spéciales nettement tranchées et incommunicables, ou bien si chacune d'elles, sur un fonds d'idées et de sentiments communs à l'espèce entière, élève l'édifice de sa civilisation, dont le plan général est le même pour toutes et qui ne diffère des autres que par les détails, les lignes plus ou moins savantes et les ornements.

Les partisans de la distinction absolue des races attribuent l'œuvre sociale qu'elles réalisent à une disposition innée, à une tendance originelle qui les pousse comme fatalement dans une voie spéciale, détermine certaines évolutions particulières et limite la sphère de leur développement comme elle en marque le caractère. D'après ce système, les influences extérieures et contingentes, les causes morales et adventices ne seraient pour rien dans la variété des civilisations : ce serait en vertu d'un tour d'esprit inhérent à la race, par l'effet de la prédominance de certaines facultés natives qu'un peuple se distinguerait d'un autre par son génie et son caractère ; il

y aurait ainsi, au fond de la nature intellectuelle et morale de chaque race, une force intime et permanente qui manifesterait ses effets sans variation, à travers la longue série des siècles.

Cette théorie nous paraît établir une distinction trop radicale pour pouvoir être admise ; elle détruirait plus que l'unité originelle de l'espèce, elle en compromettrait l'identité. Or, si l'on peut raisonnablement supposer la pluralité d'origine, il répugne de croire à la pluralité d'espèce. Ce n'est donc point dans la constitution intime d'une intelligence spéciale à chaque race, que nous avons cherché la cause des différences de civilisation, mais bien dans ces influences extérieures, fortuites et artificielles qui viennent modifier le fonds intellectuel commun à l'humanité. Les institutions ne sauraient nous offrir à cet égard un autre caractère que les diverses causes d'inégalité de civilisation, objet de ces rapides aperçus.

Quant à la part d'influence qui revient, dans ce travail d'amélioration et de progrès, aux grands hommes, véritables initiateurs religieux et politiques des peuples, personne ne songe à la contester. Seulement le principe de leur action est diversement jugé. Ceux qui prêtent aux caractères de race une puissance prépondérante et exclusive, ne voient dans les grands hommes que la personnification des instincts, des tendances et des qualités essentielles et fondamentales des peuples. Ils en font les organes et les échos de la foule. Il nous paraît plus juste de penser que le génie qui distingue ces hommes privilégiés, n'est point le résumé et la concentration des facultés de la race portées à leur puissance la plus élevée ; que c'est plutôt un don personnel, une brillante exception qui se produit non pas en dehors, mais au dessus des intelligences ordinaires ; en un mot, que les peuples créent moins les grands hommes, que les grands hommes ne forment les peuples, en marquant leurs institutions de l'empreinte de leur génie.

Parmi les rapports qu'avant même l'apparition de ces initiateurs, la nature et la force des choses ont établis entre les hommes, il en est d'une nécessité primordiale sans lesquels nulle société ne saurait exister; d'autres moins importants, mais féconds en conséquences, ont été comme le développement des premiers et ont commencé le perfectionnement social. Plus sont simples, élémentaires et primitives les institutions sur lesquelles repose une civilisation, plus est humble et restreint son rôle dans le monde. Plus les principes qui lui servent de base s'étendent et se multiplient, plus les rapports qui s'établissent entre les membres de la société agrandissent la sphère d'action et l'entraînent dans un mouvement progressif. Ces heureuses modifications sont dues à une foule de causes qui, en général, agissent lentement. Quelquefois cependant de brusques changements, introduits sous l'influence d'un génie organisateur, précipitent le dénouement de ces crises sociales et hâtent l'œuvre des siècles.

Par elles-mêmes, par leur efficacité propre, par leur vertu intrinsèque, les institutions peuvent exercer l'action la plus heureuse sur le développement d'une civilisation. Toutefois, pour produire ce résultat, il faut qu'elles trouvent dans le caractère, dans le génie et les mœurs des peuples, comme un terrain tout préparé, qui leur permette de s'y implanter et d'y porter leurs fruits. Prématurées et intempestives, mal appropriées au milieu social qu'elles doivent modifier, elles échouent et loin de seconder la marche ascendante d'une nation, elles l'arrêtent et l'entravent. Les plus fécondes et les plus salutaires ne sont donc pas toujours celles dont une haute philosophie combinerait savamment les éléments divers; ce sont celles qui s'adaptent le mieux aux nécessités des lieux, des temps et des circonstances. La civilisation ne s'improvise pas; elle est le fruit de longs tâtonnements, d'une laborieuse expérience. Elle exige des luttes, des sacrifices; elle suppose, dans les masses, une culture intellectuelle et morale qui n'ar-

rive que fort tard et par suite de la réunion des plus heureuses influences, dans le développement des sociétés.

Il n'est donc pas étonnant que ce ne soit pas précisément sous cet aspect que s'offre à nous l'histoire de la plupart des nations, depuis leur origine jusqu'aux âges modernes. Nous y voyons trop souvent la force seule faire et imposer la loi, trop souvent le privilége y exploiter à son profit la faiblesse ou l'ignorance des populations. Tant que l'autorité du père de famille, aux époques patriarchales, régla les rapports de la petite société groupée autour de lui, nul doute que les abus de pouvoir n'aient été modérés. Bientôt le chef de tribu, moins dominé par les affections domestiques, dut céder plus facilement au désir de faire sentir le poids de sa volonté. Vint l'usurpation ou la conquête, et dès ces temps reculés, le *væ victis* sortit naturellement des lèvres du vainqueur et consacra l'exploitation ou la servitude du vaincu. Joignez à ces causes tous les autres éléments locaux de compression individuelle et de tyrannie particulière d'un côté, d'insuffisance intellectuelle et de faiblesse morale de l'autre, et vous aurez le secret de la longue enfance des sociétés humaines sur presque tous les points du globe, et de la tardive éclosion de ces sentiments élevés, de ces idées généreuses, de ces principes supérieurs qui devaient, en réglant les devoirs, assurer les droits de tous.

Est-ce à dire qu'il n'y ait nulle part, dans l'antiquité et dans les époques intermédiaires, trace de bonnes et saines institutions : ce serait exagérer gratuitement la supériorité des sociétés modernes de prétendre qu'elles seules ont connu et pratiqué les maximes favorables au développement de la civilisation. Mais ce qu'on peut dire à leur gloire, c'est qu'elles en ont fait une application plus large, plus complète et mieux entendue, aidées qu'elles ont été dans leur tâche par l'expérience des siècles antérieurs. Les peuples anciens, aussi bien que les races constamment restées en dehors du mouvement progressif, n'ont pu, dans leurs vues plus restreintes, dans leurs

moyens d'action plus bornés, embrasser le cercle entier des relations sociales, ni cultiver tout entier ce vaste champ de la civilisation, dont les limites reculent sans cesse devant les investigations de l'esprit humain. Ils n'ont pu que défricher quelques coins de cet immense domaine ; quelques-uns ont concentré leurs efforts sur des points choisis, et là, il faut l'avouer, ils sont arrivés à des résultats partiels, ils ont produit des œuvres spéciales, qui n'ont jamais été, qui ne seront jamais surpassées. Sans parler ici des lettres et des arts où ils ont laissé des modèles inimitables, il est telle combinaison politique, telle institution civile, qui, dans la sphère où elle devait fonctionner, pour le but qu'elle voulait atteindre, défierait les plus savantes élucubrations de nos législateurs. Mais, en général, quand on y regarde de près, tous ces établissements, toutes ces lois, tous ces moyens de gouvernement ont quelque chose d'étroit et de partial qui ne satisfait pas notre esprit, qui ne répond pas à la largeur de nos conceptions. Derrière l'édifice de ces sociétés, quelquefois si magnifique et si brillant au dehors, on sent toujours passer et frémir l'ombre des esclaves. C'en est assez pour dissiper l'illusion et faire présager les écroulements futurs.

Que l'absence, l'insuffisance ou les vices des institutions aient été, chez les différentes races, une cause de retard dans la marche du progrès humain, les faits, comme la logique, en sont une évidente démonstration. D'autres influences ont pu, jusqu'à un certain point et dans un certain ordre de phénomènes sociaux, réparer et compenser le mal qui en résultait. Mais les peuples qui n'ont pas su trouver un autre point d'appui, les races qui n'ont pas été comme soulevées et emportées par le souffle heureux d'un génie particulier, ont dû rester stationnaires ou du moins s'arrêter bien en deçà de la limite qu'une meilleure organisation sociale leur aurait permis de franchir.

§ V. Arts et Sciences.

Les arts et les sciences sont comme les fleurs et les fruits de la civilisation. Ils ne peuvent éclore et mûrir que dans un milieu favorable à leur délicate culture. Ils sont donc le signe d'un grand progrès accompli au moins dans le goût et dans l'intelligence. On ne serait pourtant pas en droit de conclure, de l'apparition d'un chef-d'œuvre littéraire ou artistique au sein d'une société qu'à tous égards le peuple qui l'a vu naître, est parvenu à son complet développement. Un génie exceptionnel peut surgir et briller d'un vif éclat, lorsque autour de lui le niveau général des esprits reste fort bas et que les lois civiles et politiques sont à peine ébauchées. Il n'en est pas tout à fait de même des sciences. Plus sévères, plus ardues, l'esprit humain n'y atteint pas de prime saut. Elles sont moins personnelles et ne dépendent point de l'inspiration. Elles s'acquièrent par un travail plus lent et sont l'œuvre de générations successives. Aussi les arts ravissent-ils l'admiration et élèvent-ils l'âme des populations longtemps avant que les sciences ne viennent éclairer leur intelligence. Si leur rôle se bornait, comme aux époques de décadence, à séduire les sens, à flatter le regard et à charmer l'imagination, ils ne seraient qu'un gracieux amusement, qu'un agréable spectacle. Mais les arts vraiment dignes de ce nom ont une mission plus noble, une plus sérieuse influence. Expression sensible du beau idéal, ils traduisent, en images vives et saisissantes, les plus magnifiques conceptions de l'esprit, les plus sublimes créations de la pensée. Sous l'inspiration du génie, le marbre animé des statues, les figures passionnées des tableaux, les lignes grandioses des monuments prennent une voix et parlent à la foule une langue plus éloquente que les vers des poètes et les discours des orateurs, plus nette et plus compréhensible que les dissertations des philosophes. Par l'impression que produisent les chefs-d'œuvre, par l'émotion qu'ils excitent, ils portent l'âme à une hauteur dont jamais

le langage ordinaire ne l'aurait fait approcher. On l'a dit depuis longtemps, le Jupiter olympien de Phidias inspira plus de respect à la Grèce pour la divinité, il lui en fit mieux comprendre la majesté souveraine et la suprême grandeur que la poésie d'Homère et l'éloquence de Platon. Au moyen-âge, les grands artistes qui bâtirent nos cathédrales, surent aussi prêter à la pierre une voix qui remua profondément les cœurs des fidèles. A toutes les époques, quand ils expriment ainsi, sous une forme inspirée, ce qu'il y a de plus élevé dans l'âme, les arts deviennent les auxiliaires de la religion et les interprètes des plus hautes vérités. Ils acquièrent en même temps une puissance d'impression qui inculque et grave dans les esprits, avec une rare énergie d'effet, les idées et les sentiments qui servent de base à la vie morale des nations. Même au-dessous de cette sphère supérieure, ils exercent encore une influence spéciale dont profite le perfectionnement des sociétés. Sous leur charme mystérieux, une sorte de transformation s'opère dans l'homme. Les pensées s'élèvent et s'épurent, les horizons de l'esprit s'étendent; je ne sais quoi de grand, de sympathique, de délicat s'insinue dans l'âme qui s'émeut et se dilate au contact de la beauté des formes, de l'harmonie des couleurs, de la symétrie de la composition. Sous cette vive impression, la dureté du caractère s'amollit et se détend, la rudesse des mœurs s'adoucit et fait place à l'urbanité. Si l'élite de la société est la première à subir cette influence; si les masses éloignées de l'étude et de la contemplation des chefs-d'œuvre, mal préparées à goûter les jouissances qu'ils procurent, sont moins promptes à les comprendre et à les sentir, elles finissent néanmoins par profiter plus tard et par contre-coup, des émotions reçues dans les rangs supérieurs de la société.

Non moins efficaces et non moins étendus se manifestent les effets de la science. Tendant sans cesse à réaliser dans la pratique les conceptions de la théorie, elle traduit immédiatement ses découvertes en applications utiles. Chacun des se-

crets arrachés à la nature devient un principe fécond qui multiplie les forces de l'homme, diminue ses fatigues, lui assujétit la matière, augmente ses jouissances et assure son bien-être. Cette satisfaction plus facile des besoins physiques déprime-t-elle les âmes ? On pourrait le craindre, si leurs tendances supérieures ne trouvaient en même temps un aliment dans les sentiments élevés qu'entretient et développe l'état général d'une civilisation déjà avancée. Il est à remarquer, en effet, pour l'honneur de l'humanité et la justification du progrès, qu'à mesure que les sociétés s'améliorent matériellement, la générosité des sentiments, l'élévation des idées, le respect de soi-même et des autres y étendent de plus en plus leur empire, et que, malgré les exceptions, une large sympathie y combat victorieusement les empiétements d'un étroit égoïsme. La Providence n'a pas voulu que la misère et l'ignorance, la servitude et l'immobilité fussent les conditions nécessaires de la vertu et de la moralité des hommes. Là où les améliorations matérielles ont eu pour base et pour appui des principes approuvés par la raison et n'ont pas dégénéré en scandaleux abus, on n'a pas vu la société tomber en dissolution et s'abîmer sous le poids de ses désordres. L'exemple des civilisations antiques, corrompues par la prospérité matérielle, ne me semble pas une preuve absolument concluante et partout applicable. On oublie qu'elles n'étaient pas assises sur les mêmes fondements que les nôtres; que les principes qui les régissaient, laissaient subsister sous un éclat extérieur, des éléments d'une désorganisation que nous avons rejetés loin de nous; enfin que les ressources morales dont nous disposons, sont infiniment supérieures à celles dont elles pouvaient s'étayer.

C'est justement dans cet heureux mélange de l'avancement moral et du perfectionnement matériel que nous voyons la sauvegarde de la société et le gage de nouveaux progrès à réaliser, de nouvelles conquêtes à faire. C'est dans l'extension du goût et du sentiment des arts, c'est dans l'accroissement

des sciences que nous plaçons la condition de nouvelles améliorations destinées à prouver que, si l'humanité, dans sa longue carrière, ne s'avance pas en ligne droite, au moins le cercle dans lequel elle opère ses évolutions, s'élargit de siècle en siècle.

Les âges passés nous ont surtout montré ce que la civilisation doit aux lettres et aux arts ; il était réservé au nôtre de contempler ce qu'elle peut emprunter aux sciences de puissance et de ressources. On peut donc dire que partout où des influences défavorables ne lui ont pas permis de se parer de cette double couronne, elle est restée dans une sorte d'enfance, privée de la grâce qni embellit et de la force qui consolide.

§ VI. — Commerce et Industrie.

Tant que le commerce et l'industrie se bornent soit à l'échange des objets de première nécessité soit à la confection de ceux que réclament les besoins les plus impérieux, leur action sur le développement de la civilisation est à peine sensible. Mais lorsque, par des combinaisons habiles, par des entreprises hardies, par de lointains voyages, le commerce multiplie les relations entre les peuples et sert à la fois à l'échange des idées et des produits du sol, il devient non seulement une source de prospérité matérielle, mais encore un élément de progrès social. Que l'industrie, de son côté, rompant avec les traditions de la routine et demandant aux arts et aux sciences le secours de leurs procédés et de leurs découvertes, s'ingénie à satisfaire toutes les commodités de la vie, toutes les fantaisies du luxe ; qu'elle rivalise avec la nature, dont elle façonne, transforme et embellit toutes les productions ; qu'elle en utilise les forces les plus subtiles ou les plus indomptables ; qu'elle mette à contribution l'univers entier pour alimenter son incessant travail et celui des merveilleuses machines qui en centuplent la puissance, tout aus

sitôt d'abondantes sources de richesses s'ouvrent de toutes parts. Les populations y trouvent non seulement la jouissance des besoins satisfaits et la sécurité d'un avenir assuré, mais encore le sentiment de leur dignité personnelle relevée et la volonté de ne plus déchoir du rang conquis dans l'échelle sociale. Il y a là, ce nous semble, une ample compensation aux ravages que l'accroissement des richesses et du bien-être exerce, assure-t-on, dans les mœurs publiques Nous croyons fermement que, dans nos civilisations modernes au moins, le magnifique développement de l'industrie, loin de contribuer à la dépravation, tend au contraire à faire circuler dans les masses, en même temps que les bienfaits d'une vie moins précaire et plus facile, un courant d'idées capables de donner aux esprits une salutaire impulsion, et aux âmes une trempe vigoureuse.

Ces grands mouvements dont nous sommes témoins, ont été sans doute inconnus des sociétés antiques et n'ont fait qu'imparfaitement sentir leurs effets parmi plusieurs races humaines. Gênés et limités par la difficulté des communications, par l'imperfection des procédés, par l'insuffisance des ressources, le commerce et l'industrie, n'y ont pris qu'exceptionnellement un essor digne d'être remarqué et de nature à modifier l'état social d'une manière sensible. Toutefois, quelque restreinte qu'ait été leur influence, il n'est pas douteux que. partout où elle a pu s'exercer, elle n'ait servi à divers degrés les intérêts de la civilisation. Imprimer à l'existence sociale une bienfaisante activité, favoriser les relations des hommes, faciliter la satisfaction de leurs besoins, alléger leurs fatigues, les soustraire à quelques-unes des rudes atteintes de la nature, leur ménager des loisirs pour la culture de leur esprit, tel a dû être l'effet nécessaire de tout développement commercial et industriel. N'était-ce pas élever le niveau intellectuel et moral des peuples et faire progresser la civilisation ?

On ne serait peut-être pas loin de la vérité en supposant que



c'est pour avoir manqué de cet élément de féconde activité, que plus d'une race s'est vue dépérir dans les langueurs de l'inertie ; que c'est pour n'avoir pas entretenu ce mouvement, pour n'avoir pas alimenté cette source précieuse, que plus d'une nation, après avoir jeté un éclat passager, s'est vite éclipsée et a laissé prendre le pas à des rivales plus heureuses et mieux inspirées. Quel puissant aiguillon en effet n'est-ce pas pour les peuples que le mouvement entraînant des affaires, la lutte incessante des intérêts, la rivalité de la concurrence ? Tant que cette ardeur règne et s'anime par les efforts des nouveaux venus qui aspirent à prendre leur part des avantages, une fébrile agitation tient les esprits en éveil et ne leur permet pas de s'abandonner à une lâche indolence. Et qu'on ne croie pas que les intérêts matériels soient seuls engagés dans ce mouvement. Tout se tient dans une société : les questions soulevées dans le champ terre à terre des spéculations du négoce ont leur contre-coup et leur retentissement jusque dans les sphères les plus élevées de l'intelligence. A propos d'une combinaison commerciale, d'un progrès industriel, les problèmes les plus ardus de la philosophie sociale peuvent surgir tout à coup et entraîner pour le sort des peuples et les destinées de la civilisation les conséquences les plus graves. Nous ne sommes donc pas de ceux qui craignent de voir toute tendance supérieure, toute noble aspiration, toute grande manifestation de l esprit submergées et noyées sous le flot toujours montant des intérêts matériels et des préoccupations mercantiles. C'est une conviction contraire qui nous a fait ranger le commerce et l industrie parmi les grandes et décisives influences qui assurent aux peuples une importance capitale, à la civilisation un développement merveilleux.

CHAPITRE III.

INFLUENCES ACCIDENTELLES.

Dans les considérations qui précèdent, je crois avoir assez complètement indiqué, en constatant leur mode d'action, les causes soit physiques, soit morales et artificielles auxquelles peut être attribuée l'inégalité de civilisation parmi les races humaines. J'aurai, ce semble, épuisé le sujet, lorsqu'à ces influences dépendant de la nature, du génie et de l'initiative des peuples, j'aurai ajouté celles qui sont purement extérieures, adventices et accidentelles, je veux dire, les invasions et les conquêtes, les migrations et la colonisation

§ Ier. Invasions et Conquêtes.

Des civilisations florissantes, il faut bien l'avouer, ont été frappées de mort par la conquête. Etouffées sous la main brutale et la rude étreinte d'un vainqueur fanatique ou barbare, elles ont fait place à des sociétés languissantes, inertes, sans mouvement et sans vie. Le désert et la solitude se sont étendus sur des régions qu'animaient des peuples riches, puissants, industrieux. C'est surtout dans l'antiquité et sur le sol asiatique que les invasions ont détruit plus encore que déplacé les premiers centres de l'activité humaine. Semblables à ces ouragans qui dévastent tout sur leur passage, elles n'ont laissé d'autres traces que des monceaux de ruines. Telles nous apparaissent les hordes des Attila, des Gengis-kan, des Tamerlan, qui n'ont semé sur leur route que la mort et la dévastation.

Il semble d'ailleurs fort naturel que ce soit là l'unique résultat de ces terribles conflits. Un peuple se rue sur un autre; il pille, il saccage, il brûle, il égorge; les populations sont décimées, les villes détruites, les campagnes ravagées; tout est désordre et confusion. Par quelle transformation ces éléments de ruine et de mort pourraient-ils devenir des principes de vie et de progrès? L'imagination épouvantée se refuse à voir dans ces horreurs autre chose que d'épouvantables fléaux. L'esprit tout d'abord répugne à reconnaître dans ces catastrophes la main ou la volonté de la Providence. Mais lorsque nous examinons de sang-froid les changements que ces violences ont le plus souvent introduits dans le monde, lorsqu'une étude raisonnée vient à ouvrir devant nous de plus hautes perspectives, nous nous prenons à porter sur la guerre un jugement moins sévère. Nous sommes obligés de convenir que du malheur d'un peuple, des souffrances d'une génération, de la ruine d'une contrée, une mystérieuse compensation peut faire sortir le bien et le progrès; que dans ces champs arrosés de sang et de larmes peut germer une riche moisson qu'ils n'eussent jamais produite sans cette fécondation douloureuse; que le choc des nations et des races a été souvent pour elles le point de départ d'un véritable progrès; qu'il leur a imprimé un mouvemement salutaire; qu'il a fait jaillir l'étincelle où s'est allumé le flambeau à la lueur duquel elles se sont avancées dans de meilleures voies.

Toute invasion, toute conquête ne se présente pas dans l'histoire, nous l'avons dit, avec ce caractère d'influence favorable à l'humanité. Mais il suffit, pour justifier notre thèse, que les grands mouvements des peuples aient été signalés par des changements de cette nature; il suffit que l'épée des conquérants ait donné une nouvelle force à ceux qu'elle avait blessés. De pareils résultats ont été subordonnés sans doute à des conditions particulières. La première et la plus essentielle a dû être évidemment la supériorité soit intellectuelle soit morale de la nation victorieuse. Encore faut-il remarquer que la

soumission d'un peuple avancé dans la civilisation par un autre moins éclairé, n'a pas toujours eu de conséquences désastreuses. Le contact a pu produire indirectement d'heureux effets et profiter au progrès social par une réaction inévitable du vaincu sur le vainqueur. C'est là un résultat qui n'est pas sans exemple dans l'histoire. On connait le vers du poète :

Græcia capta ferum victorem cepit.

Ce serait donc par exception seulement que la guerre serait de tout point funeste et n'aboutirait qu'à une stérile effusion de sang, à des ravages inutiles, à des perturbations inféconde.

Mais ne serait-ce pas là un véritable paradoxe ? Et l'histoire se prête-t-elle, sans qu'on lui fasse violence, à l'optimisme d'une interprétation aussi indulgente ? Pour éclairer la question, rappelons sommairement les principaux résultats de quelques-unes des grandes expéditions anciennes et modernes.

Vengeur des injures de la Grèce Alexandre entraîne le monde hellénique en Asie. La monarchie persane s'écroule ; mais l'Hellade porte jusqu'à l'Indus sa langue, ses arts, ses idées, sa brillante civilisation. L'Orient et l'Occident se donnent une première fois la main ; des rapports suivis s'établissent entre eux ; d'utiles échanges s'opèrent. Non seulement le commerce en profite, mais cet heureux mélange des races devient un bienfait social, qui se perpétue pendant de longs siècles.

Les conquêtes romaines, dues à une insatiable ambition, ont versé le sang à flots, écrasé une foule de nationalités, courbé maints peuples sous une orgueilleuse domination, anéanti leurs droits, froissé leurs sentiments. Qui pourrait soutenir cependant que, dans leurs résultats définitifs, malgré les horreurs des invasions et les exactions plus impitoyables peut-être des proconsuls, ces conquêtes n'ont pas fait avancer dans les voies de la civilisation la plupart des pays rattachés à la fortune de Rome ? La grande métropole leur a donné

une meilleure administration, des lois moins imparfaites, une organisation sociale supérieure, une existence moins précaire elle en rendu les habitants fiers de porter le titre de citoyen romain. Là où elle n'a pas introduit, comme en Gaule, en Espagne, en Afrique, sur le Rhin et le Danube, les éléments de prospérité et d'amélioration qui manquaient à ces contrées, elle a subi elle-même, comme en Grèce et en Asie, certaines influences qui n'ont pas peu contribué à sa grandeur, à l'éclat de son nom et à son empire sur le monde. Ses armes puissantes, en mettant l'univers sous ses lois, n'eussent-elles que préparé les voies à la rapide propagation du christianisme, qu'il y aurait dans cet unique bienfait comme une compensation des maux qu'elles avaient causés

S'il est une invasion qui ait répandu sur l'Europe comme un déluge de calamités, c'est bien le torrent des barbares se précipitant au Ve siècle sur le monde romain. Les peintures effrayantes que les contemporains nous ont laissées des ravages exercés par ces hordes, nous montrent non seulement les populations écrasées, dépouillées, asservies, mais encore les monuments renversés, les arts anéantis, les lois détruites. On dirait que la société dissoute va s'écrouler dans un épouvantable chaos. Un moment ébranlée, elle ne tarde pas à se rasseoir, à se relever plus vigoureuse et plus énergique. Le christianisme a vite saisi, dompté et transformé ces sauvages envahisseurs. Au contact de ces rudes enfants du Nord, les populations amollies de l'empire en décadence se retrempent virilement; un sang jeune et généreux vient ranimer leurs forces épuisées La civilisation s'enrichit d'un nouvel élément et reprend sa marche d'un pas plus sûr et plus ferme.

Les grandes conquêtes des Arabes que le fanatisme rendit d'abord si terribles, furent couronnées à Bagdad et plus tard à Cordoue, par ce magnifique épanouissement des arts et des sciences qui brilla du plus vif éclat dans les ténèbres du moyen-âge.

Les croisades, dans l'intention de leurs pieux auteurs, n'a-

vaient pour but que la délivrance du tombeau du Christ. Ce but, elles ne l'ont pas atteint définitivement, mais elles ont imprimé aux esprits, dans toute l'Europe, le mouvement le plus salutaire. Elles ont favorisé l'affranchissement des serfs et l'établissement des communes; elles ont fait tomber les barrières qui parquaient dans leurs étroites limites les peuples du moyen-âge; elles ont donné l'impulsion aux arts, au commerce, à la navigation et préparé le remarquable développement du XIIIe siècle.

Des guerres d'Italie, la France a rapporté les germes précieux qui s'épanouissent, sous François Ier, dans le beau mouvement artistique et littéraire de la Renaissance. Si la vaine gloire d'une prépondérance éphémère a été le principal fruit des grandes expéditions de Louis XIV, nos modernes armées, en visitant toutes les capitales de l'Europe, ont jeté parmi les peuples la semence féconde de nos principes, de nos idées, de nos lois. Et nous nous flattons de ne leur avoir pas fait un présent funeste. De nos jours encore, la guerre a porté au-delà de l'Atlas la civilisation chrétienne; elle a peut être hâté l'affranchissement des serfs de la Russie; elle a rendu à l'Italie son indépendance; elle vient d'arborer de nouveau la croix dans les murs de Pékin.

Je sais tout ce qu'on pourrait opposer à ces considérations. Il ne serait besoin ni de faire de grands efforts, ni de se mettre en frais d'érudition pour tracer de ces événements un lugubre tableau et de le faire contraster avec l'esquisse que je viens de crayonner. Mais de quelques sombres couleurs qu'on voulût le charger, il serait toujours possible d'y ménager la place d'un rayon qui éclairerait, au second plan, derrière les ruines et les dévastations, une perspective moins désolée. C'est en effet dans leurs conséquences plus ou moins lointaines qu'apparaît l'action civilisatrice de ces grandes commotions. C'est quand les traces de sang ont été effacées, que se produisent les changements qui réparent les désastres. Alors seulement se dégagent les nouveaux éléments de prospérité et de civili-

sation qu'a fait naître le contact des peuples en lutte. Tantôt ce sont les mœurs qui s'adoucissent, les usages qui s'améliorent, les lois qui s'humanisent, les institutions qui se développent. Tantôt ce sont les littératures qui s'empruntent leurs trésors et se fécondent par une influence réciproque; ce sont les arts qui reçoivent une nouvelle impulsion, les sciences qui étendent leur domaine, le commerce qui multiplie ses relations, l'industrie qui s'enrichit de nouveaux procédés. Toujours un nouveau mouvement est imprimé à l'esprit des nations; il se communique à toutes les sphères d'activité, à toutes les manifestations de l'intelligence. Je pourrais ajouter que, sous la pression d'un danger suprême, pour repousser une injuste agression et défendre le sol sacré de la patrie, on a vu des peuples jusque là obscurs et sans influence, s'élever tout-à coup à une telle hauteur et déployer tant de ressources, de vigueur et de génie, qu'ils y trouvaient la révélation d'une force et d'une puissance dont ils n'avaient pas encore eu conscience, et qu'après cette épreuve solennelle, ils prenaient dans le monde une place et une importance que nul ne songeait plus à leur contester.

C'est ainsi que se sont produits les effets salutaires de ces grandes luttes d'intérêts, de principes ou d'ambition qui, aux différentes époques de l'histoire, ont mis aux prises les peuples ou les races. C'est ainsi que la Providence a fait servir à l'avantage et aux progrès de l'humanité ce qui semblait ne pouvoir contribuer qu'à son malheur et à sa ruine.

§ II. **Migrations et Colonisation.**

Heureusement, il est pour les races des moyens plus pacifiques de nouer des relations, de se communiquer les avantages qu'elles peuvent échanger entre elles et d'exercer les unes sur les autres une action profitable au développement de la civilisation. Antérieures peut-être aux invasions et aux conquêtes, les migrations et la colonisation ont rempli ce rôle

bienfaisant et propagé sur la terre, le plus souvent sans violence, les princ'pes d'une organisation sociale moins imparfaite. Dès les premiers âges historiques, nous voyons la Grèce, initiée elle-même à la civilisation par les colonies de la Phénicie de l'Egypte et de l'Asie-Mineure, répandre à son tour au dehors, sur toutes les côtes de la Méditerranée et dans ses îles, l'excès de sa population et fonder partout des établissements qui n'étaient pas seulement une force et une gloire pour la métropole, mais qui faisaient encore pénétrer, au milieu de nations moins favorisées, tous les éléments d'une heureuse régénération. De leur côté, les hardis navigateurs phéniciens et cartagino's allaient porter à l'Occident et jusque sur les rivages de l'Océan et de ses îles lointaines, les précieux germes d'une culture intellectuelle inconnue dans ces contrées.

Les colonies romaines ont partout précédé et suivi la marche des légions victorieuses. C'est par ce moyen qu'une fois la résistance vaincue, la politique du Sénat ou des empereurs prenait définitivement possession du sol, prévenait les défections, s'incorporait les nations étrangères et les façonnait à ses mœurs et à ses lois.

Pendant quelques siècles, les peuples comme enlacés dans les étroits et multiples anneaux de la féodalité, n'ont pas paru sentir le besoin d'expansion hors de leurs territoires. Les rares tentatives des peuples scandinaves n'aboutirent qu'à des résultats sans importance. Mais lorsqu'une nouvelle impulsion eut été donnée, lorsque le passage aux Indes par le Cap et la découverte de l'Amérique eurent inspiré de nouveau le goût des aventures, une vaste carrière s'ouvrit aux migrations, la colonisation prit un rapide essor, et depuis cette époque elle a continué de se développer dans d'immenses proportions. La population de la vieille Europe, transportée au delà des mers, a couvert des espaces illimités ; de puissants Etats se sont fondés et ont conquis à notre civilisation tout un monde. Ce n'est que par exception, je le sais, que les races se

sont mêlées. Les différences se sont trouvées si profondes, les antipathies si prononcées et si vives, que les races indigènes, surtout en Amérique et en Australie, ont mieux aimé reculer de solitudes en solitudes et se condamner à une extinction complète, que d'apprendre nos usages, vivre de notre vie et échanger leur sauvage indépendance contre la régularité de de nos sociétés. Il n'en est pas moins vrai que partout où le contact s'est opéré, partout où la fusion s'est faite, malgré les abus et les excès qu'il est inutile de signaler, il y a eu pour la civilisation, pour l'humanité, un gain véritable, et ces heureuses conséquences sont encore loin d'avoir porté tous leurs fruits.

On ne saurait donc révoquer en doute l'influence favorable que les migrations pacifiques et la colonisation ont de tout temps exercée sur la destinée des peuples et sur leur développement social. Ici il n'y a pas de réaction fâcheuse à craindre. Les hommes qui transportent sur des bords lointains leur industrie, leurs arts, leurs coutumes, ont ordinairement une telle supériorité sur les tribus sauvages ou à peine civilisées, qu'ils la font accepter sans contestation ou l'imposent au besoin à la faiblesse et à l'ignorance. Tout, dans ces déplacements, est donc profit pour l'humanité. Les races longtemps séparées du reste de l'univers se trouvent initiées à une vie qu'elles ne soupçonnaient pas. Celles qui leur portent ce bienfait, rencontrent, dans les nouvelles conditions de leur existence, les éléments d'une rapide expansion, d'une activité merveilleuse. Est-il besoin de rappeler les prodiges opérés de nos jours par les efforts des colonies européennes? les forêts défrichées, les déserts transformés par la culture, les solitudes peuplées comme par enchantement, les villes immenses s'improvisant en quelques années? L'antique colonisation plus restreinte, plus limitée, fut sans doute étrangère à ces vastes développements, à cette ardeur entreprenante, et son action n'aboutit pas à ces résultats grandioses. Mais elle n'en fut pas moins bienfaisante dans l'étendue du rayon qu'elle

embrassa. Les peuples qu'elle laissa en dehors de son influence, s'attardèrent sur la route de la civilisation. Ce fut un élément qui leur manqua pour hâter l'apparition des progrès qu'ils auraient pu réaliser, et si tant de races sont restées dans l'infime condition où l'isolement les a maintenues pendant des siècles, c'est qu'elles ont été privées de ces communications, de ces rapports, de ces échanges, de ces exemples, de ces leçons qui ont fécondé chez les autres les qualités essentielles accordées à toutes par la nature.

CONCLUSION.

L'humanité, à la fois une par l'espèce et multiple par les races sinon par l'origine, est, dans toutes ses variétés et à tous ses degrés, susceptible d'éducation, de progrès et de perfectionnement. La nature ne l'a pas fatalement enfermée dans les bornes à jamais infranchissables d'un instinct qui la guide, la domine et la maîtrise. Intelligente, libre, active, elle comprend, elle désire, elle réalise, par son initiative, par toutes ses facultés et dans toutes ses conditions d'existence, des changements, des évolutions, des développements qui constituent l'œuvre de la civilisation. Mais cette œuvre est tantôt entravée, tantôt favorisée par mille causes, mille influences diverses. De là l'inégalité de civilisation parmi les races Cette inégalité qui remonte aux plus anciennes dates connues et s'est perpétuée à travers les âges et les vicissitudes de l'humanité, doit-elle durer aussi longtemps que l'espèce humaine? La civilisation qui s'est tant de fois déplacée, qui a fait passer dans tant de mains le sceptre de la puissance matérielle, de la suprématie intellectuelle et de l'empire moral, est elle destinée à faire régner entre tous les peuples, entre toutes les races, l'uniforme niveau des lumières, des institutions et des mœurs? Nous dirions oui sans hésitation, si sa puissance pouvait supprimer radicalement les influences

naturelles de l'organisation physique, du climat et du sol. Là se trouvera toujours un obstacle insurmontable à une parfaite identification. Quand même les croisements de races répétés pendant une longue série de siècles produiraient une assimilation complète, jamais la volonté ni l'industrie humaine ne parviendraient à faire disparaître les causes d'inégalité que l'on respire avec l'air, que l'on s'incorpore par la nutrition. L'homme ne commande ni au soleil, ni à la température, ni aux variations atmosphériques, et le sol ne lui obéit que dans une mesure limitée. Quant aux influences morales plus directement soumises à sa volonté, ses efforts, son énergie, son initiative propre peuvent leur faire subir des modifications assez profondes pour annuler celles qui sont contraires au progrès et assurer partout le triomphe et le règne de celles qui lui sont favorables. Comment pourront s'opérer ces changements ? Ce sera évidemment par les relations qui s'établiront entre toutes les races du globe. Plus elles se multiplieront, plus elles deviendront rapides et faciles, plus rapide aussi sera l'échange des idées, des sentiments, des principes qui créent, alimentent et développent la civilisation ; plus facile sera l'initiation universelle aux avantages des grandes institutions sociales, à l'utilité de la science, aux procédés des arts et de l'industrie, à tout ce qui fait la force, le grandeur et la gloire des peuples. Si par les résultats qu'a déjà produits notre âge l'on juge de ce que peut faire, pour cette propagation de tous les éléments de civilisation, l'activité de plusieurs siècles, servie par le mouvement incessant du progrès, peut-être ne serait-il pas téméraire de prédire qu'un temps viendra où nul point du globe ne restera étranger à l'autre ; où nul peuple n'ignorera les conditions qui peuvent l'élever au niveau des plus grands et des plus florissants, où un courant ininterrompu fera circuler sans cesse d'un bout du monde à l'autre et dans tous les sens ce mouvement fécond qui anime et vivifie aujourd'hui les races privilégiées ; où enfin il ne restera de cette inégalité qui les marque encore

de différences si tranchées, que ce que l'intelligence et la volonté humaine ne peuvent arracher à l'immuable ténacité des lois de la nature. Si ce n'est là qu'un rêve, qu'une pure illusion, il est consolant de s'y abandonner; c'est une douce pensée pour le cœur de croire que la Providence qui a donné à toutes les races la même nature spirituelle, n'en a voulu condamner irrévocablement aucune à ne jamais connaître les bienfaits de la civilisation, à n'en jamais goûter les douceurs.

LEGAGNEUR.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX ET LES DÉPENSES

DE

L'EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DE 1862.

MESSIEURS,

En demandant à votre Président un rapport sur l'exposition archéologique et artistique de 1862, votre intention n'a pas été d'exiger de lui un travail de critique qui eût été bien au-dessus de ses forces. Ce travail a été fait dans nos journaux bien mieux que je ne pourrais le faire, et chacun de vous a d'ailleurs des souvenirs trop présents pour qu'il m'ait paru nécessaire de vous rappeler de combien de jouissances cette solennité a été la source pour nos concitoyens et pour nous. Ma mission, beaucoup plus modeste, mais non moins utile, m'a paru devoir se borner à vous rendre compte de ce que nous avons fait pour préparer et mener à bien cette exposition que l'on a jugée avec assez d'indulgence, et de la manière dont nous avons employé les deux capitaux dont nous pouvions disposer, le temps et l'argent. Ces simples notes pourront être de quelque utilité dans l'avenir, si nous en jugeons par les services que nous ont rendus dans l'accomplissement de notre tâche les travaux de nos devanciers. Je vous demanderai en même temps de vous dire la part que chacun

de vous a prise à l'œuvre commune : s'il m'était en quelque sorte interdit de citer des noms lorsque je m'adressais au public, je crois qu'il est aujourd'hui de mon devoir de signaler à la reconnaissance de la Société ceux qui ont été assez heureux pour pouvoir consacrer à la réalisation de sa pensée le plus de soins et de temps.

Le 1er février 1861 la Société adoptant en principe la proposition faite par M Queyroy, d'organiser pour l'époque du concours régional une exposition archéologique et artistique, chargeait de l'examen des voies et moyens MM. Bertrand, Croizier, Esmonnot, Queyroy et Tudot Dès le 3, cette commission adressait à toutes les personnes du département, sur le concours desquelles elle croyait pouvoir compter, une circulaire dans le but de provoquer l'envoi de détails de nature à nous éclairer sur l'étendue de nos richesses artistiques.

Le 1er mars. M Croizier nous lisait un rapport constatant que ces richesss étaient suffisantes et qu'au besoin les cabinets de quelques-uns de nos collègues pourraient à eux seuls composer une exposition intéressante. Les autorités de la ville et du département s'empressaient de nous offrir leur concours ; grâce à la bienveillance de M. le Maire et de M. le Préfet, nous n'avions plus à nous occuper ni de la recherche d'un logement, ni de la confection si dispendieuse de vitrines. Les conclusions de ce rapport furent adoptées avec de très-légères modifications, et séance tenante, le bureau de la Société établit, pour former le noyau du comité d'exposition, une liste de 14 membres pris dans son sein. MM. Bertrand, de Bonand, de Bure, Mgr de Conny, MM. Croizier, Dadole, Esmonnot, de l'Estoille, de Fradel, de Labrousse, Queyroy, de Séréville et Tudot. Ce comité, conformément à la très-sage mesure renouvelée de la dernière exposition, se compléta par l'adjonction de 7 membres pris en dehors de la Société, MM. Brunel, de Mora, de J. B. Conny, Lefaure, Foullut, de Boismorel et d'Orgères.

Le 9 mai, le comité organisait ainsi qu'il suit son bureau : *président honoraire*, M. le Maire de la ville de Moulins ; *président*, M. de l'Estoille ; *vice-président*, M. de Boismorel ; *secrétaires*, MM. Queyroy et Croizier ; *trésorier*, M. J. B. Conny. Il examinait la question, réservée jusques-là, de savoir s'il conviendrait d'admettre les œuvres des artistes vivants. Cette question', longuement débattue, fut résolue affirmativement le 22 du même mois par la Société d'Emulation qui, dès ce moment, dut s'effacer entièrement devant le comité.

Celui-ci commença dès-lors à s'occuper des travaux préparatoires pour lesquels il se partagea en plusieurs commissions chargées de l'examen des voies et moyens, de la correspondance, du règlement, de la recherche et du classement des objets appartenant soit à l'archéologie, soit aux arts. Le règlement fut approuvé dans la séance du 3 juin. De nouvelles circulaires furent adressées aux possesseurs connus d'objets d'art, aux artistes et aux personnes dont le concours, comme correspondants sur divers points du département, pouvait nous être utile.

Dans les premiers jours de 1862 un traité fut passé avec M. Audifred, directeur de l'agence internationale, afin d'activer nos relations avec les artistes de Paris. M. d'Aligny, directeur de l'Ecole impériale des beaux-arts à Lyon, nous offrit avec une grâce parfaite de se charger d'être notre intermédiaire auprès des artistes distingués que cette ville renferme en si grand nombre. Disons tout de suite aussi les services que MM. de Mora et Queyroy rendirent un peu plus tard dans leurs nombreuses visites aux ateliers de Paris.

Enfin le 22 mars, le comité régla définitivement les droits d'entrée et délégua, pour le moment de l'action, les pouvoirs les plus étendus à des commissaires chargés exclusivement de chacun des détails du service. Ce furent : pour l'*archéologie*, MM. Esmonnot et Queyroy ; pour les *tableaux*, MM. Brunel et d'Orgères, (ces deux commissions chargées en outre du catalogue) ; pour la *recette* et le *contrôle*, MM J.-B. Conny

et Croizier ; pour le service intérieur, M. de Bure. La pratique a prouvé la sagesse de cette disposition.

Tels ont été, Messieurs, les principaux actes du comité d'exposition. J'ai cru devoir vous les rapporter à leur date ; car, ainsi que je vous le disais au commencement, la dépense du temps n'est pas moins essentielle à contrôler que celle de l'argent, et si nous sommes parvenus à n'être en retard que de 48 heures sur le jour primitivement fixé pour l'ouverture, malgré toutes les difficultés qui se multipliaient au dernier moment, nous l'avons dû surtout à ce qu'à ce dernier moment tout était prévu depuis longtemps et rien ne restait à faire de ce qui avait pu être fait à l'avance.

Pendant que le comité d'exposition se livrait à tous ces travaux, pendant qu'il étudiait dans de fréquentes réunions les propositions que lui faisaient les diverses commissions, ces mêmes commissions n'étaient point inactives et souvent leurs membres se prêtaient mutuellement un utile concours.

La mort de notre regretté collègue M. Tudot, en nous p i-vant d'un de nos membres les plus utiles, nous avait encore imposé un redoublement de travaux.. Il fallait reconnaître les objets composant la collection que le Musée venait d'acquérir ; il fallait, dans toutes ces richesses et dans celles que nous possédions déjà, faire un choix pour l'exposition et, afin d'y parvenir, déménager, classer et cataloguer cinq ou six mille objets. Ce travail fut terminé dans les trois premiers mois de 1862 par MM. Esmonnot, Queyroy et Bouchard, qui voulurent bien permettre à votre président de s'adjoindre à eux. Il était temps de terminer ce travail préparatoire ; dès la première moitié d'avril les caisses d'objets ou de tableaux destinés à l'exposition nous arrivaient. Les travaux importants nécessités par la galerie provisoire destinée à relier les salles de l'exposition n'étaient terminés que le 20 avril, et dix jours ont dû suffire à MM. Brunel et d'Orgères pour faire déballer et placer 420 tableaux, à MM. Esmonnot et Queyroy pour faire monter les vitrines où se pressaient plus de 2,000 objets d'art.

En même temps, grâce à la propagande active faite par chacun de nous, mais surtout par quelques membres parmi lesquels il serait injuste de ne pas citer MM J.-B. Conny et Edouard de Laguérenne, le nombre de nos actionnaires prenait des proportions inouïes jusque-là ; nous en comptions plus de 400 au moment de l'ouverture et, le dernier jour venu, nous inscrivions encore sur notre liste le nom du 418e souscripteur.

Cette bienveillance du public ne se démentit pas un moment. Les encouragements les plus honorables nous dédommagèrent de nos fatigues, et nos salons, trop étroits à certains jours, ne furent jamais déserts pendant le mois que dura l'exposition. Aussi le chiffre des droits d'entrée fut-il presque le triple de ce que nous avions prévu, et nous pûmes consacrer plus de 6,600 francs à l'acquisition des objets d'art destinés à la loterie. 42 lots d'une valeur de 40 à 500 francs purent de la sorte être répartis par la voie du sort, le 16 juin, entre nos souscripteurs.

Grâce au concours de nos artistes bourbonnais, MM Bariau, Brunel, Champagnat, Chazerain et Queyroy, l'album donné en prime sera pour nos souscripteurs un souvenir, intéressant à plus d'un titre, de cette exposition.

Nous devions beaucoup aux artistes qui avaient répondu à notre appel avec tant d'empressement au moment où Limoges, Nancy, Toulouse et Londres se disputaient leurs tableaux. Le comité avait décidé qu'un certain nombre de diplômes d'honneur et de médailles leur seraient offerts.

Notre Bulletin conservera le procès-verbal du jury qui fut chargé de décerner ces récompenses et dont nous fûmes assez heureux pour pouvoir offrir la présidence à M. d'Aligny. Nous n'eûmes qu'un regret, ce fut de ne pouvoir rendre plus nombreux ces témoignages de notre reconnaissance. Néanmoins, c'est déjà quelque chose que 6 diplômes d'honneur, 24 médailles de vermeil, d'argent ou de bronze et huit mentions honorables. N'est-ce pas aussi un encouragement puissant

pour les artistes et un honneur véritable pour notre pays, que la quantité d'acquisitions faites parmi les œuvres exposées? Leur valeur totale se monte à 18,038, savoir : par la loterie, 25 tableaux, 9 dessins, 8 bronzes, 6,608 f.; par 18 amateurs, 38 tableaux, 3 dessins, 3 gravures, 11,430 f.; et parmi ces tableaux, plusieurs de 1,000, 800 et 600 francs.

Tous les membres du comité se sont empressés de faciliter et d'encourager ces acquisitions; mais personne plus que M. Queyroy n'a contribué à payer de cette façon notre dette aux artistes. A ce point de vue encore, l'exposition de 1862 aura établi pour l'avenir un excellent précédent, et nous avons reçu à cet égard les meilleures promesses et les marques de sympathie les plus flatteuses d'un grand nombre d'exposants.

Je puis enfin vous présenter aujourd'hui le tableau exact de nos recettes et de nos dépenses; les unes et les autres ont de beaucoup dépassé tout ce qui avait été fait ici jusqu'à ce jour.

Recettes.

Allocation du département..........	1,000	»
— de la ville.	1,000	»
418 actions à 25 fr....................	10,450	»
Entrées	2 279	50
Abonnements................	75	»
Vestiaire..........................	255	25
Vente de livrets.....................	635	50
Diverses	60	70
Total......	15,755	95

Dépenses.

Construction de la galerie, ameublement, décorations.........................	2,472	45

Report.	2,472	45
Impressions	334	4)
Gardiens, bureaux, contrôle, recouvrement des actions, etc..................... .	862	»
Ports et emballages	1,114	50
Installation, y compris l'assurance contre l'incendie, le transport des objets en ville, les frais de réparations, etc................	1,744	17
Album...	1,000	25
Correspondant à Paris	500	»
Médailles et récompenses	453	75
Ports de lettres, menus frais, etc.......	161	20
Acquisitions pour la loterie.................	6,609	»
Livrets...............	510	»
Total............	15,761	52
Report des recettes.	15,755	75
Balance........	5	57

Cette balance présente un léger déficit. Il était difficile d'arriver plus juste avec tant d'imprévu. Je n'hésite pas à proposer à la Société d'Emulation de le couvrir, en prenant en échange pour le Musée le médaillon de Victorien Sardou par M. Boutard. Une légère avarie qui ne lui ôte rien de sa valeur artistique nous a empêché de le renvoyer à son auteur qui l'a coté peut être un peu haut, 75 fr. D'ailleurs, parmi les dépenses faites pour l'installation des objets d'archéologie, une valeur de plus de 300 fr. restera au Musée.

Il m'a paru intéressant de chercher la part que l'archéologie a eue dans ces dépenses Je ne crois pas exagérer en la portant à 3 700 francs. Celles de l'exposition de peinture, les seules que nous puissions recommencer, resteraient donc à 12 000 fr. sur lesquels plus de la moitié employée à des acquisitions pour la loterie.

Je termine ici, Messieurs, ce résumé qu'il ne m'a pas été possible d'abréger davantage. Je m'estimerai heureux si vous p nsez qu'il puisse être utile comme document à consulter dans une occasion prochaine, et je fais des vœux, que vous partagerez tous, pour que cette occasion ne se fasse pas trop longtemps attendre.

Moulins, 25 juillet 1862.

MAX DE L'ESTOILLE.

PROCÈS-VERBAL

Dressé le 26 mai

PAR LE JURY CHARGÉ DE DÉCERNER LES RÉCOMPENSES
DE L'EXPOSITION DE 1862.

Ce jury était composé de MM. Caruelle d'Alligny, directeur de l'Ecole impériale des Beaux-Arts de Lyon, *président ;*

Ozenne de Boismorel, Secrétaire-général de la Préfecture de l'Allier ;

Dubroc de Seganges, secrétaire général de la Préfeture de la Nièvre ;

De l'Estoille, président de la Société d Emulation et de la Commission d'Exposition, *Secretaire*.

Dauvergne (Anatole) artiste peintre, empêché.

D'après sa décision, ont été jugés dignes des distinctions ci-après :

1° *Diplômes d'honneur.*

MM. Antigna. — Carruelle d'Alligny — De Curzon. — Flers. — Genod. — Luminais.

2° *Médailles de vermeil.*

MM. Hanoteau. — Mazerolles. — Reignier. — Rivoulon.

3° *Médailles d'argent.*

Mlle Christine de Post. — MM. Appian. — Bertinot. — Castan. — Cornilliet. — Harpignies. — Lehmann. — Pelletier. — Perret. — Queyroy. — Viot.

4° *Médailles de bronze.*

MM. Cabane. — Chazrain. — Gambogi. — Grobon. — Marquiset. — Pierdon. — Ouri. — Simon. — Ulysse.

Mentions honorables.

Mme Payroche Wagner. — Mlle Martin, Alexandrine. — MM. Auguin. — Legrand. — Orimans. — De Séréville.

Acquisitions faites pour la loterie de l'Exposition.

SUJET DU TABLEAU.	NOM DE L'AUTEUR.
Vue du Port de Boulogne...........	Bénard.
Vue du Mont-Blanc...................	Pron.
Combat de Palestro................	Chauveau.
Sortie d'église.....................	Cabane.
Paysage..........................	Desjobert.
Renard (bronze)....................	Pautrot.
Tête de chien......................	De la Porte.
Fleurs.............................	De la Porte.
Leçon de musique..................	Lejeune.
Jeune Fille de Quimperlé...........	Antigna.
Chèvre (bronze)....................	Mène.
Sentinelle au XVIe siècle...........	Cossmann.
Enfants...........................	Gabé.
Le signe de Croix..................	L'Enfant de Metz.
Renard et Poule (bronze)............	Poutrot.
Le Palefrenier.....................	Luminais.
Partie de Dés......................	Claudius Jacquand.
Le Soir...........................	Appian.
Lisière de Forêt (fusain)............	Appian.

Cerf .... Mène.
L'Etang neuf........ .... Appian.
Bords du Garon.................... Appian
Environs de Vienne................. Appian.
Alléchés par l'Odeur....... .... Noterman
Oiseau prisonnier.................. Pautrot.
Tête de chien .... De la Porte.
Paysage (aquarelle) .... Chouppe
— .... Chouppe.
Fleurs .... Bourgeois.
Chienne .... Mène.
Fleurs................... .... Bourgeois.
Panier de raisins.................. Grobon.
Vue prise en Syrie........ .... Huguet.
Groupe d'oiseaux .... Devisme.
Chien .... Mène.
Tête de chien .... De la Porte.
Jésus au jardin des Oliviers . ... Legrand.
La route du marché aux chevaux..... Gengembre.
Vue prise aux environs de Guéret..... Desjardins.
Groupe de petits chiens .... Mène.
Bords de la Seine.... .... Hageman.
Chaumière aux Bouliers....... ..... Schitz.

PIÈCES

CURIEUSES OU INÉDITES

ACQUISITION D'UN FIEF NOBLE PAR UN ROTURIER

(AU XIV[e] SIÈCLE.)

C'est avec les premiers anoblissements que l'on voit apparaître le droit de franc fief : le Parlement ayant déclaré tout roturier inhabile à porter la ceinture militaire (*innobilis militiæ cingulum assumere non potest*) (1) et par conséquent à s'acquitter des devoirs féodaux pesant sur la plupart des terres nobles, et consistant le plus souvent en services militaires, tout fief passant de noble à non noble, était par le seul fait de cette transmission *abregé* comme on disait au XIV[e] siècle, c'est-à-dire diminué de valeur et d'importance pour le suzerain qui perdait, au moins en théorie, les services militaires de son vassal De là les droits de franc fief exigés à chaque acquisition de fiefs nobles par des roturiers. Cette mesure fiscale retombait uniquement sur la noblesse ; car elle diminuait d'autant la valeur vénale de tout fief mis en vente. Dans l'acte que nous publions, ces droits de franc fief appelés ici rachat, désapareillement, quint denier, ou simplement d'un nom plus général, *finance*, s'élèvent à la somme énorme de 12 1|2 pour cent, que le noble vendeur s'oblige à payer

(1) Olim. III. page 793, d'après Boutaric, La France sous Philippe-le-Bel, page 56.

pour le bourgeois acquéreur qu'il s'engage à garantir de toute réclamation à cet égard. Il est probable que la valeur réelle des fiefs vendus était bien 900 francs d'or [36,000 fr. de notre monnaie] et que les parties ne l'abaissent à 800 f que pour éviter de part et d'autre un trop grand sacrifice, le bourgeois ne voulant pas payer sa nouvelle acquisition plus cher qu'elle ne vaut, et le noble vendeur désirant ne perdre sur son prix de vente que le moins possible en droits de mutation. Il n'est ici aucunement question de l'impossibilité pour le roturier de remplir les devoirs militaires imposés à son fief nouvellement acquis. Le duc de Bourbon reçoit en sa foi et hommage le bourgeois Jean Foucher, qui devient son *féal* et entre ainsi dans la hiérarchie féodale, presque dans la noblesse, par le simple fait de son acquisition, et à condition seulement de prêter entre les mains du duc son suzerain le serment de foi et hommage en tel cas requis, et de bailler dedans quarante jours, au duc ou à ses gens à ce ordonnés, nommée suffisante c'est-à dire aveu et dénombrement, où sont énumérées les propriétés tenues en fief, et les droits du suzerain qui sont les devoirs du vassal.

A. CHAZAUD.

DONNÉ PAR COPPIE SOUBZ LE SEEL DE LA PRÉVOSTÉ DE BOURGES.

Loys duc de Borbonnois, comte de Clermont et de Foretz et chamberer de France, savoir faisons à tous nous avoir veu les lettres desqueles la teneur s'ensuit. A tous ceulx qui verront ces présentes lettres Jehan, bastart de Borbon, sgr de Rochefort, lieutenant de Mgr le duc en Borbonnois, salut. Savoir faisons que, comme Jehan Foucher bourgois de Bourges ait nouvellement acquis et acheté de Robin de la Forest escuier, les manoirs et hostelz dudit escuier appelez l'un l'ostel de Sales, et l'autre l'ostel de Bréo, en la paroisse

de Gravier, avec toutes et singulières leurs appartenances, et de chascun d'iceulx, tant prés; terres, hommes et femmes. sers et taillables, bordelages, coustumes, rentes d'argent et autres cens, censives, diesmes, diesmerie, bois, buissons, rivières, pescheries, estangs, siéges d'estangs, et autres choses queles que elles soient, si comme feu Salin de Falco escuier, les tenoit et possédoit en son vivant, et desqueles choses estans et assises enz et dedans la chastellenie de Germigny, les aucunnes sont du fié dudit mons. le duc, à cause de son chastel et chastellenie de Germigny, c'est assavoir les dis hostels de Sales et de Breo, et les bordelages, hommes et femes sers, entour soixante arpens de pré, quatre charrues de terres gaignables, la tierce partie de l'estang de la Souchière, tout l'estang de Mal Resgart, le siège de l'estang de Plater et tous les bois appartenant audiz hostels avecques les diesmes et diesmeries, terrages, blaéries, garennes, appartenant audiz hostelz, et vint solz tournois de rente sur l'ostel et appertenences de la forest de l'Uys, et cinq solz tournois sur le chesau aus Clavelières, et toutes autres choses appartenant esdiz hostelz et manoirs, et chascun d'eulx, estans et assiz enz et dedanz ladicte chastellenie de Germigny, et movant du fié dudit Mgr, excepté l'estang de Poilède, pour le pris de neuf cens frans d'or, en laquelle somme de ixe f. d'or les dictes choses dessus spécifiées, movanz du dit fié de mondit seigneur, sont comprises et comptées audit achat pour huit cenz frans, si comme disoient et affirmoient les dictes parties, pardevant nous, et en la présence du conseilh de mondit seigneur; et, parmi ce ledit escuier soit tenus et ait promis de garentir et acquitter ledit Jehan Foucher envers mondit sgr de toutes finances des appareillemens de fié, pour cause que les dictes choses, comprises audict achat, qui meuvent du fié dudit monseigneur, viennent et sont transportées de noble à non noble, comme rachat, quindenier, ou autres choses, à cause du droit du fié desdictes choses, et d'une chacune d'icelles; et pour ce ledit escuier nous ait humblement supplié et requis que, pour et ou

nom dudit bourgois, à cause dudit acquest et nouvel achast, quant des choses dessus dictes et autres estans et mouvanz dudit fié de monsgr, les voulsissions recevoir à amiable gracieuse et supportable composicion pour lesditz rachatz, quindenier, désapareillemens ou finances, en quoy ledit bourgois povoit et puet estre tenuz à mondit seigneur le duc; nous, eue considéracion à la valeur des dictes choses, de présent comprises oudit achat, qui sont du fié dudit Mgr, comme dit est, pour contemplacion dudit escuier et faveur de gentillesse, et pour certaines autres justes causes, de certaine science et grâce especial, par délibération du conseilh de mondit sgr, et ou nom dudit mgr, avons receu à composicion ledit escuier, pour et ou nom dudit bourgois, à la somme de cent frans d'or pour lesditz rachatz, désapparcillemens, quindenier, finance ou autres choses, estans du fié de mondit sgr, comprises oudit achat, et à cause dudit droit de fié des choses dessus dictes, et pour ladicte somme de huit cenz frans, selon la nature du fié dessus dit et la coustume du païs et de ladicte chastellenie, laquelle somme ledit Robin, pour et ou nom dudit bourgois, pour la cause dessus dicte, a loyaument paiée audit monseigneur ou à ses gens sur ce ordonnés, de notre commandement, et, parmi ce, en demeurent quittes lesdiz escuyer et bourgeois, à tous jour mais envers mondit sgr et autres à qui il appartient. Et des choses dessus dictes estans et mouvanz du fié de monds. en ladite chastellenie, ledit Robin s'est desmis et desvestuz, et du fié d'icelles, et a voulu et requisque ledit bourgeois en soit receus en la foy et hommage de mondsgr et en soit ses homs. Si donnons en mandement au chastelain de Germigny, qui à présent est, ou pour le temps avenir sera, et à tous les autres officiers et justiciers de monditsgr et autres à qui il appartiendra, que doresnavant ledit Jehan Foucher ne molestent ou seuffrent estre molesté pour la cause dessus dicte, sauf en autres choses le droit de mondit sgr, et l'autruy en toutes. Donné à Bourbon, soubz nostre seel, le XVI[e] du mois de décembre 1371.

Lesquelles lettres et tout le contenu d'icelles, selon qu'il a esté fait par notre dit lieutenant, nous avons agréables, et les loons ratiffions et approuvons, et volons quelles tiengnent et vaillent perpétuellement, et, en outre, ledit Jehan Foucher, lequel nous a offert la bouche et les mains en nous suppliant humblement que des choses dessus dictes nous le vousissions recevoir en notre foy et hommage, premièrement receu de luy le serment de féauté et hommage, selon la nature du fié et que en tel cas appartient, icelui avons receu et recevons, par notre foy et hommage des choses dessus dictes, acquises dudit Robin de la Forest, escuier, estans et mouvans de notre fié à cause de notre dicte chastellenie de Germigny, et lui avons enjoint que baille et apporte nommée suffisante de et sur les choses dessus dictes, estans et mouvans de notre fié, dedans quarante jours, à compter du jour duy pardevers nous, ou nos gens à ce ordonnés. Si mandons à tous nos justiciers, officiers, et autres à qui il appartiendra, que ledit Jehan Foucher, nostre féal, des choses dessus dictes, estans de notre fié, doresnavant facent et sueffrent joïr et user à plain, sanz lui mettre ou seuffrir estre mis aucun empeschement, pour cause des choses dessus dictes, lequel empeschement se aucun estoit mis pour cause de ce, nous ostons et levons, et mettons du tout au néant par ces présentes, sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Bourges souz nostre seel, le VIe jour de juing, l'an de grace mil CCC soixante et douze. Et fut donnée ceste présente copie le darrenier jour de janvier l'an de grace mil CCCLX et seze Collatio fit. (*Signé*) ROLANDUS avec paraphe.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

ANNÉE 1862.

Séance du 4 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

Parmi les ouvrages adressés à la Société, le Secrétaire-archiviste signale :

Les Racines de la langue saxonne, par M. Vallat, professeur de langue et de littérature anglaise au Lycée de Moulins ;

Un volume des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ;

La collection des Mémoires de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché du Luxembourg, depuis l'année 1847 jusqu'à l'année 1861.

— M. Roach Smith écrit à M. le président pour remercier la Société de son vote relatif aux clichés qu'il lui avait demandés ; il annonce l'envoi de plusieurs ouvrages.



— MM. Barat, professeur au Lycée de Moulins et Félix Mérié, pharmacien dans cette même ville, écrivent pour solliciter le titre d'associés libres pour la classe des sciences.

— M. Esmonnot rend compte de nouvelles découvertes faites à Vichy :

Depuis le dernier compte-rendu, relatif aux objets trouvés dans les travaux du chemin de fer de Vichy, sur la trace desquels nous avons été mis par l'initiative de notre collègue M. Bertrand, et qui ont été donnés par M. l'ingénieur de ces travaux, au Musée départemental, — j'ai fait une seconde visite des lieux dans laquelle j'ai recueilli des pièces nouvelles mais de peu d'importance, telles que :

Le corps d'un oiseau de grande dimension ;

Une jambe de grande statuette, d'une bonne exécution, modelée et non moulée ;

Deux urnes funéraires ;

Un mascaron appliqué sur vase et des fragments de vases, tant en terre rouge qu'en terre blanche.

Mais tout récemment, une autre partie du terrain, celle sur laquelle la gare doit être établie, a fourni un grand nombre d'objets céramiques parmi lesquels il y en a de vraiment remarquables.

Je citerai surtout :

Un buste de femme, de grande dimension, en terre blanche et d'une fort belle exécution, qui mérite de faire le pendant de la belle tête d'Apollon recueillie par M. Tudot.

Une figurine représentant un bœuf.

Six vases à long col, dont plusieurs de forme élégante et nouvelle.

Quelques lampes ; deux vases à parfums sous forme de pomme de pin, et une assez grande quantité d'autres vases et de fragments.

Tous ces objets ont été réunis et seront déposés au Musée.

— M. Bertrand adresse la lettre suivante à M. le président

relativement à des découvertes faites également à Vichy, et à des objets aujourd'hui déposés au Musée.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que dernièrement, me trouvant à Vichy, et examinant avec soin les déblais retirés des fouilles d'une cave d'une construction dans l'avenue Victoria, mon attention fut éveillée par des fragments de moules de statuettes et des débris de poteries qui provenaient de ce terrassement; j'appris aussi qu'un puits antique y avait été reconnu.

J'obtins du propriétaire, M. Chambreux, qu'aucun de ces débris ne serait dispersé et j'en pris des moulages, je vous les présentai et les déposai au Musée aussitôt mon retour. Il me fut aussi accordé de faire une fouille dans ce terrain, aussitôt que je fis part de l'intention que j'avais de travailler dans l'intérêt de notre Société; je me concertai avec M. Esmonnot pour y organiser une fouille, et quelques jours après nous entreprenions le curage de ce puits et une fouille à l'intérieur des murs, dans la direction où avaient été trouvés es premiers débris. Malheureusement, ce jour-là nous ne mîmes au jour que peu de fragments de moules, mais quelques débris de vases intéressants; le puits qui avait été comblé avec des immondices, où se faisaient remarquer beaucoup de tuiles à rebords, n'était pas complètement curé, que nos occupations ordinaires nous rappelèrent. Il fallut repartir, ayant essuyé presque un échec; mais vous connaissez la persévérance de ceux qui recherchent l'inconnu.

Quelques jours après, ayant appris que le puits que le propriétaire avait fini de curer n'avait pas donné de résultat satisfaisant, nous entreprenions une nouvelle fouille dans deux directions qui devaient se joindre en se terminant. Ce n'est qu'à ce moment que, sous l'angle du mur nouvellement fondé, nous avons trouvé des moules de figu-

rines et quelques statuettes provenant d'un atelier qui ne devait pas être éloigné, et dont nous pensions trouver la trace par les débris retirés. Il ne devait pas en être ainsi, et nous avons reconnu que ces fragments avaient été apportés là depuis très longtemps avec les terres qui avaient servi à niveler les replis des alluvions en sable grossier dont est formé en grande partie le plateau de Vichy.

Parmi ces moules qui, comme ceux de Lary, étaient faits en coquilles, il y a des sujets tout nouveaux qui viendront heureusement faire suite à ce que nous a déjà montré cette première découverte ; il ne sera possible de vous en faire un rapport détaillé que quand nous aurons eu connaissance de ce qui avait précédemment été trouvé par le propriétaire Quoi qu'il en soit, nous avons obtenu de M. Chambreux qu'il fit à M. le Préfet, pour le Musée départemental, l'offre de tous les fragments antiques qu'il a trouvés dans ces fouilles, et ce don a eu un commencement d'exécution, par le dépôt au Musée des objets qui ont été découverts dans les fouilles dirigées par M. Esmonnot et moi. D'ici peu, j'espère vous annoncer un envoi complémentaire. J'ai présenté à M. le Préfet la lettre annonçant les fragments que j'ai remis au Musée.

Recevez, Monsieur le Président, etc.

BERTRAND, *membre correspondant.*

— Après avoir remercié, au nom de la Société, MM Esmonnot et Bertrand de leurs intéressantes communications, M. le Président entretient l'assemblée de la prochaine exposition dont le succès est assuré.

Sur sa proposition, la Société décide qu'à cause des vacances de Pâques, la séance facultative du mois d'avril n'aura pas lieu.

— M. Alary lit une note relative à un projet de *Museum* provoqué par la Société populaire de Moulins, en Germinal an II, mai 1794.

— M. Chazaud ajoute quelques détails aux documents recueillis par M. Alary et offre de mettre à la disposition de ce dernier, des pièces sur le même sujet, qui se trouvent aux Archives départementales.

— M. Alary lit ensuite un fragment de son *Histoire de la presse périodique en Bourbonnais*. Ce fragment est relatif à l'arrestation à Moulins du Girondin Brissot.

— La Société admet au nombre de ses associés libres pour la classe des sciences MM. Barat et Félix Mérié.

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

Le Secrétaire-archiviste annonce que M. Bardoux, membre de la Société, a fait don à la bibliothèque, de la collection complète du journal : *La Gazette constitutionnelle de l'Allier.*

— Il est donné lecture d'un rapport de M. Chabouillet, sur les travaux archéologiques de la Société d'Emulation, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes.*

— M. le président entretient la Société du succès de l'exposition artistique et archéologique dont l'ouverture aura lieu demain, 3 mai, à 11 heures du matin.

— M. Alary fait don à la bibliothèque de la Société, des collections suivantes :

1° *Mémorial de l'Allier*, depuis le mois de mai 1838 jusqu'à ce jour.

2° *Le Républicain de l'Allier*, 1848, 1849, 1850 (collection complète).

3° *Le Travailleur de l'Allier et de la Creuse* (collection complète).

4° La *Constitution de l'Allier*, (collection complète).

5° L'*Echo de l'Allier*, 1849 à 1851.

6° Le *Programme*, journal des spectacles de Moulins, (collection complète).

7° La *Chronique industrielle de l'Allier*, (collection complète)

Séance du 20 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

Le Secrétaire-archiviste annonce que parmi les publications nouvellement reçues par la Société se trouvent le *Bulletin scientifique* des Sociétés savantes et la *Vie de Pierre-le-Vénérable*, abbé de Cluny, par M. Duparay.

Il annonce également que la Société d'Emulation vient d'être mise en correspondance avec les sociétés suivantes :

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Napoléon - Vendée. — Société d'Emulation de la Vendée.

Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Amiens. — Société industrielle d'Amiens.

Enfin, il informe la Société que le livret de l'exposition de 1862 a été adressé à toutes les Sociétés correspondantes.

— M. Guillaumin, éditeur à Paris, membre correspondant, fait remettre à la Société, par les mains de M Bardoux, *l'Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, pour les années 1861 et 1862.

— M. Esmonnot fait une communication verbale sur les fouilles faites et à faire à Vichy et sur l'importance des objets antiques qui y ont été récemment découverts. Il annonce que M. Alfred Bertrand a rédigé une note à ce sujet.

M. Bertrand lit cette note en forme de lettre à M. le Président de la Société.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de faire une fouille à Vichy, dans l'extrémité des dépendances de la gare,

sur la droite, où un fossé que l'on creusait m'a montré dans la section de sa galerie, des fragments de vases antiques vitrifiés par la fusion, et enfin l'amorce d'un four de potier ; je me suis mis seul à l'œuvre afin de mieux reconnaître cette construction et de n'en rien détruire ; je me suis fait aider ensuite par deux ouvriers, et pendant les quelques jours que j'ai été appelé là pour un service qui me donnait du temps à perdre, j'ai tâché de le mettre à profit.

Le terrain sur lequel était construit cet atelier est proche de la nécropole que le chemin de fer traverse ; le sol est une alluvion de sable, légèrement inclinée de l'est à l'ouest, au pied d'un coteau qui domine Vichy ; le four que j'ai déblayé n'avait que 0^m 80 c. de diamètre intérieur, son sol était à près de deux mètres en contre-bas du terrain naturel; le plafond de ce four était à 0^m 35 au-dessus de son sol, il avait 0^m 10 d'épaisseur et se composait de tuiles romaines, maçonnées en argile ; le cul-de-four dont l'intrados au centre était à 0^m 55 au-dessus du plafond, était en partie détruit ; cependant il maintenait encore, d'un côté, la charge de terre qui le couvrait ; l'alandier qui débouchait au niveau du sol du four, avait 0^m 28 de large sur 0^m 35 de hauteur, il était carré, les murs qui y aboutissaient avaient été détruits sur environ 3^m 50 ; il n'en restait, dans cette partie, que le sol formé par de grandes tuiles à rebords ; mais à cette distance, j'en ai rencontré une partie intacte, composée de deux murs de 0^m 50 d'épaisseur et d'une ouverture de 0^m 40, avec couverture en mitre, formée par de grosses briques de 0^m 10 c. d'épaisseur, aboutées. Cette conduite du calorique, dans laquelle sans doute on disposait une série de tuyaux, avait près d'un mètre de haut, du sol à l'angle rentrant formé par la couverture ; elle se dirige dans le terrain appartenant à M. Bulot, membre du conseil municipal de Vichy, et là, sans aucun doute, elle doit relier d'autres fours qu'il serait intéressant d'étudier.

Après une retraite sur le mur extérieur du four, j'ai suivi

un mur semi-circulaire que je n'ai pas dégarni entièrement ; je joins du reste un croquis de ces constructions, pour les mieux faire comprendre.

En déblayant les terrains rapportés autour du four et de ces murs, j'ai recueilli quelques beaux fragments de moules de vases à relief, plusieurs demi-moules, dont un de petite lampe funéraire signé SECVNDUS, un de corne d'abondance signé PRISCVS, un de manche de patère, un autre signé PRISCVS, représentant le derrière d'une tête casquée, un nom de potier CIMAMI, en grandes lettres en relief, plusieurs autres noms sur des fonds de vases, de beaux fragments de vases rouges à personnages et enroulements en rel ef ; un petit vase à reflets métalliques et dessins en barbotine, presque complet ; un petit serpent en terre blanche, etc., etc.; un morceau d'une casette, plusieurs supports et isolateurs servant à mettre en four ; un vase en terre commune percé au fond et dans les côtés montants d'ouvertures coniques, un socle en terre cuite, percé d'un trou analogue au vase précédent et lui servant sans doute de couvercle : la réunion de ces deux objets ne constituerait-elle pas une casette à courants pour cuire les vases dont les teintes se fondent ?

J'ai trouvé plusieurs fragments de statuettes de Vénus, de Mœrées, d'un cerf, et quelques débris de ces moules, un tuyau de terre cuite et des manchons, une meule à bras en grès, une clef en fer, une fibule en bronze avec trace de points émaillés , etc., etc.

Ces fouilles pourraient être continuées avec fruit, dans les terre de M Bulot, qui, je n'en doute pas, facilitera la Société d'Emulation à retrouver les œuvres des artistes gaulois qui ont perdu en notre regretté col ègue Tudot, l'un de leurs plus fervents interprètes, et auquel ces nouveaux matériaux auraient servi pour la continuation des travaux qu'il avait déjà entrepris.

Comme dans des circonstances analogues, je viens faire à la Société l'offre de lui céder ces debris antiques ,

contre le remboursement de mes frais, qui se montent à 158 francs.

Agréez, Monsieur le Président, etc.

BERTRAND,
Membre correspondant.

Moulins, le 25 mai 1862.

M. le président soumet à la Société la proposition de poursuivre les fouilles commencées à Vichy et d'acquérir les objets trouvés et recueillis par M. Bertrand.

M. Bertrand, appelé à donner un aperçu de la dépense à faire encore pour ces fouilles, pense qu'avec une somme équivalant à celle qu'il a déjà employée, c'est-à-dire 158 francs environ, on pourrait arriver à des découvertes importantes.

M. le président propose de prendre à la charge de la Société la dépense faite par M Bertrand avec les objets trouvés par lui, et de comprendre cette somme de 158 francs dans une allocation qui permette de continuer les fouilles et les recherches, et de s'assurer surtout, dès à présent, le terrain à fouiller, afin d'éloigner les concurrents. Un ou deux membres de la Société seraient chargés de la négociation auprès des propriétaires, M. Bertrand, par exemple, et un autre membre ou même deux qu'il s'adjoindrait.

M de Bure propose d'ouvrir à M. Bertrand un crédit de 500 francs.

M. le président trouve ce chiffre beaucoup trop fort et voudrait qu'avant de fixer la somme on consultât M. le Trésorier sur l'état de la caisse de la Société.

M. Brunel demande si, en présence des richesses déjà acquises et possédées par le Musée, il serait bien à propos de poursuivre des fouilles qui ne peuvent fournir que toujours à peu près les mêmes objets, des poteries et des statuettes. Constater les localités où se trouvent ces objets, lui paraît être tout ce qu'il y aurait à faire désormais.

M. le président répond à cette objection que s'il ne s'agissait que d'acquérir des analogues, l'opinion de M. Brunel pourrait être suivie. Mais il ne s'agit pas d'avoir tels ou tels objets en plus grand nombre d'exemplaires ; ce que l'on propose de faire, c'est de chercher tout ce qui se trouve dans le pays, de fournir des matériaux aux archéologues, de constater les lieux où se trouvent des objets antiques et rendre compte des découvertes. Pour cela, il faudra chercher, fouiller, voir, montrer et recueillir ; et pour cela il faut dépenser.

M. Chazaud fait remarquer que les archéologues notent avec le plus grand soin sur les cartes, les lieux où ont été trouvés des objets antiques. Pour donner ces indications d'une manière positive, il faut des recherches sérieuses et complètes. C'est la mission de la Société.

M. le président pense, en outre, que les ateliers et les fours à potier de Vichy étaient bien plus importants que ceux des environs de Moulins ; c'est ce qui résulterait des recherches déjà faites.

Après avoir entendu encore quelques observations présentées par MM. Jutier, Chazaud et Croizier, M. le président propose, pour couvrir les dépenses déjà faites par M. Bertrand et celles qu'il y aurait encore à faire, le chiffre provisoire de 300 francs. M. Bertrand aura pleins pouvoirs pour les travaux à exécuter et pour s'adjoindre les personnes qu'il croira convenable.

Ces propositions sont adoptées par la Société.

— M. de Bure lit un Mémoire de M. Protat, membre correspondant, relatif aux inscriptions trouvées à Neuvy-sur-Baranjon, département du Cher.

M. Chazaud donne quelques aperçus sur les diverses opinions qui ont été émises à propos de ces inscriptions. Elles sont fortement suspectées de fausseté par les hommes les plus compétents en épigraphie. Néanmoins le procès n'est

pas encore irrévocablement jugé; l'affaire s'instruit, et il est à souhaiter qu'elle ait une solution définitive mais motivée.

—Sont présentés en qualité de nouveaux membres :

Membre titulaire, pour la classe des arts, M. Victor Millet, chef de bureau à la préfecture de l'Allier, par MM. Alary, Chazaud et de Bure.

Membres correspondants pour la classe des arts : M. Edouard Fould, propriétaire à Lurcy-Lévy, par MM. de l'Estoille, de Bure et Alary; — M. Victor Meilheurat, propriétaire à Montcombroux, par MM. de l'Estoille, Alary et de Bure.

Séance du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le président donne lecture de la correspondance.

M. le Préfet invite le bureau de la Société à la présentation qui doit avoir lieu au passage de LL. MM. l'Empereur et de l'Impératrice.

Le bureau ne pouvant être réuni tout entier, M. le président annonce qu'il se rendra à l'invitation de M. le Préfet, avec tous ceux de ses membres qui ne seront point retenus par leurs fonctions officielles.

— M. le président donne lecture d'une autre lettre de M. le Préfet relative à l'établissement du Musée départemental. M. le Préfet demande à être renseigné sur la nature des diverses collections dont pourra être composé ce Musée, sur l'étendue de l'emplacement présumé, sur l'appropriation d'un local provisoire ou définitif, etc.

M. le président fait remarquer que les renseignements demandés par M. le Préfet doivent être donnés dans un bref délai, puisqu'ils doivent faire partie des documents à préparer pour la session du Conseil général Il propose, en conséquence, de nommer immédiatement une commission qui sera chargée d'étudier la question et de faire un rapport à la plus prochaine séance.

La Société consultée, est de l'avis de M. le président qui désigne pour former cette commission MM. Dadole, Croizier, Brunel, Esmonnot et Queyroy.

— La suite de l'ordre du jour appelle la question des fouilles à faire à Vichy.

M. le trésorier consulté, donne un aperçu de la situation financière de la Société.

A la suite de ces renseignements, le chiffre de 300 francs alloué précédemment, à titre provisoire, pour l'exécution de ces fouilles, est définitivement maintenu.

M. Bertrand, spécialement chargé de poursuivre les travaux, annonce qu'il ne pourra les reprendre et les continuer qu'après l'enlèvement des récoltes; mais il s'est assuré des terrains en s'entendant avec les propriétaires, afin que la Société ne soit pas devancée dans ses recherches.

— M. le président fait connaître divers dons faits au Musée et à la Bibliothèque :

M[lle] Giraudet de Boudemange, de Moulins, a donné au Musée un fort beau plat de faïence qui avait été prêté par elle pour figurer à l'Exposition

M. de Saint-Geran a donné un éperon en bronze, trouvé dans le parc de Saint-Geran-de-Vaux.

M. Lagout, ancien ingénieur en chef, donne pour la Bibliothèque un travail sur l'architecture, extrait de l'*Annuaire encyclopédique*.

— La Société admet au nombre de ses membres :

Pour la classe des arts, MM. Victor Millet, licencié en droit, chef de bureau à la préfecture de l'Allier.

Théodore Carruelle d'Aligny, directeur de l'école des Beaux-Arts à Lyon.

Edouard Fould, propriétaire à Lurcy-Lévy.

Victor Meilheurat, propriétaire à Montcombroux.

— MM. de l'Estoille, de Bure et Auguste Desrosiers présentent, en qualité de membre correspondant pour la classe

des sciences, M. Lagout, ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur en chef.

Séance du 25 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

Le secrétaire-archiviste signale, parmi les publications nouvellement reçues, un volume de M l'abbé Fayet, membre correspondant : *Beautés de la poésie allemande*, traduites en vers français.

— M. Jutier donne pour le Musée une monnaie à l'effigie de Henri III.

— MM. Victor Millet et d'Alligny écrivent pour remercier la Société du titre qu'elle leur a conféré.

— M. de l'Estoille lit un rapport sur l'exposition artistique et archéologique de 1862.

Sur la proposition de son président, la Société prend à sa charge un déficit de 25 à 30 francs, qui se trouve dans les comptes de l'exposition ; elle reçoit, en échange de cette somme, pour le Musée, un médaillon en plâtre représentant M. V. Sardou, par M. Boutard, et divers objets provenant du matériel de l'exposition.

Sur la proposition de M. Bergeon, la Société vote des remercîments à toutes les personnes qui ont contribué au succès de l'exposition.

— M. Croizier lit un rapport au nom de la commission chargée d'étudier les diverses questions relatives au Musée et sur lesquelles M. le Préfet avait appelé l'attention de la Société.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Méplain aîné, de l'Estoille et quelques autres membres, la Société adopte le rapport qui sera transmis à M. le Préfet et ne sera pas rendu public.

— La Société admet au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des sciences, M. Lagout, ancien ingénieur en chef.

Séance annuelle extraordinaire du 14 août.

PRÉSIDENCE DE M. MÉPLAIN AINÉ.

M. Yvon, membre correspondant, à Hérisson, fait hommage à la Société de deux ouvrages dont il est l'auteur et promet quelques notes relatives à des fouilles faites récemment sur l'emplacement de l'ancienne cité de Cordes.

— M. Bertrand lit une note sur les fouilles qu'il vient d'exécuter à Vichy et dans lesquelles il a recueilli de précieux débris de poteries et autres objets antiques. Voici cette note en forme de lettre adressée à M. le président de la Société :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens vous rendre compte des fouilles que j'ai faites à Vichy et de l'emploi du crédit qu'on a bien voulu m'allouer pour ces travaux, dans une de vos précédentes séances.

Les fouilles faites dans le terrain de M. Bulot, en dehors du périmètre de la gare, n'ont eu pour résultat que de montrer le point de départ ou la tête de la conduite de chaleur, qui se rendait au four, et dont je vous ai déjà donné une description dans une première note. Sa longueur excessive, — huit mètres, entre la tête et le four, — et son grand développement intérieur, m'avaient fait penser qu'elle commandait à d'autres fours ; il n'en était rien et j'ai dû reboucher les galeries de reconnaissances ouvertes en plusieurs sens, au-delà de la tête du carneau. — Cependant, cette fouille a eu son utilité, car elle montre comment les anciens commuquaient la chaleur à leurs fours à poterie.

La tête de cette conduite n'avait pas d'entrée verticale, comme j'avais lieu de le supposer ; l'ouverture, au contraire, était au sommet des piédroits ; elle était simplement formée par une aire en terre, concave, ayant 1m 25 de diamètre et 0m 30 de flèche, c'est par là qu'était jeté le bois et c'était le

foyer proprement dit ; le conduit ne procurant au four *qu'un petit feu*, terme dont se servent les potiers pour indiquer la différence de cuisson entre la poterie ordinaire et la porcelaine qui se cuit *à grand feu*, car dans ce dernier cas, le feu est beaucoup plus rapproché des parois du four. Ce foyer, qui formait un puisard, par rapport au conduit, est appareillé de grosses briques de 0m 45 de long, sur 0m 25 de lit et 0m 20 d'épaisseur, les faces intérieures, comme celles du conduit, en sont vitrifiées, le sable même, au dehors des murs, est brûlé sur 0m 20 d'épaisseur.

Le conduit de chaleur est en pente de la tête au four, d'environ 0m 12 c.

Dans les terrains cédés par M. Bulot à la Compagnie et dans lesquels M. l'ingénieur Vanéechont m'avait autorisé à continuer des recherches, j'ai rencontré, après plusieurs tranchées, un autre four plus petit que le premier et sans conduite de chauffe ni apparence de destruction de cet auxiliaire ; car les piédroits de l'ouverture étaient montés d'aplomb, sans retraites ni arrachements qui auraient pû faire supposer un allongement quelconque en maçonnerie.

Ce four est circulaire et a 0m 70 c. de diamètre intérieur, les murs en briques n'ont que 0m 10 d'épaisseur et ne sont pas vitrifiés à l'intérieur ; la terre qui forme les joints est cuite, sans avoir la même consistance que la brique ; deux piédroits ou montants de 0m 15 d épaisseur, forment une entrée carrée de 0m 45 de profondeur, sur autant de hauteur et sur 0m 28 de large ; une tuile à rebords posée de champ de chaque côté des piédroits, continuait leurs parements ; le pourtour de ce four a 0m 45 de haut et est à 0m 50 en contrebas du terrain actuel ; il était couvert à plat, sur 0m 07 d'épaisseur, par des tuiles sans rebords, réunies par de l'argile, et cette couverture qui se faisait sans doute à chaque fournée, a résisté à bien des siècles ; il est vrai de dire que l'intérieur de ce four ayant été trouvé comblé de terre et de

matériaux, la charge du terrain supérieur risquait moins de l'effondrer.

J'ai trouvé dans cette petite construction assez de débris de vases en poterie très-mince mais tellement fragmentés, qu'il n'était pas possible d'en conserver ; j'y ai rencontré, par exemple, un outil en os, formé d'un morceau d'omoplate d'animal de grosse taille ; cet outil devait servir dans la fabrication de la poterie. Un peu en avant de ce four, j'ai trouvé un petit poinçon en terre cuite, servant à faire, dans les moules de vases à reliefs, les bordures d'oves qui ornaient presque tous ces vases.

J'ai laissé en place les deux fours et le carneau dont une partie a été détruite pour le passage d'un fossé.

Dans les différentes tranchées que j'ai fait ouvrir et dont quelques-unes à plus de 2^{m} 50 de profondeur, j'ai pu recueillir les objets suivants que j'ai remis au Musée :

Une petite urne en terre grossière.

Un fragment de masque en terre rouge, probablement un débris d'antéfixe.

Un petit pot en terre blanchâtre, à fond très-petit.

Une terrine, terre rouge, sans vernis, à trois pieds très-peu élevés.

Deux grands bols, terre rouge lustrée, à cannelures concentriques et à versoirs en forme de lèvres.

Deux bols comme les précédents, à versoir formé par une tête de lion en relief ; le fond de ces vases est grenu, pour aider à broyer les condiments qu'on y préparait.

Deux petits bols, terre rouge lustrée, à oreillettes découpées et petites anses au-dessous (brisées, mais en partie restituées)

Deux petites tasses rouges lustrées, à fond plat, dont une porte un nom de potier.

Une moitié de bol, terre rouge lustrée, à sujets en relief.

Une moitié de bol à reflets métalliques.

Deux petites tasses, (mais en fragments).

Un vase en forme de pomme de pin.

Deux goulots à reflets métalliques.

Un mascaron, tête de faune, en appliqué sur un fragment de vase.

Deux petites lampes funéraires.

Deux grands fragments de vases à reliefs.

Un petit fragment de vase représentant un Mercure, fait en barbotine.

Beaucoup de petits fragments de vases à dessins incus ou tailladés, en terre rouge lustrée ou à reflets métalliques.

D'autres fragments à rinceaux en barbotine.

Quelques autres en terre rouge, ornés de perlés blancs, formant des triangles ou des losanges ; enfin quelques-uns en poterie blanche très fine.

Deux petits vases en terre blanche à bandes rouges peintes.

Une toute petite tasse qui pouvait se suspendre au côté.

Deux petites mollettes en grès, pour servir à broyer.

Une petite tasse en terre rouge, ayant traces de ciselures tailladées sur le bord.

Plusieurs fragments de moules de vases à reliefs.

Deux moules de petits bustes.

Deux fragments de moules de manches de patères, dont l'un devait représenter des animaux en relief.

Une bordure de médaillon représentant Minerve.

Un demi-moule de noix.

Des fragments de moules de la statuette de Vénus sortant du bain.

Des fragments de moules de statuettes de Mœrées.

id. id. id. de chevaux.

id. id. id. d'oiseaux.

Un demi-moule de lampe funéraire.

Un id. de corne d'abondance.

Un id. représentant le derrière d'une tête casquée.

Ces trois moules signés, le premier de SIICVNDVS, les deux autres de PRISCVS.

Un petit vase à reflets métalliques à dessins en barbotine, d'une forme élégante, presque complet.

Un beau fragment d'un autre à écailles.

Un petit serpent en terre blanche, enlacé en forme de 8.

Un petit poinçon à façonner les creux des moules de vases.

Un fragment d'un petit cerf en terre blanche.

Beaucoup de supports ou isolateurs ayant servi à mettre les vases en four.

Plusieurs noms de potiers : AMAI LVPPA..... ADVOCISI QUINTILIANI SEVERIM EVERIM CIENTI PAVLIANI-OF MERCA'M DECMANI COCILLI MA NVNONO IVLLINI DF.VITALIS-P SANVILLIM PATERNVS MARTIVSI.

Un petit ornement de vêtement, en bronze très-mince, à oreillettes et à grillages, dont chaque lamelle est percée pour être cousue ; des clous en fer, une marque à jouer en os, un dé de mozaïque en verre, un loqueteau de porte et une clef en fer.

Les frais de cette fouille s'élèvent à 128 fr. 25.
Dont 93 50 pour frais d'ouvriers.
Et 34 75 pour mes frais.
La première fouille s'élevait à.... 158
286 fr. 25.

Des 300 fr. mis à ma disposition, il restait 13 75 que j'ai employés à faire des surmoulages d'objets qui sont chez des personnes étrangères à la Société et que j'ai déposés au Musée, comme faisant suite aux découvertes de Vichy.

J'ai eu sur les fouilles, la visite de plusieurs des membres de la Société, MM. Bougarel, Dupoyet, M. Querroy, notre conservateur, MM. Jutier frères, M. Chassaing, M. le Sous-Préfet de Lapalisse et M. Opperman, savant archéologue souvent cité par feu M. Tudot dans son ouvrage sur les statuettes du bassin de l'Allier.

Agréez M. le Président, etc.

ALFRED BERTRAND.

— M. Chazaud donne lecture d'une note sur un *mariage d'inclination* au XVe siècle.

— M. de Bure lit un nouveau chapitre de la notice sur les jurisconsultes du Bourbonnais, par M. Méplain aîné. Ce fragment est relatif au jurisconsulte Berroyer.

— Sont présentés en qualité de membres correspondants : M. Charleuf, à Châteauchinon, pour la classe des sciences ;

M. Colin, médecin-inspecteur à l'établissement thermal de Saint-Honoré (Nièvre), pour la classe des arts ;

M. Charmas, à Autun, pour la classe de Lettres.

Séance du 7 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Allier annonçant que le Conseil géneral du département a ratifié, dans sa dernière session, le traité passé par la Société avec la famille Tudot pour l'acquisition de la collection de ce regrettable artiste. Le Conseil a voté à cet effet une somme de 1,000 fr. sur l'exercice 1863, sauf à inscrire pour la même destination, une somme semblable aux budgets des exercices 1864 et 1865.

M. Esmonnot, l'un des vice-présidents de la Société, dit qu'en l'absence de M. le Président, il a répondu à cette communication officielle, qui date du 12 septembre dernier.

— M. Bertrand annonce qu'il a déposé au Musée les objets recueillis par lui dans les fouilles exécutées à Vichy.

— M. Esmonnot lit une note sur les fouilles d'une butte située dans la commune d'Arpheuilles-Saint-Priest, canton de Marcillat (Allier). Cette note est accompagnée d'un plan et coupe de la butte fouillée.

M. Méplain aîné demande si on connaissait déjà dans le département des tumulus du genre de celui qui est le sujet de la note qui vient d'être lue.

M. Esmonnot répond qu'on en a déjà découvert plusieurs en France.

— M. Bertrand dépose sur le bureau la Notice qu'il a rédigée sur les nouvelles fouilles de Vichy.

M. le Président s'empresse de saisir cette occasion pour annoncer aux membres présents de la Société qu'ils peuvent, quand ils le voudront, visiter au Musée les pièces provenant de ces fouilles.

— M. Chazaud a reçu communication d'un manuscrit (1730 à 1760) relatif à l'Abbaye de Sept-fonts, contenant des détails intéressants sur le régime intérieur et économique de ce monastère ; il demande l'autorisation d'en faire prendre copie aux frais de la Société.

M. le Président demande à M. Chazaud s'il ne pourrait pas, préalablement à toute décision, donner une idée sommaire de ce manuscrit, à la prochaine séance.

M. Méplain aîné pense que la copie demandée par M. Chazaud ne peut être que très-intéressante à posséder dans les archives de la Société, les moines de Septfonts ayant toujours été des agriculteurs de premier ordre.

La Société, consultée sur la proposition faite par M. Chazaud, décide que la copie du manuscrit sera faite immédiatement.

M. Chazaud parle ensuite d'un autre manuscrit relatif au cartulaire de Septfonts qu'il pourra avoir en communication, dans quelque temps ; ce volume est intéressant pour l'histoire du XII[e] et du XIII[e] siècle.

— M le Président donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire de la Société archéologique de Constantine (Algérie) et annonce qu'il va lui faire réponse que la Société d'Emulation accepte l'échange des publications entre les deux Sociétés.

— MM. Alary, Esmonot et Rondeau présentent en qualité de membre correspondant pour la classe des arts, M. Hubert Clerget, professeur titulaire à l'Ecole d'Etat-Major, à Paris.

— Sont nommés membres correspondants de la Société : MM. Charleuf, Colin et Charmas, présentés dans la séance précédente.

Séance du 5 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. Roach Schmitt adresse à la Société plusieurs de ses publications.

M. Félix Ribeyre offre un exemplaire de son ouvrage sur le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en Auvergne et dans les départements du Centre.

M. Protat envoie une note imprimée sur les graffiti de Neuvy-sur-Barangeon.

M. Ancelot, membre correspondant offre son éloge, imprimé, de feu M. de Fréminville, conseiller à la Cour impériale de Riom.

— La Société reçoit les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.

— M. Bertrand fait connaître divers objets donnés au Musée par M. Chassaing, membre correspondant.

Le même membre lit ensuite la Note suivante sur des pierres tumulaires trouvées à Vichy :

En opérant un déblai dans l'emplacement de la nécropole reconnue à Vichy, la Compagnie du chemin de fer vient de découvrir trois petites pierres qui devaient recouvrir des urnes cinéraires ; l'une d'elles, qui a été creusée, montre la place que devait occuper la sépulture.

Une autre est en forme de cône, ayant au sommet dans ses axes, des côtes peu saillantes ; celle-ci comme la précédente, a en outre des marques de scellements en plomb, qui devaient la relier, au moyen de tenons en fer, à la pierre qui lui servait de base.

Le dessous de ces deux pierres est évidé pour les empêcher de briser l'urne qui devait être en dépôt au-dessous.

Enfin la troisième, la plus intéressante, est en forme de pyramide et sa base est circulaire, elle porte une incription sur l'une de ses faces où j'ai cru lire CAIVS IVLIVS et CATVS

ou CANTVS, l'une des parties de l'A semblant être conjuguée avec le T et formant ainsi AT ou ANT.

J'ai pris l'empreinte de cette inscription que j'ai déposée au Musée. Il serait à désirer que la compagnie du chemin de fer mît la Société en possession de ces pierres, qui seraient pour le Musée d'un grand intérêt local.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Bertrand de cette intéressante communication.

— M. Queyroy communique la note suivante relative à des portraits qu'il a recueillis.

Portraits gravés des célébrités Bourbonnaises.

I. — Charles de Bourbon, Connétable.

— Portrait en pied, au milieu d'une bordure architecturale ornée de génies et de fruits ; extrait d'un ouvrage allemand, in-folio.

— Portrait en pied, par Thomas de Leu ; médaillon ;

— Autre, en profil.

— Idem, collection Odieuvre.

— Autre, d'après le portrait de Giorgeon, gravure avant toutes lettres.

II. — Charles II, cardinal de Bourbon. — Portrait gravé par Ryter, d'après Jannet, in-folio.

III, Louis-Hector de Villars, médaillon dans un trophée d'armes. Bataille de Denain dans un cartouche, in-folio. Gravé par Desrochers, d'après Hy. Rigault.

IV. — Jean-Baptiste Lucas, de Gannat, député du Bourbonnais aux Etats-Généraux de 1789. — Collection Levachée.

V. — Pierre Tridon, curé de Rongères, né à St-Geran-le-Puy en 1733, député à la même assemblée; collection Desjabin.

VI. — Jean-Joseph Goyard, né à Moulins, député du Bourbonnais en 1789 ; collection Desjabin.

—La Société admet au nombre de ses membres correspondants M. Hubert Clerget, présenté à la séance précédente.

ANNÉE 1863.

—

Séance du 17 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau.

Le premier tour a lieu pour la nomination du président.

M. Méplain aîné, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé président pour l'année 1863.

Le deuxième tour de scrutin est destiné à l'élection des vice présidents Soht élus et proclamés vice - présidents : MM de l'Estoille, pour les sciences ; Esmonnot, pour les arts ; de Bure pour les lettres.

La Société, consultée par M. le Président, déclare que le conservateur du Musée, M Queyroy, élu en 1862, doit être considéré comme nommé pour 5 ans, de même que le Secrétaire-archiviste.

Un troisième tour de scrutin a lieu pour la nomination du Secrétaire adjoint et du Trésorier.

MM. Valentin et Bouchard sont réélus aux mêmes fonctions.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1863 :

Président : M. MÉPLAIN aîné.

Vice-Présidents { MM. DE L'ESTOILLE, pour les sciences,
DE BURE, pour les lettres,
ESMONNOT, pour les arts.

Secrétaire-archiviste, M. ALARY.

Secrétaire-adjoint, M. VALENTIN.

Trésorier, M. BOUCHARD.

Conservateur du Musée, M. QUEYROY.

Il est ensuite procédé à la nomination des commissions de lecture ou du Bulletin, des comptes et du Musée; sont nommés :

1° *Commission de lecture et du Bulletin* : MM. de l'Estoille, de Bure et Clairefond.

2° *Commission des Comptes* : MM. Croizier, Rondeau et Chevalier.

3° *Commission du Musée* : MM. Dadole, Brunel, Méplain jeune.

— M. Méplain, Louis, avocat à Moulins, est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres, par MM. Queyroy, de Bure et Méplain jeune.

Séance du 13 *février*.

PRÉSIDENCE DE M. MÉPLAIN AINÉ.

A l'occasion du programme des questions mises au concours par la Société d'Emulation de Cambrai, et dont il est donné lecture, M. le Président fait quelques observations relatives à l'opportunité d'études à entreprendre sur le vieux langage du Bourbonnais. Ce vœu déjà plusieurs fois émis au sein de la Société, n'a pas encore reçu un commencement d'exécution.

— La Société reçoit une notice historique et nécrologique sur le cardinal Morlot, archevêque de Paris, offerte par l'auteur, M. Félix Ribeyre, membre correspondant.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. Hubert Clerget, relative à une demande d'objets du musée Campana pour le musée départemental. M. Clerget promet de faire les démarches les plus actives pour seconder en cela les vœux de la Société.

— M. Bouchard lit la première partie d'une étude historique et littéraire sur Henri Griffet.

— M. Esmonnot donne lecture d'un travail intitulé : *Quelques mots sur l'étude de la céramique antique.*

— M. Méplain, Louis, est admis en qualité de membre titulaire pour la classe des lettres.

Séance du 6 mars.

PRÉSIDENCE DE M DE L'ESTOILLE.

M. Pérot fils, rue Ste-Catherine à Moulins, adresse à la Société une note relative à des fouilles faites récemment à Dornes (Nièvre.)

Il est donné lecture de cette note :

« Je me rendis le 22 février dernier à Dornes pour me rendre compte de divers objets antiques qui venaient d'y être découverts ; car malgré que cette découverte soit du domaine de l'histoire du Nivernais, elle peut être rattachée à celle de notre Bourbonnais, puisque Dornes faisait autrefois partie de cette dernière province.

« Au point de vue matériel, les objets trouvés à Dornes ne sont d'aucune valeur, mais à celui de l'archéologie et de l'histoire, ils peuvent cependant présenter quelque intérêt.

« Dans une fouille, faite pour les fondations d'une cave, M. Turpin, propriétaire, découvrit il y a peu de temps, trois outils en fer très oxidés ; l'un d'eux est un pic de maçon assez semblable à ceux que possède la Société d'Emulation et qui proviennent des collections de M l'abbé Cochet ; les deux autres sont des espèces de pioches assez curieuses. Ces outils furent trouvés avec une très grande quantité de tuiles à rebord assez bien moulées, des tuiles creuses et des briques d'une grande épaisseur.

« J'ai en ma possession plusieurs fragments de poteries grossières paraissant attester un état voisin de la barbarie ; des débris d'amphores, un fragment d'assiette en terre grisâtre, recouverte d'une engobe noire d'un beau vernis ; un fragment de vase en terre blanche, d'une grande finesse, avec une couverte d'un vernis rouge ; plus, un autre fragment de vase sur lequel sont des dessins en creux, en terre rouge et fort épais pour ses dimensions.

« Je possède encore la moitié d'une meule en lave de Volvic.

« Dans ce même lieu, on a découvert encore environ quarante squelettes, superposés symétriquement trois à trois, et ayant tous la tête tournée à l'Orient. Un des crânes de ces squelettes était coiffé de la moitié d'une amphore que l'on avait cassée à dessin et avec soin. Cette moitié d'amphore a été brisée dans les fouilles ; j'en possède cependant la plus grande partie. Il est probable que des fouilles pratiquées avec soin dans ce lieu, mettraient bien des choses à découvert ; car on y trouve en grand nombre des débris gallo-romains.

« Au sud de la cave dont je viens de parler, et à environ 40 mètres de distance, on a trouvé la partie inférieure d'une meule de moulin à bras, d'une belle conservation, et que l'on peut voir encore dans la cour de la maison où elle a été trouvée ; elle était au pied d'un massif de maçonnerie fort épais, en béton d'une grande dureté ; sous des tuiles à rebords, se trouvait, au même endroit, un dépôt de cendres et d'ossements calcinés.

« Au delà de Dornes, sur la route de Toury-Lurcy, un laboureur trouva, il y a quelque temps, une statuette en terre blanche, représentant, m'a dit le laboureur lui-même, deux hommes accolés par les reins. Il trouva aussi une très grande quantité de vases en terre rouge et des tuiles à rebords. Il vendit la statuette 5 francs à un particulier de Nevers dont il ignore le nom »

A la suite de cette communication, et sur la proposition de M. Bouchard, la Société décide qu'il sera fait don, en son nom, à M. Pérot de la collection complète du *Bulletin*, à titre d'encouragement.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le maire de la ville de Clermont, transmise par M. le Maire de Moulins, et relative à l'exposition qui doit avoir lieu au chef-lieu du département du Puy-de-Dôme au mois de mai prochain.

M. le Maire de Clermont sollicite le concours de la Société d'Emulation pour l'exposition archéologique et demande en

conséquence qu'elle veuille bien adresser pour cette exhibition quelques-uns des précieux objets du Musée.

Il est nommé une commission qui sera chargée de prendre les mesures nécessaires pour répondre à la demande et aux vœux de M. le Maire de Clermont ; cette commission se compose de MM. de l'Estoille, Esmonnot et Queyroy.

— Sur la proposition de M. Bouchard, la Société décide qu'elle souscrit pour une somme de 50 francs en faveur de l'Orphéon de Moulins, pour l'année 1863. Cette décision sera transmise à M. le Président de l'Orphéon et rendue publique par la voie des journaux.

— M. de l'Estoille lit son rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1862.

— M. Lomet offre pour le Musée un carreau trouvé dans une vieille maison de la rue des Cameaux, à Moulins, et portant empreint l'écu de France.

— M. Bouchard donne lecture de la seconde partie de son étude sur Henri Griffet.

— M. Alary dit quelques mots sur l'envoi de tableaux provenant du Musée Campana, adressés par le Ministre d'Etat au Musée de Moulins et provisoirement déposés à l'hôtel de-ville. Il pense, d'après la lettre d'envoi qui a été adressée à M. le Président de la Société, que ces objets d'art doivent être réclamés par le Musée départemental. Toutefois cette question ne peut être vidée qu'après que M. le Président aura conféré avec M. le Préfet et avec M. le Maire de la ville de Moulins.

La Société est de cet avis et M. le Président se charge de faire les démarches nécessaires.

Séance du 17 *avril.*

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui informe la Société qu'en outre des tableaux aujourd'hui

déposés au Musée, M. le Ministre d'Etat vient encore de faire don au département de 43 objets provenant du musée Campana.

Voici la lettre de M. le Préfet.

Moulins, 6 avril 1863.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis heureux de vous adresser ci-après copie de la dépêche que j'ai reçue ce matin de S. Exc. M. le Ministre d'Etat.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Par une lettre du 21 février dernier, je vous ai annoncé « que, par ordre de l'Empereur, j'avais attribué au Musée de « Moulins, un certain nombre d'objets provenant des collec- « tions Campana, et je vous ai transmis une liste de ces ob- « jets qui, depuis, ont été livrés à l'administration locale.

« J'ai l'honneur de vous informer que le Musée de Moulins « vient d'être compris dans une distribution complémentaire « des mêmes objets, et de vous envoyer la liste de ces nou- « veaux objets, afin que vous puissiez prendre, au sujet de ce « dernier envoi, les mesures semblables à celles que vous « aviez prescrites pour le premier. »

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

« *Le Préfet de l'Allier*,
« GENTEUR. »

Ministère d'Etat. — Beaux-Arts.

Distribution d'objets d'art provenant des collections du Musée Campana.

VASES ÉTRUSQUES.

Poterie de pâte noire. — Haute antiquité.

1 à 9 — Œnochoés.

10 — Scyphus à une anse.
11 à 14 — Amphoridions.
15 à 17 — Holmos.
18 à 19 — Canthares.
20 — Cotyle.

Vases peints, de la décadence.

20 à 26 — Œnochoés.
27 — Cotyle.
28 à 29 — Patères, têtes de déesse.

Vases grecs.

Poteries d'ancien style.

30-31 — Bombylios.	Style phénico-corynthien.
22 — Aryballes.	
33-34 — Cotylisques.	
85 — Œnochoé.	

Vases à figures noires.

36 Amphores A, Bacchus et son cortége ; id. B, Hoplites.

Vases vernissés.

37 — Amphoridion.
38-40 — Œnochoés.
41 — Cotyle.
42-43 — Patères.

La Société vote, à l'unanimité, des remercîments à M. le Ministre d'Etat.

— M. Perot écrit à M le Président pour remercier la Société du don qu'elle lui a fait de la collection de son *Bulletin*. Il adresse en même temps à la Société plusieurs communications :

1° Une note sur l'ancien pont de Diou, dont il a reconnu et relevé les ruines.

2° Le dessin d'un jeton qu'il a trouvé et qui porte, d'un côté, l'écusson de la famille de Bar, d'azur semé de croix d'or recroisetées, au pied fiché, à deux bars d'or aduci ; 1650. —

Sur l'autre côté, trois fleurs de pensées avec cette devise : PLVS PENSER QVE DIRE, devise que l'on voit encore au-dessus d'un écusson sculpté sur le cul-de-lampe d'une petite tourelle, rue Ste-Claire, à Moulins.

3° Une inscription murale inédite trouvée sur une maison de la rue du Sommeil, n° 6, à Moulins Cette inscription assez bizarrement orthographiée et tracée sur le mortier encore frais du pignon de la maison ci-dessus indiquée, porte en substance ce verset : *Adoremus in œternum, sanctissimum sacramentum* et la date 1779.

— M. de Montlaur, membre correspondant, adresse à la Société, pour la bibliothèque bourbonnaise, le Commentaire sur les ordonnances de Moulins de l'an 1566, par Philibert Bugnyon. Cet envoi est accompagné de la note suivante :

« L'auteur de ce volume est le sieur Bugnyon, *docteur ès droicts et advocat ès cours de Lyon*. Il a soin de se dire « *Masconnois* », comme Ronsard, le chef de la Pléiade, n'oubliait jamais d'inscrire au-dessous de son nom : « *Gentilhomme Vendômois*, » et J. Du Bellay de rappeler sa qualité d'*Angevin*. Mais en dépit de sa nationalité, et malgré sa province, comme le livre qu'il faisait imprimer en 1579 et dédiait au chancelier de l'Hospital,est un Commentaire sur les ordonnances faites « par le roi Charles IX en sa ville de Moulins au mois de février mil cinq cent soixante six, » je pense qu'à ce titre il a droit de figurer dans les collections de la Société.

« L'ordonnance de 1566, rendue à Moulins par les conseils de Michel de l'Hôpital, enlevait la connaissance des instances civiles aux Maires, Echevins ou Consuls, leur laissant la juridiction en matière criminelle et de police.

« Vers le milieu du XVI[e] siècle, en effet, ainsi que le remarque M. Granier de Cassagnac, une école de juristes avait fait prédominer cette opinion, que toutes les justices seigneuriales n'étaient qu'un démembrement et une usurpation de l'antique autorité royale. Il faut ajouter, toutefois,

qu'un grand nombre d'échevinages avaient résisté à cette ordonnance, se fondant sur ce fait, que leur juridiction civile n'était pas usurpée, puisqu'elle était de beaucoup antérieure à l'établissement monarchique.

« En 1789, bien des échevinages possédaient leurs justices seigneuriales, et sans parler du reste du pays, les municipalités du Berry et du Bourbonnais, en général, exerçaient ces droits importants.

« C'est cette ordonnance qui eut un si grand retentissement, dont l'avocat Bugnyon fait l'analyse et sur laquelle il écrit un commentaire, — « voulant, dit-il, éclairer et élucider la volonté de nostre Monarque, et ce qu'il nous a fait entendre par ses ordonnances. » — Tout naturellement, il dédie son livre, en bon courtisan qui sait son monde, au Chancelier lui-même, — « le coryphée et le chef des officiers de justice, et qui resplendit par sus tous, » — grâce à ses efforts, il n'y a personne qui — « n'ait bonne espérance de voir, aujoute t-il,

« Les sciences jettées
« Hors de leur propre siége, et les loix abjectées
« Remettre en leur honneur, et les mœurs réformer,
« Que la pompeuse cour fait par trop diffamer.
« Voire et de restablir à leur première guise
« Loix, magistrats, la Cour, et les prélats d'Eglise. »

« J'ai lu le livre de cet excellent commentateur et il est vraiment fort curieux, plein de faits, de documents et de citations, comme faisait Montaigne, lorsqu'il écrivait « dans sa librairie » son admirable volume des Essais. »

— M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle le Bureau de l'Exposition artistique et archéologique de Clermont remercie la Société de l'empressement avec lequel elle a répondu à la demande qui lui a été faite, par l'envoi de divers objets destinés à cette exposition.

— La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-

Saône, à Vesoul, demande à entrer en correspondance et à échanger ses publications avec la Société d'Emulation.

Cette demande est agréée avec empressement par la Société.

— M le Président annonce que, par les ordres de M. le Préfet, les réparations nécessaires pour l'appropriation du local destiné au Musée, au Palais de Justice, viennent d'être entreprises et seront poussées avec une grande activité. Il donne l'espoir que l'installation des collections pourra se faire pour les premiers jours de juillet prochain, de manière à donner le moyen de faire visiter le Musée à quelques-uns des étrangers qui se rendront à Vichy, à cette époque.

— Après avoir lu une note sur un ouvrage intitulé *Etudes religieuses et littéraires* que M. Rosseew St-Hilaire, professeur à la faculté des lettres de Paris et membre correspondant de la Société, vient de publier à la librairie Dentu; M Bouchard fait connaître deux lettres inédites du jésuite Claude de Lingendes. Ces deux lettres qui doivent faire partie d'une notice qu'il se propose de consacrer aux membres de cette famille, ont trait aux difficultés qui eurent lieu, dès les premières années du XVII[e] siècle, entre les catholiques et les protestants de Moulins pour l'établissement du culte de la religion réformée dans cette ville. Afin de faire comprendre dans quelles circonstances elles ont été écrites, M. Bouchard entre dans quelques détails puisés dans plusieurs pièces qui se trouvent avec ces deux lettres aux archives de la ville de Moulins et dont il n'est fait aucune mention dans les différents ouvrages écrits sur le Bourbonnais.

Séance du 1er mai.

PRÉSIDENCE DE M. MÉPLAIN.

M. Perrot demande à changer son titre de membre titulaire en celui d'associé-libre.

M. Alfred Bertrand demande à changer son titre de membre correspondant en celui d'associé-libre.

La Société accueille ces deux demandes et par conséquent MM. Perrot et Bertrand seront classés désormais au nombre des membres associés libres.

— M. le président donne lecture d'une lettre de Mgr Crosnier, président de la Société Nivernaise, qui demande à la Société d Emulation de vouloir bien envoyer un certain nombre d'objets d'art et d'antiquités à l'exposition de Nevers.

M. de l'Estoille fait observer que Clermont ayant fait, il y a déjà longtemps, une pareille demande, les bronzes du Musée ont été envoyés dans cette ville. On pourrait néanmoins donner satisfaction à la demande de Mgr Crosnier, si à Nevers on voulait se contenter des objets trouvés à Chantenay.

M. de Bure répond que ce que demande surtout Mgr Crosnier c'est une statuette antique trouvée par lui-même, Armand Méplain et Jaladon de Labarre, à Chantenay, un petit taureau en terre cuite et quelques vases provenant du même lieu.

La Société décide que ces divers objets seront envoyés à Nevers pour l'exposition qui doit avoir lieu à l'occasion du Concours régional.

— M. le président donne lecture d'une lettre de M. Pérot sur des débris gallo-romains trouvés par lui dans le chemin de la Croix-de-fer, à Iseure, près de la propriété de M. Bruel.

Plusieurs membres font remarquer que déjà il a été trouvé au même lieu des objets de la nature de ceux qui sont indiqués par M. Pérot.

— M. Victor Antoine, de Paris, adresse à la Société une brochure intitulée : *solution d'un problème alchimique*. Il annonce qu'il en enverra bientôt une autre sur la *Médecine universelle*.

— M. Mauchecorne, pharmacien à Yvetot, demande à la Société si elle veut recevoir, pour l'examiner, un mémoire sur des huiles, ainsi que des échantillons de ces liquides. La

Société décide qu'il sera répondu à M. Mauchecorne de vouloir bien envoyer le mémoire et ses produits.

— M. Bouchard lit un extrait d'un rapport fait à la réunion des Sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à Paris, par M. le marquis de La Grange, président de la Société d'archéologie. Il lit aussi un extrait du rapport fait dans la même réunion, au nom de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, par M. Victor Foucher, vice-président.

La Société approuve la proposition faite par M. Bouchard tendant à ce que ces quelques lignes, qui concernent MM. Tudot, Chazaud et Georges de Soultrait, soient reproduits dans le procès-verbal de ce jour. Voici ces extraits.

« .... Un atelier de potier, découvert à Toulon-sur-Allier, « a fourni une quantité de ces figurines qui garnissaient le « laraire des Gallo-Romains, ou qui servaient de jouets aux « enfants. Ce dépôt précieux est devenu l'objet d'une classi- « fication introduite, pour la première fois, par M. Tudot, « que la mort a enlevé récemment aux études archéolo- « giques.

..... « Nous citerons encore le beau livre in-4° de la « collection des figurines en argile, œuvres premières de « l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont « exécutées, par M. Tudot, membre de la Société d'Emula- « tion de l'Allier, avec 73 planches bien lithographiées. Au « point de vue de l'épigraphie, c'est une des plus intéres- « santes publications de ces dernières années. Les inscrip- « tions qui se lisent sur les moules de ces figurines, en écri- « ture cursive, en font connaître l'alphabet mieux que les « inscriptions gravées à la pointe sur les murs de Pompéi, « parce que ce sont des inscriptions sérieuses et non des « plaisanteries, comme les premières. »

« .... Le prieuré de la Chapellaude, en Bourbonnais, « ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, possédait

« des chartes qui remontaient à l'époque mérovingienne ; « ces actes qui allaient, presque sans interruption, jusqu'au « XIIe siècle, avaient été transcrits dans un cartulaire mis à « profit par les Bénédictins ; ce cartulaire a disparu. M. Cha- « zaud a essayé de le reconstituer en recherchant les origi- « naux ou les copies qui existent encore dans différents dé- « pôts ; il y est parvenu pour un grand nombre de pièces qui « ont été éditées par lui avec une parfaite connaissance de la « topographie locale. »

M. Georges de Soultrait est spécialement et honorablement mentionné dans ce même rapport pour son ouvrage sur la numismatique bourbonnaise.

— M. Chazaud fait connaître à la Société une pièce relative à l'institution d'un Maréchal-d'armes de France par Charles VII, (ancien héraut d'armes du duc de Bourbon,) 1487.

— Plusieurs membres parlent, au point de vue historique, de la proposition faite à la ville de Moulins, par la communauté des Visitandines de Bologne, pour l'acquisition des bâtiments dans lesquels se trouve établi le Lycée.

A la suite de la conversation qui s'engage à ce sujet, M. de l'Estoille cite une lettre de Mme de Sévigné dans laquelle il est parlé de la statue d'Hercule qui décore le tombeau du duc de Montmorency.

— MM. Méplain aîné, de l'Estoille et de Bure présentent, comme membre correspondant, pour la classe des Lettres, M. Marcelin Boudet, substitut du Procureur-impérial, à Gannat.

— M. le Président lit une lettre de M. Loisel, de Cusset, qui se dit propriétaire des objets antiques trouvés à Vichy et qui ont été envoyés à la Société par la Compagnie du chemin de fer. Il veut bien en faire don au Musée, mais à la condition expresse que tous ces objets porteront une étiquette indiquant qu'il en est le donateur.

La Société décide qu'avant qu'il soit répondu à la lettre de M Loisel, M. Alfred Bertrand voudra bien s'informer si ces objets étaient la propriété de la Compagnie du chemin de fer, ou s'ils appartiennent au contraire à M. Loisel.

— M. Clairefond réclame, au nom de la Société, les médailles qui devaient être données par M. de Saulcy.

M. Bertrand répond qu'un certain nombre de médailles ont été en effet données, mais que ce nombre n'est pas celui qni avait été promis, et même ces médailles ne seraient pas celles qui avaient été annoncées.

La Société décide qu'avant d'écrire à M. de Saulcy, on s'occupera de savoir quel était le nombre des médailles offertes.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. MÉPLAIN.

M. le Président annonce à la Société qu'il a été répondu à Mgr Crosnier dans les termes indiqués au procès-verbal de la dernière séance ; mais que rien n'a cependant été envoyé à Nevers pour l'exposition.

— M. Bertrand est invité à vouloir bien faire connaître le résultat des démarches qu'il a faites relativement à la propriété des objets que M. Loisel regarde comme lui appartenant.

M. Bertrand donne à ce sujet quelques explications qui devront être complétées par des renseignements ultérieurs qu'il espère se procurer sans tarder.

Il est décidé qu'on attendra ces explications nouvelles pour les faire connaître à M. Loisel et le mettre à même d'y répondre.

— M. le Président parle ensuite des médailles qui devaient être données au Musée par M. de Saulcy.

Il paraîtrait, d'après les explications fournies par quelques membres de la Société, que le nombre des médailles reçues

est bien celui qui devait être donné, mais que la nature de ces médailles n'est pas celle qui avait été promise.

Cette question est aussi ajournée jusqu'à plus ample information.

— MM. Bertrand et Clairefond proposent de faire l'acquisition de quelques médailles de Marseille qui se trouvent en la possession de M. Grégoire, horloger à Moulins.

M. de l'Estoille fait observer qu'il ne faudrait pas chercher à donner trop d'extension aux dépenses à faire pour le Musée qui n'est plus la propriété de la Socité, et dont la direction lui sera peut-être enlevée dans quelques mois; il faut songer surtout à la publication du Bulletin. Ce n'est, du reste, que comme question de principe qu'il fait cette observation.

M. Clairefond répond qu'il ne s'agit que d'une acquisition de peu d'importance, et que, du reste, quelques membres de la Société sont tout prêts à prendre un certain nombre de ces médailles à leur compte, pour les remettre ensuite à la Société.

— M. Esmonnot demande qu'on veuille bien mettre à sa disposition une somme d'environ 30 francs pour pouvoir installer la bibliothèque de la Société dans un local spécial qui lui a été réservé près du Musée qui va s'ouvrir au Palais de Justice.

Cette somme de 30 fr. est allouée.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Mignot, docteur en médecine à Chantelle, lauréat de l'Institut, adressée à M. Bouchard, et par laquelle il sollicite le titre de membre correspondant pour la classe des sciences. M. Mignot fait en même temps hommage à la Société des deux ouvrages suivants dont il est l'auteur :

1° Histoire de la fondation de l'hôpital cantonal de Chantelle ;

2° Traité de quelques maladies pendant le premier âge.

M. le Président remet à M. le docteur Prieur ce dernier ou-

vrage, ainsi qu'un travail inédit adressé à la Société par le même auteur, pour qu'il veuille bien faire un rapport à ce sujet.

M. Bouchard est chargé de remercier M. Mignot de l'envoi de ces ouvrages.

— M. Bertrand lit une note sur des objets antiques trouvés par lui et M. Esmonnot à St-Gerand-le-Puy. (Fragments de mosaïque, piscine, os humains, etc)

— M. de Bure lit un travail sur *l'homme fossile*, adressé à la Société par le géologue M. Poirrier, de Montcombroux, membre correspondant.

M. Clairefond présente à ce sujet quelques observations.

— M. Queyroy annonce que dans un voyage récent fait à Paris, il a fait l'acquisition, pour le Musée, d'environ quarante portraits de personnages du Bourbonnais.

— M. Valentin offre à la Société un portrait de M. Victor de Tracy.

— M. Bertrand annonce qu'il a été trouvé dans une marnière de la commune de Villeneuve-sur-Allier, une statuette en marbre qui est en la possession de M. Desferneaux. Ce dernier la met à la disposition de M. Bertrand pour qu'il en soit fait un moulage

— M. Chazaud dit qu'il y a quelques jours, M. le curé de Lurcy lui a fait savoir qu'il avait trouvé une statue ébauchée de Vénus, couchée dans une coquille ; il doit la lui adresser pour la remettre à la Société.

— M. Queyroy annonce que M. Champfleury doit venir prochainement visiter le Musée, à l'effet d'étudier les statuettes trouvées à Toulon et sur lesquelles il se propose de faire paraître un travail dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

— M. de l'Estoille engage la Société à faire paraître très prochainement une nouvelle livraison du *Bulletin*.

M. le Président répond qu'il se propose de convoquer à ce sujet la commission de publication.

MM. Méplain aîné, Prieur et Bouchard, présentent, en qua-

lité de membre correspondant pour la classe des sciences, M. le docteur Antoine Mignot, de Chantelle.

Conformément au règlement, il est immédiatement procédé au vote sur cette présentation.

M. le docteur Mignot est nommé membre correspondant.

M. Marcellin Boudet, présenté à la séance précédente, est également nommé membre correspondant.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PENDANT L'ANNÉE 1862,

LU A LA SÉANCE DU 6 MARS 1863 PAR M. DE L'ESTOILLE, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Si je devais aujourd'hui vous entretenir uniquement des travaux individuels des membres de la Société pendant l'année 1862, vous auriez le droit de vous étonner de leur petit nombre. Voici en effet à quoi se borne leur trop courte énumération.

MM. ALARY : Histoire de la presse périodique en Bourbonnais (2 articles). — Note sur un projet de museum provoqué par la Société populaire de Moulins en l'an II.

BERTRAND : Rapport sur les fouilles de Vichy. — Rapport sur trois pierres tumulaires trouvées à Vichy.

BOUCHARD et ALARY : Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque bourbonnaise.

CROIZIER : Rapport au nom de la Commission chargée de répondre aux questions posées par M. le Préfet, relativement à l'établissement du Musée départemental.

MM. CHAZAUD : Un mariage d'inclination au XV[e] siècle.

ESMONNOT : Note sur la fouille faite à la bu'te d'Arpheuil-les St-Priest — Rapport sur les fouilles de Vichy.

ESMONNOT, QUEYROY, BOUCHARD et de L'ESTOILLE : Catalogue des objets composant le Musée.

De L'ESTOILLE : Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861. — Rapport sur l'exposition archéologique et artistique de 1862.

MÉPLAIN aîné : Suite des jurisconsultes du Bourbonnais (Berroyer).

Plusieurs de nos membres correspondants nous ont envoyé des ouvrages importants publiés par eux dans le cours de l'année.

MM. L'abbé BOUDANT : Son histoire de Chantelle éditée par notre collègue M. Desrosiers.

L'abbé Fayet : Les beautés de la poésie allemande.

GUILLAUMIN : Annuaire de l'économie politique et de la statistique.

ANCELOT : Éloge de notre regretté compatriote M. le conseiller de Lapoix de Fréminville.

ROACH-SMITH : Plusieurs fascicules des *collectanea antiqua*.

Voilà tout, et peu d'années semblent avoir été pour nous moins fécondes ; mais cette apparente stérilité s'explique facilement. Toutes nos pensées, tous nos soins étaient dirigés vers un double but : la mise en ordre de nos collections et l'exposition dans laquelle devait figurer la meilleure partie de nos richesses.

Il n'a pas fallu moins de quatre mois d'un travail assidu pour reconnaître, classer et cataloguer plus de 4,000 pièces et les disposer convenablement dans le nouveau local dont M. le Maire de la ville de Moulins a bien voulu nous accorder la jouissance. Si la nature de cet appartement et les difficultés de son accès rendent impossible l'admission du public, tout au moins est-il assez vaste pour que nous puissions profiter

de nos collections et appeler quelques personnes à les visiter. Nous pouvons maintenant attendre avec moins d'impatience l'ouverture du Musée départemental.

Quant à l'exposition de 1862, je n'ai pas besoin de vous rappeler combien, malgré le concours empressé de quelques personnes que nous regrettons de ne pouvoir compter parmi nos collègues, nous avons dû dépenser de temps et d'énergie pour remplir notre tâche. Si je le fais ici, c'est uniquement pour nous rendre le témoignage que nous sommes loin d'être restés inoccupés ; c'est pour expliquer comment, au milieu de tant de préoccupations, nous n'avons pu, dans toute l'année, publier qu'un seul numéro de notre bulletin.

Tant de soins n'ont point été infructueux ; ils nous ont valu les témoignages d'intérêt les plus flatteurs, et le Conseil général, pleinement édifié sur l'importance des dons que nous faisons au département, a répondu sans hésiter à l'appel que M. le Préfet lui adressait avec cette bienveillance dont il ne cesse de donner des preuves à notre Compagnie. Grâce au vote de 1862, l'acquisition des précieuses collections de notre regretté collègue M. Tudot enrichira le département sans ruiner la Société d'Emulation, et il n'en sera résulté pour nous qu'une gêne momentanée.

Depuis cette époque, nos collections se sont encore accrues. De nombreuses médailles ont été offertes par MM. Doumet, Jutier, et les héritiers de M. le docteur Saugères. M. Gain nous a remis, au nom de ces derniers, les médailles que notre compatriote, enlevé si prématurément à l'armée et à la science, s'était plu à collectionner dans les moments qu'il pouvait dérober à des travaux plus importants. Mlle Giraudet a bien voulu nous faire don du précieux plat de faïence qu'elle nous avait confié pour l'exposition ; un beau chapiteau romain nous a été remis par M. le commandant Le Duc, et grâce à l'intervention de M. le Préfet, nous avons pu joindre aux nouveaux objets recueillis à Vichy dans les

fouilles dirigées en notre nom par M. Alfred Bertrand, trois pierres tumulaires dont une très-importante.

En même temps, plusieurs donateurs, parmi lesquels nous devons citer en 1re ligne MM. Alary, Bardoux et Roach Smicht, enrichissaient notre bibliothèque du recueil de différents journaux du département et d'ouvrages d'archéologie publiés en Angleterre.

Vous le voyez, Messieurs, nous n'avons pas été oisifs cette année, et indépendamment du souvenir de cette exposition qui a dignement tenu sa place à côté de l'un des concours régionaux les plus remarquables de l'année, il restera dans le Musée un monument durable de notre activité.

Notre personnel aussi s'est augmenté. Nous avons eu, il est vrai, la douleur de perdre un de nos plus dignes membres, un de ces hommes qui, pour avoir passé sur les champs de bataille les plus belles années de leur jeunesse, ne se croyaient pas encore quittes envers leur pays. Vous savez tous avec quelle ardeur M. de Séréville mettait son temps, sa plume et sa bourse à la disposition de quiconque les réclamait pour une œuvre utile. Si dans les derniers temps, de graves infirmités l'avaient rendu moins assidu à nos séances, son cœur n'en était pas moins toujours avec nous. Le matin même du jour où il fut frappé pour ne plus se relever, il m'entretenait de notre Société, de ses travaux, de son avenir dans lequel sa foi était entière. A cette perte si regrettable est venu s'ajouter l'éloignement de M. Legagneur qu'un avancement bien mérité nous enlevait. Mais deux nouveaux membres titulaires et trois associés libres sont venus remplir ces vides et renforcer surtout la section des lettres et celle des sciences. Nous avons eu aussi la bonne fortune d'inscrire sur la liste de nos correspondants huit noms qui ne peuvent qu'ajouter à la considération dont jouit notre compagnie. Enfin le cercle de nos relations avec les Sociétés de province s'est encore élargi.

Rien ne nous a manqué cette année de ce qui peut assurer l'avenir d'une Société savante ; ni l'appui bienveillant de l'autorité, ni les suffrages du public, ni les sympathies des hommes éclairés qui ont été à même de juger nos travaux. C'est à nous de redoubler d'efforts pour mériter de plus en plus des encouragements si honorables. Nous avons déjà fait quelque chose, mais il nous reste bien plus encore à faire. Rechercher avec soin les origines de notre histoire locale, décrire nos monuments, arracher encore à notre sol quelques précieux débris du passé, publier nos vieilles chartes, consacrer quelques lignes à la mémoire de ces hommes qui, sans briller au premier rang, ont mérité par leurs travaux de voir leur souvenir conservé au moins parmi les enfants de leur province, tel doit être notre but principal, tel est le moyen qui nous est offert de rendre à tous des services véritables. Mais, en dehors de ces études spéciales, le champ est plus vaste encore et il n'est pas un de nous qui ne puisse, s'il le veut bien, trouver quelques heures dans l'année pour initier ses collègues à ses travaux, pour les faire profiter d'une partie de ses lectures et de ses études. A l'œuvre donc et que nos bulletins de 1863 prouvent que si, pour satisfaire à des exigences particulières, nous savons abandonner pour un temps nos travaux habituels, nous savons aussi, quand nous sommes rendus à nous mêmes, les reprendre avec une nouvelle ardeur.

Tel est le vœu le plus cher de celui que vous avez si souvent appelé à l'honneur de vous présider, et qui ne croira désormais pouvoir mieux vous témoigner sa profonde gratitude qu'en travaillant de toutes ses forces à l'œuvre commune sous l'habile direction de celui que vos suffrages, permettez-moi de vous le dire, bien mieux inspirés cette fois, viennent d'appeler à lui succéder.

6 mars 1863.

MAX DE L'ESTOILLE.



H. GRIFFET.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

HENRI GRIFFET.

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

PAR M. E. BOUCHARD.

« Une vie morale, spirituelle, religieuse, excite aussi dans les autres des idées morales, spirituelles, religieuses. »

LAVATER.

I.

Dans notre Bourbonnais, et pendant le XVIIIe siècle, la famille Griffet mérite de fixer l'attention des personnes qui, comme nous, s'intéressent à l'histoire intellectuelle et morale de ce pays. Les quatre membres de cette famille dont nos annales ont conservé le noms sont : les deux frères Henri et Claude Griffet, et leurs deux neveux Antoine-Gilbert Griffet de la Baume, et Charles Griffet de la Baume. Comme le titre placé en tête de ce travail l'indique, c'est une étude sur la vie et les œuvres de Henri Griffet que nous nous sommes proposé d'écrire. Toutefois, nous avons pensé qu'il ne serait

peut-être pas sans intérêt de consacrer tout d'abord quelques lignes aux autres membres de cette famille ; nous disons quelques lignes, car les documents que nous avons pu recueillir sur eux sont malheureusement presque nuls. Aussi, pour compléter le peu que nous savons, placerons-nous dans la dernière partie de cette biographie, le catalogue le plus complet qu'il nous sera possible de faire de leurs différents ouvrages.

Le jésuite Claude Griffet, né à Moulins le 13 mars 1702, et non à Nevers, comme l'indique Desessarts dans ses Siècles Littéraires de la France, cultiva la littérature avec quelque succès. Il est l'auteur d'une pièce de vers français sur la majorité de Louis XV, et de deux poëmes latins : l'un intitulé *Cerebrum*, et l'autre *De arte regnandi*, tous deux insérés dans le supplément aux *Poemata didascalica*. On lui a attribué aussi l'Année Chrétienne, publiée sous le nom de son frère ; il y aurait au moins travaillé, s'il faut en croire M. de Coiffier. Mais il est principalement connu comme éditeur des œuvres du P. Porée, et l'on doit convenir qu'en les publiant, dit la Biographie universelle, il rendit un véritable service au petit nombre d'amateurs des lettres latines. En 1735, et malgré l'auteur, on avait publié un recueil de ses harangues dont notre compatriote donna douze ans plus tard une nouvelle édition augmentée de plusieurs morceaux inédits. Claude Griffet ne s'était pas contenté d'éditer de nouveau les harangues, il avait auparavant, et én 1745, fait paraître un recueil des tragédies de ce savant professeur dont Voltaire lui-même se faisait gloire d'être l'ami. Ce volume in-12 renferme, avec une vie de l'auteur, six pièces dont voici les titres : Brutus, le Martyre de saint Hermenigilde, la mort de l'empereur Maurice, Sennachérib, roi d'Assyrie, Seby-Myrza, fils d'Abbas, roi de Perse, et enfin le martyre de saint Agapit. Il faut ajouter que le volume des comédies (fabulæ dramaticæ) qui complète le recueil des ouvrages du P. Porée parut en

1749 (1). Claude Griffet mourut à Moulins le 8 novembre 1782, avec la réputation d'un homme très instruit.

Des deux neveux, l'aîné Antoine Gilbert Griffet de la Baume naquit à Moulins le 21 novembre 1756 ; Barbier donne aussi cette date, avec celle du 21 décembre 1751. Après avoir fait d'excellentes études tant dans les langues anciennes que dans les langues allemande et anglaise, il alla à Paris en 1776. Peu de temps après, il obtint un emploi dans un ministère, emploi qu'il eut le malheur de ne pas conserver longtemps. Mal partagé du côté de la fortune, il fut obligé de se mettre aux gages des libraires, en leur faisant des traductions dont ils tirèrent sans doute plus de profit que lui-même. Aussi, excepté une comédie en un acte et en vers, intitulée Galatée, une scène en vers et en prose, connue sous le nom d'Agathis, quelques vers qui parurent en 1785, et la vie de Foë, auteur du Robinson Crusoé, on peut dire que la plus grande partie de ses productions ne sont que des traductions anglaises, allemandes ou italiennes des ouvrages de Langhorne, de miss Burney, de Sterne, de Moser, de Payne, de Junger, de Schultz, de Wieland, de Bodmer, de Nobody, de Muller, de Woss, de Kœk et de Mackenzie. Cependant il ne faut pas oublier qu'il a coopéré au recueil des Mémoires sur les hospices et les établissements d'humanité, au *Censeur universel anglais*, au *Bulletin de littérature*, au *Mercure de France*, au *Journal encyclopédique*, à la *Décade* et au *Magasin encyclopédique*. A ce rude travail de chaque jour que justifie assez la simple énumération de ses productions, vinrent s'ajouter de nombreux chagrins au milieu desquels il mourut le 18 mars 1805. Constatons en passant que nous aurions peut-être pu nous étendre davantage sur cette partie de notre travail, s'il nous eût été donné de consulter les deux dernières publications que nous venons de citer ; car dans la *Décade*, à la

(1) *Biographie universelle* de Michaud.

page 182 du 45e volume, et dans le *Magasin encyclopédique*, à la page 414 du numéro d'avril 1805, se trouve une notice sur notre compatriote.

Sur Charles Griffet de la Baume, les renseignements font complètement défaut On sait seulement qu'il naquit à Moulins en 1758, et qu'il mourut à Nice le 10 mars 1800, ingénieur en chef des Alpes maritimes. On a de lui, une théorie et pratique des annuités décrétées par l'Assemblée nationale de France pour les remboursements du prix des acquisitions des biens nationaux, ouvrage d'une utilité pratique pour les circonstances où il fut publié; et un traité théorique et pratique sur les routes plates. Pour ne rien omettre, disons aussi que quelques personnes lui attribuent la traduction de Daniel de Moser que le plus grand nombre des biographes rangent au contraire parmi les productions de son frère.

II.

Après ce rapide coup d'œil, nous arrivons au personnage qui fait tout particulièrement le sujet de cette étude, à Henri Griffet, né à Moulins le 9 octobre 1698, d'une famille ancienne dans la magistrature. Après d'excellentes études, il fut admis, à l'âge de dix-sept ans, dans la Société de Jésus. Peu de temps après, et malgré son extrême jeunesse, il n'avait pas encore vingt ans, on le chargea de suppléer le fameux Père Porée, alors professeur de Belles-Lettres au collége Louis-le-Grand; et, comme lui, il sut se faire remarquer avantageusement dans cette chaire qu'avaient déjà illustrée les Petau, les Cossart, La Rue et Jouvenci.

Le Père Baudory ayant été donné comme successeur au Père Porée, notre compatriote renonça presque aussitôt à l'enseignement pour se livrer avec plus de soin à la prédication. Il prêcha tour à tour à Paris et à Versailles avec talent et avec succès, s'il faut en croire M. de Coiffier d'accord sur

ce point avec Chaudon et Delandine. Au milieu de cette société si agitée et si tourmentée du XVIIIe siècle où, selon l'expression de M. Ozaneaux, historien qu'on n'accusera certes pas de dénigrer le passé, « le clergé commençait à plaisanter sur la religion, la magistrature, à rire des lois » (1), H. Griffet se fit remarquer par un esprit de foi et de mesure bien rare alors. Honoré par Louis XV du titre de son prédicateur ordinaire, comme Massillon, il fit entendre les grandes vérités de la religion et de la morale à cet héritier dégénéré de Saint-Louis, qui malheureusement ne sut guère profiter de cet enseignement. Cette distinction ne changea en rien la manière d'être de notre orateur chrétien. Simple prédicateur, il avait annoncé avec force et modération tout à la fois les grandes vérités de la religion, aussi bien aux grands qu'aux petits, aux riches qu'aux pauvres; du haut de cette nouvelle chaire, son langage restera le même. A l'appui de ce que nous avançons, entendez-le s'écrier dans l'exorde de son sermon sur l'ambition, prêché devant le roi et en présence de toute la cour: « Humiliez-vous, grands de la terre; superbes montagnes, collines orgueilleuses qui, par le prestige et l'illusion de nos sens, paraissez quelquefois égaler la hauteur des cieux, abaissez vous » (2).

S'il attaque les vices et les passions des grands, il ne craindra pas non plus de faire entendre sa voix chrétienne aux ministres des autels qui ne travaillent point à se mettre à la hauteur des grandes fonctions qu'ils ont à remplir dans le champ du Seigneur. Car voici le langage qu'il leur tient dans le panégyrique de saint François de Sales :

« Il y avait alors dans l'Eglise, des prêtres peu dignes de leur caractère et de leur nom; qui ne regardaient le sacerdoce que

(1) *Hist. de France* par Ozaneaux, tome 2, p. 319.

(2) Sermons, t. 1, p. 127. — Et pour n'en citer que trois autres exemples, nous renvoyons le lecteur aux pages 88, 240 et 307 du même volume.

comme l'appui et le soutien d'une honorable oisiveté ; qui recevaient le tribut de la piété des fidèles, sans leur rendre par un retour légitime, celui de leurs soins et de leurs travaux ; qui recueillaient les fruits d'une terre sacrée, qui n'était jamais arrosée de leurs sueurs ; qui semblaient n'être faits que pour servir de décoration dans nos temples et pour augmenter la pompe de nos cérémonies ; qui coulaient enfin des jours tranquilles et paisibles à l'ombre du tabernacle, et qui ne servaient l'autel que par des prières souvent négligées, quelquefois entièrement omises, qui étaient plutôt sur leurs lèvres que dans leurs cœurs, et dans lesquelles l'intérêt, l'habitude, le respect humain, avaient souvent plus de part que la piété (1).

Dans son tableau de la littérature française au XVIIIe siècle, M. de Barante apprécie de la manière suivante l'état de l'éloquence religieuse à cette époque :

« Le temps de l'éloquence religieuse était passé, dit-il ; les « orateurs et l'auditoire avaient changé ; la foi était éteinte « chez la plupart des hommes, refroidie ou timide chez les « autres............... ....

« ... .C'était avec une sorte de crainte et de « réserve que les orateurs sacrés remplissaient leur saint « ministère : ils avaient peur de heurter la mode ; ils tâchaient « de se faire pardonner et leur profession et leurs discours. « S'accommodant au goût de l'auditoire, ils fuyaient tout ce « qui se rapprochait du dogme et des principes positifs de la « religion, ils s'étendaient avec plus de complaisance sur ce « qui avait rapport à la morale purement humaine (2)..... »

Eh bien, à la gloire de Henri Griffet, ne craignons pas de répéter qu'il fut du petit nombre de ceux qui alors eurent le bonheur de porter toujours haut le drapeau sacré qu'ils étaient chargés de défendre. Pour s'en convaincre, on n'a

(1) Tome 4, p. 274. — Voir encore à ce sujet ce qu'il dit dans le tome 1, p. 240 et 241.

(2) Pages 154, 155.

qu'à lire son assez volumineux recueil de sermons « tous « composés dans un style naturel, oratoire et assorti aux « différents sujets (1) » Si nous ouvrons le nouveau dictionnaire historique de Chaudon et Delandine, nous voyons que les sermons de notre compatriote offrent un plan bien présenté, des preuves solides, de la clarté et du naturel, mais que son éloquence manque un peu de chaleur et de coloris, et qu'il y a du vide et de la sécheresse dans certains discours. Griffet lui-même, à la fin de la délicace qu'il adresse à son altesse impériale, royale, apostolique, Marie-Thérèse d'Autriche, les caractérise en ces termes : « Les discours que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté ne sont qu'une simple exposition des maximes de l'Evangile, si dignes par elles-mêmes de toute l'attention d'une grande et pieuse reine, qu'elles n'ont pas besoin des vains ornements de l'éloquence humaine pour intéresser Votre Majesté. »

Sans doute, sous le rapport du style et de l'éloquence, il ne faut pas comparer notre prédicateur à Bossuet, à Fénelon ou à Massillon qui, par un don tout particulier du génie, réunirent aux grandes qualités dont nous venons de parler, ce quelque chose qui les a rendus classiques, et qui les fait pour ainsi dire revivre au milieu de nous. Mais ce n'est pas seulement au point de vue littéraire et oratoire qu'il faut considérer leurs œuvres ; selon nous, c'est surtout sous le rapport moral et religieux. Et à ce point de vue, nous pouvons dire que les discours de Henri Griffet peuvent prendre rang à côté des meilleurs, à côté de ceux qui ont pu et qui peuvent encore élever les pensées de l'homme et tourner son cœur vers Dieu, source de tous biens et de tous progrès. Il semble qu'il ait voulu prendre pour règle de sa conduite dans la chaire chrétienne, ce qu'il nous dit de saint Jean Népomucène, dans le panégyrique de ce saint ; ces quelques lignes caractérisent son éloquence.

(1) Les trois siècles littéraires de Sabatier.

Il ne cherche pas à plaire ; il ne songe point à mendier des suffrages, ni à recueillir de stériles applaudissements ; il ne parle que pour convertir. On ne lui voit donc point employer ces tours affectés de l'éloquence humaine qui éblouissent l'esprit sans aller au cœur. Les grands sentiments de religion, dont il est rempli, font en même temps la matière et l'ornement de ses discours. Ses paroles n'expriment que ce que son cœur sent ; il inspire la crainte des jugements de Dieu, par celle dont il est frappé ; l'amour que nous devons tous à notre Créateur, et celui que nous devons à nos frères qui sont ses images, par les ardeurs de cette charité divine dont il est embrasé ; la compassion pour les malheureux, par les tendres sentiments dont il est pénétré à la vue de leur misère ; le mépris des richesses par son désintéressement ; l'amour des souffrances, par le désir qu'il a de ressembler à Jésus-Christ crucifié ; la fuite du péché, par la crainte qu'il a de le commettre (1). »

Le recueil de sermons de notre orateur chrétien se compose de cinquante-huit discours, dont vingt-trois furent prononcés en présence du roi, deux devant la reine, le panégyrique de saint Jean-Baptiste devant Mme la duchesse du Maine, et celui de saint Jean Népomucène devant Mme Henriette de France. Que d'enseignements élevés et pratiques ressortent de la lecture et de la méditation de cet ouvrage ! Que de passages il faudrait extraire, que de pages il faudrait copier pour mettre au jour les grandes et saintes vérités qui y sont renfermées, pour tirer et développer à notre tour les conséquences qu'il en tire lui-même. Malgré notre désir de suivre dans ses différentes manifestations la pensée de notre compatriote, nous passerons sous silence bien des choses, ne nous arrêtant même qu'un instant sur quelques points principaux, sachant qu'en toutes choses, même dans les meilleures, il faut des bornes. Parmi ces cinquante-huit discours, nous

(1). Sermons, tome 4, pages 215 et 216.
Voir aussi la page 243 du tome 2 où il parle de ses sermons avec la plus grande modestie.

citerons, comme méritant de fixer plus particulièrement l'attention, ceux qu'il prononça sur la sainteté, l'ambition, le danger des richesses, la prière, les souffrances, l'obligation de remplir les devoirs de son état, ses deux sermons sur la mort, ceux sur la paresse, le luxe, l'incrédulité, ses deux sermons sur l'aumône, les panégyriques de saint Sulpice, de saint Louis, de saint François de Sales, et enfin ses sermons sur la vraie piété et sur le culte extérieur.

Celui qu'il prononça devant la reine sur les *caractères de la vraie piété* (1), que Platon appelle *l'amour et l'imitation de Dieu* (2), nous fournira de belles pages renfermant les idées les plus élevées et les plus pratiques sur la religion de l'Evangile, ce principe social par excellence. Lieux-communs et banalités pourront dire plusieurs ; mais principes et vérités diront tous ceux qui veulent aller au fond des choses, tous ceux, et grâce à Dieu le nombre en est grand, qui recherchent en religion, comme dans toutes les autres choses de la vie, la réalité au lieu de se contenter de l'apparence, afin de ne point ressembler, selon l'énergique expression des Ecritures, à des « sépulcres blanchis. » Transportons-nous donc en esprit au pied de sa chaire et méditons ces paroles :

Il a donc fallu qu'il y eût dans la Religion des prières publiques, des cérémonies, des pratiques extérieures ; l'institution en est sainte, et l'usage en est indispensable. Mais je prétends que si ce culte extérieur n'est accompagné du culte intérieur et des véritables vertus, il dégénère en pure superstition : je prétends que ce sont ces vertus intérieures et solides qui font proprement l'âme et le caractère de la vraie piété.

Car, en premier lieu, Dieu nous a déclaré cent fois dans ses Ecritures, que c'était principalement dans l'esprit et dans le cœur qu'il voulait être honoré, que tout autre hommage était nul et indigne

(1) Sermons de Griffet, tome II, pages 359, 360, 364 à 369.

(2) La Cité de Dieu de saint Augustin, traduction et introduction par E. Saisset, introduction, page 110.

de lui. Le prophète ne connait pas d'autre juste que celui qui a la loi de Dieu dans son cœur. Toutes les instructions que Jésus-Christ nous adresse dans son Evangile, paraissent tendre à ce seul but ; il n'y est fait aucune mention d'un grand nombre de pratiques extérieures qui sont en usage aujourd'hui dans l'église. Jésus-Christ a laissé à ses apôtres et à ses successeurs le soin de les expliquer en détail et de les régler. L'Evangile n'est rempli que des règles de morale, qui tendent à former des cœurs purs, des cœurs solidement chrétiens, des cœurs où la grâce établit son règne intérieur par la ruine des passions vaincues, ou par l'absence des passions ignorées. Jésus-Christ ne dit point : Vous me bâtirez des Temples, vous serez toujours fidèles à cette pratique extérieure, vous ne manquerez jamais d'assister à cette religieuse cérémonie ; les apôtres nous l'ont dit de sa part, et l'Eglise nous le dit encore tous les jours en son nom. Mais il nous dit sans cesse lui-même : Aimez Dieu, aimez le prochain comme vous-même, aimez vos ennemis; soyez justes, charitables, tempérants, désintéressés ; portez votre croix, renoncez à vous-mêmes : c'est par votre fidélité à suivre ces maximes, que je jugerai si vous êtes un véritable chrétien. . .

. . . .

. . . .

Ne pourrait-on pas le dire encore à la plupart des chrétiens de nos jours ? *Reliquistis quæ graviora sunt legis* ; vous ne vous attachez qu'aux pratiques extérieures, tandis que vous négligez les devoirs solides et essentiels de la religion, la charité, la justice, le détachement des richesses, le renoncement à vous-mêmes, le sacrifice entier des prétentions de l'amour-propre : car on a beau vanter les lumières du siècle où nous vivons ; ces lumières ne sont pas encore parvenues à bannir toute superstition de la religion la plus spirituelle, la plus éclairée et la moins superstitieuse. Plusieurs ne connaissent cette religion que dans son extérieur ; et leur ignorance parait également, et dans le jugement qu'ils portent des actions propres de la piété, et dans le jugement qu'ils portent des actions contraires à la piété.

Quant aux actions propres à la piété, combien ne pratiquent cette religion que dans ses cérémonies ? la dévotion à une telle image, à une telle fête, à un tel saint, leur paraît renfermer la loi et les prophètes ; ils assistent avec une louable assiduité à de pieux

spectacles, sans songer qu'on ne les leur montre que pour élever leurs esprits à un Dieu qu'ils ne voient pas : là, ils chantent sans prier, et ils louent le Seigneur sans l'honorer, parce qu'ils croient pouvoir l'honorer sans lui obéir : on récite de longs offices remplis des plus purs sentiments de l'amour divin ; et après y avoir employé des heures entières, on n'a peut-être pas fait un seul acte de foi, pas un seul acte d'amour de Dieu, pas un seul acte d'obéissance et de soumission : les lèvres se remuent, la voix se fait entendre, le cœur ne sent rien ; on a dit beaucoup de paroles, et l'on n'a peut-être pas fait une seule prière ; on s'est prosterné devant l'autel du Seigneur, on a fléchi le genou, on eût dit que le temple était plein d'adorateurs, et le Seigneur n'a point été véritablement adoré. Pourquoi ? C'est qu'il n'y a point de prières où il n'y a point d'attention ; point de culte où il n'y a point de sentiment ; point de dévotion où il n'y a point de dévouement ; point d'adoration où il n'y a point de cœur qui adore.

La superstition paraît encore plus sensible dans le jugement qu'on porte des actions contraires à la piété : quelles sont celles qui vous causent de plus grands scrupules, chrétiens ? Ne sont-ce pas celles qui ont rapport aux pratiques extérieures ? Toute action religieuse qui semble ne demander que la présence du corps et le mouvement des lèvres, sera plus inviolablement observée que celle qui va droit au cœur, et qui attaque l'amour-propre jusques dans son centre. On sera quelquefois plus inquiet d'avoir omis la pénitence imposée par le prêtre dans le sacré tribunal, que d'avoir renouvelé le péché même que cette pénitence devait expier; on se fera bien plus de scrupule de n'avoir assisté qu'à une partie de la prière publique, que de n'y avoir donné à Dieu qu'une partie de ses sentiments : on restera tranquillement plongé dans mille désordres, et l'on croira remplir toute justice, en adressant des vœux et des louanges à des saints, qu'il ne coûte rien d'invoquer, pourvu qu'on se dispense de les imiter. L'un assistera tous les jours au sacrifice adorable de nos autels, où il sera plutôt présent de corps que d'esprit ; mais cet homme si fidèle à ce devoir extérieur, entendez-le parler : vous le trouverez mordant, satyrique, médisant, déchirant impitoyablement tout ce qui tombe sous sa langue ; c'est-à-dire qu'extérieurement il est pieux, et qu'intérieurement il n'est nullement charitable. L'autre gardera scrupuleusement les jeûnes

et les abstinences prescrites; et dans un temps comme le nôtre, où tant de gens ne se font aucun scrupule de les violer, on ne peut sans doute qu'approuver à cet égard la délicatesse de sa conscience : mais que cet homme ait un ennemi, vous le trouverez plus envenimé dans sa haine, plus opiniâtre dans sa vengeance, que s'il n'y avait ni religion, ni évangile ; il n'y aura point de satisfaction qu'il n'exige, point de réparation qui le puisse contenter. Eh ! mes frères, attachez, premièrement votre scrupule au défaut de charité; la religion vous recommande bien plus la charité que le jeûne. Celui-ci ne manquera jamais de réciter chaque jour un grand nombre de prières; mais ces longues et fréquentes prières ne l'empêcheront pas d'être avare et intéressé. Eh ! mes frères, un peu moins de prières, et plus de désintéressement. La religion ne nous recommande la prière, que pour nous conduire à la vertu. . . . .
. . . . ,

A quoi se réduit donc la dévotion de ceux qui s'attachent à l'extérieur de la religion sans en prendre l'esprit ? Beaucoup de dehors et peu de vertus ; beaucoup de génuflexions et peu de sacrifices ; beaucoup de paroles et peu d'effets; beaucoup de confessions et peu de pénitences. Revenons donc, chrétiens, à la piété solide et intérieure (1).

(1) Voir encore ce que dit H. Griffet sur le véritable esprit religieux opposé à l'hypocrisie, dans son sermon sur l'incrédulité, t. III, pages 145 et suivantes.

Dans son sermon sur le culte extérieur, nous lisons : « que nos temples et tout ce que nous y voyons, tout ce que nous y entendons doivent être pour nous une leçon et un moyen pour arriver à la sainteté. » Tome IV, page 54.— Plus loin, à la page 61 du même volume, après avoir indiqué quel est l'esprit qui doit animer le chrétien dans le temple, savoir un esprit de recueillement, de componction, de reconnaissance et de sacrifice, il s'écrie : « Voilà, chrétiens, les sentiments qui doivent animer notre culte extérieur, si nous ne voulons réduire toute la religion à un pur spectacle ; voilà ce qui seul peut rendre ce culte agréable à Dieu, utile aux fidèles et glorieux à l'Eglise ; car toute la gloire de cette sainte épouse de Jésus-Christ, de cette fille du roi des siècles, se trouve dans le fond du cœur et dans l'intérieur de l'âme. » Aussi, et comme conséquence de ces principes,

l'entendons-nous, dans son sermon sur le petit nombre des élus, caractériser en ces termes la religion du peuple : « Dans le peuple, vous trouverez beaucoup de foi et peu de vertu, beaucoup de superstition et peu de piété. » Tome II, page 107.

Peut-on exposer et affirmer ces grandes vérités avec plus de simplicité et avec plus de force, et s'éloigner davantage de ce formalisme religieux et de cette morale relâchée que cherchèrent à populariser les Sanchez, les Lessius et les Escobar de triste mémoire. Oui, disons le hardiment, Henri Griffet n'a rien à redouter de la plume vengeresse de Pascal.

En lisant ces quelques pages de notre compatriote, il nous semblait entendre la voix pieuse de Channing traversant les mers pour redire à notre Occident les mêmes vérités. Il est curieux et instructif tout à la fois, de voir deux hommes dont le point de départ est si opposé, arriver à se rencontrer dans ce qui fait le fond même de la Religion. Nous avons entendu Griffet nous dire *que c'était principalement dans l'esprit et dans le cœur que Dieu voulait être honoré, que tout autre hommage était nul et indigne de lui*. Écoutons maintenant Channing proclamer *que le grand œuvre de la religion doit s'accomplir, non pas en société mais en secret, dans l'âme solitaire, dans le silence du cabinet* (1). C'est le langage

(1). Traités religieux de Channing, sermon sur l'Eglise, page 80.

Aussi, lisons-nous dans une de ses lettres à son ami Schaw : « *qu'à notre insu, la plus grande œuvre de la terre peut se faire près de nous, sous notre toit même peut-être, sans que rien ne la révèle au dehors.* »

M. Ed. Laboulaye, membre de l'Institut et professeur au collége de France, a donné en 1857, une traduction des œuvres de ce pasteur, américain, selon lui « l'une des âmes les plus saintes et les plus chrétiennes qui ait paru sur la terre......... Si mon expérience, ajoute-t-il, peut servir à d'autres, je déclare que je n'ai jamais trouvé de livre (traités religieux), qui m'ait plus édifié, qui m'ait donné plus de vues

même de l'apôtre quand il dit : « *Et vous, quand vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, et la porte en étant fermée; priez votre père dans le secret ; et votre père qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.* (1) » Ce que nous devons souhaiter, c'est que ces voix que nous appellerons saintes n'aient pas parlé en vain. Que les hommes de notre temps les écoutent, et alors les divisions qui séparent encore malheureusement les individus et les sociétés disparaîtront ou si elles subsistent toujours, elles seront plus nominales que réelles.

Notre orateur chrétien ne se bornait point à développer, devant un auditoire nombreux et choisi, les vérités du dogme et de la morale, il avait très-bien compris quel parti on pouvait tirer, pour l'édification des âmes, de la vie des hommes grands et justes, « ces vénérables et vivants témoins du Christ, de la puissance de la Religion, de la grandeur de l'âme humaine. » (2). Aussi, trouvons-nous dans son recueil de sermons un certain nombre de discours dans lesquels il se plaît à retracer les principaux traits de la vie de saint Benoît, de saint Sulpice, de saint Jean-Népomucène, de saint Louis, de saint François-de-Salles, etc. Dans celui qu'il prononça le jour de la fête de saint Sulpice dont « la vie peut servir de règle et de modèle à tous les états » (3), on lit le passage suivant, admirable résumé des nombreux devoirs

nouvelles, qui m'ait mieux fait sentir la grandeur du Christ et de l'Évangile, qui m'ait mieux appris à respecter et à aimer les hommes. »

Préface, pages xxij et xxiij.

On peut encore consulter un ouvrage intitulé : *Channing, sa vie et ses œuvres*, avec une préface de M. Charles de Rémusat. — Et le *Magasin pittoresque*, année 1861, page 79 ; année 1862, pages 122 et 149.

(1) Evangile selon St-Mathieu, chap. 6, v. 6.

(2). Traités religieux de Channing, sermon sur l'Eglise, page 65.

(3). Sermon de Griffet, tome IV. p. 148.

d'un véritable pasteur des âmes. Ne dirait-on pas que ces lignes ont été écrites par un moraliste contemporain ?

Sulpice vole au secours des faibles et des affligés ; il confond les incrédules, il menace les impies, il touche les pécheurs, il défend la vertu, il condamne le vice : il ne demande pour lui ni crédit, ni faveur, ni autorité, ni fortune ; tout ce qui est purement temporel et humain, tout ce qui n'a pas un rapport essentiel à la religion et à l'évangile, lui est absolument indifférent, parce qu'il est étranger à son ministère : il est content si Dieu est obéi, si son nom est glorifié (1).

En tête du discours prononcé pour la fête de saint Louis, l'éditeur a placé une note qu'il importe de relater, car elle fait connaître une circonstance de la vie de notre orateur chrétien. Par elle, en effet, nous apprenons que ce fut le 25 août 1743 que Griffet fit entendre ce panégyrique dans la chapelle du Louvre, en présence des Messieurs de l'Académie française. Si on peut reprocher à ce discours, comme à beaucoup d'autres, du reste, le manque de coloris et de chaleur, on peut citer cependant comme un beau mouvement oratoire ce passage dans lequel Dieu, s'adressant au saint roi, lui prédit la gloire de sa maison :

Je relèverai la gloire de la France, par la prudence de Charles V ; je rétablirai, par de miraculeuses victoires, votre trône ébranlé sous le règne de Charles VII ; j'y placerai Louis XII, le père du peuple ; François I, le restaurateur des arts et des sciences ; j'y ferai monter Henri le Grand, ce noble rejeton du dernier de vos enfants; il sera par sa valeur le vainqueur de son peuple, il en sera les délices par sa bonté ; je le ferai rentrer dans le sein de cette Eglise, dont le malheur de son éducation l'avait arraché :

J'étendrai les bornes de votre royaume par les conquêtes de Louis XIII ; je lui donnerai de nouveaux accroissements sous le règne de Louis XIV, le plus long et le plus glorieux de tous les règnes; j'établirai sa postérité et la vôtre sur le trône d'Espagne, elle règnera sur les Deux-Marches ; etc , etc. (1).

(1) Sermons de Griffet, tome IV, page 208.

Quoique nous ayons déjà cité ailleurs un passage du panégyrique de saint François-de-Salles, nous voulons cependant nous y arrêter encore un instant pour faire connaître la méthode qu'il préconise pour convertir les hérétiques ; elle est digne d'être connue, car elle est conforme à la raison et à l'humanité, ce qui ne l'empêche pas toutefois de qualifier l'hérésie de *monstre farouche*. Écoutez ce noble langage que la Religion la plus pure, que la philosophie la plus élevée ne peuvent qu'approuver.

Ah ! prince, qui voulez sincèrement rétablir dans ces malheureuses contrées, (Genève) le royaume de Jésus-Christ, gardez-vous d'y employer la force des armes ! Un cœur ulcéré, un esprit prévenu doit être attaqué par une autre voie. Faites taire ce bruit formidable qui annonce la guerre et les combats, et qui donne le signal des meurtres et des ravages. Il a pu servir à établir parmi ces peuples une autorité purement humaine : vous ne régnez que sur les corps, Jésus-Christ veut régner dans les cœurs et sur les âmes ; ses conquêtes doivent être douces et paisibles. Gardez-vous donc de montrer à ces peuples la religion menaçante et armée d'un glaive homicide (1). . . . .
. . . . Saint François de Salles élève sa voix, il met en évidence les vérités de la foi ; il répand des écrits et des instructions qui portent la lumière dans tous les esprits ; il dissipe tous les nuages de l'erreur, il en développe tous les artifices ; et, au milieu de ce travail contentieux, jamais sa douceur ne l'abandonne : s'il parle, s'il écrit, s'il réfute, s'il attaque, c'est toujours sans aigreur, sans emportements, sans invectives (2). . . . .
. . . . Il ne demande au prince que l'usage modéré de l'autorité légitime, qu'une protection qui peut mettre l'église à couvert des attentats de l'hérisie, qu'un pouvoir borné par la loi de douceur, qui met le catholique en sûreté, sans faire aucun mal à leurs ennemis (3). . . . . L'autorité

(1) Idem. tome IV, page 273.

(2) Page 275.

(3) Page 277.

publique veut s'armer pour le défendre ; mais il n'a garde d'accepter son secours : il ne veut combattre qu'avec les armes de l'Evangile, qui n'en connait point d'autres que la douceur et la patience (1).

Grâce à Dieu, nous sommes loin de ce sombre langage de Bossuet s'écriant : « Je déclare que je suis et que j'ai toujours été du sentiment : premièrement, que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique ; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes (2). » En parlant ainsi, l'évêque de Meaux ne faisait que reproduire l'opinion de saint Thomas sur ce sujet ; car « l'hérétique, selon ce théologien, ne doit pas seulement être séparé de l'Eglise par l'excommunication ; il doit être retranché du monde par la mort (3) »

(1) Page 280. Quant à ce qui regardait la conversion des Juifs en particulier, voici ce que nous lisons dans le panégyrique de saint Sulpice (tome IV, page 167) :

« Sulpice s'applique particulièrement à la conversion des Juifs. Il vivait dans un siècle où l'on songeait bien plus à détruire et à persécuter ce peuple ingrat et perfide, qu'à le détromper de ses erreurs. Toutes les nations armées contre les Juifs cherchaient à venger sur eux la mort de leur libérateur. Sulpice, connaissant mieux l'esprit de Jésus-Christ, cherche plutôt à leur procurer les fruits de son sang qu'à punir dans eux l'horrible sacrilége que leurs pères avaient commis pour le répandre ; et il enrichit tous les jours, par de nouvelles conquêtes, cette Eglise chrétienne qui ne désire que le salut de ses plus mortels ennemis. » Ces paroles ne sont malheureusement pas toujours entendues, puisque « ces jours derniers, Pie IX a chassé de Velletri, les marchands juifs, sans autre motif que celui-ci : Ce sont des juifs. » (*Journal des Débats,* vendredi 12 décembre 1862 article d'Eug. Yung.)

(2) La crise religieuse au XIXe siècle, par Emile de Laveleye, *Revue des Deux-Mondes,* numéro du 15 février 1863, page 836.

(3) Les dominicains et les franciscains au XIVe siècle, par M. Victor Le Clerc, extrait du XXIVe volume de l'*Histoire littéraire de la France.*

Désireux qu'il était de faire connaître les vérités du christianisme, Griffet ne se contenta pas de les annoncer du haut de la chaire ; aussi composa-t-il, en 1744, l'*Année du Chretien* (1), ouvrage fort estimé et qui peut tenir lieu, selon la biographie universelle des frères Michaud, d'une bibliothèque ascétique ; on y trouve pour chaque jour de l'année, une lecture aussi instructive qu'édifiante sur l'épître, l'évangile et la vie du saint du jour. Dans son dictionnaire portatif de bibliographie, Fournier range même cet ouvrage parmi les livres rares et curieux. Il a été imprimé à Paris chez J.-B. Coignard (2), imprimeur du roi, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or. Dans la préface générale, qui se trouve en tête du volume consacré à l'Avent, nous lisons « que le but de ce livre est de fournir aux fidèles, pour chaque jour de l'année, une lecture propre à les instruire et à nourrir leur piété. » Plus loin, nous voyons que « dans tout ce qui regarde le sens littéral du texte sacré, on a suivi les plus célèbres interprètes de l'Ecriture sainte, dont on a exposé les différentes opinions lorsqu'ils se sont trouvés partagés et les raisons dont chacun s'est servi pour appuyer son sentiment. A l'égard des pensées et des réflexions morales, elles sont pour la plupart tirées des saints Pères. » Enfin. « qu'on a puisé le petit nombre de faits qui composent ces

(1) Le théologien Claude de Lidelle, né à Moulins en 1583 et mort en 1617, avait lui aussi fait, avec un traité de l'aumône, un travail de ce genre imprimé à Rouen en 1667. – Le religieux théatin Bernard Destut de Tracy né au château de Paray-le-Frésil, près Moulins, a donné, entre autres auvrages, un traité des Devoirs de la vie chrétienne ; il mourut à Paris en 1786.

(2) Il est bon de dire que le privilége avait été accordé à H.-L. Guerin, qui, le 14 juillet 1744, céda à Coignard moitié de son privilége, comme cela se voit à la suite du privilége donné par le roi, signé Saimson ; lesquels privilége et cession ont été enregistrés ensemble, le 15 juillet 1744, sur le registre XI de la chambre royale des libraires et imprimeurs de Paris, conformément aux anciens règlements confirmés par celui du 28 février 1723.

abrégés des vies des saints, dans les sources les plus pures, et principalement dans la fameuse collection des jésuites d'Anvers, connus sous le nom de Bollandistes. »

Les dix-huit volumes de l'*Année du Chrétien* ont été approuvés, au fur et à mesure de leur publication, par le R. P. Provincial de la compagnie de Jésus en la province de France, Pierre Claude Frey. Ces approbations sont datées tantôt de Rouen, tantôt d'Orléans ou de Paris ; il en est même trois qui ont été données à Moulins. Parmi elles se trouve la première qui ait été donnée pour l'ouvrage, sous la date du 8 janvier 1744 ; les deux autres portent la même date, pour les volumes consacrés au mois de mai et au mois de juin, 15 septembre 1744.

Outre cette approbation du R. P. Provincial, ces volumes sont encore revêtus de celle du censeur royal Cotterel, curé de Saint-Laurent, docteur de la maison et société de Sorbonne. Voici cette approbation : « J'ai lu, par l'ordre de Monseigneur le chancelier, *cette année du chrétien, etc.*; j'y ai remarqué tout ce qui concourt à rendre un ouvrage parfait dans ce genre. La doctrine en est saine et orthodoxe; les vérités saintes de la religion y sont expliquées d'une manière propre à nourrir la foi, à élever les esprits et à toucher le cœurs. On y trouve une variété de morale, qui présente à chaque fidèle, dans son état, la règle de ses mœurs et de sa conduite, et qui forme un riche fonds d'où l'on peut tirer de grands secours pour le ministère de la parole : un semblable ouvrage doit produire de grands biens dans l'Eglise de Dieu. »

Nous avons parcouru avec soin, nous ne dirons pas ces dix-huit volumes, car à l'ouvrage que nous avons eu entre les mains il en manquait deux, les mois de février et de décembre, mais bien les seize volumes que possède la bibliothèque publique de la ville de Moulins ; et pourquoi ne dirions nous pas ici que nous avons eu le plaisir de les découvrir en feuilletant le catalogue et de les faire inscrire sous le nom de notre compatriote. Après cet examen, nous aurions pu facilement, si

nous avions voulu augmenter le nombre des pages de cette étude, choisir plus d'un sujet intéressant, reproduire plus d'une page qui certes auraient eu leur importance et leur valeur, comme aussi critiquer plus d'une idée et citer plus d'un morceau que nous aurions voulu retrancher de l'ouvrage. Trois passages nous arrêteront seulement un instant.

Commentant des paroles de saint Paul aux Ephésiens, Griffet, s'inspirant des idées de saint Chrysostôme, parle en ces termes du soin que les parents doivent donner à l'éducation de leurs enfants; ils résument les développements dans lesquels il entre :

Un père et une mère qui ont des enfants doivent, les regarder comme des talens que Dieu leur donne pour les mettre à profit et pour les faire valoir............. Je ne prétends pas qu'il y ait aucun mal à les instruire dans les sciences humaines; mais je prétends que ce n'est pas à cette seule étude que doit se borner leur éducation. Elever des enfants dans la crainte du Seigneur et dans la piété, c'est tracer en eux la grâce de Dieu (1).

Dans le même volume, et à la page 75, voici surtout à quoi il prétend que l'homme doit employer l'autorité que les lois divine et humaine lui ont donnée sur la compagne de sa vie :

Ce n'est pas à ses grâces extérieures que vous devez vous attacher, elles passent, elles s'effacent, on s'en dégoûte. Cherchez à lui inspirer la modestie, la douceur et la sagesse; en un mot toutes les vertus qui font la beauté de l'âme. Ces vertus sont le plus solide fondement, et le lien le plus ferme et le plus assuré de l'union des cœurs.

Ces principes n'étant ni assez connus, ni surtout assez mis en pratique, nous avons cru bien faire en les proclamant de nouveau par la voix de notre moraliste.

Avant de quitter cet ouvrage, il est un aveu de H. Griffet que nous tenons à constater, il réjouira les âmes vraiment religieuses; cet aveu le voici : C'est que, sans être catholique,

(1) *Année du Chrétien,* volume du mois de septembre, page 87 et 88.

on peut appartenir à la grande famille chrétienne. En effet, dans le volume consacré au mois de janvier, commentant et interprétant le chapitre LX d'Isaïe où il est question du rétablissement de Jérusalem, des nations qui se soumettent à elle, de sa gloire et de sa félicité, chapitre qui pour lui « renferme une vive et magnifique peinture de la gloire et de l'établissement de l'église chrétienne, » il s'exprime ainsi :

Il est vrai, que l'empire de l'Eglise ne s'est pas toujours soutenu dans les pays du monde où il a été établi. Combien de nations ont perdu la foi ! combien l'ont rejetée ! *combien sont demeurées chrétiennes sans rester catholiques !* (1)

Douze ou treize ans plus tard, parut une première édition des *Méditations pour chaque jour de l'année, sur les principaux devoirs du Christianisme.* Dans une autre édition (2) de cet ouvrage, qui parut à Paris chez Lefuel en 1823, se trouvent, voyons-nous dans la bibliographie du département de l'Allier par M. Ripoud, avec deux frontispices gravés, deux portraits. Nous ne savons quels sont ces portraits ; nous avons cependant été heureux de cette petite découverte, qui nous permettra peut-être un jour de contempler les traits de notre compatriote, et par conséquent de nous faire de lui une idée plus complète (3). Ce volume, ainsi que son livre sur la communion, furent composés pour satisfaire aux ordres du dauphin, père de Louis XVI. En tête du premier ouvrage se trouve la lettre suivante :

« Vous savez que je me suis emparé de votre plume et que
« j'en dispose comme si je la tenais ; j'ai encore un ouvrage
« à vous demander, qui ne roule que sur l'accomplissement

(1) *Année du Chrétien,* volume du mois de janvier, page 123.

(2) Cette édition est en deux volumes in-16 ; elle a été aussi imprimée à Paris et à Lyon, chez Notey et Périsse.

(3) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons eu entre les mains cette édition, ce qui nous a permis de constater que les deux portraits dont il est question sont ceux de Griffet et du dauphin, père de Louis XVI.

« des préceptes de l'Evangile et sur tous les devoirs de la vie « d'un homme du monde. C'est des méditations pour tous » les jours de l'année, partagées en deux points, courtes, » pleines de choses qui n'occupent, au nombre de 366, qu'un » seul volume in-12. Il me les faut courtes pour pouvoir « méditer dessus, et remplies de pensées sans aucunes phrases « pour avoir de quoi méditer ; que toute la loi de Dieu y soit « renfermée en entier ; je ne veux rien de particulier pour les « princes, qu'en tant qu'ils sont au rang des hommes du « monde... »

Dans le même avertissement, nous voyons encore, et avec raison, que peu de livres de ce genre sont aussi propres à fournir une lecture journalière dans le sein des familles ; qu'il est à la portée de tous les esprits et n'exige rien au-delà de ce qui doit être pratiqué par tous les chrétiens. Cet ouvrage étant entre nos mains, nous en détacherons quelques passages bien propres à faire connaître l'homme dont nous évoquons en ce moment le souvenir.

Henri Griffet, venant à se demander quelle doit être l'étendue du précepte de l'amour du prochain, conclut : « que cet amour doit être immense dans son étendue, sans aucun égard ni à la différence des états et des conditions, ni à la différence des nations, ni à la différence des religions (1); » conclusion bien digne d'un esprit élevé et profondément religieux. Notre compatriote affirme donc le grand principe chrétien de la tolérance ; il veut le respect des convictions religieuses, et il proclame la liberté de conscience et de culte. Telle est la conséquence naturelle à tirer des paroles que nous venons d'entendre. Toutefois, pour rester dans le vrai, il faut dire qu'une

(1) *Méditations pour chaque jour de l'année*, 8 janvier :
« Ni à la différence des religions ; le Samaritain charitable, dit Griffet, a compassion d'un malheureux Juif couvert de blessures, quoiqu'il professe une religion différente, et ce Samaritain nous est proposé pour modèle. »

affirmation aussi nette et aussi tranchée était probablement loin de son esprit ; on est heureux, néanmoins, de pouvoir citer de telles paroles.

Voulons-nous savoir quel est le livre par excellence, le code unique où nous devons puiser la règle et l'espérance de notre vie ? « Ouvrez l'Evangile, s'écrie-t-il, étudiez-le avec application, lisez-le avec docilité ; c'est la règle de votre croyance et de vos mœurs. Toute la religion y est renfermée ; vous y trouverez tout ce que vous devez croire et tout ce que vous devez faire pour être sauvé (1) »

Dans la méditation *sur les prétendus avantages de la naissance*, notre moraliste, en combattant d'anciens préjugés encore trop répandus, donne une sage leçon aux puissants et aux grands du monde ; nous ne voulons pas résister au plaisir de la citer en entier :

Selon les idées du monde : un homme né d'un sang illustre, est destiné par sa naissance aux plus grands emplois, aux charges les plus importantes, sans avoir aucun des talents nécessaires pour les remplir, et sans qu'il soit obligé de prendre le temps et les soins nécessaires pour s'y préparer. Il sait tout, sans avoir rien appris ; et il est propre à tout, sans s'être rendu capable de rien : son mérite est en quelque sorte assuré et établi sur celui de ses aïeux ; et, plein de ces vains préjugés, il n'y a point de charge si grande et si difficile à laquelle il ne soit en droit de prétendre. Selon les principes de la religion, l'homme le plus distingué par sa naissance est obligé d'attendre, comme ceux qui naissent dans l'obscurité, le choix et la vocation de Dieu, pour aspirer aux charges et aux emplois. Il est obligé d'examiner devant Dieu s'il en est capable ; de consulter ses forces et d'exercer son esprit et ses talents par un travail assidu, pour se mettre en état de répondre aux vues et aux desseins de la Providence. Il ne doit employer ni les intrigues sourdes et odieuses, ni les moyens bas et illicites pour s'élever : la paresse, l'inapplication, loin d'être des prérogatives

(1) *Méditations pour chaque jour de l'année*, 7 mai.

de sa condition, en sont plutôt un abus criant et manifeste, dont il sera comptable au tribunal du souverain Juge (1).

Nous appelons aussi l'attention sur la méditation suivante, *la dévotion des grands*. Un peu plus loin, nous lisons quelles sont les obligations attachées aux charges et aux dignités du monde :

On n'est donc pas prince, magistrat, juge, maître et homme public pour soi, mais pour les autres : le nom même de charge, que l'on donne aux emplois et aux dignités du monde, annonce en quelque sorte tout le poids des obligations qu'elles imposent à ceux qui en sont revêtus ; ils ne doivent plus vivre et travailler pour leur bonheur et pour leur intérêt particulier ; ils ne doivent plus avoir en vue que le bonheur et l'intérêt des autres : leurs jours ne sont plus à eux, mais au public (2).

Griffet a consacré un certain nombre de pages de ce petit ouvrage à rechercher et à indiquer l'emploi qu'on doit faire des richesses ; suivons-le sur ce terrain, et là aussi nous entendrons de sages maximes et de bons conseils. De tous ces biens, « vous n'en êtes, dit-il au riche, que le dépositaire et l'économe ; vous n'êtes pas le maître de les employer à tous les usages inutiles ou déréglés que le caprice est capable de vous suggérer. L'usage que vous en faites doit toujours être conforme aux règles de la justice, de la charité et de la tempérance chrétienne (3).

Reprenant ce sujet dans la onzième méditation de février, nous l'entendons dire que :

Le chrétien ne doit pas estimer les richesses pour ce qu'elles sont en elles-mêmes ; ce serait en juger comme les mondains qui regardent ceux qui possèdent ces frivoles avantages comme des âmes privilégiées. C'est ce préjugé qui fait que la plupart des grands croient être des espèces de divinités pour qui tous les autres

(1) *Méditations pour chaque jour de l'année*, 12 juin.
(2) Id., 15 juin.
(3) Id., 18 janvier.

hommes sont obligés de se sacrifier. Idée fausse et pernicieuse qui a fait dans tous les temps le malheur du genre humain, et qui n'est pas moins contraire aux lumières de la raison qu'aux principes de la religion et aux vrais sentiments de la nature (1).

Enfin, dans le sermon sur l'aumône qu'il prêcha devant le roi, caractérisant les rapports qui doivent exister entre le riche et le pauvre, il établit qu'ils sont ceux de créanciers et de débiteurs

Ce ne sont point ici des malheureux, des hommes abandonnés qui ont recours à votre charité; ce sont des créanciers fondés en droit, qui poursuivent le paiement d'une dette qui leur est acquise. Cette dette n'est rien moins que chimérique, elle se trouve clairement énoncée dans l'Evangile : voilà le titre des pauvres; et si vous leur accordez ce qu'ils vous demandent, vous ne leur donnerez pas ce qui est à vous, mais vous leur rendrez ce qui est à eux. (2)

En entendant ce langage de philanthropie chrétienne, ne sommes-nous pas en droit de dire que la charité de Griffet était une charité simple et vraie, prenant sa source dans celle du Maître dont il travailla toujours à devenir un disciple fervent et éclairé? Aussi, ajouterons-nous que pour lui, « l'aumône ne devait pas se borner à celle du morceau de pain, du vêtement et de la pièce de monnaie; mais qu'elle devait comprendre celle du bon conseil, de l'exhortation, de la consolation, et au besoin de la charitable réprimande (3). »

Un des morceaux les plus curieux et les plus instructifs a

(1) Id., 11 février.

(2) *Sermons,* tome II, page 401.

Dans son *Recueil de Prières, de Méditations et de Lectures* (1862), Mme la comtesse de Flavigny reproduit deux morceaux de Henri Griffet; celui sur le luxe se trouve à la page 512.

(3) Conseils et allocutions adressés à des enfants d'ouvriers et à leurs familles dans des distributions de prix d'écoles de village, par M. Ph. Damiron, de l'Institut.

pour titre *les reproches que les riches font aux pauvres*; en voici une partie :

On leur reproche leur oisiveté, leur paresse et leurs impostures. Mais ces reproches ne sont pas toujours vrais...... Les riches devraient s'appliquer à eux-mêmes les reproches qu'ils font aux pauvres. Ce sont, disent-ils, des gens oisifs et paresseux qui pourraient vivre de leur travail, et qui se font un métier de leur misère. Mais quel usage les riches du monde font-ils de leurs forces et de leur temps ? Est-il rien de plus inutile que leur vie ? Ne se passe-t-elle pas tout entière à ne rien faire, ou à faire des riens ? Ils reprochent aux pauvres leurs artifices et leurs impostures. Mais de quels artifices et de quelles impostures n'usent-ils pas eux-mêmes pour obtenir des faveurs et des grâces ? Ne se font-ils pas plus pauvres qu'ils ne le sont ? Ne disent-ils pas qu'ils sont menacés d'une ruine entière, si l'on ne satisfait au plus tôt les désirs insatiables de leur ambition ? (1)

Quoique ces citations soient longues et nombreuses, nous n'avons cependant pas hésité à les faire, car elles étaient nécessaires pour nous montrer l'esprit vraiment chrétien qui animait notre compatriote. D'un autre côté, le volume des *Méditations* se trouve maintenant difficilement, et il est toujours bon de faire entendre de telles vérités si propres à élever les âmes.

III.

Après avoir examiné Henri Griffet comme théologien, comme moraliste, et comme orateur chrétien, étudions-le comme historien. Au premier rang de ses travaux historiques, il faut placer son édition corrigée et considérablement augmentée de l'Histoire de France du Père Daniel. Disons tout de suite que les tomes 13, 14 et 15, conte-

(1) *Méditations pour chaque jour de l'année*, 21 juillet.

nant l'histoire de Louis XIII (1), et le tome 16 renfermant le journal du règne de Louis XIV, appartiennent entièrement à l'éditeur. « La continuation de l'histoire de France du Père Daniel, et l'histoire de Louis XIII, s'il faut en croire Sabatier (2), est particulièrement ce qui lui assure une gloire solide parmi nos utiles littérateurs. Les dissertations (3) qu'il a répandues dans le corps de l'ouvrage du Père Daniel, sont d'une instruction et d'une netteté qui jettent le plus grand jour sur plusieurs parties de nos annales qui n'étaient pas encore assez développées. L'érudition, la sagacité, la méthode y marchent d'un pas égal, revêtues du genre de style convenable à ces sortes de discussions. Le volume qu'il a ajouté aux mémoires chronologiques du Père d'Avrigny, son confrère, est marqué au même coin. Son dernier ouvrage, sur la manière d'écrire l'histoire, doit être regardé comme le code de tous les historiens. »

La nouvelle édition de l'Histoire de France du Père Daniel (1755) renferme un long avertissement dans lequel on se plait à nous parler de la méthode qu'il a suivie pour mener à bien la grande œuvre qu'il avait entreprise ; on indique les sources où il a puisé, les documents dont il s'est servi On nous avertit « qu'on a cru devoir laisser le texte du Père Daniel tel qu'il est dans la dernière édition de son Histoire de France, imprimée à Paris en 1729, si ce n'est lorsqu'il a fallu simplement corriger quelque expression et réformer une date

(1) Jean de Lorme, né à Moulins en 1547, fut nommé premier médecin de Louis XIII, après avoir rempli les mêmes fonctions près de la reine, femme de Henri III, de Marie de Médicis et de Henri IV. — Jean de Lingendes, né à Moulins en 1595, devint aumônier de Louis XIII, et prononça en 1643 l'oraison funèbre de ce prince.

(2). Les trois siècles de notre littérature depuis François Ier jusqu'en 1772.

(3). A la fin de notre travail, nous indiquerons les volumes et les pages où se trouvent ces dissertations.

ou un nom défiguré.................. ....
.... Les autres changements, additions ou corrections ont été mises au bas des pages en forme de notes, ou à la suite des règnes en forme de dissertations............
.... On peut affirmer avec confiance, continue-t-on, que ces notes et ces dissertations sont écrites avec la plus grande impartialité. On n'a jamais cherché qu'à démêler le vrai d'avec le faux, et l'on a toujours rendu la justice la plus exacte au Père Daniel. On a pris sa défense lorsqu'on a cru qu'il avait été injustement attaqué, et lorsqu'il s'est trompé, non-seulement on ne le dissimule pas, mais on le prouve. »

Voici le jugement que porte Griffet sur son confrère :

« Il est certain que le Père Daniel ne ressemble point aux historiens de la Grèce et de Rome, ni par l'abondance des images, ni par la vivacité des peintures, ni par la force et par l'énergie de l'expression. Mais on ne peut lui refuser la gloire d'avoir donné à la France une histoire savante et solide, où les faits sont exposés avec beaucoup d'ordre et de clarté, et presque toujours discutés avec la plus exacte critique. »

Le 13 avril 1754, le provincial de la Compagnie de Jésus, Mathurin-Germain-le-Forestier, donna au Père Henri Griffet la permission de faire réimprim r l'Histoire de France du Père Daniel, augmentée de notes et de dissertations critiques et historiques sur les principaux évènements de chaque règne, qui ont été vues et approuvées par trois réviseurs de ladite compagnie. Le 16 novembre de la même année, le même Provincial permit de faire imprimer l'histoire de Louis XIII. Enfin, le 2 juillet 1755, le censeur royal La Palme donna l'approbation suivante :

« J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, la nouvelle édition de cette histoire. Le texte du Père Daniel y est souvent ou éclairé, ou corrigé, ou défendu dans les notes ; les objets les plus importants de notre histoire y sont scrupuleusement discutés dans les dissertations ; et les recherches qui

remplissent ces notes et ces dissertations m'ont toujours paru heureuses J'y ai trouvé encore les principales découvertes de nos critiques : elles sont dispersées dans leurs ouvrages ; elles y sont détachées, le public les trouvera ici réunies à l'histoire générale, et les soins de l'éditeur l'ont conduite au degré d'exactitude et de perfection qui doit fixer l'autorité d'un ouvrage dans ce genre. Il l'a enrichie d'une nouvelle histoire du règne de Louis XIII ; il n'a rien épargné pour découvrir la vérité des faits ; il les expose dans les plus grands détails, et il les présente toujours d'une manière intéressante. Enfin la critique de l'éditeur, dans les différentes parties de son travail, m'a paru toujours sage et éclairée, et son style toujours clair, élégant et facile. » Nous sommes donc en droit de dire que Henri Griffet a beaucoup contribué au succès qu'a eu l'ouvrage de son confrère, « en rendant cette nouvelle édition plus complète et plus instructive que toutes les autres, en y ajoutant les éclaircissements et les découvertes postérieures à la dernière édition du Père Daniel, que l'on a pu recueillir des pièces imprimées ou manuscrites que l'on a consultées et des recherches de plusieurs savants qui ont écrit sur l'histoire de France, après le Père Daniel. »

En tête de l'histoire de Louis XIII se trouve une préface où, en nous faisant connaître les nombreuses pièces curieuses et intéressantes dont on s'est servi pour l'écrire, on a aussi soin de nous apprendre « qu'on s'est fait une loi d'éviter également le style de la flatterie et celui de la satyre.................. ....et que si elle ne mérite pas le suffrage du public par la beauté du style, on se flatte qu'elle sera au moins intéressante par la multitude et la singularité des recherches dont on a tâché de l'enrichir. »

Dans ces trois gros volumes in-4° se déroulent dans tout leur ensemble tous les faits de ce règne si fécond en grands évènements. Nous assistons à la régence si agitée de Marie de Médicis et à la puissance du florentin Concini, connu plus tard sous le nom de maréchal d'Ancre. Nous pouvons suivre

les longs et stériles débats des états-généraux qui ne purent remédier aux embarras du pouvoir toujours en butte aux révoltes des seigneurs. Mais tout va bientôt changer, car au favori Luynes succède Richelieu, dont le génie et la main puissante doivent préparer l'unité de la nation française. Après la prise de Saumur et la résistance invincible de Montauban, le nouveau ministre veut porter le dernier coup au parti protestant en mettant le siége devant La Rochelle. Alors passent sous nos yeux toutes les péripéties de ce drame terrible qui devait coûter à la France, avec tant de sang généreux, plus de quarante millions (1). Ecoutons Griffet nous peindre une partie des misères que les Rochelois eurent à supporter pendant les trois années que dura ce siége:

Il est temps de reprendre la suite des principaux événements du siége de la Rochelle Toutes les issues en étaient fermées, et il était impossible d'y faire entrer aucune sorte de provisions. Le peu de vivres qui restait dans la ville se consommait insensiblement, et ne se distribuait aux bourgeois et aux soldats qu'avec poids et mesure : les gens riches en trouvaient encore, mais le peuple souffrait une extrême disette. Le 24 mai (1628), on assembla une grande multitude de femmes, de vieillards, d'enfants et d'autres bouches inutiles, que l'on contraignit par force de sortir de la ville. Ils se présentèrent aux lignes et aux forts des assiégeants : mais le roi avait fait défense que l'on en reçût aucun, et on leur tira des coups de mousquet pour les obliger à rentrer dans la ville. On arracha les herbes et les légumes qui croissaient entre les murailles et le camp, pour les empêcher de les venir cueillir pendant la nuit, et lorsque quelqu'un sortait pour prendre quelque coquillage sur le bord de la mer, on lui criait de se retirer, sans quoi il était tué sans miséricorde. Ces malheureux trouvaient la mort de quelque côté qu'ils se tournassent. Dans la ville ils périssaient par la faim, et au-dehors par les armes des assiégeants. Les Rochelois, touchés des cris et des hurlements de ceux qu'ils avaient chassés

(1) *Histoire de Louis XIII*, tome I, page 626. Le clergé fournit trois millions.

le 24 mai, leur ouvrirent les portes, moins pour mettre leur vie en sûreté que pour les exposer à la perdre par une mort plus lente et plus cruelle. Au milieu de cette affreuse désolation, Jean Guiton, maire, capitaine et gouverneur de la Rochelle, témoignait une fermeté, ou plutôt une obstination et une insensibilité à l'épreuve de tout (1). . . . .
. . . . On prétend qu'il y eut plus de quinze mille personnes qui moururent de faim et de misère pendant le siége. Ceux qui vivaient encore ressemblaient plutôt à des squelettes animés qu'à des hommes. Sur la fin du siége, le boisseau de blé coutoit huit cents francs, une vache fut vendue sept cents écus, et le prix de sa chair fut mis à cent sols la livre par ordonnance de la police. Le pain monta dans la suite jusques à douze francs la livre ; la chair de chien, d'âne, de cheval se vendoit pareillement à la livre, quatre ou six francs. Une livre de peau de bœuf apprêtée avec du sucre valoit un écu, un mouton en valoit cent. Le roi fit faire un mémoire où le prix de toutes ces denrées était marqué, et il l'envoya aux reines à Paris. (2)

Avec la prise de La Rochelle, le protestantisme français fut vaincu, comme parti politique, et la puissance de la noblesse singulièrement amoindrie. A l'extérieur, Richelieu ne fut pas moins heureux dans l'exécution de ses projets contre la maison d'Autriche, grâce à son alliance avec les princes protestants allemands pendant la guerre de Trente-Ans.

Ami des lettres et des arts, Richelieu créa l'Académie française, « dont les uns, dit Henri Griffet, rapportent l'établissement à l'année 1634 où les statuts furent dressés ; les autres au mois de janvier 1635, où les lettres-patentes de l'établissement furent expédiées ; d'autres enfin, tels que l'auteur des *Mémoires chronologiques*, au 10 juillet 1637, où ces lettres furent enregistrées au Parlement. Il paraît plus naturel, ajoute-t-il, de le fixer à l'année 1635, puisque, suivant les statuts, le sceau de l'Académie devait porter l'empreinte du

(1) *Histoire de Louis XIII*, tome I, pages 590 et 591.
(2) Id., page 618.

portrait du cardinal avec cette inscription : *Armand cardinal, duc de Richelieu, protecteur de l'Académie francaise, établie en* 1635 » (1).

Il est curieux de lire, à la page 579 du troisième volume, le jugement que portait sur lui-même le cardinal-ministre. « Il donna lui-même un jour au marquis de la Vieuville, rapporte notre historien, une idée assez juste de son caractère. Je n'ose rien entreprendre, lui dit Richelieu, sans y avoir bien pensé : mais quand une fois j'ai pris une résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge. » Montglat avait donc raison de dire qu'on était las du gouvernement de Louis XIII, qui avait toujours dépendu d'autrui plus que de lui-même.

Avant de terminer l'exposé succinct de ce règne, nous devons dire que Jean-François de la Guiche, comte de Lapalisse, seigneur de Saint-Gerand et gouverneur du Bourbonnais, né au château de Lapalisse, fut élevé par Louis XIII à la dignité de maréchal de France. Avec lui, nous citerons le baron de Chouvigny de Blot, issu d'une des plus anciennes familles du Bourbonnais, gentilhomme de Gaston duc d'Orléans frère de Louis XIII ; il contribua à l'élévation de Mazarin, en l'indiquant à Richelieu qui cherchait à remplacer le Père Joseph. Parvenu au pouvoir, Mazarin ne se souvint plus de son ancien protecteur, qui se vengea en poète, s'il faut en croire l'annuaire de 1826, par des épigrammes et des couplets. Dans la guerre de la Fronde, il prit parti contre le cardinal, et sa verve y fournit pour armes des bons mots et mille saillies piquantes. Mme de Sévigné, en parlant de quelques-uns de ces couplets, prétendait *qu'ils avaient le diable au corps* (2).

En quittant ce travail, il est bon de rappeler qu'entre autres ouvrages, le jésuite Jean-Henri Aubery, né à Bourbon-l'Ar-

(1) *Histoire de Louis XIII*, tome II, page 658.

(2) Voir l'annuaire de l'Allier de 1826 et la Biographie universelle des frères Michaud.

chambault en 1569, avait fait paraître à Toulouse, en l'honneur du roi dont notre compatriote fut l'historien, une pièce de vers intitulée : *Vota pro salute regis Lud. XIII*; et que Jacques Dinet avait composé, dit la *Biographie universelle*, l'Idée d'une belle mort, ou Récit de la fin de Louis XIII, imprimé à Paris à l'imprimerie royale en 1656.

L'année 1764 est une date importante dans la vie de Henri Griffet. En effet, c'est alors que Louis XV, « cédant à tous les parlements et aux cris de toute la nation (1), » dissout sans retour la société à laquelle il appartenait. Ayant pris avec ardeur la défense de son ordre attaqué de toutes parts, et du reste trop grand personnage parmi ses confrères, il ne put rester en France, malgré la demande qu'il en fit au Parlement, afin de pouvoir subir l'opération de la taille. « Il n'y a qu'un corps qui puisse avoir le courage, s'écrie Voltaire, d'ajouter quelque chose au malheur d'un homme condamné à une opération cruelle et dangereuse. On ordonna par arrêt que Griffet serait sondé par les chirurgiens du Parlement. C'était le comble de la barbarie d'exiger qu'un malade se soumît à essuyer une opération douloureuse, et où la maladresse d'un chirurgien peut causer la mort, par la main d'un homme à qui il n'avait point donné sa confiance. Griffet aima mieux partir; et telle était alors la haine contre les jésuites, que le Parlement crut n'avoir fait que suivre les formes. » Obligé de quitter la France, il se retira à Bruxelles où il sut se faire des

(2) Voltaire, *Histoire des Parlements*, chapitre LXVIII, page 360.— M. de Coiffier, dans les quelques lignes qu'il consacre à H. Griffet, l'Annuaire de 1826 et l'*Ancien Bourbonnais* disent, l'un après l'autre, que Voltaire le cite *comme un puits de science*. Dans l'intérêt de la vérité, nous devons dire, que tel n'était point le jugement de ce grand critique sur notre compatriote ; car outre que cette assertion nous est donnée sans aucune preuve à l'appui, nous trouvons dans l'*Histoire des Parlements*, à la page 360, chapitre LXVIII, la preuve la plus éclatante du contraire. On nous permettra toutefois de ne pas souscrire à ce jugement.

amis et des partisans par son caractère officieux et honnête que relevait son mérite (1).

D'après la Biographie universelle des frères Michaud et le nouveau Dictionnaire historique et critique de Desessarts, Henri Griffet serait mort dans cette dernière ville le 22 février 1771 ; le Dictionnaire universel donne la date de 1774 ; Chaudon et Delandine. le Dictionnaire universel de Watkins et M. de Coiffier le font vivre jusqu'au 22 février 1775.

Des nombreuses productions dues à la plume facile de ce jésuite, plusieurs furent composées dans les dernières années de sa vie, lors de son séjour à l'étranger. Parmi ces ouvrages, nous citerons l'*Histoire de Tancrède de Rohan*, avec quelques autres pièces concernant l'histoire de France et l'histoire romaine ; les *Mémoires de la Trémouille*, l'*Insuffisance de la Religion naturelle* ; le *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire* ; et enfin, les *Délices des Pays-Bas*, le plus connu de ses différents ouvrages selon Watkins.

Il n'y a qu'un instant, nous admirions Griffet écrivant dans la vie de Louis XIII une grande page de notre histoire nationale, arrivons maintenant à ses remarques sur la naissance de Henri II, prince de Condé. et à son *Histoire de Tancrède de Rohan*, fils de ce duc de Rohan, l'un des premiers hommes de guerre du protestantisme français. Pour nous, ces deux morceaux d histoire sont la preuve la plus éclatante et la plus manifeste de l'impartialité dont fit preuve notre historien dans tous ses écrits historiques, et c'est seulement à ce titre que nous voulons en parler.

Tout le monde connaît les longs et tristes démêlés qui eurent lieu à la mort du duc de Rohan, entre la mère et la fille de cette illustre maison, touchant l'existence de Tancrède, dont la sœur, épouse du comte de Chabot, et Richelieu voulaient à tout prix et par tous les moyens possibles

(1) *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine.

contester la légitimité. Dans ce fameux procès, deux illustres orateurs, Patru et Talon, portèrent la parole. L'avocat-général Talon « conclut à ce que les défaillants (c'est-à-dire la duchesse douairière de Rohan et Tancrède son fils) fussent déboutés de leurs requêtes, et que l'on adjugeât aux parties comparantes leurs fins et conclusions. » A la suite de ce procès, intervint un arrêt du 26 février 1646 qui défendait à Tancrède de prendre le nom et les armes de la maison de Rohan. Ne se laissant point abattre par ce coup terrible, digne fils d'un si glorieux père, le jeune Tancrède prit parti comme volontaire dans les troupes que peu de temps après le Parlement organisa contre celles du roi qui venait de faire investir Paris. Se conduisant en héros, il trouva la mort près du château de Vincennes, dans la vallée de Fécan, le 1er février 1649, à l'âge de dix neuf ans. La mort de Tancrède mit fin au procès qu'il avait avec sa sœur, mais elle ne termina pas la querelle de la mère et de la fille.

De cette histoire, nous ne citerons que quelques lignes, celles dans lesquelles Griffet apprécie le caractère du duc de Rohan, appréciation bien digne d'un esprit dégagé des grossiers préjugés du temps.

Je trouve dans un manuscrit de ce temps-là, que ce qui détermina le duc de Rohan à cacher avec tant de soin la naissance de cet enfant, c'est que voulant marier sa fille avec le comte de Soissons, qui, n'étant pas riche, ne l'aurait pas épousée, s'il n'eût cru qu'elle était l'unique héritière de tous les biens de son père, il était important que ce prince ignorât qu'elle avait un frère, jusqu'à ce que ce mariage fût accompli. Mais, pour peu que l'on connaisse le caractère du duc de Rohan, l'on ne croira jamais qu'il ait été capable d'une pareille supercherie. Il craignait bien plus le cardinal de Richelieu, qu'il ne désirait de marier sa fille au comte de Soissons; et l'on prouvera bientôt, par des écrits signés de sa main, qu'il ne cacha la naissance de son fils, que pour le soustraire au pouvoir et à la violence du ministre. (1)

(1) Histoire de Tancrède de Rohan, pages 9 et 10.

Dans le même volume, se trouvent encore les remarques sur la naissance de Henri II, prince de Condé ; l'histoire des négociations secrètes de la France avec la Hollande qui précédèrent le traité d'Utrecht ; observations sur les troubles de la Régence pendant la minorité de Louis XIV ; recherches sur les finances des Romains ; et, enfin, des guerres civiles des Romains.

Dans les remarques sur la naissance de Henri II, Griffet, venant à se demander d'où était venu le préjugé que le prince Henri II de Condé, père du grand Condé, était né treize mois après la mort de son père croit pouvoir en accuser les Huguenots ; mais il a soin d'ajouter : « et quand je parle des Hugue-
« nots, je n'entends par là que le peuple et la multitude ;
« car il était impossible que les personnes sages et éclairées de
« cette secte adoptassent sérieusement une pareille extrava-
« gance : ils se contentaient tout au plus de ne la pas
« contredire ; mais il est impossible qu'ils en fussent les
« auteurs ni même les échos (1). »

Pour notre compatriote, la vérité est chose sacrée, qu'il s'agisse d'un ami ou d'un ennemi, d'un coreligionnaire ou d'un adversaire. On aime le commerce de tels hommes, on se plaît à la lecture de leurs écrits. Quel modèle à offrir à bien des historiens (2). Qu'il nous soit permis néanmoins de pro-

(1) Remarques sur la naissance de Henri II, page 103.

(2) A côté de Henri Griffet, n'oublions pas de citer Beauquaire de Péguillon, né au château de la Creste, près Montluçon, en 1514. — Dans le deuxième volume du Bulletin de la Société d'émulation, M. Alary a donné la première partie d'un travail sur cet historien encore trop peu connu. — Nous pouvons encore citer comme historien Guillaume de Jaligny, secrétaire du duc de Bourbon Pierre II, et né en Bourbonnais dans le XVe siècle. Il a laissé *une histoire de plusieurs choses mémorables advenues du règne de Charles VIII, ès-années 1486, 87, 88 et 89.* Cette histoire, ajoute le Père Lelong, est imprimée la première du recueil que Denis Godefroy a publié en 1684, de l'histoire de Charles VIII; parce que

tester contre le jugement que porte sur son siècle Henri Griffet. Dominé par les apparences, et laissant de côté le travail intérieur qui se produisait, lui qui dans tant de circonstances difficiles et délicates avait si bien su les découvrir, il ne craint pas d'avancer que le *dix-huitième siècle sera l'opprobre des siècles à venir* (1). Mais qui ne sait que, malgré tous ses vices et tous ses désordres, la société d'alors possédait des hommes illustres dont les écrits et les travaux, imbus des immortels principes du christianisme, préparèrent le grand mouvement de 1789, qui eut pour heureux résultat d'édifier à nouveau les sociétés modernes sur des bases plus conformes à la raison et à la religion de l'Evangile. Que faut-il de plus pour infirmer un tel jugement ?

En 1767 parurent, avec l'approbation de L. Pasteger, curé de Saint-Martin et examinateur synodal, les *Mémoires de Henri Charles de la Trémoille*, *prince de Tarente*, revus avec soin par notre éditeur, qui y a même ajouté quelques notes historiques et critiques.

C'est, nous dit Griffet dans la préface historique placée en tête de l'ouvrage, un des plus grands seigneurs du royaume (2) qui, dans la vue d'instruire ses enfants, leur raconte les principales circonstances de sa vie. C'est le petit neveu de Frédécic-Henri, prince d'Orange, qui fait ses premières armes sous ce grand capitaine, et qui passe la plus grande partie de sa jeunesse en Hollande, où il s'attire l'estime et la confiance des Etats-Généraux. C'est l'ami fidèle du grand Condé, qui commande pour lui dans la

de tous les historiens contemporains, c'est lui qui a le plus fidèlement rapporté toutes les intrigues de ce règne, et elle comprend l'abrégé de la vie d'Odet d'Aydie, sieur de Lescun, comte de Comminges, amiral de Guyenne.

(1) Sermon sur la passion de Jésus-Christ, tome III, page 292.

(2) Ce prince, né à Thouars (Deux-Sèvres) en 1620, descendait de cette illustre famille de la Trémouille, dont l'origine remonte au règne de Henri Ier.

Xaintonge, pendant que ce prince faisait la guerre en Guienne ; qui combat avec lui à la journée de Saint-Antoine, et qui soutient ses intérêts avec une constance et une fermeté inébranlables, jusqu'à souffrir la prison et l'exil, plutôt que de l'abandonner dans ses disgraces. — Ces mémoires, continue-t-il, ont été copiés sur un manuscrit qui vient certainement de lui, quoiqu'il ne soit pas de sa main, et qui a été communiqué par feu M. le prince de Talmond, son petit-fils. On n'a rien changé à la substance des faits ; on y a seulement corrigé quelques fautes de style, et l'on en a retranché divers détails peu propres à intéresser le lecteur, et qui ne servaient qu'à rendre la narration languissante.

Son *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, ouvrage aussi intelligent que bien fait, selon le Père Lelong, doit aussi fixer notre attention. Animé du véritable esprit de l'historien qui aspire à être digne de ce nom, Henri Griffet examine et scrute, le flambeau de la critique à la main, tous les documents et tous les écrits historiques de quelque importance. Ne voulant dans cette science que la vérité, il ne craint pas de porter un jugement plus ou moins sévère sur l'abbé de Saint-Réal, sur le jésuite Maimbourg, sur le bénédictin dom Calmet, dont la réputation était alors solidement établie. Les mémoires de Pontis, du cardinal de Retz, de Tavanne, l'histoire même du Père Daniel, pour ne citer encore que quelques noms, sont aussi l'objet de ses critiques.

Parmi les sujets sur lesquels les documents les plus opposés, les plus contradictoires ont été fournis, on peut, sans contredit, citer la Saint-Barthélemy. Sur ce point, comme sur tous les autres, Griffet cherche, en homme consciencieux, à démêler le vrai d'avec le faux ; il pèse les témoignages, il rejette ceux qui lui paraissent dictés par un esprit de parti, pour s'arrêter à ceux qu'il croit être l'expression même de la vérité. Si nous parlons de ce triste fait de notre histoire, c'est que nous avons à cœur de faire connaître le jugement qu'en a porté notre compatriote. A la page 137 de ce traité, il dit hardiment que la Saint-Barthélemy a été *une affreuse pros-*

cription; et à la page 165, il l'appelle *un horrible massacre* qu'on aura toujours de la peine, quoi qu'on puisse dire, à faire passer pour avoir eu lieu sans préméditation, condamnant ainsi toutes les apologies qui en ont été faites. Dans le tome x de son *Histoire de France*, le Père Daniel est loin d'avoir cherché à excuser ou à affaiblir l'horreur d'un tel fait; cependant, Griffet affirme, à la page 403, que cet historien *s'est mal expliqué sur ce massacre*, quoiqu'il soit, poursuit-il, plus impartial que bien des gens ne pensent. Aussi, dans ses observations sur le règne de Charles IX, s'appropriant trois vers du poète latin Stace (1), que Christophe de Thou, premier président au Parlement de Paris, avait coutume d'appliquer à la Saint-Barthélemy, il la flétrit avec ce cri d'indignation d'une grande âme :

Occidat illa dies ævo : nec postera credant
Sæcula; *nos certè taceamus et obruta multâ*
Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis (2).

En un mot, il se montre, dans ce nouvel écrit historique, tel qu'il nous est apparu dans son histoire de Tancrède de Rohan et dans ses remarques sur la naissance de Henri II, c'est-à dire historien éclairé et impartial.

Il nous resterait encore, pour compléter la revue des ouvrages de notre compatriote, à parler de ses mémoires et brochures concernant l'Institut, la doctrine et l'établissement des jésuites en France. Ces différents ouvrages ne se trouvent pas entre nos mains; mais, eussions-nous pu les consulter, nous

(1) Stace, né à Naples, l'an 61 de Jésus-Christ, et mort à l'âge de trente-six ans.

(2) Voici la traduction des trois vers que nous venons de citer, cette traduction se trouve à la page 580 du dixième volume de l'histoire de France du Père Daniel: « Que ce jour funeste soit effacé de nos annales; puisse-t-il être inconnu aux siècles à venir. Gardons-nous de le leur apprendre, et laissons plutôt ensevelir dans un éternel oubli les crimes de notre nation. »

n'aurions pas voulu entrer dans l'examen de ces controverses et de ces discussions qui doivent s'effacer devant les grands principes religieux et moraux que nous connaissons, principes qui sont l'honneur et la vie même du Christianisme, et que Henri Griffet a si bien su mettre en lumière. Nous avons pensé que, dans un travail comme celui que nous entreprenions, ce qu'il fallait avant tout chercher, c'était l'union et la paix des esprits.

En arrivant à la fin de cette partie de notre notice, disons avec les *Siècles littéraires de la France* de Desessarts : « qu'une « mémoire heureuse, un esprit facile, joint à beaucoup « d'amour pour le travail, donnèrent à Henri Griffet les « moyens de se livrer avec succès à plusieurs genres de litté- « rature. » Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, à la louange de notre compatriote, « écrivain laborieux et estimable (1) » que peu de vie fut mieux remplie par l'étude et par le travail : par l'étude des grands problèmes de l'existence humaine dans ses rapports avec Dieu et dans les rapports des hommes entre eux ; et par le travail par excellence, l'apostolat des âmes. A son exemple, sachons nous mettre au-dessus des préjugés et des passions humaines, et ne craignons pas de proclamer le mérite d'un de nos compatriotes, malgré sa qualité de membre d'une société que l'histoire a depuis longtemps jugée. Si nous nous sommes étendu avec complaisance sur ce sujet, si nous avons extrait des œuvres de Henri Griffet tant de pages, c'est que nous avons cru que, pour honorer sa mémoire, nous devions surtout, et avant tout, faire revivre au milieu de nous et dans leur style, des pensées aussi élevées et aussi pratiques que celles qu'il nous a léguées dans les différents ouvrages dont nous avons parlé. « Etablir le règne de Dieu dans son âme et s'il se peut dans celles des autres (2), »

(1) Biographie universelle des frères Michaud.

(2) Méditations pour chaque jour de l'année, 26e méditation du mois de juin.

tel a été, si nous ne nous trompons, le but de la vie entière de notre compatriote. Quel monument n'aurions-nous pas élevé à sa mémoire, si cette pensée était entendue, si cet exemple était suivi !

IV.

Pour compléter notre travail sur Henri Griffet, nous publions, avec le catalogue de ses œuvres, le relevé des principales observations critiques et historiques qu'il a insérées dans son édition de l'*Histoire de France* du Père Daniel. Nous croyons aussi, devoir donner le catalogue détaillé des différents ouvrages des trois autres membres de la famille Griffet, dont nous avons dit quelques mots au début de cette notice. De cette manière, nous rendrons plus visibles, nous l'espérons, les preuves d'intelligence, de travail et de savoir dont ils firent preuve dans les différentes positions où la Providence les plaça. Nous aurons soin d'indiquer par un astérisque ceux de ces ouvrages que possède la bibliothèque de la Société d'Emulation, et par une croix ceux qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Moulins.

OBSERVATIONS CRITIQUES ET HISTORIQUES

INSÉRÉES PAR HENRI GRIFFET DANS LES DIFFÉRENTS VOLUMES DE L'HISTOIRE DE FRANCE DU PÈRE DANIEL.

—

Tome II.

Observations critiques et historiques sur l'histoire de la première race.

1. Du premier roi de France.

2. Du tombeau de Childéric qui se voit à la bibliothèque du roi.

3. Du sacre des rois de la première race.

4. De la sainte ampoule de Reims.

5. De la longue chevelure des rois de la première race.

6. Du droit de succéder à la couronne dans le temps de la première race.

7. Des médailles des rois de la première race.

8. Des chartes des rois de la première race.

9. De la religion des Français sous la première race.

10. De la langue des Français sous la première race.

11. Des lois saliques.

12. Les Gaulois sujets des rois de la première race.

13. Des tributs que les sujets des rois de la première race leur payaient.

14. Du partage des terres entre les Gaulois et les Français.

15. Des différentes conditions ou états qui étaient en usage parmi les Français dans le temps de la première race.

16. Des maires du palais.

17. Des titres de ducs, comtes et marquis.

18. Des différents partages de l'empire français dans le temps de la première race.

19. De la manière dont les rois prenaient possession du trône dans le temps de la première race.

20. Des assemblées ou parlements qui se tenaient sous les rois de la première race.

21. Des fleurs de lis.

22. Du titre de très-chrétien.

23. Des titres de consul et d'auguste donnés à Clovis.

Tome III.

Observations critiques et historiques sur l'histoire de la seconde race.

1. Des médailles des rois de la seconde race.

2. De la translation de l'empire d'Occident à la personne et à la famille de Charlemagne.

Observations critiques et historiques sur le règne de Hugues-Capet.

1. De la généalogie de Hugues Capet.

2. Des pairs de France.

Sur le règne de Louis-le-Jeune.

1. De l'abbé Suger.

Tome IV.

Sur le règne de saint Louis.

1. Chronologie de ce règne.

2. Des monnaies.

3. De l'histoire de saint Louis, par le sire de Joinville

4. Des guerres privées.

5. De Thibaut, comte de Champagne.

6. De l'apanage donné à Philippe, fils aîné de saint Louis.

Tome V.

Sur le règne de Philippe-le-Bel.

1. De l'élection du pape Clément V.

2. De l'abolition de l'ordre des Templiers.

3. De Guillaume de Nogaret.

4. Du temps où le Parlement de Paris a commencé à être sédentaire.

5. Circonstance particulière du démêlé avec le pape Boniface VIII.

Sur le règne de Louis X dit Hutin.

1. Affaire de Pierre de la Tilly.

2. Procès d'Enguerrand de Marigni.

Sur le règne de Philippe VI dit de Valois.

1. De Pierre de Cugnières.

2. Procès de Robert d'Artois.

Sur le règne de Jean II.

1. Des Etats-Généraux.

2. De l'état des monnaies sous le règne du roi Jean.

3. De quelques usages particuliers par rapport à l'expédition des ordonnances.

4. Du chancelier Pierre de la Forest.

Tome VI.

Sur le règne de Charles V.

1. De l'entrée des Compagnies dans le royaume en 1367.

2. Du voyage que l'empereur fit en France l'an 1377.

3. Actions et paroles remarquables de Charles V.

4. De l'assemblée des Etats tenus à Paris en 1369.

5. Du connétable du Gues lin.

6. Du cardinal de la Grange.

Sur le règne de Charles VI.

1 Affaires de l'université.

2. Des combats singuliers.

3. Du meurtre de Jean, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau.

4. Des hommes illustres sous le règne de Charles VI : du connétable de Clisson, de Jean le Mercier, seigneur de Noviant, de Jean Juvénal des Ursins, de Jean de Montagu, du maréchal de Boucicaut.

Tome VII.

Sur le règne de Charles VII.

1. D'Agnès Sorel.
2. Du connétable de Richemont.
3. Du comte de Dunois.
4. De Jacques Cœur.
5. De la prise de Harfleur sur les Anglais.
6. De Jean et Gaspard Bureau, grands-maîtres de l'artillerie.
7. De la défaite des Suisses en 1644.
8. De la mort de Marguerite d'Ecosse, dauphine de France.
9. De la retraite du dauphin en Dauphiné.
10. Du mariage du dauphin avec Charlotte de Savoye.
11. De la retraite du dauphin dans les Etats du duc de Bourgogne.
12. Extrait d'une lettre écrite par le comte de Foix sur ce qui se passa dans le conseil de Charles VII à la fin de son règne.

Sur le règne de Louis XI.

1. De Charles de France, duc de Guienne, frère du roi.
2. De Marie de Bourgogne.
3. Du connétable de Saint-Pol.
4. Du cardinal Ballue.
5. Du duc de Nemours.
6. De Charles de Melun.
7. d'Antoine de Châteauneuf, seigneur de Lau.
8. D'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin.
9. Du Seigneur de Craon.
10. Du maréchal de Gamaches.



Tome VIII.

Sur le règne de Charles VIII.

1. Epoque des principaux évènements arrivés au commencement de ce règne.
2. De la suite des chanceliers depuis Louis XI jusqu'à Charles VIII.
3. Du cardinal Briçonnet.
4. De Philippe de Comines.

Sur le règne de Louis XII.

1. Du mariage de Louis XII avec Jeanne de France.
2. Du mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre.

Tome IX.

Sur le règne de François Ier.

1. Du connétable de Bourbon.
2. Du cardinal du Bellay.
3. Du chancelier du Prat.
4. Du cardinal de Tournon.

Sur le règne de Henri II.

1. Du duel de Jarnac et de la Châteigneraye.
2. Du maréchal du Biez et du sieur de Vervins, son gendre.
3. De Renée de France, duchesse de Ferrare.

Tome X.

Sur le règne de François II.

1. Du procès d'Anne du Bourg.
2. De la conjuration d'Amboise.
3. De la Renaudie.
4. Des Etats assemblés à Orléans en 1560.

Sur le règne de Charles IX.

1. Des conférences de Bayonne.
2. Du duc de Guise assassiné par Poltrot.

3. De la réconciliation des Guises avec les Coligny.
4. Du massacre de la Saint-Barthélemy.
5. De l'amiral de Coligny.
6. Du maréchal de Tavannes.
7. Du chancelier de l'Hôpital.
8. De Jean de Montluc, évêque de Valence.
9. Du maréchal de Vieilleville.
10. De la mort de Charles IX.

Tome XI.

Sur le règne de Henri III.

1. Du comte de Montgommery,
2. De la journée des Barricades en 1588.
3. De Henri Ier, prince de Condé.
4. De la mort du duc de Guise.
5. De la reine Catherine de Médicis.
6. De la mort de Henri III.

Tome XII.

Sur le règne de Henri IV.

1. Des commencements du règne de Henri IV.
2. Du siége de Paris en 1590.
3. De la mort du président Brisson et des sieurs l'Archer et Tardif.
4. De la blessure de Henri IV par Jean Châtel.
5. De l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1596.
6. De Gabrielle d'Estrées.
7. De Mademoiselle d'Entragues.
8. De la maison de Courtenai.
9. De la maison de Chaumont-Quitri.
10. De la mort de Henri IV.

CATALOGUE DES OUVRAGES

DE HENRI GRIFFET.

—

Ces ouvrages ont trait : les uns à la théologie, les autres à l'histoire.

Dans le premier genre se trouvent :

* 1. L'Année du Chrétien ; Paris, 1787, 18 gros volumes in-12, chez Coignard et Guérin. Nouvelles éditions, Lyon et Paris, 1811, 1812, 18 volumes in-12.

* ✻ 2. Des Sermons ; Paris, Desaint, 1766 ou 1767, 4 vol ; Liège, 3 volumes in-8° et 4 volumes in-12, 1774.

3. Exercices ou Prières pendant la Messe ; Paris, 1762, in-12.

* 4. Exercices de piété pour la Communion ; 1 vol. in-12, Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour. Autres éditions : Paris, Mame frères, 1812, 1 vol. in-18 ; Lyon et Paris, 1818 ; Paris, 1820 ; Paris et Lyon, 1825. — Un mot sur cet ouvrage : entre les différentes méthodes, voyons-nous dans la préface, qu'on peut suivre pour se sanctifier par le fréquent usage de la communion, Griffet en propose une qui a été connue et pratiquée par saint François de Borgia. « Ces réflexions et ces prières sont partagées selon l'ordre des jours de la semaine, en sorte que les trois premiers jours renferment tout ce qui regarde la préparation à la communion ; le quatrième jour n'a pour objet que la communion même ; et les trois derniers jours sont employés à méditer sur les effets de la communion. » Le même Pierre-Claude Frey, qui a autorisé l'Année du Chrétien, a aussi donné, le 27 octobre 1747, la permission d'imprimer ces Exercices. Le 9 octobre de la même année, le censeur royal Millet donnait son approbation. A la fin de ce volume, nous voyons que le prix de l'Année du Chrétien était alors de cinquante livres.

✱ 5. Histoire des trois Hosties miraculeuses, qu'on nomme le Très-Saint-Sacrement de miracle, qui se conserve à Bruxelles depuis l'an 1370, et dont on y célèbre tous les cinquante ans l'année jubilaire; Bruxelles, 1770, 1 vol. in-8° avec gravures, chez J. Van den Berghen, libraire et imprimeur, rue de la Magdeleine.— Dans son dictionnaire des anonymes et des pseudonymes, M. Barbier indique ainsi cet ouvrage : Histoire des Hosties miraculeuses.

✱ 6. Méditations pour tous les jours de l'année sur les principaux devoirs du Christianisme; Paris, Guérin et Delatour, 1759, 1 vol. in-12 ; Paris, 1769 et 1801, in-16 ; Bruxelles et Paris, 1807, in-18 ; Bruxelles, 1809, in-18 ; Paris, 1823, 2 vol. in-16 ornés de frontispices gravés et de deux portraits ; Paris, 1823, in-12 ; Lyon et Paris Périsse frères, 1826.

7. L'Insuffisance de la Religion naturelle prouvée par les vérités contenues dans les livres de la Sainte Ecriture ; Liège, chez Bassompierre, et Paris, chez Desaint, 2 vol. in-12, 1770. — L'auteur a rassemblé, dans ce recueil, des pièces qui n'ont presqu'aucun rapport, selon la biographie des frères Michaud, avec son titre, puisqu'on y trouve des remarques sur la version des Septante, sur la Vulgate et sur les nouveaux systèmes du père Hardouin et de l'abbé de Villefroy.

✱ 8. Panégyrique de saint Louis, 1743, in-4°.

9. Hymnes du Bréviaire de Bourges, œuvre estimée, voyons-nous, dans les *Siècles littéraires* de Desessarts.

Dans le genre historique :

✱ 10. Une édition corrigée et considérablement augmentée de l'histoire de France du P. Daniel ; 1755-1758, 12 vol. in 4°, Paris ; Amsterdam, 24 vol. in-12.

Dans son manuel de l'amateur de livres, Brunet dit que le P. Daniel fit paraître d'abord (1696) un premier volume in-4° de son histoire de France, auquel il ne donna pas alors plus de suite ; plus tard, l'ouvrage entier, continué jusqu'à la mort de Henri IV, fut publié à Paris, 1713, en 3 vol. in-folio ; il fut encore publié, en 1722, en 10 vol. in-4° ; mais ces deux édi-

tions ont été entièrement effacées par celle qu'a donnée le P. Griffet en 1755.

✻ * 11. Histoire de Louis XIII ; 3 vol. in-4°, Paris, 1758, chez les libraires associés.— A la fin du dernier volume de cette histoire, on trouve, dit le P. Lelong, diverses pièces curieuses à consulter, et entre autres le testament politique du cardinal de Richelieu.

✻ * 12. Eloge historique du R. P. Daniel. Elle occupe une grande partie de la préface de la nouvelle édition de son histoire de France.

✻ * 13. Journal du règne de Louis XIV, renfermé dans le tome XVI.

14. Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV, depuis 1671 jusqu'en 1694; Paris, 1760-1761, chez Baudet, 8 vol. in-12 ; La Haye, 1760 et 1761, 4 vol. in-12.

✻ 15. Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire ; Liége, chez Bassompierre, 1769, 1 vol in-12, réimprimé l'année suivante avec augmentation de deux chapitres : l'un (chap. x), de la vérité dans les généalogies ; et l'autre (xv), de la vérité dans les harangues rapportées par les historiens Dans le dernier chapitre de ce traité, Griffet traite des titres et rangs de la maison de Rohan à la cour des ducs de Bretagne. On y ajoute quelquefois la réponse de M de Sainte-Foix... et recueil de tout ce qui a été écrit sur le prisonnier masqué. Londres, Paris, Liége, 1770, in-12 de 131 pages.— Dans l'édition de Liége du traité des différentes preuves, etc. (1769, in-12), Griffet, à la page 291, conjecture que ce prisonnier pouvait être le duc de Vermandois.— Le traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire est un ouvrage, dit le P. Lelong, aussi intéressant que bien fait, et a particulièrement rapport à l'histoire de France, dont on tire la plupart des exemples.

16. Une édition des mémoires du P. d'Avrigny pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en

1716, avec des réflexions et remarques critiques. Cet ouvrage a été imprimé plusieurs fois à Amsterdam. Henri Griffet en donna une édition imprimée à Paris chez Guérin et Delatour, 5 vol. in-12; 1757.— Cet ouvrage, qui est une espèce de chronologie raisonnée, dit le P. Lelong, est intéressant pour la discussion de plusieurs récits faits différemment par quelques auteurs.

17. Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre, adressés à M. David Hume; Amsterdam et Paris, 1766, in-12.

✻ 18. Histoire de Tancrède de Rohan, avec quelques autres pièces, concernant l'histoire de France et l'histoire romaine; Liége, chez J.-F. Bassompierre, imprimeur de Son Altesse et libraire, 1767, in-12.— Ces autres pièces sont : 1° Remarques sur la naissance de Henri II, prince de Condé; 2° Histoire des négociations secrètes de la France avec la Hollande qui précédèrent le traité d'Utrecht; 3° observations sur les troubles de la Régence pendant la minorité de Louis XIV; 4° Recherches sur les finances des Romains; et 5° des guerres civiles des Romains.

19. Des délices des Pays-Bas, par le chancelier Chrystyn et Pierre Foppens; Bruxelles, 1743, 4 vol. in-8°; nouvelle édition augmentée de remarques par le P. Griffet; Liège, Bassompierre, 1769, 5 vol. in-12 avec figures. C'est le plus connu de ses différents ouvrages, s'il faut en croire Watkins.

20. Des éditions des mémoires de la vie de François de Scepeaux, sire de Vieilleville et comte de Duretal, maréchal de France, contenant plusieurs anecdotes des règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX, composés par Vincent Carloix, son secrétaire; Paris, Guérin et Delatour, 1757, 5 vol. in-12. Le P. Griffet a fait la préface et les notes et a continué les mémoires jusqu'à la mort du maréchal.

✻ 21. Mémoires de Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente; Liége, 1767, in-12.— H. Griffet a écrit la préface

historique qui se trouve en tête de ce volume, et à la fin il a donné des notes historiques et critiques sur ces mémoires.

22. Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin de France, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, avec un traité de la connaissance des hommes fait par ses ordres en 1758 (par le P. Griffet et publiés par l'abbé Querbeuf); Paris, Simon, 1777, 2 vol. in-12.

La bibliothèque du Louvre possède, sous le numéro 420 de la série F, le manuscrit de Henri Griffet (manuscrit in-4° de 172 pages) sur les mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin de France, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. — Voici la note relative à cet ouvrage, que M Barbier a insérée sous le numéro 11,736 de la seconde édition de son dictionnaire des anonymes et pseudonymes : « Lorsque l'on imprima ces *mémoires*, les scrupules du censeur ou d'autres motifs obligèrent l'éditeur de supprimer, dans le traité de la *connaissance des hommes*, quelques passages. J'ai lu ces morceaux copiés en tête d'un exemplaire; les plus piquans sont relatifs, 1° aux écrits de Voltaire et de Montesquieu (le P. Griffet se plaint de ce qu'on a fermé la bouche à ceux qui voulaient leur répondre); 2° aux sollicitations dont on assiége les princes lorsqu'ils ont des places à donner (le P. Griffet cite la sollicitation toute puissante de Mme de Maintenon, qui fit faire de mauvais choix à Louis XIV). »

23. Mémoire concernant l'institut, la doctrine et l'établissement des jésuites en France; Avignon, chez Giraud, 1761, et à Rennes, chez Vatard, 1762, in-12. Cette dernière édition est plus ample, plus fidèle et plus correcte. C'est la seule défense des jésuites qui ait été imprimée avec le nom du libraire, nous dit le P. Lelong; et cependant, nous trouvons le nom du libraire Giraud dans celle imprimée à Avignon en 1761.

24. Remarques sur le compte rendu, par M. de la Chalotais, procureur-général au parlement de Bretagne; 1762, in-12. Cet écrit, attribué à H. Griffet, ci-devant jésuite, a été condamné par les arrêts du parlement de Paris du 24 avril 1762,

de celui de Rennes du 24 du même mois et de Rouen du 6 mai.

✱ 25. Coup-d'œil sur l'arrêt du parlement de Paris du 6 août 1761, concernant l'institut et la doctrine des jésuites. Cet ouvrage, imprimé en 2 vol. in-12, le 1er septembre 1761, à Avignon, chez J. Chambeau, imprimeur libraire, près les Frères Prêcheurs, a été attribué aux PP. de Menoux et Griffet. Il avait été imprimé à Prague en 1757.

26. Lettre à M D .. sur le livre intitulé : Emile ou l'éducation, par J.-J. Rousseau ; Amsterdam et Paris, 1762, in-12.

27. Varia carmina ; chez Bassompierre, 1766, in-4o.

En terminant ce long catalogue de toutes les productions de notre compatriote, nous dirons, avec la Biographie universelle des frères Michaud, qu'il avait le projet de traduire toutes les oraisons de Cicéron, mais qu'il ne put achever la traduction que des vingt premières. Dans son année littéraire, Fréron dit qu'on y trouvait la force, l'élégance et la vivacité de l'original.

CATALOGUE DES OUVRAGES
DE CLAUDE GRIFFET.

1. Cerebrum, poème latin.

2. De arte regnandi, poème latin.

(Ces deux poèmes sont insérés dans le supplément aux Poëmata didascalica ; Paris, 1813, in 12.)

3. Une pièce de vers français sur la majorité de Louis XV.

✱ 4. Edition des tragédies du P. Porée ; 1745, in-12.

5. Edition des discours du P. Porée ; 1746, 3 vol. in-12.

6. Edition des fables du P. Porée ; 1749, in-12.

CATALOGUE DES OUVRAGES
DE ANTOINE GILBERT GRIFFET DE LA BAUME.

1. Galatée, comédie en un acte et en vers ; 1776, in-8o.

2. Agathis, scène en vers et en prose ; 1778, in-12.

3. Lettres sur le désastre de Messine, traduites de l'italien; 1779, in-8°.

4. Les épanchements de l'amitié et de l'imagination, traduits de l'anglais de Langhorne, publiés par Imbert; 1780, in 8°, et in-18 selon Barbier.

5. Evélina, ou l'entrée d'une jeune personne dans le monde, traduit de l'anglais, de miss Burney, et abrégée; Bouillon, 1785, 2 vol. in-12; 1816, 2 vol. in-12.

6. Sermons choisis de Sterne, traduits de l'anglais; 1786, in-12.

7. Quelques vers; Paris, Royez, 1785, in-16; nouvelle édition, Paris, an IX (1802), in-12.

8. Daniel, traduit de l'allemand, de Moser; 1787, in-18.

9. Réflexions sur l'abolition de la traite et de l'esclavage des nègres, traduites de l'anglais, 1788, in-8°.

10. Lettres de Sterne à ses amis, traduites de l'anglais, 1789, in-12.

11. Le fou de qualité; 1789, in-8°.

12. Le sens commun, traduit de l'anglais, de Thomas Payne; Paris, Buisson, 1790, in-8°.

13. Les souffrances maternelles, roman imité de l'allemand; 1793, 4 vol. in-18.

14. Marianne et Charlotte, ou l'apparence est trompeuse, traduit de l'allemand, de J.-F. Jünger; 1794, 3 vol. in-18.

15. La victime de l'imagination de Hill, ou l'enthousiaste de Werther, traduit de l'anglais; 1794, 2 vol. in-18. Notaris a contribué à cette traduction.

16. Léopoldine, ou les enfants perdus et retrouvés, traduit de l'allemand, de Fr. Schultz; 1795, 4 vol. in-18.

17. Pérégrinus-Protée, ou les dangers de l'enthousiasme, traduit de l'allemand, de Wieland; 1795, 2 vol. in-18.

18. Tableaux du déluge, d'après Bodmer; 1797, in-18.

19. La messe de Gnide, ouvrage posthume de C. Nobody, nouvelle édition augmentée; Genève, 1797 (Barbier donne la date de 1800), petit in-18 de 92 pages. Cette pièce licencieuse,

dit la biographie universelle, a été réimprimée dans l'ouvrage intitulé : Fêtes et courtisanes de la Grèce.

20. Histoire des Suisses, traduite de l'allemand, de Muller; tomes II-VIII. Le premier volume a été traduit par N Boileau ; Paris, Mourer et Pimparé.

21. Vie de Foë, auteur du Robinson (dans l'édition de la vie et les aventures de Robinson Crusoë); Paris, veuve Panckouke, 1799, 3 vol. in-8°

22. Contes orientaux et autres ; Paris, 1799, in-8°.

23. Louise, poème champêtre en trois idylles, traduit de l'allemand, de Voss ; Paris, Maradan, 1800, in-18.

24. Les Enfants de l'Abbaye, traduction nouvelle de l'anglais, de Made M. R. Roche ; 1801, 6 vol. in-18.

25. Les Abdérites, suivis de la Salamandre et la Statue, traduit de l'allemand de Wieland ; 1802, 3 volumes in-8°.

26. Aperçu statistique des Etats de l'Allemagne, traduit de l'allemand de Hœk : in folio, dont Ad. Duquesnoy ne fut qu'éditeur ; Paris, imp. de la République, an X.

27. Voyage de Fr. Hornemann dans l'Afrique septentrionale, traduit de l'anglais, 1803, deux parties, in-8°.

28. Recherches asiatiques, ou Mémoires de la Société établie au Bengale, pour faire des recherches sur l'histoire, les sciences et la littérature de l'Asie, traduits de l'Anglais (avec des notes de MM. Langlès, Cuvier Delambre, Olivier, etc.) ; 1805, 2 vol. in-4°.

29. Anna Bella, ou les dunes de Barham, traduit de l'anglais de Mackenzie ; 1810, 4 vol in-12.

30. Poèmes d'Ossian et de quelques autres Bardes, pour servir de suite à l'Ossian de le Tourneur, par MM. Labaume et de St-George ; 1797, 3 vol. in-18.

Il a coopéré :

31. Au recueil de mémoires sur les hospices et les établissements d'humanité, traduits de l'allemand et de l'anglais avec de Liancourt et autres, publié par Adrien Duquesnoy ;

Paris, H. Agasse, an VII et années suivantes, 39 numéros in-8°.

32. Au censeur universel anglais, sous la lettre Z ; Paris, Guillot, 1785. et ann. suiv., in-4°.

33. Au bulletin de littérature.

34. Au Mercure de France.

35. Au journal encyclopédique.

36. A la décade, sous la lettre L.

37. Au magasin encyclopédique. — C'est dans ce dernier journal (7e année, tome 3, page 159, et 9e année, tome 1er, page 203), qu'il a donné une notice biographique et littéraire sur les femmes auteurs les plus distinguées de la Grande-Bretagne, par ordre alphabétique.

CATALOGUE DES OUVRAGES

DE CHARLES GRIFFET DE LA BEAUME.

1. Théorie et pratique des annuités décrétées par l'Assemblée nationale de France, pour les remboursements du prix des acquisitions des biens nationaux ; 1791, in-8°.

2. Traité théorique des routes plates.

Les tablettes des écrivains du département de l'Allier, accompagnées d'un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par M. Ripoud, membre correspondant de la Société, (ouvrage encore inédit), que l'on doit toujours consulter en semblable matière ; la Biographie universelle des frères Michaud, les ouvrages et dictionnaires historiques et littéraires de Fournier, de Desessarts, de Sabatier, de l'abbé Goujet, de Chaudon et Delandine, de l'abbé Ladvocat, de l'abbé Barral, du Père Lelong, de Watkins, de Bayle, de Moreri, de Barbier, sont les sources où nous avons puisé pour donner le catalogue le plus complet possible des ouvrages de nos compatriotes.

ERNEST BOUCHARD,
Avocat.

NOTICE

SUR LA LÉGISLATION CIVILE

ET LES JURISCONSULTES DU BOURBONNAIS.

PAR M. MÉPLAIN, JUGE AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE MOULINS.

— *Suite.* —

**Berroyer. — Auroux des Pommiers.
Lapeix de Fréminville.**

Le Barreau du parlement de Paris, dans lequel Bardet avait tenu un rang si distingué pendant la première partie du XVII[e] siècle, conférait encore au commencement du siècle suivant, la dignité de bâtonnier à un autre jurisconsulte du Bourbonnais C'était Berroyer, cité par d'anciens auteurs, *comme un des premiers de son temps pour la consultation* (1). Reçu au serment d'avocat au parlement le 22 février 1675, élu bâtonnier en 1728, il mourut, octogénaire comme Bardet, le 7 mars 1735.

Dans sa carrière de jurisconsulte, Berroyer se distingua sous deux rapports très-différents : d'une part, il travailla à relever l'esprit coutumier qui tendait à s'affaiblir ; de l'autre,

(1) V. *Mercure de France*.

il fut un des premiers à comprendre la portée de la jurisprudence des arrêts qui devait avoir un jour l'autorité prépondérante et décisive dans le domaine du droit. Au premier point de vue, il conçut le projet d'un grand ouvrage qu'il intitulait Bibliothèque des coutumes : « Si l'étude du droit Romain est « utile à tout le monde, écrivait-il, on ne peut s'empêcher de « convenir qu'il est encore plus utile de s'appliquer aux lois « particulières à son pays. Cependant on peut dire que cette « étude de nos lois a presque toujours été négligée. » Traçant ensuite la route à suivre dans cette étude, il se propose de rechercher l'origine exacte des coutumes, de les compiler toutes et enfin de les conférer entre elles. C'était alors une question très controversée au parlement : si pour l'interprétation des coutumes on devait recourir au droit romain ou s'attacher strictement à l'esprit du droit coutumier. Berroyer soutenait avec ardeur ce dernier parti, et se prononçait ainsi sur les règles d'interprétation : « il y a une manière d'in- « terpréter une coutume sans secours étranger, qui est de « consulter les anciens praticiens de chaque pays, les styles, « les commentaires, les dissertations sur les questions parti- « culières et les arrêts de réglement qui les ont décidées. » Ainsi avant de recourir à Gaius et Ulpien, c'est-à-dire à l'expérience des temps reculés, d'un régime et d'un monde qui n'étaient plus, il voulait qu'on consultât dans les jurisconsultes comtemporains, l'expérience des temps plus prochains, comme mieux éclairée sur les mœurs et les besoins de l'époque actuelle. « Quand on est obligé, ajoutait-il, d'emprunter le « secours des autres coutumes pour entendre et suppléer « celles qui doivent servir de lois entre les parties, on sait « que s'il s'agit d'une coutume particulière on doit consulter « d'abord la générale ; si elle ne suffit pas, il faut avoir « recours aux coutumes voisines. Enfin quand on ne trouve « pas la décision que l'on cherche ni dans les unes ni dans « les autres, on doit la puiser dans l'esprit général de tout le « droit coutumier que l'on ne peut connaître qu'en exami-

« nant et en conférant toutes les coutumes du royaume. » Ce n'est qu'après tous ces efforts, qu'il admettait dans la pratique des affaires, l'intervention du droit de Justinien, et ce n'est pas qu'il en méconnut la grandeur, car plus loin et au point de vue des études théoriques, il en proclame l'utilité et rend hommage au génie des docteurs qui l'ont interprété.

Cette lutte dans les Cours souveraines entre l'esprit du droit écrit et l'esprit du droit coutumier durait encore vers le milieu du siècle suivant, et Bretonnier, partisan du premier et discutant la jurisprudence, écrivait quelque part, (sur Henrys). « La « Cour a jugé que les cas omis dans les coutumes doivent se « décider suivant le droit commun; on m'objectera que depuis « quelques temps cette jurisprudence est changée. Si je voulais « combattre cette nouvelle jurisprudence, j'emprunterais les « armes de deux grands partisans du droit coutumier, « M. Ricard et feu M. Berroyer, etc., etc. » Ce témoignage suffirait pour marquer le camp auquel Berroyer appartenait, et la place qu'il y occupait. Ce n'étaient point là des disputes vaines, des débats stériles; cette lutte ardente entre l'esprit coutumier et le génie du droit écrit, mettait en lumière ce que chacun d'eux avait d'excellent. Pour justifier ses prédilections, on s'étudiait à découvrir pour le proclamer ce que chaque doctrine contenait de plus conforme à la justice et de plus favorable à la civilisation. Ainsi se rassemblaient et s'épuraient les matériaux que la sagacité délicate de Pothier devait épurer encore et dont le libre ecclectisme des rédacteurs de nos codes devait s'emparer plus tard pour former la législation nouvelle.

Berroyer publia le receuil des arrêts dont Bardet avait fait la collection pour son usage personnel : il l'enrichit de notes étendues qui ajoutèrent beaucoup à son importance. Pour former sa bibliothèque des coutumes, il s'était associé à de Laurière qui fut aussi son collaborateur pour publier une nouvelle édition, annotée par eux, des œuvres de Duplessis, et pour réunir en un corps les édits, ordonnances et déclarations.

Voici en quels termes au sujet de ce dernier ouvrage, s'exprime l'éditeur des conférences de Bornier. « Le profond savoir « de MM. Berroyer, Loyer et Laurière, qui avaient été chargés de former un corps d'ordonnances, et les recherches « doctes et curieuses qu'une application infatigable leur avait « fournies, étaient pour le public un gage assuré de l'utilité « qui lui en devait revenir. » Berroyer mourut avant l'achèvement de ce travail dont six volumes étaient publiés à la date de l'édition des conférences de Bornier (1755). Enfin on connaît de Berroyer une dissertation chronologique de la représentation sur l'art. 306 de la coutume, qu'on peut considérer comme un traité sur cette matière. Les avocats de la sénéchaussée de Moulins conservaient un certain nombre de consultations manuscrites dont on invoquait utilement l'autorité (1).

Nous touchons au siècle qui fut le dernier du régime des coutumes ; cependant leur abolition prochaine ne se prévoyait pas encore. Les causes mêmes qui rendaient plus sensible leur insuffisance, le laconisme des textes, leur style suranné, la multiplicité des cas imprévus provoquaient la recherche des doctrines à l'aide desquelles on pouvait développer leur sens et combler leurs lacunes. Déjà, comme nous l'avons vu, les nôtres insuffisamment interprétées pour la pratique des affaires, par les écrits publiés de Papon et de Jean Duret, avaient trouvé dans les avocats et les magistrats de la sénéchaussée de savants et judicieux commentateurs : peut-être même restait-il peu à dire après les Guillaume Duret, les Semin, les Menudel et les Decullan (2) ; mais leurs ouvrages

(1) V. Les commentaires d'Auroux et La Poix de Fréminville, pratique des terriers.

Plusieurs de ces consultations sont déposées aux archives du département.

(2) La société d'Emulation a été assez heureuse pour retrouver et placer dans ses archives le commentaire manuscrit de Jean Decullan.

retenus en manuscrits dans quelques cabinets, écrits en langue latine, manquaient de la publicité nécessaire pour généraliser les services qu'ils pouvaient rendre. L'autorité purement doctrinale de ces écrits, pouvait se fortifier de l'autorité des décisions judiciaires ; mais ici encore la publicité manquait et les sentences demeuraient enfermées dans l'obscurité des greffes. Un magistrat du présidial, Auroux des Pommiers, frappé des inconvénients de cette situation, résolut, pour féconder ces trésors enfouis, de les réunir et de les fondre dans un travail d'ensemble, complet et méthodique, qu'il livrait à la publicité en l'année 1732. Ce fut le dernier des commentaires imprimés de la coutume, car on ne peut donner ce titre aux notes de médiocre importance, que publièrent après lui Rouyer et Duchez.

Ce commentaire devint, aussitôt après sa publication, le guide universel des tribunaux de la province ; son autorité s'accrut jusqu'au dernier moment, et le principe de non rétroactivité le maintint longtemps encore après la promulgation des codes, pour le réglement des droits dont l'origine leur était antérieure. Cette liquidation du passé n'était point encore terminée lorsque je débutai au barreau devant un tribunal de cette province,(1826), et je me souviens que les décisions d'Auroux faisaient loi et ne se discutaient pas. Ce ne fut donc pas sans étonnement et même sans un certain déplaisir que, lisant, quelques années plus tard, un traité de droit, dont l'autorité est très-justement et universellement acceptée, je rencontrai une appréciation sèche brève et dédaigneuse de ce vieux jurisconsulte en qui j'avais eu jusque-là une respectueuse confiance. Elève des écoles de droit modernes, exercé à la pratique des affaires au palais de Paris où les coutumes de ma province étaient chose ignorée ; obligé cependant, à mes débuts, de discuter souvent des questions nées sous leur régime, j'avais constamment trouvé dans Auroux un enseignement si clair que j'avais pu sans fatigue et sans beaucoup d'efforts, m'initier aux secrets d'une législation dont on ne

m'avait jamais parlé. Je ne comprenais pas ce dédain, et cependant l'autorité de son auteur m'imposait ; je doutai de la justesse de mes premières impressions. Déjà, il n'était plus que très-rarement question au Palais « de filles appanées, de réglement de légitimes, de douaires préfix et coutumiers, de communautés tripartites et du partage de ces communautés de village » dont M. le procureur général Dupin aura immortalisé le souvenir en racontant l'histoire de la communauté des Jaulx. L'in-folio d'Auroux écarté du service journalier reposait, en attendant l'oubli, sur un rayon obscur de bibliothèque ; je l'en tirai, et quoique mis en garde contre mon premier jugement, je crus retrouver dans ses pages cette lucidité d'intelligence qui m'avait autrefois séduit, et si utilement servi. Etait-ce une erreur d'opinion trop accréditée dans mon esprit? Pas plus que le jurisconsulte éminent que j'ai cité, je ne songe à élever Auroux au niveau de Coquille ; mais il me semble inutile, pour glorifier le judicieux jurisconsulte du Nivernais, d'abaisser notre commentateur au rôle d'un *praticien obscur*. Ceci me rappelle Brodeau se plaignant vivement d'une critique qui, pour déprécier le mérite de Dumoulin, le comparait à Cujas. Je conviendrai cependant que cette qualification de *praticien*, deversée sur Auroux, contient à son sujet un aperçu exact. Seulement il faut la donner ou la prendre en bonne part ; notre commentateur la mérite en ce sens que son livre tend moins à établir largement la théorie du droit qu'à en régler l'application. Le commentaire d'Auroux est l'interprétation *pratique et traditionnelle* de la coutume ; ces deux mots, je crois, contiennent exactement le sens et la mesure du livre qui, apprécié dans ces limites, reste une œuvre d'intelligence et de parfaite raison, bien faite pour honorer la mémoire de son auteur. Je justifierai j'espère cette opinion en exposant l'économie du commentaire, dont Auroux donne lui même la clé dans sa préface. « Il est assez « surprenant, dit-il, qu'il n'y ait aucune coutume sur laquelle « il y ait un plus grand nombre d'ouvrages et commentaires

« manuscrits, que celle de cette province de Bourbonnais, et
« si peu de commentaires imprimés. MM. les officiers et avo-
« cats de la sénéchaussée et présidial de cette ville de Mou-
« lins ont été de tout temps très-soigneux de faire des remar-
« ques sur les différents articles de leur coutume ; mais leurs
« écrits sont restés dans leurs cabinets.......... outre ces
« différents manuscrits on a dans cette ville des recueils des
« sentences qui ont été rendues en ce siége en interprétation
« de la coutume...... ... *Tous ces différents manuscrits*
« *m'ayant été communiqués, j'ai cru que ce serait rendre*
« *service au public que de lui en faire part.* »

Le but de l'auteur est donc bien nettement défini : il veut par la publicité mettre au service de tous, des richesses produites qui ne profitent qu'à quelques-uns ; en lisant son ouvrage on est frappé de la modestie avec laquelle il s'efface sans cesse pour faire briller d'autres noms que le sien. Avec quel scrupule de conscience il laisse à chacun le mérite de son œuvre ! Plus une interprétation de la coutume peut paraître savante, judicieuse ou heureusement inspirée, plus il se croit obligé non seulement d'en citer l'auteur, mais d'en reproduire littéralement le texte. Il ne garde pour lui d'autre mérite que celui d'être l'appareilleur de ces matériaux, ou, suivant l'expression de Montaigne, le fournisseur du fil à les lier. Il ne fait pas valoir les difficultés de cette tâche pour laquelle cependant il fallait être doué d'un ecclectisme bien sûr et d'une grande netteté d'intelligence : cet humble mérite il veut encore le partager, en faisant au lecteur confidence de sa docilité à suivre, contre sa propre opinion, les conseils d'une personne qu'il jugeait plus éclairée que lui-même. « Ma première vue, dit-il, avait été de commenter
« notre coutume par ordre de matière, parce que en prenant
« ce parti on est le maître de sa matière, on la traite avec
« toute l'étendue qu'il plaît, on en instruit parfaitement son
« lecteur et on le conduit insensiblement à l'intelligence de
« chaque article de la coutume. En prenant ce parti, les

« questions se discutent avec ordre et par principes ; une « décision sert souvent de principe à une autre, et elles se « soutiennent et s'éclaircissent les unes par les autres Chaque « article de la coutume se présentant dans l'ordre de la « matière, trouve un lecteur déjà instruit et il est facile de « le faire entrer dans le véritable sens de la coutume. » C'était là certainement une théorie bien conçue, exposée en bons termes et d'une portée plus élevée que le simple bon sens d'un praticien à courte vue « Mais, ajoute Auroux, ayant commu- « niqué mon dessein à une personne savante et éclairée, qui « se connaît parfaitement en ces sortes d'ouvrages, elle m'a « fait comprendre qu'il était plus à propos de commenter la « coutume par ordre d'articles, qu'un tel commentaire serait « beaucoup mieux reçu et plus goûté. J'ai déféré à son « avis. »

Auroux eut acquis plus d'honneur en suivant la première méthode, la sienne, qu'en suivant la seconde. Elle eut été la marque d'un esprit plus généralisateur, et Pothier l'adopta pour interpréter la coutume d'Orléans. La seconde, acceptée par Auroux, était d'une moins large facture ; mais le peu de soin qu'il prend de la justifier prouve qu'il n'ignorait pas l'excellence de l'une sur l'autre. Il l'accepte sachant bien qu'elle est moindre au point de vue de la science, mais parce qu'il la juge plus profitable pour la pratique des affaires. Il n'ignore pas qu'en se maintenant avec la première dans la région des théories, il serait mieux reçu des docteurs ; il y renonce pour être mieux goûté des hommes d'affaires ; je parle de ceux qui, livrés tout entiers à la réalité et pour ainsi dire à la manipulation journalière des intérêts, manquant du temps ou de la capacité nécessaire pour étudier le droit dans ses hauteurs, ont besoin de trouver à la page marquée d'avance un conseil prompt et sage. Il y a, si je ne me trompe, dans le dernier passage cité de la préface, l'expression masquée du sacrifice péniblement mais généreusement accompli de l'éclat de l'entreprise au profit de son utilité.

Pour n'abandonner néanmoins la méthode qu'il eût préférée, que dans la mesure indispensable au but qu'il se proposait. il eut soin de placer en avant du commentaire de chaque titre de la coutume un exposé général des principes de la matière qui s'y trouve traitée.

Blâmerait-on Auroux de s'appuyer trop exclusivement sur l'opinion des jurisconsultes de la province et les décisions de la sénéchaussée de Moulins ; ce qu'une critique malicieuse pourrait appeler l'opinion du crû et la jurisprudence de clocher ? Ce serait je crois juger l'œuvre d'un faux point de vue. Sous l'unité de législation dont nous jouissons aujourd'hui, le ridicule atteindrait justement un jurisconsulte qui s'attacherait avec la même persistance à faire prévaloir la jurisprudence particulière de telle ou telle Cour, à l'exclusion des autres ; mais on ne doit pas oublier qu'Auroux écrivait sous un autre régime. La coutume qu'il commentait était la loi souveraine du pays et n'avait pas d'autorité au-delà de ses limites ; elle n'était même que l'expression écrite de l'usage, de l'habitude, de la pratique générale dans les bornes du territoire. Avant la coutume écrite, cet usage se constatait par l'*enquête* par *turbe* ; sous le régime de la coutume écrite, pour suppléer à son silence ou à son insuffisance, consulter la jurisprudence locale, c'était demeurer dans les voies naturelles de l'esprit coutumier, avec l'avantage de la certitude et de la supériorité d'un témoignage écrit et désintéressé, sur l'ancien témoignage oral et suspect. Ce caractère particulier, je dirai même original, parce qu'il n'est imité d'aucun autre, du commentaire d'Auroux, n'est donc pas un vice du plan, mais bien plutôt une conception fondée sur une profonde intelligence de l'esprit coutumier, qui demandait à la tradition la puissance légitime et la plus grande énergie du droit.

En somme, si ce commentaire ne peut élever son auteur au rang de Coquille, de Dargentré, de Lathaumessière, il lui assure une place honorable parmi les commentateurs de cou

tumes que l'opinion classe immédiatement après eux. Dans la forme de son livre, Auroux s'est fait petit pour être à la portée du plus grand nombre ; dans la crainte de s'attribuer injustement le mérite des opinions d'autrui, il s'est donné pour un compilateur ; il s'est abaissé pour être utile, il s'est fait humble pour être juste. Son mérite surpassa ses prétentions ; son commentaire eut toute la valeur d'une œuvre personnelle ; il rassembla dans sa pensée des idées, des opinions éparses et contraires ; il mûrit les unes, développa les autres, et de cet assemblage fit un tout homogène et régulier ; il rendit clair ce qui était obscur, et son livre conçu dans des proportions mesurées, sans recherche d'éclat, suffit à son objet et rendit pendant un siècle entier les plus importants services. Ce qui me paraît être enfin la plus complète justification d'Auroux contre le dédain que je combats, c'est qu'en rapprochant ses doctrines de celles de Pothier, *ut parva licet componere magnis*, on trouverait difficilement, les exigences particulières du droit coutumier mises à part, quelques occasions de désaccord entre ses opinions et celles du plus parfait des écrivains juridiques.

Quelle que soit d'ailleurs la juste mesure de son mérite, le commentaire d'Auroux, comparé au dernier de ceux antérieurement publiés sur le même sujet, peut utilement renseigner sur les modifications que d'une époque à l'autre avaient subies les tendances des jurisconsultes du Bourbonnais. Comme Auroux, Jean Duret en commentant la coutume voulait éclairer le droit civil et tracer les règles auxquelles doivent obéir les intérêts privés ; mais la plume est à peine entre ses doigts, que le souffle du temps l'emporte vers le droit public ; il perd de vue le mouvement des transactions particulières du droit privé, et s'en détourne à tout propos pour prendre à partie les institutions politiques, s'attaquer aux abus du régime féodal, et se faire critique de mœurs. Il se perd souvent ou s'égare dans cet entraînement, qui aggrave l'imperfection de son travail. Ces préoccupations ne détournent pas

un seul instant Auroux de sa tâche, exclusivement bornée à l'*interprétation* des articles de la coutume. La loi telle qu'elle est, est pour lui comme la meilleure des lois ; le sentiment d'une mission réformatrice, d'un travail de progrès ne se fait jamais jour. Cette absence complète de critique, si absolue qu'elle semble être, de parti pris, est assurément le côté faible du commentaire ; l'interprète des lois, doit être aussi le promoteur de leur perfectionnement. La soumission de fait est un devoir, mais la soumission aveugle d'opinion est au moins une faiblesse ; la critique éclairée est le nerf noble des travaux juridiques. Auroux, par exemple, ne voit pour l'émancipation de sa province rien au-delà de la franchise allodiale dont il maintient fermement le principe et les conséquences ; il convient que les serfs, *gens taillables et de poursuite*, étaient autrefois en grand nombre dans nos coutumes, mais il paraît satisfait parce que presque tous ont été affranchis par les seigneurs moyennant certaines redevances en argent ou grains. « Ainsi, dit-il, il y a peu aujour-« d'hui de serfs de *naissance et de poursuite.* » Après ces mots, on voudrait lire ceux-ci : « Mais c'est trop encore, et « quand le dernier serf serait affranchi, il faudrait affranchir « la coutume elle-même en supprimant le texte qui permet-« tait cette odieuse oppression ! » Je ne nie pas que cette condition, faite au serf, n'eut été dans le principe une heureuse transaction entre le droit esclavagiste et le droit naturel ; mais les siècles s'étaient succédé, et la halte dans une situation qui n'avait pour elle que de n'être pas la pire, avait été trop longue. Auroux eut certainement applaudi à cette suppression, mais il n'était pas de ceux qui la provoquaient. Il faut avouer cependant, que cette modification qu'on pourrait appeler une défaillance dans le caractère des écrits de jurisprudence, était à cette époque devenue générale. Depuis que Richelieu et Louis XIV avaient imposé silence aux parlements, les jurisconsultes avaient abandonné le champ de bataille des institutions publiques pour se renfermer dans la discus-

sion des questions du droit privé. Les jurisconsultes et les publicistes devaient former désormais deux phalanges distinctes. Les deux sciences autrefois confondues, avaient réglé leurs limites. Pour accomplir dans le droit public la révolution si prochaine alors, la politique s'était dégagée des complications de l'intérêt privé, et prenait son élan des hauteurs de l'Esprit des lois.

Il ne faudrait pas conclure de ces observations qu'Auroux demeurât absorbé dans l'étude purement pratique et pour ainsi dire inférieure du droit civil. Plusieurs volumes manuscrits m'ont été confiés par les descendants de ses héritiers, et les sujets qui s'y trouvent traités prouvent qu'il se préoccupait aussi des thèses les plus élevées que puisse aborder l'intelligence humaine.

Pour bien comprendre l'esprit général de plusieurs d'entre eux, il est nécessaire de savoir qu'Auroux était prêtre et appartenait au présidial en qualité de conseiller-clerc. Cette double vocation aux fonctions ecclésiastiques et aux fonctions judiciaires civiles, était de nature à imprimer à ses idées une direction particulière. Sans être précisément altérées dans leur essence, les mêmes spéculations intellectuelles pouvaient se présenter diversement à la conscience du prêtre et à la conception du jurisconsulte. Les traditions profanes et les traditions sacrées ne sont pas toujours identiques ; la foi et la raison, toujours en présence dans un même esprit, pouvaient quelquefois s'y trouver dans une contradiction au moins apparente. De là pour Auroux une tendance vers la recherche des voies de conciliation entre ces deux enseignements, et de l'affirmation de la vérité par leur double témoignage.

Tel est le sens de cette observation écrite en tête d'un volume de 200 pages intitulé : Abrégé chronologique de l'histoire profane depuis le déluge de Noë jusqu'à la naissance de l'Eglise : « Je me suis vu obligé d'entreprendre cet abrégé « chronologique et historique, afin qu'instruits parfaitement

« par son moyen de l'histoire profane, nous puissions ensuite « raisonner juste sur l'histoire des juifs et en résoudre soli- « dement les difficultés, » et de cette autre observation qui le termine. « Reprenons présentement la suite de l'histoire « des juifs en profitant des lumières que nous donne cet « abrégé et tâchons de résoudre à fonds les difficultés qui « pourraient se rencontrer dans l'histoire sacrée (1).

Telle est encore l'origine probable d'un traité fort étendu comprenant une série de dissertations, intitulé : « La foi « explicite de l'Eglise dans tous les temps, sur toutes les « matières de religion resserrée dans ses justes bornes, dégagée « *des vérités décidées*, des disputes de l'école, et conciliée » avec la raison. » Les deux écrits portent le cachet de ces études consciencieuses et sévères, dans lesquelles rien ne détourne l'esprit de son but, la recherche du vrai. Depuis la rédaction du premier, la science historique a fait de tels progrès qu'on ne pourrait en tirer aujourd'hui aucune utilité; mais le sujet du second est encore à l'étude, et je doute que les efforts tentés depuis Auroux soient parvenus à creuser un lit où puissent couler ensemble et se confondre en paix ces deux courants de l'entendement humain, la foi et la raïson. Le travail d'Auroux pourrait être utilement consulté par ceux que n'effraie pas cette entreprise ardue, et je ne garantis pas cependant qu'ils y trouvent la solution du problème. Mettre d'abord, en dehors de tout examen et à l'abri de toute controverse, les dogmes qui promulgués de la parole de Dieu même sont les fondements et la clé de voûte du christianisme ; livrer ensuite à la libre discussion et aux exigences de la logique les doctrines qui, en dehors de ces

(1) Cette suite ne se trouve pas au nombre des manuscrits, et son absence est regrettable. Je sais que la bibliothèque d'Auroux a été partagée et subdivisée entre plusieurs branches des descendants de son beau-frère M. de Virlobier à qui il l'avait léguée.

mystiques mais divines vérités, forment la chaîne des opinions théologiques, tel est le plan de l'auteur. Je n'affirme pas, je le répète, qu'en le suivant il soit parvenu au but qu'il voulait atteindre ; mais cet écrit se distingue par la clarté dans l'exposition des doctrines, la recherche et le choix des opinions des Pères de l'église, et surtout par la connaissance historique et approfondie des décisions des conciles. Ces qualités suffisent pour que les philosophes religieux qui poursuivent encore ce travail d'alliance rencontrent dans cet écrit quelques utiles enseignements. On peut classer dans le même genre d'études « un discours chronologique comprenant la « suite et les changements des états et empires du monde « depuis les premiers dont nous ayons connaissance jusqu'à « présent ; » une dissertation, » sur la puissance spirituelle et les lois de l'église » une dissertation sur les moyens de discerner les vérités de la foi et l'application de cette méthode à la bulle *Unigenitus*.

Il serait hors de propos de présenter l'analyse de chacun de ces écrits, dont la forme concise se refuse dailleurs à ce mode d'exposition. Il est cependant une des tendances de l'auteur que je dois signaler, c'est son attachement aux libertés de l'Eglise de France contre les tentatives d'envahissement de la cour de Rome. Pour être assuré de son opinion sur ce point il suffit de quelques courtes citations. « Aujour- « d'hui, écrit-il, les évêques de Rome et les papes prétendent qu'en qualité de successeurs de saint Pierre et de « vicaires de Jésus-Christ en terre, ils possèdent de droit « divin toute la juridiction ecclésiastique, que celle des au- « tres évêques n'est qu'une puissance émanée du saint siége, « qu'ils n'exercent que comme vicaires délégués du pape « qui a un plein pouvoir de le leur ôter, restreindre ou sim- « plifier ; ils se regardent comme les maîtres de tout le droit « canonique et de toute la discipline ; prétendent que leur « puissance est souveraine et sans bornes ; qu'elle n'est point « soumise aux canons et lois de l'église ; ils croient qu'ils ont

« un pouvoir si absolu sur les biens et bénéfices ecclésiasti-
« ques qu'ils peuvent les unir, les diviser, les donner à fan-
« taisie, les conférer avant qu'ils vaquent, en ériger de nou-
« veaux, imposer telles servitudes, charges et pensions que
« bon leur semble; que leur volonté tient lieu de raison; ils
« veulent qu'on les croie infaillibles, etc.... En Italie, l'in-
« térêt temporel de la cour de Rome et de ceux qui espèrent
« s'y avancer a fait soutenir ces prétentions; dans les au-
« tres royaumes, les différents ordres de moines et de reli-
« gieux qui tiennent leurs priviléges et exemptions du saint
« siége, les défendent avec toute la vigueur dont ils sont ca-
« pables, etc., » Ces prétentions ne paraissent pas à l'auteur avoir bien sérieusement en vue « la gloire de Dieu et le salut
« des peuples.... Le pouvoir de l'Eglise, dit-il, n'est pas un
« pouvoir arbitraire et sans bornes, mais un pouvoir borné
« au contraire à la gloire de Dieu et au bien spirituel des
« fidèles.... C'est sur ce fondement qu'est établi l'usage dans
« les royaumes chrétiens de mettre des restrictions aux
« canons des conciles généraux; de ne recevoir que ce qui
« convient; de refuser les bulles et constitutions des papes
« quand il y a des raisons pour cela.... Le pape et les prélats
« ont bien fait de très fortes instances pour y faire recevoir
« les décrets du concile de Trente: mais on a résisté, et ils ne
« se sont pas crus en droit de vaincre cette résistance par
« leur autorité, et ce n'est pas la créance en France qu'ils le
« soient.... En France, on est toujours demeuré d'accord de
« ce principe, que les décrets ou canons même des conciles
« œcuméniques, ne peuvent servir de lois que dans les pro-
« vinces ou royaumes où ils ont été publiés et reçus; et que
« les papes et les évêques ne pouvaient rien commander ni
« ordonner, soit en général soit en particulier, de ce qui
« concerne les choses temporelles ès-païs et terres de l'obéis-
« sance du roi très chrétien. »

Dans les limites plus purement théologiques, les mêmes manuscrits contiennent: « Une dissertation sur la voie qui

forme dans « un chrétien la persuasion de la vérité de sa religion en général et en particulier de toutes les vérités qu'elle renferme » ; et une dissertation « sur les preuves de la vérité de la religion chrétienne, les miracles et les prophéties. » En marge de l'une de ces dissertations on rencontre une note renvoyant à un traité imprimé du même auteur, se vendant à Paris chez *Paulus Dumesnil*, en la grande salle du Palais, au pilier des consultations, dont le sujet se rapporte à la nécessité de s'instruire des vérités de la religion.

Au point de vue du droit public, Auroux a laissé en manuscrits : « Un traité de droit naturel et une dissertation sur l'origine des sociétés civiles, sur les lois civiles et politiques qui servent de règle dans les Etats. » Le fond du sujet est l'assujétissement nécessaire de toutes les institutions civiles et politiques à la règle du *juste*, dont la source n'est autre que le droit naturel qui a lui-même pour fondement la destinée de l'homme. Auroux donne à certaines opinions la qualification de vérités de sentiment, ce qui suppose la perception de vérités d'un autre ordre qui ne peuvent être que les vérités de raison. Peut-être admettait-il cette distinction pour en faire le critérium des vérités morales, qui seraient réputées certaines, lorsque le sentiment les inspire sans que la raison les repousse ; ou lorsque proclamées par la raison, elles ne rencontrent pas dans les répugnances du sentiment une dénégation formelle et obstinée.

Enfin, dans le volume de mélanges se trouve encore une ample dissertation sur les êtres naturels, composés et organiques, sur leurs principes, sur leurs formes et sur l'action de Dieu sur eux. » Auroux explique l'organisation universelle « par le système des atomes, substances simples, solides, dures, impénétrables, figurées et capables de former étendue». Dieu seul connaît les lois en vertu desquelles ces atomes s'unissent pour former les corps; il a donné à chacun les facultés nécessaires pour remplir la fonction qui lui est assignée. La génération n'est que l'aggrégation providentielle de ces

atomes, et la mort leur désagrégation ; les corps périssent et se renouvellent ainsi sans cesse dans une rotation universelle ; les éléments simples dont ils sont formés ne périssent pas ; l'âme ne peut périr non plus, étant un élément simple et indivisible : seulement, en l'homme, la partie purement organique, formée de l'agrégation d'atomes qui ont passé déjà dans la composition d'autres corps, n'est qu'une reproduction, un renouvellement, un résultat de mouvement : l'âme, au contraire, est le résultat d'une création spéciale, instantanée et providentielle. Pour chaque être humain Dieu crée une âme et l'unit au corps nouvellement formé, dès que son ébauche est en état de recevoir les sensations que l'esprit perçoit. De ces prémisses, l'auteur passe à l'analyse de la vie des plantes, de l'instinct des animaux, de l'entendement humain ; porte son examen sur la nature des passions et du libre arbitre ; explique l'infinité de la puissance de Dieu et de la nature divine, et aboutit à la théorie de la grâce, à sa nécessité, à son efficacité pour le salut. On retrouve dans cet écrit la manifestation du but que j'ai supposé aux premiers manuscrits dont j'ai parlé : celui de donner à la foi l'appui de la raison ; il faut attribuer à la même inspiration une dissertation sur la conscience, commençant ainsi : « Il y a deux « règles des actions des hommes : l'une intérieure qui est la « conscience, l'autre extérieure qui est la loi ; et par rapport « à ces deux règles, il y a deux sortes d'obligations : obliga- « tion de conscience et obligation de préceptes. » Puis l'auteur arrive par degrés à l'examen des opinions probables et des opinions improbables, des systèmes contraires des probabilistes et des improbabilistes. N'est-ce pas commencer en philosophe et terminer en théologien ?

J'ai découvert peu de documents biographiques sur Auroux, dont la vie enfermée dans le cercle de ses devoirs de magistrat et de prêtre, et de ses travaux de jurisconsulte, n'offrit peut-être aucun incident digne d'être rapporté. Suivant son acte de baptême inscrit aux registres de la paroisse de Mont-

marault sous la date du 3 septembre 1670, il naquit le 29 août de la même année, du mariage de Gilbert Auroux et Marie Rouer (sic) ; il avait pour parrain Mathieu Rouher (sic) docteur en théologie, prêtre et communaliste de Montaigut. En 1690 il était ordonné prêtre au diocèse de Bourges; reçu maître ès-arts, docteur en théologie en 1694, et docteur *in utroque jure* (civil et canonique) en 1719. En 1695 il était pourvu de la cure de Chappes, et en 1720 de la charge de conseiller au présidial de Moulins.

Au nombre des papiers de famille qui m'ont été confiés se trouvent : une déclaration de revenu faite pour satisfaire à la déclaration du Roi de 1733, de laquelle il résulte qu'il possédait dans la paroisse de Blomard, près de Montmarault, trois domaines dont les produits énumérés ne portent pas le revenu à plus de 220 livres . et une copie de son testament. Suivant cette dernière pièce, il demandait « pour le cas où il décéderait à Moulins, que son corps fût inhumé à l'église de St Pierre d'Iseure sa paroisse, ou dans celle de St-Jean s'il changeait de logement avant sa mort ; et pour le cas où il décéderait à Montmarault ou à la Moutière, paroisse de St-Bonnet, il souhaite que son corps soit inhumé en l'église de Montmarault, dans la sépulture de ses proches. Il fait divers dons aux églises et aux hospices de Moulins, et aux pauvres de Montmarault, ajoutant à leur énumération ces mots qui contiennent tout un système sur les actes de charité : « Si « je ne fais pas une plus grande aumône aux pauvres de « l'hôpital-général de Moulins et à ceux de Montmarault, et « paroisses voisines, et si je ne me suis pas entièrement con- « formé aux sentiments et désirs de mon frère aîné défunt, « c'est parce que l'état de ma famille a changé depuis son « décès et que j'ai considéré que l'obligation était plus grande « de faire du bien à ses parents pauvres, et de répandre son « patrimoine au sein de sa famille, que de le donner à des « pauvres étrangers. » En pressant un peu le principe contenu dans ces quelques mots, on y trouverait une belle leçon

pour ceux qui, sous prétexte d'un patriotisme plus large, veulent qu'on oublie le lien sacré de la famille et pour ceux plus insensés encore, qui sous l'apparence d'un immense amour de l'humanité, prèchent le dédain du dévouement à la patrie, ignorant ou oubliant que ces sentiments sont congénères, et que chacun d'eux est le meilleur garant de la sincérité des autres.

Auroux lègue à M. Heulhard, avocat au Parlement, demeurant à Moulins, son ami et son exécuteur testamentaire, les deux tomes de son Commentaire sur la coutume du Bourbonnais, où sont les additions manuscrites qu'il y a faites, en le priant d'en ménager l'impression ; mais il vécut assez pour éditer lui-même dans un volume supplémentaire ces additions à sa première publication ; l'exemplaire qu'il en offrit à la sénéchaussée fait partie de la bibliothèque du tribunal de première instance. « Quant à ma bibliothèque, ajoutait-il, que « je laisse dans ma succession, prévoyant qu'elle sera utile à « mes neveux, je prie M. Virlobier, mon beau-frère, de se « donner la peine de séparer et mettre à part les livres « composés par des protestants et autres livres défendus, et « de n'en permettre la lecture qu'à ceux qui auront pouvoir « de les lire, la capacité, les lumières et les qualités re- « quises pour n'en pas abuser. »

Pour compléter la liste des jurisconsultes du Bourbonnais, il ne me reste plus a citer que le nom d'Edme Lapoix de Fréminville, bailli de Lapalisse, auteur d'un dictionnaire de la police et d'un autre ouvrage estimé : La Pratique universelle des terriers et des droits seigneuriaux. Ces deux ouvrages furent publiés vers le milieu du XVIII[e] siècle. Comme œuvre juridique, le dernier venait un peu tard ; quelques années encore et le régime vieux de dix siècles, auquel il appartient par son objet, allait être effacé du nombre des institutions françaises. Le livre perdait tout intérêt pratique, mais conservait encore une valeur historique à cause de l'exposition claire, précise et simple du régime féodal qu'il contient ;

exposition complète cependant malgré sa brièveté, s'étendant depuis la distinction fondamentale des héritages tenus en franc alleu, en fief et en roture, jusqu'aux moindres droits purement honorifiques attachés aux dignités seigneuriales.

La législation et la jurisprudence du Bourbonnais vont suivre le sort de son territoire et se confondre dans la grande unité. Son nom même ne sera plus qu'une dénomination historique; ce sera le dernier jour de son autonomie. C'est aussi le terme que nous avons assigné à la 2e époque, formant la 2e division de cette notice L'ère nouvelle s'ouvre sur le *département de l'Allier*, qui lui fournira con contingent de lumière pour constituer sa législation. Chabot discutera au Tribunat la rédaction du Code civil et comptera parmi ses premiers interprètes; après lui Duranton enseignera de sa parole et de sa plume la science du droit nouveau.

E. MÉPLAIN.

PLAN ET COUPE

des Fouilles de la butte située Commune d'Aypheuille au hameau des Terrel.

Coupe

G

E

F

Route

D

C

B

A

C *Pièce centrale.*

D *Galerie supérieure.*

E *Rainure d'aération*

F *Fouille par laquelle on a pénétré dans la pièce principale*

G [illegible]

NOTE

SUR UNE

FOUILLE FAITE DANS UN TUMULUS

Situé commune d'Arpheuille (Allier),

PAR M. ESMONNOT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

MESSIEURS,

Il y a déjà quelque temps, les journaux de la localité vous ont entretenus des résultats de la fouille d'un tumulus existant dans la commune d'Arpheuille, sur le chemin de Montluçon à Marcillat Appelé dans les environs de cette commune, nous en avons profité pour visiter ce monument, que les intéressantes descriptions qui en avaient été faites nous avaient donné le vif désir d'étudier sur les lieux.

La forme du monticule avait fait présumer qu'il devait renfermer quelque sépulture de l'époque de la domination romaine, mais les fouilles opérées, en faisant connaître les dispositions intérieures, ont dû modifier cette opinion. Nous nous hasarderons à émettre un avis sur la destination à laquelle il nous semble qu'il a dû être employé.

Quelques mots de description sommaire, pour indiquer la disposition et l'ensemble général des lieux.

Sur le bord de la route, s'élève une butte, évidemment travail de main d'homme, ayant la forme d'un cône tronqué,

dont la base inférieure peut avoir environ 22 mètres de diamètre, et le sommet 8 mètres. Sa hauteur est de 8 mètres à partir du plan de la base.— Le sommet est planté d'arbustes. Une haie dessine le contour supérieur.

L'élévation a été obtenue au moyen d'un large déblai circulaire, en dehors du périmètre indiqué, dont les terres ont été rapportées vers le centre, ainsi que les débris du tuf provenant des excavations pratiquées.

Les fouilles opérées ont fait reconnaître une excavation ou pièce principale avec galeries s'étendant dans des directions opposées. L'une de ces galeries se termine par un puits dont le mur en maçonnerie est encore existant. C'est en perçant le sommet du remblai formant voûte de cette pièce que l'on s'y est introduit.

Plusieurs essais avaient d'abord été tentés pour reconnaître le monument. Les premiers ont fait voir les traces de fouilles anciennement pratiquées sur les flancs du cône, dont l'une avait été remblayée en partie par des ossements d'animaux.

Des renseignements pris sur les lieux nous ont appris qu'en travaillant le sol pour quelques plantations, entre la base de la butte et la route, on avait trouvé les restes d'une maçonnerie circulaire semblant indiquer un puits, et qu'en cultivant le jardin tracé sur la butte, on avait également trouvé des restes de maçonnerie ayant une forme quadrangulaire et ressemblant à un soupirail.

De cet examen et des renseignements pris, ainsi que de l'absence de traces de sépulture, nous sommes conduit à penser que les excavations explorées formaient une de ces retraites connues sous le nom de *souterrains-refuges* servant, à l'époque des luttes féodales ou des guerres de religion, à donner un abri temporaire aux familles fuyant la dévastation.

En effet, en examinant avec attention la disposition des lieux, on se rend compte de leur usage. La butte, dont l'élévation est assez importante pour dominer les lieux envi-

ronnants, pouvait servir de point d'observation, en permettant aux fugitifs d'être avertis assez à temps pour se mettre en sûreté dans le refuge qu'ils s'étaient préparé.

L'on s'y introduisait alors en descendant par le puits A, contenant assez d'eau pour dissimuler son usage, et trop peu pour incommoder les réfugiés, qui parvenaient au moyen du couloir rampant B, à la pièce centrale C, parfaitement saine, et dont les dimensions, 16 mètres superficiels sur 2 mètres 80 de hauteur, permettaient sans doute d'abriter une ou plusieurs familles. (Cette pièce n'est déblayée qu'en partie). Cet espace pouvait encore être augmenté par l'emplacement de la galerie D, de près de 6 mètres de longueur, pouvant contenir les approvisionnements.

Des moyens d'aération avaient été ménagés. Sur une des parois de la grande pièce on remarque une large rainure E, occupant toute la hauteur et paraissant s'élever au-dessus, où elle correspondait sans doute au conduit maçonné qui a été signalé, et dont l'orifice était caché par les arbustes plantés sur la plate-forme.

Nous avons cru devoir, pour faciliter l'intelligence de la description, rendre, par un croquis, le plan et la coupe du monument en question.

Moulins, le 7 novembre 1862.

ESMONNOT,

Architecte.

PIÈCES

CURIEUSES OU INÉDITES.

Acte de la fondation de six Chapellenies en la chapelle du château de la Palice,

TIRÉ DES ARCHIVES DE M. LE MARQUIS DE CHABANNES-LA-PALICE

Au nom de Saincte Trinité, amen, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront : Nous, Anne de Fogerolles dame de la Palice (1) vefve de feu noble et puissant seigneur messire Jaques de Chabanes, jadiz chevalier, et en son vivant seigneur de Charlus, dudit lieu de la Palice, Chasteau-le-Perron, et de Montagu-le-Bleyn, et grant maistre d'ostel de France (2),

(1) Anne de Lavieu, fille de noble et puissant seigneur Edouard de Lavieu seigneur de Fougerolles, et de Marguerite Dauphine de Saint-Ilpice. La maison de Lavieu était issue des anciens comtes de Levy ; les dauphins de Saint-Ilpice, des dauphins d'Auvergne. Elle avait épousé Jacques de Chabannes, le 4 octobre 1432. — (Père Anselme, la Mure, Lelaboureur, Baluze).

(2) Jacques de Chabanes, premier du nom, grand maître de France en 1451, mort le 20 octobre 1453.

nostre mary, et Geuffroy de Chabanes (1), chevalier, seigneur desdiz lieux de la Palice. Chasteau-le-Perron, et Montagu-le-Bleyn, et frère Anthoine de Balsac (2), docteur en décret, humble abbé de l'abbaye de Savigny, de l'ordre de saint Benoist, ou diocèse de Lion, et commandatère des Pricurés conventuelz de Saint Martin d'Ambierle, et du saint sépulcre du moutier de Jaligny, chappellein d'onneur de nostre saint Père le Pape, et conexécuteur de la dernière volunté et testament dudit seigneur mes-ire Jaques de Chabanes : Salut, savoir faisons, que, comme en l'an de grâce mil quatre cent cinquante et troys, nostre tres-souverain seigneur feu Charles, Roy de France, accompaigné de son armée, fust allé en grant nombre de ses subgets, seigneurs et autres de son royaulme, en la duché de Guyenne, contre ses ennemis anciens le Roy et Angloys d'Angleterre, et mesmement contre le comte de Chezroberg dit Talebot, lequel illec fust tué par les gens d'armes du Roy, nostre dit souverain seigneur, auquel voiage, pour le plaisir et volunté de nostre seigneur, ou moys d'octobre le dit feu seigneur messire Jaques de Chabanes soit allé de vie à trespas, et avant, luy estant en la maladie de laquelle il alla de vie à trespas, fit et ordonna son testament et darnière volunté et par escript, et auquel il ordonna de ses biens pour le salut de son âme, et de ses antécesseurs et successeurs, et fist plusieurs légas et ordonnances à pies causes, et, entre les aultres, volust et ordonna, ou cas qu'il yroit de ce monde en l'autre, ou dit païs de

(1) Geoffroy de Chabannes, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes, épousa en 1462 Charlotte de Prie, fille de Antoine de Prie, seigneur de Busançais, grand queux de France, et de Madelaine d'Amboise. Il vivait en 1497.

(2) Robert de Balsac a été évêque de Saint Dié en 1474, puis de Valence en 1475, et mourut le 3 novembre 1491. — Il était fils de Jean de Balsac, seigneur d'Entragues et d'Agnès de Chabannes.

Guienne, son corps estre transporté en son dit chasteau de la Palice (1) et illec estre ensépulturé et sevellis en la chappelle, qu'est d'ancienneté audit chasteau (2), fondée à l'onneur de monseigneur Saint Ligier evesque et martir, et en icelle chappelle, estre fondée une autre chappellenie, d'une messe chascun jour, et icelle doctée par nous Anne, Geuffroy et exécuteurs dessusdiz, comme plus à plein apart par ledit testament et darnière volunté. Est ainsi que nous, voulans la volunté et darnière ordonnance dudit feu seigneur acomplir et icelle augmenter, considérans les grans biens et chevances par le dit feu seigneur en son vivant acquis, et aussi pour le salut des âmes dudit feu seigneur, et de noz Anne, Geuffroy, et de nosdiz prédécesseurs et successeurs, avons fondé et par la teneur des présentes fondons pour nous et noz successeurs à tousjours mais, du consentement et aucto rité de nostre Saint-Père le Pape de Rome, comme appart par les bulles de nostre dit Saint-Père et procès sur icelles décrétés, desquelles bulles et procès, la teneur est cy dessoubz inserré, en la dicte chappelle de Saint Ligier laquelle d'ancienneté soloit estre esglize parrochiale, et en laquelle de toute ancienneté a reposé, jusques à présent que la dicte chappelle a esté desruite, pour icelle rebastir, le corps de nostre seigneur, et aussy en laquelle souloit avoir anciennement, et naguères avoit fons baptismales ; c'est assavoir six prébendes et chappellenies presbitéralles, c'est assavoir, une

(1) Le corps fut transporté au couvent des Cordeliers à Rions en Gascogne, puis au château de Charlus près Ussel, en Limousin, et ensuite à la Palice. — Le père Anselme s'est trompé en faisant inhumer Jacques, premier du nom, aux Augustins de Bordeaux, c'est son petit-fils Jean de Chabannes, seigneur de Curton, qui y fut enterré. — Histoire Martinienne. Archives de famille.

(2) Cette antique chapelle de La Palice est déjà mentionnée, dès le XII[e] siècle, dans une bulle d'Alexandre III (*Gallia Christiana nova, tomo II, instrumenta ecclesiæ Claromontensis* n° *XLVII*, col. 112.)

de la chappellenie d'ancienneté fondée en la dicte esglize de Saint Ligier, l'autre de la chappellenie fondée par le dit feu seigneur messire Jacques en son dit testament, comme dit est, et deux que nous Anne et Geuffroy dame et seigneur desdiz lieux de la Palice et de Chasteau-le-Perron fondons et ordonnons aujourduy, date des présentes. Et de deux chappellenies de troys chappellenies fondées en l'esglize dudit Chasteau-le-Perron, lesquelles, du conseil desdiz seigneurs exécuteurs, et de l'auctorité que dessus, avons transporté, du consantement des prébendiers d'icelles, en la dicte esglize de Saint Ligier, et lesquelles six prébendes et chappellenies avons fondées, doctées, chargées, dottons, chargons, fondons et voulons estre déservies à tousjours mais, pour nous et les nostres de l'auctorité que dessus, ainsi que s'ensuit : Et premièrement, que chascune desdictes chappellenies et prébendes est et sera fondée et doctée de quinze livres tournois, tant en deniers comme blés et autres revenues de rante, dont seroient doctées lesdites chappellenies. Item, que nous Dame et Geuffroy seigneur dessus diz seront tenus de assigner lesdiz quinze livres tournois, pour checune desdictes prébendes, sur les seigneuries desdiz chasteaux, seigneuries et chastellenies de la Palice et Chasteau le Perron, bien et convenablement : C'est assavoir, sur checune chastellenie la moitié desdictes quinze livres tournois, pour chescune desdites chappellenies ; item, et que, jusques à ce que aurons assigné et délivré lesdictes quinze l. de rante pour chescune desdictes chappelles, voulons et ordonnons que nos successeurs desdictes seigneuries de la Palice et de Chasteau le Perron soient tenus de paier ung chascun an, à ung chascun desdiz chappelains et prébendiers, quinze l. t, et ce, à la feste de la Nativité Notre Seigneur, sans y faire difficulté ou faulte aucune la moytié, et à la Nativité saint Jehan-Baptiste l'autre moytié. Item, que, avec lesdictes quinze livres tournois, toutes les oblacions, offertes, et revenues que pourront advenir en ladicte chappelle de Saint Ligier, tant argent, cire, que autres hémolumens, seront

et appartiendront, de l'auctorité que dessus, esdiz six chappellains, et entre eulx seront divisés par égalle porcion, après le deccès ou renunciation de messire Anthoine Doré, à present curé de ladicte chappelle, lequel, luy vivant, prandra ses droitz ainsi qu'il a costume de prandre. Item, que, à ce moyen, seront tenus lesdiz chappellains, à tousjours mais, de fornir en ladicte chappelle tout pain, vin, et feu, nécessaire à célébrer messes. et fournir cordes ès clouchès et campanes de ladicte esglize, sans ce que nous ne nos successeurs y soyons tenus de riens fournir. Item, que lesdiz six chappellains et prébendiers seront tenus à tousjours mais de chanter et célébrer troys messes tous les jours, c'est assavoir, les jours non feriés deux messes de l'office de mors et l'autre de l'office de Nostre Dame ou de Saint Ligier. Item, les autres jours fériés et solempnes seront tenus de dire et chanter pareilhement troys messes tous lesdiz jours; c'est assavoir, une messe de mors, l'autre de Nostre Dame, et l'autre de l'office du jour, sans aucune interrupcion ou faulte. Item plus, seront tenus lesdiz prébendiers, tous ensemble, à tousjours mais, tous les samedis au soir dire et chamter vespres à notte, et le jour du dimanche la messe en ault, dudit jour, et vespres. Et pareilhement les festes, c'est assavoir, le jour des festes de la Nativité Notre Seigneur, Circunsision, Apparicion, Ascencion, Pasques, Pentecostes, Corpus Domini, les quatre festes Nostre Dame, Saint Ligier, et dedicacion de ladicte eglize, sans fere nulle faulte. Item plus, seront tenus lesdiz chappellains et prébendiers de dire tous les ans, à tousjours mais, en notte quatre foys l'an, vigiles des mors devers le soer. Et le lendemain chamter ung chascun d'eulx une messe de mors, et ung libera nos en général sur la tombe dudict feu seigneur, et nous, et nos successeurs seront tenus de leur donner disner selon le jour, et en cas, que aucun d'eulx y deffauldra sera privé dudit disner pour celle foys. Item, que ledit office des mors, sera célébré, pour le premier anniversaire, le pénultième jour du moys d'octobre, et le second, le dernier jour de

janvier, et le tiers, le dernier jour d'avril, et le quart anniversayre le dernier jullet ensuivant. Item, que le chappellain desdictes six prébendes, qui sera nommé curé de Saint Ligier de la Palice, présidera en ladicte esglize et cur d'icelle avant les autres, et sera tenu de commancer les introïtes, les messes et autres heures que seront chamtés en ladicte chappelle les jours que dessus, sans ce qu'il soit tenu de prandre plus des oblacions que viendront en ladicte chappelle ou rante que ung autre desdiz prébendiers. Item, voulons et ordonnons que la présentacion desdictes prébendes, et nominacion d'icelles appartiendra à nous Dame et seigneur de la Palice et de Chasteau le Perron dessusdiz. Et amprès noz décès à nos successeurs que seront seigneurs desdiz lieux de la Palice et de Chasteau le Perron, et l'institucion d'icelles donnons et remectons à tousjours mais à Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Evesque de Clermont qui est, et qui sera par le temps advenir, lequel Monseigneur l'Evesque ne ses vicaires ne pourront ne devront instituer nul ausdictes Prébendes, sans avoir la présentacion et nominacion de nous ou de nos successeurs, comme dit est, seigneur ou seigneurs desdiz lieux de la Palice et de Chasteau le Perron, si non, en tant que par le laps du temps déterminé en droit canon la présentacion et institucion par icelle foys luy fust devolue et appartenant, et que mondit Seigneur l'Evesque de Clermont ou ses vicaires et secrétaires ne doient exiger pour instituer lesdiz vicaires et prébendiers, de leur lectre et du scel d'icelle, si ce n'est ung franc de la monoye lors courant de chascun desdiz vicaires, et cinq solz, pour l'escripture d'une chascune lectre, comme a esté ordonné par le saint conseil de Basle et voulans fère autrement, voulons et ordonnons que nosdiz vicaires se puisent fère instituer par Très-Révérend Père en Dieu Monseigneur l'ascevesque de Bourges qui est ou sera pour le temps, comme Prélat souverain dudit Monseigneur l'Evesque de Clermont, auquel Monseigneur de Bourges, audit cas, nous réservons et donnons ladicte institucion de nos dictes pré-

bendes, en la qualité que dessus. Item, que nul desdiz prébendiers ne pourra tenir nulle desdictes prébendes si non qu il soit atte et ydonée, et qu'il soit prestre chantant messe, ou capable, et en eage de chamter messe dedans l'an qu'il sera pourveu de l'une desdictes chappelles comme si lesdictes chappellenies estoient la......... et à charge d'ames. Item, voulons et ordonnons que, s'il advient que aucun desdiz prébendiers soit bénéficié d'autre bénéfice ou office ecclésiastique, jusques à la valleur de vingt-cinq livres tournois, de quelque bénéfice que ce soit, cure ou simple bénéfice, que incontinant la prébende que portera ledit prébendier ainsi pourveu, vacquera ès mains desdiz patrons, et pourra et sera licite à nous, et à noz successeurs patrons de présenter autre personne à mondit Seigneur l Evesque de Clermont, pour obtenir l'institucion de ladicte chappelle comme vacquant pour l'assecucion d'autre bénéfice ou office ecclésiastique. Item, que nous, et es nostres, seigneurs et successeurs desdiz lieux de la Palice et de Chasteau le Perron seront tenus de fère batir et édiffier ladiste chappelle, et laquelle déjà est bastie ou peu y a affère. Et icelle fornirons et ornerons de vestemens, calices, livres, messalz, graduel, responsoriers, et autres livres et ornemens nécessaires à ladicte chappelle, et divin service d'icelle, car ainsi l'avons ordonné et ordonnons, du conseil desdiz seigneurs exécuteurs. Et laquelle fondation, dottacion et ordonnance, ainsi par nous faicte, de l'auctorité que dessus, promettons et jurons, en tiltre de bonne foy, et sobz l'obligacion et ypothèque de tous nos biens, de nos successeurs et hoirs, seigneurs et dames desdiz lieux et chasteaux de la Palice et de Chasteau le Perron, meubles et immeubles, présens et advenir quelconques, lesqueulx, quant à ce, expressément ypothécons, tenir, garder, observer, accomplir, paier lesdiz quinze livres tournois à ung chascun desdiz six chappellains, jusques à ce que icelles quinze livres pour une chacune desdictes chappellenies seront assises en rante bien et convenablement, ainsi que dit est, et icelle rante assoier au plustot

que bonnement se pourra fère, à deux ou troys lieux de la Palice, en soubmettant, nous et nosdiz successeurs, noz biens et les leurs quelconques, ès cours de Messieurs les Official de Clermont, Bailli de Saint-Pierre-Moustier, et Séneschal de Bourbonnois, et à une checune d'icelles cours, par lesquelles et une checune d'icelles, et rigueurs d'icelles, voulons estre et nosdiz successeurs compellis, quant à tenir, garder, paier et observer les choses dessusdictes, et une chacune d'icelles, par la forme et manière qu'il est dessus escript. En renunciant sur ce, par la foy et soubz l'obligacion que dessus, pour nous et noz successeurs, à tout droitz, canon, civil et de coustume, par lequel nous ou noz diz successeurs, pourrions ou vouldrions venir au contraire des choses dessus dictes, ou aucunes d'icelles, et mesmement au droict disant générale renunciacion non valoir, se l'espécial ne précède. En tesmoing desquelles choses, nous Anne et Geuffroy, dame et seigneur desdiz lieux de la Palice et de Chasteau le Perron, et nous, Anthoine de Chabannes (1), frère germain dudit feu seigneur Jaques de Chabanes, abbé de Savigny dessus dit, frère (2) Pierre de Balsac prieur du prieuré de Bourt (3), Jehan de la Fyn chevaliers co-exécuteurs dudit feu seigneur messire Jaques de Chabanes, avons ces présentes lectres de fondacion desdictes chappellenies fait séeller du séel de vénérable et

(1) Antoine de Chabannes, fils de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus, tué à Azincourt, et d'Alix de Bort, épousa Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin, en 1439, grand maître de France en 1469, mourut le 25 décembre 1488 (Père Anselme.)

(2) Pierre de Balsac, fils de Jean de Balsac et d'Agnès de Chabannes, prieur de Bort, près des châteaux de Charlus et de Madic, ensuite abbé de Vezelay en 1485. (Père Anselme.)

(3) Jean de la Fin, chevalier, d'une famille distinguée du Bourbonnais, qui a donné un commandeur de Mont-Champ pour l'ordre de Malte en 1356, et un maître d'hôtel du duc de Bourbon de 1488 à 1505. (Noms féodaux, p. 413. Chabrol, p. 356. Nobiliaire d'Auvergne.)

discrète personne, maistre Jehan Maroan doyen de Saint-Pierre de Clermont, exécuteur et commissaire commis de par Nostre dit Saint Père le Pape à faire donner le congié de la dicte fondacion, et aussi de nos seaulx desqueulx avons acoustumé de fère séeler, et fait signer du saing manuel de Jaques de Puyclamand, de la ville de Crozet, clerc notaire impérial du Roy notre dit Sire, et juré des cours de Monseigneur l'official de Lion et de la comté de Fourez, fait et donné audit chasteau de la Palice, le mardi vint septième jour du mois d'octobre, l'an de grâce mil quatre cens soixante et ung. Présens à ce, mesdiz Seigneurs, Monseigneur l'abbé de Savigny, le doyen de Saint-Pierre, noble et puissant seigneur messire Larmite de Gaiete, chevalier, seigneur dudit lieu, Jaques de Lorry, Mathieu de Sainte-Agathe, Denys de Buffevent, Boniface du Riage, escuiers, et ledit messire Anthoine Doré, tesmoings à ce appellés. (Sensuit la teneur desdites bulles apostoliques.)

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES,

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

—

1863.

—

MM. **Méplain** aîné, *président*.
Le comte de l'**Estoille**, *vice-président* pour la classe des sciences.
Esmonnot, *vice-président* pour la classe des arts.
De Bure, *vice-président* pour la classe des lettres.
Alary, *secrétaire-archiviste*.
Valentin, *secrétaire-adjoint*.
Bouchard, *trésorier*.
Queyroy, *conservateur du musée*.

Membres de droit.

M. le **Préfet** du département de l'Allier.
Mgr l'**Evêque** du diocèse de Moulins.
M. le **Maire** de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

Classe des sciences.

MM. BERGEON, docteur en médecine.
CHARVOT, docteur en médecine.
COGORDAN, ancien juge au tribunal de commerce.
D'ARCY ✱ (le comte), receveur-général des finances.
DE L'ESTOILLE (le comte), ancien officier d'état-major.
PETIT, docteur en médecine.
PRIEUR fils, docteur en médecine.

Classe des arts.

MM. DE BURE, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
DADOLE, architecte.
DE MORA (Pasqual), propriétaire.
DESROSIERS ✱, propriétaire.
DESROSIERS (Charles), imprimeur-éditeur.
ESMONNOT, architecte du département.
MILLET (Victor), licencié en droit, chef de division à la Préfecture de l'Allier.
GIAT, ancien vérificateur de l'enregistrement et des domaines.
RONDEAU, avoué.

Classe des lettres.

MM. ALARY, ancien professeur au Lycée.
BARDOUX, vice-président au tribunal de première instance.
BERNARD (Gustave).
DE BONAND (Adolphe), licencié en droit.
BOUCHARD, avocat.
BOUGAREL, notaire honoraire.
CHAZAUD, archiviste du département.

MM. Chevalier, licencié en droit, directeur de l'Assurance Mutuelle.

Choussy, avocat.

Clairefond, archiviste-paléographe.

Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins.

Croizier, notaire.

Deshommes, avocat.

Desrosiers (Auguste), avocat.

Dupoyet, avocat.

Foudras (le marquis de).

Girard, ancien notaire.

Grandpré, licencié en droit.

Gueston (Frédéric), préposé en chef de l'octroi.

Jaladon de la Barre, avocat.

Jutier, juge au tribunal de première instance.

Lomet, maître de pension.

Méplain, juge au tribunal de première instance.

Méplain (Armand), avocat.

Méplain (Louis), avocat.

Patissier, avocat.

Perrot, licencié en droit.

Valentin, professeur au Lycée.

Associés libres.

Classe des sciences.

MM. Choussy, docteur en médecine, à Moulins.

Barat, professeur au Lycée de Moulins.

Drecq ✱, docteur en médecine, à Moulins.

Emmanuel Gardien, à Ygrande (Allier).

De Labrousse de Veyrazet (le baron), ancien capitaine d'état major, à Moulins.

De Larminat, ancien garde-général des eaux et forêts, à Moulins.

Lejeune, docteur en médecine, à Moulins.

Mérié (Félix), pharmacien, à Moulins.
Olivier, secrétaire de la Société d'horticulture.
Reignier, directeur de l'asile départemental.
Veauce ✱ (le baron de), député au Corps législatif.
Vignon, O ✱, chef de bataillon du génie en retraite, à Paris.

Classe des arts.

MM. Bertrand (Alfred), employé au chemin de fer du Bourbonnais.
Bourgeois, propriétaire à Moulins.
Brunel, photographe, à Moulins.
Chavagnac (le comte de), à Moulins.
De Chateauneuf-Randon-de-Tournel-de-Joyeuse (le comte), à Moulins.
Jémois (Ernest), à Moulins.
Rambourg (Louis) ✱, membre du Conseil général de l'Allier.
Queyroy, propriétaire à Moulins.
De Soultrait (Abel), conseiller de préfecture.

Classe des lettres.

MM. Balorre (le comte de), à Moulins.
Berger, professeur au Lycée de Moulins.
Bigot, professeur de seconde au Lycée de Moulins.
Conny (Mgr de), protonotaire apostolique, à Moulins.
Cons, professeur d'histoire au Lycée de Moulins.
Desmaroux de Gaulmin O ✱, député au Corps législatif.
Foulhoux ✱, procureur impérial à Moulins.
Meilheurat O. ✱, ancien député, à Moulins.
Des Roys ✱ (le vicomte), propriétaire à Trevol.

Membres correspondants.

Classe des sciences.

MM. Bailleau, docteur en médecine à Pierrefitte.
Bonnevie de Pognat (le comte de).
Boudant ✻, docteur en médecine à Gannat.
Bouillet ✻, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.
Bujon, garde-général des eaux et forêts.
Charleuf, à Château-Chinon.
Cortembert, membre de la Société de géographie, à Paris.
Désfosses, ancien professeur de chimie, à Bagneux-sur-Allier.
Desfosses fils, docteur en médecine, à Ebreuil.
Delacour (Charles), ancien officier d'infanterie, au Mayet-de-Montagne.
Dubosc (Emile), propriétaire à Bressolles (Allier).
Geoffroy Saint-Hilaire (Albert), sous-directeur du jardin d'acclimatation, à Paris.
Germain-de-Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.
Girard (M.), professeur au collège Rollin, à Paris.
Gomart (Charles), à Saint-Quentin.
Gouillaud, prof. de sciences physiques, à Besançon.
Guiot, inspecteur d'Académie.
Joulliot, professeur de sciences physiques, au Lycée impérial de Sens.
Jubelin, ancien sous-secrétaire d'Etat, à Paris.
Kerckhowe-Varent (le vicomte de), à Bruxelles.
Kieniewicz, ingénieur civil, à Paris.
Lagout, ancien ingénieur des ponts et chaussées.
Laussedat, capitaine du génie, professeur à l'Ecole Polytechnique, à Paris.
Lecoq ✻, professeur d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand.

MM. LEFORT, chimiste, à Paris.
LORENTI, licencié ès-sciences, à Lyon.
MORTEMART (le baron de), à Versailles.
PÉCOUT, professeur de sciences physiques.
PERNET, professeur de sciences physiques au Lycée de Chaumont.
PERREUL, propriétaire à Moulins.
POIRIER, maire à Montcombroux.
O'SULLIVAN, docteur en médecine, à Besson (Allier).
RISPAL, professeur de mathématiques.
ROUX, secrétaire-général de la Société de Statistique de Marseille.
SORNIN, docteur ès-sciences, censeur des études au Lycée de Versailles.
TIXIER, propriétaire à Saint-Pons (Allier).
YVES, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts.

MM. BATISSIER (Louis), consul à Suez.
BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges.
BERTINOT (Gustave), graveur à Rome.
BEULÉ ✻, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.
BULLIOT, président de la Société éduenne, à Autun.
DU BROC DE SEGANGE, secrétaire-général de la préfecture de la Nièvre.
CANAT (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
CARRUELLE D'ALIGNY ✻ (Théodore), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Lyon.
CAUMONT (le vicomte de), O ✻, directeur de l'Institut des Provinces, à Caen.
CHALLE, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
CHAUVET, ancien agent-voyer en chef, à Vichy.

COCHET (l'abbé), à Rouen.

COLIN, médecin inspecteur à l'établissement thermal de Saint-Honoré (Nièvre).

COMPAGNON, architecte, à Clermont-Ferrand.

CROSNIER (l'abbé), grand-vicaire à Nevers.

CUYPER (Joseph), statuaire à Anvers.

DAUVERGNE (Anatole) ✻, peintre d'histoire à Coulommiers.

DESROSIERS (l'abbé, Mariste

DIDRON aîné ✻, à Paris.

MM. DIEGERICK, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller de Cour impériale.

DURAND, architecte, à Bayonne.

DE FRADEL (le comte), conseiller de préfecture

FOULD (Edouard), député de l'Allier au Corps Législatif, maire de Lurcy-Lévy.

GAUGUIN, trésorier de la Société française.

GOSSE, à Genève.

HUBERT CLERGET, professeur titulaire à l'Ecole d'Etat-Major, à Paris.

LE FAURE, architecte, à Vichy.

LÉVY, architecte des chemins de fer (Cie d'Orléans).

MAGNER, professeur de musique à Clermont Ferrand.

MANTELLIER, conseiller de la Cour impériale d'Orléans.

MEILHEURAT (Victor), maire de Montcombroux (Allier).

MICHELON (Henri), propriétaire à Montaigut-le-Blin.

NAMUR, conservateur, secrétaire de la Société Archéologique du grand-duché de Luxembourg.

PROTAT, à Brazey-en-Plaine (Côte d'Or).

ROACH SMITH, archéologue, à Londres.

DE SOULTRAIT (le comte Georges), à Lyon.

TAYLOR (le baron), G. ✻, à Paris.

THIBAUD (Emile), peintre verrier à Clermont-Ferrand.

THIBAUD (Henri), photographe à Paris.

MM. Van-Der-Heyden, secrétaire de l'Académie archéologique de Belgiqne, à Bruxelles.

Veyssières, sous-préfet de Lapalisse.

Classe des lettres.

MM. Ancelot ✻, avocat-général à Riom.

Aufauvre (Charles), homme de lettres.

MM. Bellaguet, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Bellaigue (Antonin), docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, à Paris.

Berger, inspecteur de l'instruction primaire.

De Bonnand (Henri), propriétaire à Vallières.

Bosvieux, archiviste à Guéret.

Boudant (l'abbé), curé de Chantelle.

Boudet (Marcelin), substitut du procureur impérial, à Gannat.

Boutron, professeur de l'Université.

Boyron, avocat à Moulins.

Brugières de Lamotte ✻, ancien sous-préfet à Montluçon.

Cadet (Félix), professeur de logique au Lycée de Reims.

Chabannes (Mme la comtesse de), à Lapalisse.

Charmas, à Autun.

Cassin (Eugène), homme de lettres.

De Champeaux, avocat à Paris.

Chancel (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

Chapsal, professeur à Limoges.

Chassaing, jugeau tribunal du Puy.

Chaudé (Ernest), docteur en droit à Paris.

Chevarier (le comte de) à Saint-Pourçain.

Cimetière fils, juge à Angoulême.

Choussy, à Rongères (Allier).

MM Cimetière père ✻, à Angoulême.

Compayre (Clément), ancien chef de division à la préfecture du Tarn.

De Faye, notaire à Dompierre.

Delacour (Auguste), ancien proviseur, à Paris.

Dézobry, libraire-éditeur, à Paris.

Derouet (Alfred), avocat, secrétaire de la Société des sciences et lettres de Blois.

Dubief, inspecteur d'Académie, à Paris.

De Jussieu, archiviste du département, à Chambéry.

Enduran (Lodoïx), homme de lettres à Cusset.

Fanjoux ✻, ancien élève de l'école des chartes, secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.

• Fayet (l'abbé), curé à Hyds (Allier).

Filon, professeur d'histoire au Lycée impérial de Sens.

Gallien, avocat à Cusset.

Girardot ✻ (le baron de), secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

Gavelle, avoué à Moulins.

Guillaumin, libraire-éditeur à Paris.

Kerckhowe (le vicomte Eugène de), ministre plénipotentiaire de Turquie, à Madrid.

Lagros de Langeron, ancien sous-préfet de Gannat.

Largé, ancien inspecteur de l'Académie de Clermont, à Chantelle.

Lejeune (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.

Leroy de Chavigny (Ernest), à Moulins.

Lestourgie (Auguste), à Argentat (Corrèze).

Loisel d'Aranges, avocat à Cusset.

Mallet (Mlle), à Souvigny.

Mandet (Francisque) ✻, conseiller à la Cour impériale de Riom.

Michel (Adolphe), employé au ministère de la guerre, à Alger.

MM. MIGNARD, membre de l'Académie de Dijon.

MILLET (l'abbé), membre de la Société nivernaise.

MONTLAUR (le marquis Eug. de) ✻, membre du Conseil général, à Lyonne (Allier).

MOLROGUIER, ancien proviseur du Lycée de Moulins.

MOUSTOUX, juge de paix à Bourbon-l'Archambault.

PONSARD ✻, préfet de l'Isère.

PORT, archiviste du département, à Angers.

PRAINGY (Saulnier de) Fernand, propriétaire à Agonges.

RAMBOURG (Paul) ✻, membre du Conseil général, à Commentry.

RAYMOND BORDEAUX, à Evreux.

RIBEYRE, rédacteur du *Constitutionnel*, à Paris.

RIPOUD (Auguste), ancien conservateur de la Bibliothèque publique de Moulins.

ROSSEW-SAINT-HILAIRE ✻, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

SOULLIÉ, professeur à Angoulême.

TAIÉE, inspecteur de l'Académie, à Douai.

THÉRY O. ✻, recteur de l'Académie de Caen.

TOURNAIRE (l'abbé), curé de Villeneuve-sur-Allier.

VOUCOUX (Mgr de) ✻, évêque d'Evreux.

MM. les Membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant *franco* au Secrétaire de la Société d'Emulation.

Le Secrétaire archiviste,

L.-J. ALARY.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Emulation est en correspondance.

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société Industrielle.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Anvers (Belgique). — Académie d'Archéologie de Belgique.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais. — Athénée du Beauvoisis.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — La Société historique du Cher.
Caen. — L'Institut des Provinces.
Caen. — Société française pour la conservation des monuments historiques.
Caen. — Société Linéenne.

Caen. — L'Association Normande.

Caen. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres (Tarn). — Société Littéraire et Scientifique de Castres.

Cambrai. — Société d'Emulation.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlons-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Cherbourg. — Société Impériale Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Compiègne. — Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Dijon. — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Elbeuf. — Société Industrielle.

Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.

Gannat.— Société de Médecine de l'arrondissement de Gannat.

Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.

Le Hâvre. — Société hâvraise d'études diverses.

Laon. — Société Académique.

Lille. — Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.

Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.

Lyon. — Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

TABLE DES MATIÈRES

Lyon. — Société Littéraire de Lyon.
Mâcon. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles Lettres.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Société Horticole des Bouches-du-Rhône.
Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Marseille. — Société de Statistique.
Mende. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.
Metz. — Académie Impériale de Metz.
Montbéliard. — Société d'Emulation de Montbéliard.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Mulhouse. — Société Industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Académique.
Napoléon-Vendée. — Société d'Emulation de la Vendée.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris. — Société de la Morale Chrétienne.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Impériale Zoologique d'Acclimatation.
Paris, — Société de l'Histoire de France.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny (Jura). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
Reims. — Académie Impériale de Reims.
Rouen. — Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saint-Lô. — Société d'Agricultrre et d'Histoire naturelle.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

Sens. -- Société Archéologique de Sens.

Soissons. — Société Archéologique et Scientifique.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

Toulon (Var). — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

Toulouse. — Académie des Jeux Floraux.

Toulouse. — Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.

Tours. — Société Archéologique de la Touraine.

Tulle. — Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.

Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.

Versailles. — Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique.)